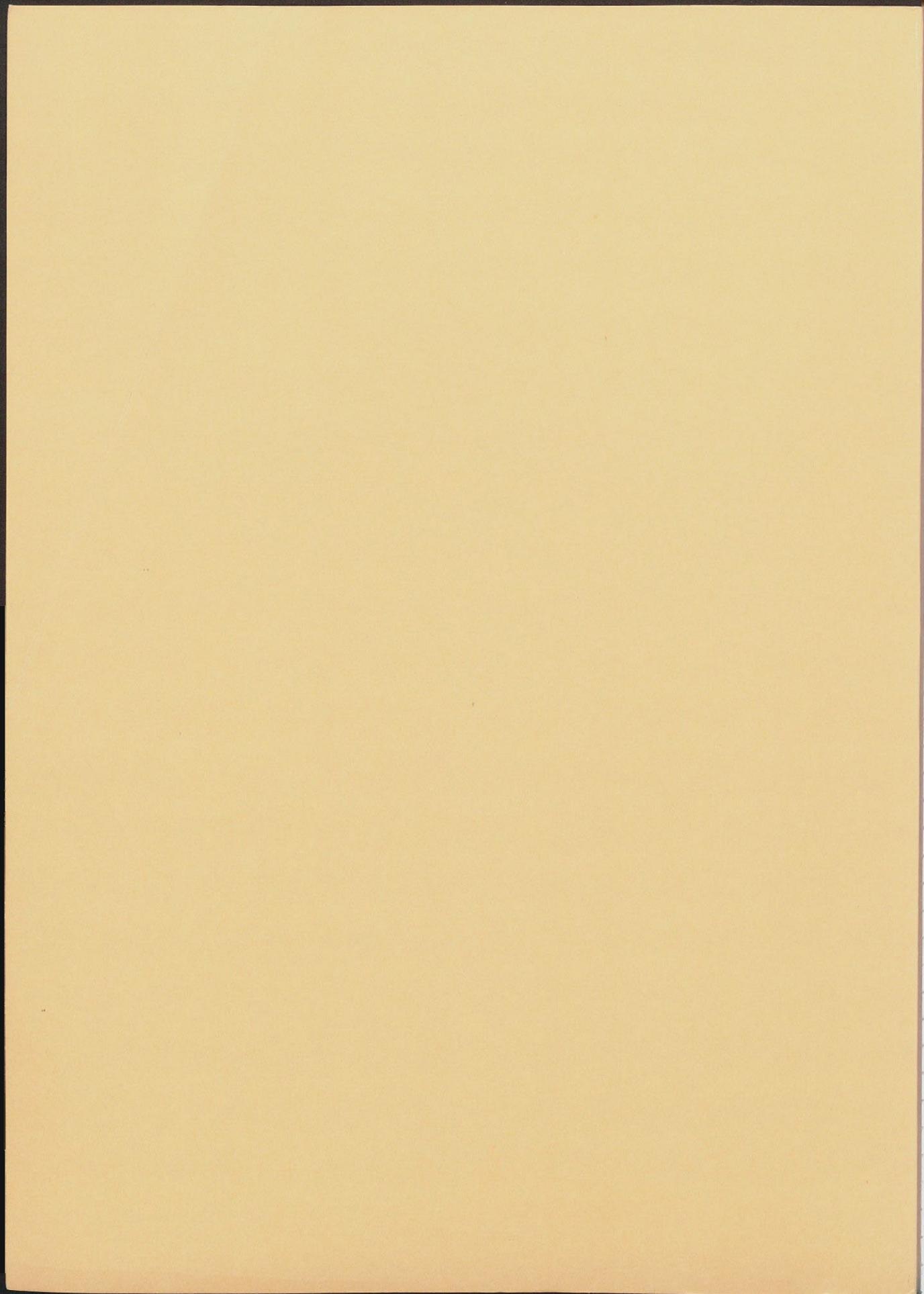




Ville de Lille

RECUEIL DES
ACTES
ADMINISTRATIFS

(DELIBERATIONS)



~~AD2/259~~
374 w 60

**RECUEIL DES
ACTES
ADMINISTRATIFS
(DELIBERATIONS)**

Séance du 9 février 2004

N° D 04/01



Séance du 9 février 2004

SOMMAIRE

| | Pages |
|------------------------------------|----------|
| - Feuille de présence | 2 |
| - Ordre du jour de la séance | 3 à 12 |
| - Délibérations | 13 à 219 |

TABLE DES MATIÈRES

SOMMAIRE

Page

| | |
|-------|-------|
| | |
| | |
| | |
| | |

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Convoqué le 3 février 2004

Le Conseil Municipal s'est réuni le 9 février 2004

sous la Présidence de Madame Martine AUBRY, Maire

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 61

Etaient présents : Mmes AUBRY, BAERT, MM. BERNARD, BODIOT, Mme BOUCHART, M. CACHEUX, Mmes CAPON, CARLIER, M. CHARLES, Mme COOLZAET, M. CUCHEVAL, Mmes CULLEN, DANGRÉAUX-VARLEZ, DA SILVA, MM. DECOCQ, DEGREVE, Mme DEMESSINE, M. de SAINTIGNON, Mme DESWARTE, M. DURAND, Mmes ESCANDE, FILLEUL, FOLENS, M. FREMAUX, Mmes GEORGET, GLEIZER, M. HANNA, Mme HENAUT, M. KANNER, Mme KECHEMIR, MM. LABBEE, LESERRE, Mmes MAHIEU, MALLEVILLE, MM. MARCHAND, MAUROY, MOREAU, MUTEZ, ORIOL, PARGNEAUX, PECHARMAN, PLANCKE, Mme POLLAUTRE, M. QUIQUET, Mme REDLICH, MM. RICHIR, ROMAN, Mmes ROUGERIE, ROUGERIE-GIRARDIN, MM. SANTRÉ, SAVOYE, Mme STANIEC, MM. SULMAN, TOSTAIN, Mme VERBRUGGHE, M. VICOT.

Etaient excusés : Mmes BOCQUET (pouvoir), DAVAL (pouvoir), M. LENGLET, Mme PHEULPIN-COQUEL (pouvoir), M. SINAGRA (pouvoir).

EXTRA-ORDINARY MEETING OF THE BOARD OF
THE COUNTY MUNICIPAL

1911

Resolved, That

the following be the order of business

1. To receive and consider the report of the

auditor and the report of the

- 1. To receive and consider the report of the auditor and the report of the
- 2. To receive and consider the report of the
- 3. To receive and consider the report of the
- 4. To receive and consider the report of the
- 5. To receive and consider the report of the
- 6. To receive and consider the report of the
- 7. To receive and consider the report of the
- 8. To receive and consider the report of the
- 9. To receive and consider the report of the
- 10. To receive and consider the report of the
- 11. To receive and consider the report of the
- 12. To receive and consider the report of the
- 13. To receive and consider the report of the
- 14. To receive and consider the report of the
- 15. To receive and consider the report of the
- 16. To receive and consider the report of the
- 17. To receive and consider the report of the
- 18. To receive and consider the report of the
- 19. To receive and consider the report of the
- 20. To receive and consider the report of the

Resolved, That the following be the order of business

ORDRE DU JOUR

| | Pages |
|--|--------------|
| 04/2 – Délégation accordée au Maire en vertu des articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales – Compte rendu au Conseil Municipal. | 13 |
| 04/3 – Centre Communal d'Action Sociale – Conseil d'Administration – Désignation des représentants du Conseil Municipal. | 17 |
| 04/119 – Conseils de Quartier – Vacances de sièges – Désignation de membres. | 18 |
| <u>COMMUNE ASSOCIEE D'HELLEMMES</u> | |
| 04/110 – Commune Associée d'Hellemmes – Propreté de la Ville. | 19 |
| 04/111 – Commune Associée d'Hellemmes – Agenda 21 – Convention entre la Ville d'Hellemmes et l'association ELISE. | 20 |
| 04/112 – Commune Associée d'Hellemmes – Ravalement de façades – Attribution de primes. | 22 |
| 04/113 – Commune Associée d'Hellemmes – Fêtes de fin d'année – Partenariat avec l'Association pour le Développement de l'Animation et de la Culture sur Hellemmes – Aide financière et convention. | 24 |
| 04/114 – Commune Associée d'Hellemmes – Manifestations sportives locales – Aides financières aux associations locales. | 25 |
| 04/115 – Commune Associée d'Hellemmes – Association Le Collectif de la Girafe – Versement d'une subvention. | 26 |
| <u>COMMUNE ASSOCIEE DE LOMME</u> | |
| 04/92 – Commune Associée de Lomme – Partenariat Etat - Ville de Lomme – Partenord Habitat - Convention qualité de service. | 27 |
| 04/93 – Commune Associée de Lomme – Subventions 2004. | 28 |
| 04/94 – Commune Associée de Lomme – Subvention à l'association « Lima Golf Bravo ». | 32 |
| 04/95 – Commune Associée de Lomme – Subvention à l'association « Le Moment Créatif ». | 33 |

| | |
|--|----|
| 04/96 – Commune Associée de Lomme – Subvention à l’association « Confédération Nationale du Logement Les Bouleaux ». | 34 |
| 04/97 – Commune Associée de Lomme – Subvention exceptionnelle au Collège Jean Jaurès. | 35 |
| 04/98 – Commune Associée de Lomme – Subvention exceptionnelle au Collège Jean Zay. | 36 |
| 04/99 – Commune Associée de Lomme – Tarification 2004 – Modification des quotients familiaux. | 37 |
| 04/100 – Commune Associée de Lomme – Marché de travaux – Extension de l’école Paul Bert. | 39 |
| 04/101 – Commune Associée de Lomme – Requalification de l’avenue de Dunkerque – Convention de groupement de commandes. | 40 |
| 04/103 – Commune Associée de Lomme – Marché - Exploitation de chauffage. | 41 |
| 04/104 – Commune Associée de Lomme – Marché de prestations intellectuelles – Missions de contrôle technique. | 42 |
| 04/105 – Commune Associée de Lomme – Subventions pour ravalement de façades. | 44 |
| 04/106 – Commune Associée de Lomme – Marché de travaux – Réalisation d’un terrain de football en gazon synthétique. | 45 |
| 04/107 – Commune Associée de Lomme – Fonds « Autonomie – Initiative des Jeunes dans les Quartiers ». | 46 |
| 04/108 – Commune Associée de Lomme – Participation financière de la Commune au Comité Local d’Aide aux Projets Autonomes. | 48 |
| 04/109 – Commune Associée de Lomme – Opérations Ville-Vie-Vacances et Loisirs des Jeunes dans le Nord 2004. | 49 |

POLITIQUE DE LA VILLE

| | |
|--|----|
| 04/4 – Contrat de Ville - Programmation 2004 - Fonds d’Initiatives Habitants – Subventions. | 50 |
| 04/5 – Politique de la Ville - Lien social - Médiation - Programme Adultes Relais | 52 |
| 04/6 – Politique de la Ville - Programmation du contrat de Ville 2004 – Première répartition. | 55 |

DEMOCRATIE PARTICIPATIVE

- 04/116 – Observatoire International de la Démocratie Participative. – 77
Déplacement à PORTO ALEGRE - Représentation de la
Ville de Lille.

OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC

- 04/7 – Relèvement des droits de voirie "terrasses" pour l'année 2004. 78
04/8 – Relèvement des droits de voirie "travaux" pour l'année 2004. 81

**INSERTION -
LUTTE CONTRE LES EXCLUSIONS**

- 04/9 – Acomptes sur subventions destinées aux associations à caractère 84
social dans le cadre de la Campagne Pauvreté-Précarité 2004.

**MAISONS DE QUARTIERS ET
CENTRES SOCIAUX**

- 04/10 – Mission d'Assistance Technique au Centre Social Lazare-Garreau – 88
Attribution d'une subvention à la Fédération des Centres Sociaux et
Socioculturels du Nord.
04/11 – Protocole d'accord transactionnel fixant l'indemnité compensatrice 89
à la société "Les Compagnons du Bois".

PROJETS ASSOCIATIFS

- 04/12 – Projets Associatifs - Subventions aux associations. 90

FINANCES

- 04/13 – Exercice 2004 - Transferts de crédits. 92
04/14 – Exercice 2004 – Programmes d'équipement de la section 102
d'Investissement – Autorisations de programme – Décision
Modificative n° 1.
04/15 – Association Syndrome Williams et Beuren Régions Nord – 105
Organisation du 2ème congrès national ASWB à Lille les
21 et 22 mai 2004 – Subvention exceptionnelle.

DECENTRALISATION

- 04/16 – Crédits décentralisés - Aides financières en faveur d'actions dans les quartiers. 106
- 04/17 – Crédits décentralisés - Fonds d'Initiatives Habitants en faveur d'actions dans les quartiers. 109

INFORMATIQUE

- 04/18 – Marché n° 021153 - Fourniture d'un service de téléphonie publique et prestations associées - Lot n° 4 - Avenant n° 1. 112

PERSONNEL

- 04/19 – Emplois-Jeunes - Transfert de conventions - Liste des associations bénéficiaires. 113
- 04/20 – Comité des Œuvres Sociales - Convention. 114

SPORT

- 04/21 – Diverses associations sportives - Subventions de pratique de Haut-Niveau – Première répartition - Année sportive 2003-2004. 115
- 04/22 – Diverses associations sportives - Annulation de subventions. 118
- 04/23 – Diverses associations sportives - Attribution de subventions exceptionnelles d'organisation. 119
- 04/24 – Exploitation d'appareils de distribution automatique de boissons dans divers équipements sportifs - Désignation de la Société bénéficiaire d'un avenant à la convention d'occupation du domaine public. 121
- 04/25 – Complexe Sportif Raymond Kopa dans le quartier de Lille-Sud – Aménagement de terrains synthétiques et d'ouvrages annexes – Appel d'offres. 123
- 04/26 – Projets Lille 2004 à Lille-Sud - Aménagement du Parc des Nouveaux Sports et du Site des Barnums - Avenant n° 5 à la convention de mandat avec SORELI. 125
- 04/28 – Complexe Sportif Marx Dormoy - Travaux de mise en sécurité – Appel d'offres. 126

ENVIRONNEMENT- ESPACES VERTS

- 04/29 – Square des Mères - Demande de subvention dans le cadre du G.P.V. 128
- 04/30 – Association ARTMATEUR - Subventions pour 2004. 129
- 04/31 – Aménagement de l'espace central du boulevard Jean-Baptiste Lebas en parc paysager marché négocié de maîtrise d'œuvre. 131
- 04/32 – Réalisation d'études de projets urbains et paysagers – Appel d'offres. 133

URBANISME

- 04/33 – Ravalement de façades – Subventions. 134
- 04/34 – Convention d'application particulière site de Lille/Gare d'eau entre Voies Navigables de France, la Ville de Lille et la Commune associée de Lomme et la délégation interministérielle à la Ville pour la requalification de la "gare d'eau" dans les quartiers des Bois-Blancs et du Marais. 138
- 04/35 – ZAC du Centre International d'Affaires des Gares – Réaménagement de la Place des Buisses – Approbation de la convention entre la Ville de Lille et la SAEM Euralille concernant la participation financière de la Ville de Lille. 140
- 04/36 – Plan local d'urbanisme - Inscription d'un emplacement réservé d'infrastructure entre les rues du Faubourg de Roubaix et Eugène Jacquet. 142

ACTION FONCIERE

- 04/37 – Immeuble situé à Hellemmes 29, rue Jules Ferry – Portage foncier communautaire – Convention de mise à disposition et de rachat. 143
- 04/38 – Immeuble sis à Lille, 105 rue du Faubourg de Roubaix – Achat par la Ville à Lille Métropole Communauté Urbaine après exercice du droit de préemption. 144
- 04/118 – Terrains sis à Hellemmes, rues Chanzy et Roger Salengro – Vente par la Ville de Lille au Conseil Général du Nord. 145

HABITAT

- 04/39 – Lancement d'une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage "Plan d'Actions Habitat" – Délibération modificative. 146

**QUALITE DE VIE ET
DEVELOPPEMENT DURABLE**

- 04/40 – Agenda 21 - Participation aux Trophées de l'environnement –
Admission en recette. 148
- 04/41 – Agenda 21 - Convention entre la Ville de Lille et les communes
associées d'Hellemmes et Lomme et l'Association ELISE
(Entreprise Locale d'Insertion au Service de l'Environnement)
portant sur la collecte des consommables bureautiques sur
l'ensemble des sites municipaux des trois collectivités. 149
- 04/42 – Charte relative aux antennes-relais de téléphonie mobile –
Comité de précaution des antennes relais. 151

DROITS DE L'HOMME

- 04/43 – Droits de l'Homme - Subvention de la Ville à une association. 152

ECONOMIE D'ENERGIE

- 04/44 – Agenda 21 - Adhésion de la Ville de Lille à l'Association Amorce. 153

SOLIDARITE ET PROJET EDUCATIF

- 04/45 – Convention - Avenir Enfance. 155

SANTE

- 04/46 – Subvention 2004 destinée à un organisme à caractère Social –
Santé – "Un espace de santé de proximité pour le bien-être des
habitants du Faubourg de Béthune". 156

ACTION SOCIALE LIEE AU LOGEMENT

- 04/47 – Primes municipales dans le cadre des O.P.A.H. Moulins,
Wazemmes, Lille-Sud, Fives et courées en complément
des aides de l'A.N.A.H. 157
- 04/48 – Acomptes sur subventions 2004 destinées aux associations
à caractère social – Action Sociale – Logement. 159

GESTION DES BATIMENTS COMMUNAUX

- 04/49 – Missions de coordination en matière de sécurité et de protection
de la santé – Lancement d'un appel d'offres. 161

| | |
|---|-----|
| 04/50 – Missions de contrôle technique des bâtiments - Lancement d'un appel d'offres. | 163 |
| 04/51 – Maintenance des ascenseurs, monte-charge et rideaux de scène des bâtiments communaux - Lancement d'un appel d'offres. | 165 |
| 04/52 – Réfection de l'alimentation haute et basse tension du complexe sportif Marx Dormoy - Avenant n° 1 - Changement de raison sociale. | 166 |
| 04/53 – Vérification périodique des installations électriques et de gaz dans les bâtiments communaux – Lancement d'un appel d'offres. | 167 |
| 04/54 – Prestations de maintenance et de vérification des installations et équipements de protection contre l'incendie dans les bâtiments communaux de la Ville de Lille et de la commune associée d'Hellemmes - Lancement d'un appel d'offres. | 169 |

CULTURE

| | |
|--|-----|
| 04/55 – Subventions aux associations culturelles dans le cadre de Lille 2004. | 170 |
| 04/56 – Associations soutenues dans le cadre de la délégation de la Politique de la Ville. | 172 |
| 04/57 – Subvention au GAEL pour la réalisation d'une fresque au Plaza, rue Nationale. | 174 |
| 04/59 – Exposition Gaza Méditerranéenne – Catalogue. | 175 |
| 04/60 – Exposition temporaire "On a Choisi RUBENS" – 6 mars 2004- 7 mai 2004 – Tarification et vente du catalogue. | 176 |
| 04/61 – Projets Cultures Urbaines - Subventions de la Ville à diverses associations – Seconde édition - Opération "DIX VAGUES à Lille-Hellemmes-Lomme 2004". | 177 |
| 04/62 – Palais des Beaux-Arts - Exposition "Rubens" - Convention de partenariat entre la Ville de Lille et Radio Classique. | 180 |
| 04/63 – Palais des Beaux-Arts - Exposition "Rubens" - Subvention pour l'organisation d'un colloque par le Centre de Recherches en Histoire de l'Art pour l'Europe du Nord - ARTES Université de Lille III. | 181 |
| 04/64 – Palais des Beaux-Arts - Exposition "Rubens" - Convention de partenariat entre la Ville de Lille et la Brasserie "La Choulette". | 182 |
| 04/65 – Palais des Beaux-Arts - Exposition "Rubens" - Remboursement des frais de déplacement des journalistes de la presse française et étrangère. | 183 |

| | |
|---|-----|
| 04/66 – Palais des Beaux-Arts - Convention liant la Ville de Lille et la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel du Nord. | 184 |
| 04/67 – Palais des Beaux-Arts - Collections permanentes des musées – Conventions entre la Ville de Lille et l'Office du Tourisme de Lille relative à la vente des pass Lille 2004 Libre Accès – Avenant n° 1. | 185 |
| 04/68 – Palais des Beaux-Arts - Adhésion à la Chaîne du Savoir Plaire. | 186 |
| 04/69 – Musée d'Histoire Naturelle - Acquisition d'une collection d'objets d'art amazoniens – Frais d'étude et complément d'acquisition. | 187 |
| 04/117 – Victoires de la Musique Classique – Opéra de Lille – Convention tripartite – Subvention exceptionnelle. | 188 |

PATRIMOINE

| | |
|---|-----|
| 04/70 – Attribution de subvention à l'Association des Amis de l'Eglise Saint-Maurice. | 189 |
|---|-----|

BIBLIOTHEQUES ET LECTURE

| | |
|--|-----|
| 04/71 – Bibliothèque Municipale - Fourniture de livres de bibliothèque pour adultes et enfants - Appel d'offres. | 190 |
|--|-----|

PETITE ENFANCE – P.M.I. POUPONNIERE ET CRECHES

| | |
|---|-----|
| 04/72 – Association Filofil - Convention 2004. | 191 |
| 04/73 – Association Halte Garderie du Faubourg de Béthune – Avenant à la convention 2003. | 192 |

ECOLES

| | |
|---|-----|
| 04/74 – Indemnité représentative de logement allouée aux instituteurs exerçant dans les écoles publiques - Taux 2003 - Réactualisation. | 193 |
| 04/75 – Désaffectation des locaux de l'école LITTRE, 12 place de l'Arbonnoise à Lille et réimplantation rue Fulton - Décision. | 194 |
| 04/76 – Versement de subventions à l'OCCE du Nord - Avenant à la convention. | 195 |
| 04/77 – Classes d'environnement - Passation d'un marché public de services. | 198 |

- 04/78 – Réfection des toitures au titre des années 2004/2005/2006 – Appels d'offres. 199

RESTAURATION SCOLAIRE

- 04/79 – Denrées et marchandises nécessaires au fonctionnement des services de la restauration scolaire à Lille et Hellemmes – Appel d'offres ouvert – Année 2005. 200

JEUNESSE - ANIMATION

- 04/80 – Avances sur subventions consenties aux associations de jeunesse au titre de l'année 2004 – Première répartition. 201
- 04/81 – Subventions à diverses associations de Jeunesse. 202
- 04/82 – Rencontres Audiovisuelles 2004 - Subvention destinée à l'association Map Vidéo. 204
- 04/83 – Club Léo Lagrange Arbrisseau-Wagner - Poste FONJEP. 206

C.L.S.P.D.

- 04/84 – Forum Français pour la Sécurité Urbaine – Cotisation 2004. 207
- 04/85 – Association Brico'Zem - Subvention de participation au Forum des Jeunes de la Rue. 208
- 04/86 – Association Intercommunale d'aide aux Victimes et de Médiation de Lille – Subvention de fonctionnement 2004. 209
- 04/87 – Contrat de Ville - XIIème Plan - Plan d'Actions de Prévention de la Délinquance et de Lutte contre la Toxicomanie – Programme 2004 – Adoption (1ère répartition). 210

DEPLACEMENTS ET TRANSPORTS

- 04/88 – Requalification de l'avenue de Dunkerque – 2^{ème} phase – Convention de Groupement de commande entre la Ville de Lille et ses partenaires – Signature. 213

ECONOMIE SOLIDAIRE

- 04/89 – Plan de développement de l'économie sociale et solidaire – Axe 4.1. – Améliorer la visibilité de l'économie solidaire à Lille et développer la consommation de biens et services solidaires – Avenant à la convention avec Artisans du Monde. 214

- 04/90 – Plan de développement de l'économie sociale et solidaire – 215
Axe 1 – Animer et coordonner le réseau lillois de l'économie sociale et solidaire – Subvention à l'APES pour l'animation du plan - Avenant à la convention avec l'APES.

EMPLOI

- 04/91 – Subvention à l'Association REUSSIR-la Mission Locale de 217
Lille au titre de l'année 2004 - Convention annuelle 2004 en référence à la convention d'objectifs pluriannuelle 2002-2004.

Séance du 9 février 2004

N° 04/2

OBJET

Délégation accordée au Maire
en vertu des articles L.2122-22 et L.2122-23
du Code Général des Collectivités Territoriales -
Compte rendu au Conseil Municipal

Rapport de Madame le Maire

Mesdames, Messieurs.

Par délibérations n° 01/105 du 25 mars 2001, 02/915 du 20 novembre 2002 et 03/993 du 15 décembre 2003, vous avez bien voulu, en vertu des articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales accorder délégation au Maire ou en cas d'empêchement au Premier Adjoint pour les objets limités énumérés ci-dessous :

1. arrêter et modifier l'affectation des propriétés communales utilisées par les services publics municipaux;
2. fixer, dans les limites déterminées par le Conseil Municipal, les tarifs des droits de voirie, de stationnement, de dépôt temporaire sur les voies et autres lieux publics et, d'une manière générale, des droits prévus au profit de la commune qui n'ont pas un caractère fiscal;
3. procéder, dans les limites fixées par le Conseil Municipal, à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget et aux opérations financières utiles à la gestion des emprunts, y compris les opérations de couverture des risques de taux et de change et passer à cet effet les actes nécessaires ;
4. prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, de fournitures et de services qui peuvent être passés sans formalités préalables en raison de leur montant, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;
5. décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans;
6. passer les contrats d'assurance;
7. créer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux;
8. prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières;
9. accepter les dons et les legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges;
10. décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 €.

11. fixer les rémunérations et de régler les frais et honoraires des avocats, notaires, avoués, huissiers de justice et experts;
12. fixer, dans les limites de l'estimation des services fiscaux (domaines), le montant des offres de la commune à notifier aux expropriés et de répondre à leurs demandes;
13. décider de la création de classes dans les établissements d'enseignement;
14. fixer les reprises d'alignement en application d'un document d'urbanisme;
15. exercer, au nom de la commune, les droits de préemption définis par le Code de l'Urbanisme, que la commune en soit titulaire ou délégataire, de déléguer l'exercice de ces droits à l'occasion à l'aliénation d'un bien selon les dispositions prévues au premier alinéa de l'article L. 213-3 de ce même code dans les conditions que fixe le conseil municipal;
16. intenter au nom de la commune les actions en justice ou de défendre la commune dans les actions intentées contre elle, dans les cas définis par le Conseil Municipal;
17. régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules municipaux dans la limite fixée par le Conseil Municipal.

Aux termes de l'article L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, les décisions prises en vertu de l'article L.2122-22 sont soumises aux mêmes règles que celles qui sont applicables aux délibérations des Conseils Municipaux sur les mêmes objets.

De plus, le Maire doit rendre compte à chacune des réunions obligatoires du Conseil Municipal des décisions prises dans le cadre de cette délégation ; en conséquence, nous vous prions de trouver, ci-annexé, un tableau récapitulatif de ces décisions.

ADOPTÉE à l'unanimité

Marchés, avenants, contrats d'assurances, réalisations d'emprunts et actions en justice
exercés par le Maire conformément aux dispositions
des articles L 2122-22 et L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales
et de la délibération du Conseil Municipal n° 01/105 du 25 mars 2001 modifiée

Tableau mis à jour le 28 janvier 2004

| Numéro d'ordre | Date de l'arrêté | Service d'origine | Objet | Montant | Dépôt en Préfecture le |
|----------------|------------------|----------------------|--|----------------------------|------------------------|
| N° 03/71 D.M. | 3 décembre 2003 | Finances | <p>Un emprunt de 55 000 000 euros (cinquante cinq millions d'euros) est réalisé auprès de Dexia Crédit Local de France, dont le siège social est à Paris, 7 à 11 quai André Citroën. Ce prêt est un produit dénommé "Revolving+" qui se décompose de la manière suivante :</p> <ul style="list-style-type: none"> - pour 35 M€ revolving à Eonia + 0,02 %, sans commission de non utilisation jusqu'au 31/01/2005 - pour 20 M€ revolving à Eonia + 0,02 % sans commission de non utilisation jusqu'au 1/10/04 puis consolidés. | | 4 décembre 2003 |
| N° 03/72 D.M. | 3 décembre 2003 | Urbanisme et Foncier | <p>Un 2^{ème} avenant au bail du 28 juin 1995 est passé avec Monsieur l'Inspecteur divisionnaire des impôts au Centre des Impôts Foncier de Lille I, agissant au nom et pour le compte de l'Etat, pour modifier le montant du loyer à partir du 1^{er} mars 2001.</p> | loyer annuel 6 465,36 € | 4 décembre 2003 |
| N° 03/73 D.M. | 3 décembre 2003 | Petite Enfance | <p>Les Crèches et Haltes-Garderies municipales seront fermées selon le calendrier des formations dans le cadre des journées pédagogiques établi pour l'année 2004.</p> | | 18 décembre 2003 |

| | | | | | |
|---------------|------------------|--------------------------|---|---|------------------|
| N° 03/74 D.M. | 8 décembre 2003 | Mairie de Lomme | Un bail est passé avec La Poste, exploitant de Droit Public, représentée par Mme Isabelle Raguét, responsable du service Achats Mutuel de La Poste du Nord, pour l'occupation de locaux sis à Lomme, 723 avenue de Dunkerque, pour une durée de 9 années qui commencera à courir le 15 novembre 2003. | loyer annuel 10 277 € | 10 décembre 2003 |
| N° 03/75 D.M. | 16 décembre 2003 | Etat Civil Cimetières | Les tarifs de concessions de terrains, des cases de columbarium et des droits divers sont revalorisés. | | 18 décembre 2003 |
| N° 03/76 D.M. | 23 décembre 2003 | Petite Enfance | Il est institué une régie d'avance auprès de la Pouponnière Municipale sise 86, rue des Meuniers, avec mission de payer, exclusivement pour le compte et sous la responsabilité de M. le Trésorier Principal, les menues dépenses afférentes à cet établissement. | Montant maximum de l'avance à consentir au régisseur : 300 € | 29 décembre 2003 |
| N° 03/77 D.M. | 23 décembre 2003 | Musée des Beaux-Arts | Les droits d'entrées et des services pour le Palais des Beaux-Arts (hors dispositions spécifiques aux expositions temporaires) sont fixés pour la période du 1 ^{er} janvier 2004 au 1 ^{er} septembre 2004. | | 29 décembre 2003 |
| N° 03/78 D.M. | 23 décembre 2003 | Urbanisme et Foncier | Une convention de mise à disposition est établie avec la Communauté Urbaine de Lille pour la prise en gestion de l'immeuble communautaire sis à Lille 47/49, rue d'Arras, repris au cadastre section OW n°100, d'une superficie de 1983 m ² , afin de créer une Maison Folie. | Mise à disposition à titre gratuit | 29 décembre 2003 |

Séance du 9 février 2004

N° 04/3

OBJET

Centre Communal d'Action Sociale -
Conseil d'Administration -
Désignation des représentants
du Conseil Municipal

Rapport de Monsieur le Maire

Mesdames. Messieurs.

Par délibération n° 01/115 du 11 avril 2001, le Conseil Municipal procédait à l'élection, selon les règles de la représentation proportionnelle au plus fort reste, des huit membres du Conseil Municipal appelés à siéger au Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de Lille, à savoir :

Mesdames CARLIER, FOLENS, KECHEMIR, STANIEC-WAVRANT
Messieurs BERNARD, CUCHEVAL, KANNER, RICHIR

Le 10 décembre 2003, Madame CARLIER présentait sa démission du poste d'Administrateur du Conseil d'Administration du CCAS et son groupe politique souhaitait être représenté désormais par Madame BOCQUET au sein de l'instance.

Aussi, nous vous demandons de bien vouloir retenir cette possibilité et de procéder, en conséquence, à l'élection de Madame BOCQUET pour siéger au sein du Conseil d'Administration de Lille.

ADOPTÉE à l'unanimité

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 9 février 2004

N° 04/119

OBJET

Conseils de Quartier - Vacances de
sièges - Désignation de membres

Rapport de Madame le Maire

Mesdames, Messieurs,

Au cours de ses séances des 15 juin et 9 juillet 2001, le Conseil Municipal a procédé au renouvellement des Conseils de Quartier, ainsi qu'à l'élection de leurs membres et adopté le règlement intérieur des Conseils de Quartier.

Il convient, conformément aux dispositions de l'article 8 du règlement intérieur, de combler les sièges devenus vacants par suite du départ ou du décès de leurs titulaires.

Nous vous proposons à cet effet les candidatures suivantes :

Conseil de quartier du Vieux-Lille

- pour remplacer Madame Thérèse DANGRÉAUX-VARLEZ

Monsieur Patrick FORTUIT, domicilié à Lille 9/11 rue des Chats Bossus
(au titre des Personnalités)

- pour remplacer Monsieur Patrick FORTUIT

Madame Marlène WATTRELOT, domiciliée à Lille 195/C1 rue Bastion St André
(au titre des Forces Vives) Résidence La Poterne

ADOPTÉE à l'unanimité

Séance du 9 février 2004

N° 04/110

OBJET

COMMUNE ASSOCIEE D'HELLEMMES

PROPRETE DE LA VILLE

Rapport de Madame le Maire,
Mesdames, Messieurs,

La qualité de la ville constitue une des priorités de l'action communale.

Parmi celles-ci, la propreté de la ville en est une.

Pour mutualiser les moyens et les actions, les différents acteurs ont signé le 22 mars 2003 un contrat d'objectif pour améliorer la propreté de la commune.

Le constat fait, démontre qu'après chaque passage du service des encombrants, les trottoirs sont jonchés de matériaux que ce service spécifique ne ramasse pas car ils n'entrent pas dans la classification définie par LILLE METROPOLE Communauté Urbaine. Ainsi tant les services de la propreté de la Ville de Lille que les services communaux doivent effectuer ces travaux de ramassage et de nettoyage sur chaussées et trottoirs.

Par cette action supplémentaire en faveur de la propreté, les services de la propreté de la Ville de Lille, sous l'autorité des services communaux d'Hellemmes, redéployeront leurs activités sur d'autres tâches permettant alors une meilleure qualité en matière de propreté sur l'ensemble de la commune.

Pour assurer la qualité de vie et la propreté de la commune, et en accord avec le Conseil Consultatif de la commune associée d'Hellemmes, réuni le 6 février 2004, nous vous demandons d'autoriser :

- le recours à un appel d'offres conformément aux dispositions de l'article 33 du code des marchés publics.
- le recours à l'article 35 du code des marchés publics dans le cas d'un appel d'offres infructueux.
- l'intégration d'une clause d'insertion conformément à l'article 14 du code des marchés publics.

ADOPTÉE à la majorité

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 9 février 2004

N° 04/111

OBJET

COMMUNE ASSOCIEE D'HELLEMMES

AGENDA 21 – CONVENTION ENTRE LA VILLE
D'HELLEMMES ET L'ASSOCIATION ELISERapport de Madame le Maire,
Mesdames, Messieurs,

L'Agenda 21 Lillois, signé en juin 2000, vise à développer des pratiques plus respectueuses de l'environnement, notamment en matière de récupération et de valorisation des déchets.

La commune d'Hellemmes, lors de la séance du Conseil Communal du 15 décembre 2000, s'est associée à cette action et a constitué son Comité 21.

Engagées dans une démarche de développement durable, les Villes de Lille, Hellemmes et Lomme ont la volonté de montrer l'exemple au sein de leurs bâtiments municipaux et de collecter et valoriser les déchets.

Depuis juin 2001, l'Association Handiterre collectait et valorisait les déchets bureautiques de l'Hôtel de Ville et des 10 mairies de quartier ainsi que de la Commune d'Hellemmes.

A ce jour, suite à l'arrêt de l'activité Handiterre prestataire de la collecte des consommables bureautiques, les deux collectivités Lille et Hellemmes se retrouvent sans collecteur. L'association ELISE, déjà prestataire dans la collecte du papier tant à Lille qu'à Hellemmes, a décidé de diversifier ses prestations dans la valorisation des déchets et notamment dans le domaine des consommables bureautiques.

Une convention annuelle décrit les relations entre les trois collectivités et ELISE pour une durée de 1 an renouvelable par tacite reconduction des 4 parties dans la limite de 3 ans, selon les modalités suivantes :

- L'Association ELISE met à disposition des 3 collectivités des bacs de collecte et se charge de la collecte et de la valorisation des déchets bureautiques pour l'ensemble des 3 structures municipales des 3 villes, le coût de cette prestation est nul pour les 3 municipalités.
- Les villes de Lille, Hellemmes et Lomme se chargent de la sensibilisation de l'ensemble de leurs agents municipaux.

Ce projet, qui s'intègre dans une démarche de développement durable, a un triple impact :

- Environnement : les déchets bureautiques représentent un danger pour l'environnement.
- Social : création d'emploi et réinsertion de personnes en difficulté (chômeurs de longue durée, handicapés).
- Economique : coût de mise en décharge évité.

Les membres de la Commission Aménagement – Travaux – Urbanisme – Développement Local – Développement Durable – Environnement lors de leur séance en date du 28 janvier 2003 se sont prononcés favorablement pour :

- Annuler la précédente convention
- Statuer sur cette proposition et ratifier la convention à intervenir entre la Ville d'Hellemmes et l'Association ELISE
- Autoriser Monsieur le Maire à signer ladite convention

Nous vous demandons de bien vouloir entériner l'avis de la Commission.

ADOPTÉE à l'unanimité

Séance du 9 février 2004

N° 04/112

OBJET

COMMUNE ASSOCIEE D'HELLEMMES

RAVALEMENT DE FACADES
ATTRIBUTION DE PRIMESRapport de Madame le Maire,
Mesdames, Messieurs,

Par délibérations n° 97/65 du 24 mars 1997 et 00/751 du 9 octobre 2000, il a été décidé l'institution d'une aide à la restauration de façades sur l'ensemble du territoire de la commune d'HELLEMMES suivant critères repris ci-après :

| <u>Nature des travaux</u> | <u>Subventions au m²</u> |
|--|-------------------------------------|
| Nettoyage simple (haute pression, sablage chimique etc...) | 4,57 Euros |
| Nettoyage + rejointoiement normal | 9,15 Euros |
| Nettoyage + rejointoiement, joint de remplissage | |
| Joint retiré blanc | 13,72 Euros |
| Peinture monochrome | 2,29 Euros |
| Peinture polychrome | 3,05 Euros |
| Recréation des enduits anciens : | |
| - partielle | 9,15 Euros |
| - en totalité | 13,72 Euros |

Bonification de prime

| | |
|---|---|
| Recréation d'un élément (modénatures en briques, en pierres ou briques vernissées) | de 79,22 Euros à 304,90 Euros par élément et selon l'élément |
| Rétablissement des percements dans le respect de l'architecture | |

| | |
|----------------|--------------|
| Maison d'angle | 152,45 Euros |
|----------------|--------------|

La subvention est limitée à 914,69 Euros pour les travaux de ravalement, à 457,35 Euros pour les prestations de peinture seule.

La subvention est plafonnée à 25 % du montant des travaux T.T.C.

Les demandes formulées par Monsieur et Madame Franck CLIQUENNOIS domiciliés 71 rue Ghesquières, la SDC - Résidence du Parc Saint Denis Société SIGLA domiciliée 177 rue Nationale à LILLE (travaux effectués 116 à 132 rue Roger Salengro) entrent dans le cadre de ces dispositions.

En accord avec le Conseil Consultatif de la commune associée d'Hellemmes, réuni le 6 février 2004, nous vous demandons de bien vouloir accorder à :

Monsieur et Madame Franck CLIQUENNOIS, une prime municipale de
457,35 Euros
(nettoyage simple + peinture polychrome 80 m²)

La SDC Résidence du Parc Saint Denis Société SIGLA, une prime municipale de
457,35 Euros
(Nettoyage simple, peinture polychrome 1447 m²)

ADOPTÉE à l'unanimité

Séance du 9 février 2004

N° 04/113

OBJET

COMMUNE ASSOCIEE D'HELLEMES

FETES DE FIN D'ANNEE - PARTENARIAT AVEC L'ASSOCIATION
POUR LE DEVELOPPEMENT DE L'ANIMATION ET DE LA CULTURE
SUR HELLEMES : AIDE FINANCIERE ET CONVENTION

Rapport de Madame le Maire,
Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre de sa politique de partenariat avec les associations et de son orientation prioritaire de développement des politiques en direction de l'animation, la Commune associée d'Hellemmes souhaite soutenir les initiatives locales.

Dans le cadre de « Lille 2004, Capitale Européenne de la Culture », l'Association pour le Développement de l'Animation et de la Culture sur Hellemmes propose de réaliser un spectacle pour les fêtes de fin d'année, les 10, 11 et 12 décembre 2004 sur le thème « le Tour du monde en 80 jours ».

Après avis de la commission de la Vie Collective et en accord avec le Conseil Consultatif de la Commune associée d'Hellemmes, réuni le 6 février 2004, nous vous demandons de bien vouloir entériner :

La commune d'Hellemmes, estimant qu'il s'agit d'une action d'intérêt public, décide :

- d'allouer sur le crédit animation au budget 2004 fonction 024-Chapitre 11-Article 6288 :
 - une somme de 27 000 euros
 - d'autoriser Monsieur le Maire de la Commune associée d'Hellemmes à signer la convention ci annexée qui définit les conditions de versement
 - d'autoriser l'association à produire un spectacle dans un équipement communal mis gracieusement à disposition de l'association et à encaisser les droits des entrées

ADOPTÉE à la majorité

Séance du 9 février 2004

N° 04/114

OBJET

COMMUNE ASSOCIEE D'HELLEMMES

MANIFESTATIONS SPORTIVES LOCALES –
AIDES FINANCIERES AUX ASSOCIATIONS LOCALESRapport de Madame le Maire,
Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre du Budget 2004, le Conseil Communal a inscrit un crédit de 25 450,00 € sur l'enveloppe 15338 – Fonction 024 – Chapitre 65 – Article 6574, destiné à différentes manifestations à caractère sportif.

Dans le détail des subventions, il a été prévu une répartition pour :

- le Guidon d'Or
- le Championnat d'Europe de Billard
- le Championnat de France de Boxe Française

Pour permettre l'organisation de ces manifestations, il y a lieu d'attribuer une subvention aux associations organisatrices.

En conséquence et en accord avec le Conseil Consultatif de la commune associée d'Hellemmes, réuni le 6 février 2004, de bien vouloir procéder au mandatement des sommes suivantes :

- 15 300,00 € Association Sportive Hellemmoise Cyclisme
- 9 150,00 € Billard Français Hellemmois
- 1 000,00 € Boxe Française Quinquinoise

Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés

Séance du 9 février 2004

N° 04/115

OBJET

COMMUNE ASSOCIEE D'HELLEMMES

ASSOCIATION LE COLLECTIF DE LA GIRAFE
VERSEMENT D'UNE SUBVENTION

Rapport de Madame le Maire,
Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre de la vie culturelle Hellemmoise, la Commune s'associe à nouveau avec Lille à la manifestation "Les fenêtres qui parlent" qui se déroulera du 19 mars au 19 avril 2004.

A cet effet, l'association "Le Collectif de La Girafe" est porteuse de cette manifestation qui regroupe un collectif d'habitants Hellemmois.

Pour mener à bien cette action, la Commune d'Hellemmes est sollicitée pour attribuer une subvention.

En conséquence et en accord avec le Conseil Consultatif de la commune associée d'Hellemmes, réuni le 6 février 2004, nous vous demandons l'autorisation de verser une subvention de 1000 €uro à l'association "Le Collectif de La Girafe" pour son action sur le territoire.

La dépense sera prélevée sur les crédits inscrits au Chapitre 65, Article 6574, Fonction 311, Enveloppe 2025.

Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés

Séance du 9 février 2004

N° 04/92

OBJET

Commune Associée de
LOMME

PARTENARIAT ETAT - VILLE DE LOMME -
PARTENORD HABITAT - CONVENTION
QUALITE DE SERVICE

Rapport de Madame le Maire,
Mesdames, Messieurs,

Partenord Habitat, gestionnaire de plus de 1 500 logements sur la Commune de Lomme, a engagé un important programme de réhabilitation dès 1994.

Cet organisme d'Habitations à Loyer Modéré (HLM) souhaite continuer cette politique de rénovation des logements sur 3 sites lommois :

- Résidence Sadi Carnot
- Résidences Egalité & Voltaire Sévigné
- Tours Chopin, Bizet et Debussy

Les travaux mis en place portent sur le gros œuvre et sur la rénovation intérieure des logements ainsi que sur la sécurisation des entrées.

Des aides sont demandées aux partenaires que sont l'Etat et le Département mais également à la Commune de Lomme. Cette participation est de l'ordre de 148 938,82 Euros qui pourrait être étalée sur 10 années, soit approximativement 14 900 Euros par an.

Afin d'accompagner Partenord Habitat dans cette importante opération de rénovation, il vous est demandé d'autoriser la signature des 3 conventions de qualité de service.

Les crédits nécessaires seront inscrits aux budgets annuels correspondants.

ADOPTÉE à l'unanimité

Séance du 9 février 2004

N° 04/93

OBJETCommune Associée de
LOMMESUBVENTIONS 2004

Rapport de Madame le Maire,

Mesdames, Messieurs,

Il est proposé au Conseil l'attribution des subventions suivantes au titre de l'année 2004 :

| | LOCAUX BATIMENTS | AVANTAGES EN NATURE | SUBVENTIONS 2004 |
|---|---------------------|------------------------|---------------------|
| <u>020-8574 - ADMINISTRATION GENERALE</u> | | | |
| Amicale du Personnel | OUI | OUI | 27 170,00 € |
| <u>114-8574 - SECURITE ET POLICE</u> | | | |
| Amicale des Secouristes de la Protection Civile de Lomme | NON | NON | 1 820,00 € |
| <u>20-8574 - ENSEIGNEMENT ET OEUVRES SOCIALES</u> | | | |
| <u>SCOLAIRES</u> | | | |
| <i>Coopératives scolaires ou foyers socio - éducatifs des collèges, L.P et S.E.G.P.A. :</i> | | | |
| Foyer socio-éducatif Collège Jean Jaurès | NON | NON | 650,00 € |
| Foyer socio-éducatif Collège Jean Zay et Coopérative scolaire de la SEGPA Jean Zay | NON | NON | 650,00 € |
| Foyer socio-éducatif Collège Guy Mollet | NON | NON | 350,00 € |
| Association des Lycéens, étudiants, stagiaires et apprentis du centre de Formation Horticole - ALESA | NON | NON | 300,00 € |
| Coopérative scolaire de la SEGPA Guy Mollet | NON | NON | 300,00 € |
| <i>Coopératives scolaires :</i> | | | |
| Ecole Paul Bert | NON | NON | 637,00 € |
| Ecole Defrenne | NON | NON | 513,50 € |
| Ecole Léon Blum | NON | NON | 585,00 € |
| Ecole Jean Minet | NON | NON | 598,00 € |
| Ecole La Fontaine | NON | NON | 485,00 € |
| Ecole Langevin | NON | NON | 565,00 € |
| Ecole du Petit Quinquin | NON | NON | 685,00 € |
| Ecole Victor Hugo | NON | NON | 700,00 € |
| Ecole Demory - Jules Ferry | NON | NON | 800,00 € |
| Ecole Roland - Lamartine | NON | NON | 660,00 € |
| Ecole Roger Salengro | NON | NON | 775,00 € |
| Ecole Bracke Desrousseaux | NON | NON | 950,00 € |
| Ecole Pasteur - Curie | NON | NON | 1 255,00 € |
| Ecole Michelet | NON | NON | 940,00 € |

| | LOCAUX BATIMENTS | AVANTAGES EN NATURE | SUBVENTIONS 2004 |
|--|---------------------|------------------------|---------------------|
| 20-8574 - ENSEIGNEMENT ET OEUVRES SOCIALES | | | |
| SCOLAIRES (suite) | | | |
| <i>Associations des Parents d'élèves des collèges et lycées professionnels :</i> | | | |
| Collège Guy Mollet | NON | OUI | 300,00 € |
| Collège Jean Jaurès | NON | OUI | 350,00 € |
| Collège Jean Zay | NON | NON | 300,00 € |
| Lycée Horticole | NON | NON | 300,00 € |
| <i>Associations des Parents d'élèves des écoles publiques :</i> | | | |
| Roger Salengro | NON | OUI | 450,00 € |
| Délivrance : Curie Pasteur - Ferry Demory | NON | OUI | 550,00 € |
| Mont-à-Camp : Bracke Desrousseaux - Michelet - Sand | NON | OUI | 650,00 € |
| La Fontaine et Lamartine | NON | NON | 450,00 € |
| Jean Minet et Defrenne | NON | NON | 400,00 € |
| Petit Quinquin | NON | OUI | 400,00 € |
| Paul Bert et Léon Blum | NON | NON | 400,00 € |
| Denier des Ecoles Laïques-Fonctionnement et Animation scolaire | OUI | OUI | 6 830,00 € |
| Amicale des anciens élèves de l'école Michelet | NON | OUI | 200,00 € |
| I.M.E d'Houplines | NON | NON | 150,00 € |
| 411-6574 - SPORTS | | | |
| La Proletarienne | OUI | OUI | 4 000,00 € |
| La Jeunesse du Marais | OUI | OUI | 4 000,00 € |
| O.S.M.L. Centre de Formation - Arts Martiaux - Sports de Combat | OUI | OUI | 2 000,00 € |
| O.S.M.L. Athlétisme | OUI | OUI | 15 384,00 € |
| O.S.M.L. Aux Dards Lommois | OUI | OUI | 500,00 € |
| O.S.M.L. Badminton | OUI | OUI | 2 500,00 € |
| O.S.M.L. Basket | OUI | OUI | 5 000,00 € |
| O.S.M.L. Cercle Pongiste | OUI | OUI | 4 000,00 € |
| O.S.M.L. Cyclo Club Lommois | OUI | OUI | 700,00 € |
| O.S.M.L. Football | OUI | OUI | 19 000,00 € |
| O.S.M.L. Gymnastique Rythmique | OUI | OUI | 12 000,00 € |
| O.S.M.L. Gymnastique Volontaire | OUI | OUI | 1 500,00 € |
| O.S.M.L. Haltérophilie Musculation | OUI | OUI | 4 500,00 € |
| O.S.M.L. Handball | OUI | OUI | 54 000,00 € |
| O.S.M.L. / S.R.L.D. Judo | OUI | OUI | 6 000,00 € |
| O.S.M.L. Lutte | OUI | OUI | 2 300,00 € |
| O.S.M.L. Natation | OUI | OUI | 6 500,00 € |
| O.S.M.L. Pétanque | OUI | OUI | 2 000,00 € |
| O.S.M.L. Tennis | OUI | OUI | 1 600,00 € |
| O.S.M.L. Tir | OUI | OUI | 2 000,00 € |
| O.S.M.L. Union Canines des Flandres | OUI | OUI | 1 200,00 € |
| O.S.M.L. Union des pêcheurs Lommois | OUI | OUI | 1 400,00 € |
| Lomme Volley Ball | OUI | OUI | 3 400,00 € |
| Lomme Union Sportive Club | OUI | OUI | 5 000,00 € |
| U.S.M.C.L. Basket | OUI | OUI | 3 500,00 € |
| S.R.L.D. Football | OUI | OUI | 14 800,00 € |
| S.R.L.D. Gymnastique Volontaire | OUI | OUI | 1 000,00 € |
| S.R.L.D. Tennis | OUI | OUI | 1 500,00 € |

| | LOCAUX BATIMENTS | AVANTAGES EN NATURE | SUBVENTIONS 2004 |
|--|---------------------|------------------------|---------------------|
| 411-6574 - SPORTS (suite) | | | |
| Moto club Zone Rouge 59 | OUI | OUI | 300,00 € |
| Amicale des sapeurs pompiers de Lomme | NON | NON | 1 800,00 € |
| <i>Associations sportives des Ecoles, Collèges et Lycées :</i> | | | |
| USEP | NON | NON | 1 500,00 € |
| Collège Jean Jaurès | NON | NON | 200,00 € |
| Collège Jean Zay | NON | NON | 200,00 € |
| Collège Guy Mollet | NON | NON | 200,00 € |
| Lycée Jean Prouvé | NON | NON | 80,00 € |
| Lycée Horticole | NON | NON | 80,00 € |
| 33-6574 - ENCOURAGEMENT AUX SOCIETES CULTURELLES ET MUSIQUE | | | |
| Orchestre d'Harmonie de Lomme | OUI | OUI | 7 100,00 € |
| Batterie Fanfare de Lomme | OUI | OUI | 7 100,00 € |
| Les Mésanges Lommoises | OUI | OUI | 4 000,00 € |
| Les Accordéonistes Lommois | OUI | OUI | 3 500,00 € |
| Les Majorettes Lommoises | OUI | OUI | 5 600,00 € |
| Groupe Evolution Musicale | OUI | OUI | 1 600,00 € |
| Et vous trouvez ça Drôle | OUI | OUI | 23 500,00 € |
| Club Artistique Lommois | OUI | OUI | 700,00 € |
| Prévention routière | NON | NON | 150,00 € |
| Traditions et loisirs du Jardinage | OUI | OUI | 350,00 € |
| Denier des écoles Laïques (site Informatique) | OUI | OUI | 800,00 € |
| Mitterrie Culture Loisirs | OUI | OUI | 1 500,00 € |
| Association "Le Glac Arts" | OUI | OUI | 5 000,00 € |
| Théâtre Octobre | OUI | OUI | 42 600,00 € |
| Association Bois Loisir | OUI | OUI | 420,00 € |
| Lomme Tiers Monde | NON | NON | 550,00 € |
| Renaissance Artistique de la Délivrance | OUI | OUI | 850,00 € |
| Club Avicole de Lomme | OUI | OUI | 450,00 € |
| Amicale des Colombophiles de Lomme | OUI | OUI | 450,00 € |
| Amicale Club Lommois Aquariophile | OUI | OUI | 450,00 € |
| Canari Club de Lomme et Banlieue | OUI | OUI | 450,00 € |
| Amicale des Cibistes de Lomme | OUI | OUI | 450,00 € |
| Association Scrabble et détente loisirs de Lomme | OUI | OUI | 400,00 € |
| Planète jeunes | OUI | OUI | 1 000,00 € |
| L'Art et la Manière | OUI | OUI | 1 020,00 € |
| Amicale "Lomme Amis des Jardins" | NON | NON | 150,00 € |
| Starlines | NON | OUI | 600,00 € |
| 510-6574 - HYGIENE ET PROTECTION SANITAIRE | | | |
| Choisir et s'en sortir | NON | OUI | 1 220,00 € |
| Amicale des Donneurs de Sang Bénévoles de Lomme | NON | OUI | 650,00 € |
| ADOT 59 | NON | NON | 160,00 € |
| Association des diabétiques de la métropole Nord | NON | NON | 160,00 € |

| | LOCAUX BATIMENTS | AVANTAGES EN NATURE | SUBVENTIONS 2004 |
|--|---------------------|------------------------|---------------------|
| 524-6574 - SERVICES SOCIAUX ET AIDES SOCIALES | | | |
| Comité d'Entente des Anciens Combattants | OUI | OUI | 250,00 € |
| A.C.P.G - C.A.T.M. | OUI | OUI | 550,00 € |
| U.N.C. (section de Lomme) | OUI | OUI | 450,00 € |
| U.N.C. - A.F.N (section de Lomme) | OUI | OUI | 700,00 € |
| F.N.A.C.A. | OUI | OUI | 700,00 € |
| Association départementale des conjoints survivants | OUI | OUI | 1 350,00 € |
| Comité d'Animation de la Délivrance | OUI | OUI | 1 000,00 € |
| Collectif Loisirs Animation de la Rénovation (Le CLAR) | NON | NON | 600,00 € |
| Amis Sans Frontière | NON | NON | 900,00 € |
| Amicale des Locataires de la Délivrance - CNL | NON | OUI | 450,00 € |
| Club loisir des cheminots retraités | NON | NON | 250,00 € |
| Secours populaire | OUI | OUI | 2 850,00 € |
| 90-6574 - INTERVENTIONS SOCIO ECONOMIQUES | | | |
| Chambre des métiers du Nord | NON | NON | 785,00 € |
| 94-6574 AIDES AUX COMMERCES | | | |
| Groupement Commercial Lomme-Marais-République | NON | OUI | 3 000,00 € |

ADOPTÉE à la majorité

Séance du 9 février 2004

N° 04/94

OBJETCommune Associée de
LOMMESUBVENTION A L'ASSOCIATION « LIMA GOLF
BRAVO »

Rapport de Madame le Maire,

— Mesdames, Messieurs,

Une nouvelle association Lommoise « Lima Golf Bravo » a été créée le 6 janvier 2003.

Elle a pour objet l'assistance radio et la liaison longue distance (DX).

Il est proposé au Conseil d'apporter son aide en attribuant une subvention de démarrage de 250 €.

Les crédits prévus à cet effet seront inscrits au budget de la Commune.

ADOPTÉE à l'unanimité

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 9 février 2004

N° 04795

OBJETCommune Associée deLOMMESUBVENTION A L'ASSOCIATION « LE MOMENT
CREATIF »

Rapport de Madame le Maire,

Mesdames, Messieurs,

Une nouvelle association Lommoise « Le Moment Créatif » s'est créée le 18 juillet 2003.

Elle a pour objet de donner les bases des travaux de couture, d'initier à la broderie et aux autres travaux d'aiguilles.

Il est proposé au Conseil d'apporter son aide en attribuant une subvention de démarrage de 150 €.

Les crédits prévus à cet effet seront inscrits au budget de la Commune.

ADOPTÉE à l'unanimité

Séance du 9 février 2004

N° 04/96

OBJETCommune Associée de
LOMMESUBVENTION A L'ASSOCIATION « CONFEDERATION
NATIONALE DU LOGEMENT LES BOULEAUX »Rapport de Madame le Maire,
Mesdames, Messieurs,

Une nouvelle association « Confédération Nationale du Logement Les Bouleaux » mène des actions auprès du bailleur social et des activités auprès des résidents pour améliorer la qualité de vie des habitants de la résidence les Bouleaux, à Lomme.

Il est proposé au Conseil de décider d'apporter son aide en attribuant une subvention de démarrage de 250 €.

Les crédits prévus à cet effet seront inscrits au budget de la Commune.

ADOPTÉE à l'unanimité

Séance du 9 février 2004

N° 04/97

OBJETCommune Associée de
LOMMESUBVENTION EXCEPTIONNELLE AU COLLEGE
JEAN JAURESRapport de Madame le Maire,
Mesdames, Messieurs,

Le Collège Jean Jaurès de Lomme organise un voyage découverte de l'Espagne intitulé « sur la route de Don Quichotte ».

Ce voyage, qui bénéficiera à 49 collégiens, s'inscrit dans les actions menées dans le cadre de Lille 2004 - Lomme comme d'ailleurs l'exposition et la participation du collège aux festivités organisées pendant le temps fort « Plein Sud ».

Il est proposé au Conseil de participer au financement de ce voyage et au projet Lille 2004 - Lomme en attribuant au Collège Jean Jaurès une subvention exceptionnelle de 735 €.

Les crédits prévus à cet effet seront inscrits au budget de la Commune.

ADOPTÉE à l'unanimité

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 9 février 2004

N° 04/98

OBJETCommune Associée de
LOMMESUBVENTION EXCEPTIONNELLE AU COLLEGE
JEAN ZAYRapport de Madame le Maire,
Mesdames, Messieurs,

Le Collège Jean Zay de Lomme organisera un voyage culturel de 4 jours en mars 2004 pour permettre aux élèves de découvrir les sites historiques des 2 guerres mondiales.

Afin d'alléger le coût de ce voyage, le collège sollicite une aide de 15 € par enfant ; 49 collégiens seraient concernés.

Il est proposé au Conseil de participer au financement de ce voyage en attribuant au Collège Jean Zay une subvention exceptionnelle de 735 €.

Les crédits prévus à cet effet seront inscrits au budget de la Commune.

ADOPTÉE à l'unanimité

Séance du 9 février 2004

N° 04/99

OBJETCommune Associée de
LOMMETARIFICATION 2004 - MODIFICATION
DES QUOTIENTS FAMILIAUX

Rapport de Madame le Maire,

Mesdames, Messieurs, —

Les tarifs applicables aux différents services qu'offre la Commune sur Lomme ont été modifiés en date du 1^{er} janvier 2002 par délibérations n° 2001/85 du Conseil Communal de Lomme du 7 novembre 2001, et n° 01/803 du Conseil Municipal de Lille du 12 novembre 2001.

Or, la Caisse d'Allocations Familiales de Lille souhaite que nous révisions les quotients familiaux pour les tarifs appliqués en Centres de Loisirs Sans Hébergement. Cette modification entraîne également une révision des tranches appliquées en Restauration Scolaire.

Il s'agit d'un ajustement général qui permettra aux Familles Lommoises de continuer à bénéficier des bons loisirs et à la Ville de la prestation de service.

Les autres tarifs basés également sur un quotient familial ne font l'objet d'aucune modification, il s'agit :

- des Haltes garderies,
- des Garderies périscolaires,
- des Centres de vacances,
- de l'Ecole de musique.

.../...

Il vous est proposé d'ajuster les tarifs des Centres de Loisirs Sans Hébergement et de la Restauration Scolaire de la manière suivante à compter du 1^{er} mars 2004 :

| TARIFS CLSH JOURNEE POUR LES ENFANTS LOMMOIS AVEC BONS LOISIRS CAF | | | |
|--|---|--------|--------------|
| Tranche de quotient familial | Enfants bénéficiaires des bons loisirs (0,25 € par 1/2 journée) | Repas | Prix journée |
| 0 à 280 | 0,50 € | 1,54 € | 2,04 € |
| 281 à 413 | 0,50 € | 1,69 € | 2,19 € |
| 414 à 473 | 0,50 € | 1,84 € | 2,34 € |
| TARIFS CLSH JOURNEE POUR LES ENFANTS LOMMOIS SANS BONS LOISIRS CAF | | | |
| 0 à 280 | 0,55 € | 1,54 € | 2,09 € |
| 281 à 413 | 0,61 € | 1,69 € | 2,30 € |
| 414 à 473 | 0,77 € | 1,84 € | 2,61 € |
| 474 à 703 | 0,95 € | 2,01 € | 2,96 € |
| 704 à 934 | 1,10 € | 2,06 € | 3,16 € |
| 935 à 1166 | 1,25 € | 2,16 € | 3,41 € |
| 1167 et + | 1,40 € | 2,32 € | 3,72 € |
| TARIFS CLSH JOURNEE POUR LES ENFANTS HORS COMMUNE | | | |
| | 2,50 € | 2,65 € | 5,15 € |
| <p>Dans le cadre de la convention passée avec la Caisse d'Allocations Familiales de Lille, il est demandé une participation de 0,50 euros par jour d'animation aux bénéficiaires d'un bon loisirs de la CAF contre remise de celui-ci lors de l'inscription, et pour 45 journées maximum par an.</p> <p>Au tarif animation, il y a lieu d'ajouter le prix du repas. Il est rappelé que pour le paiement, la durée retenue est la semaine complète de fonctionnement.</p> | | | |

| TARIFICATION RESTAURATION SCOLAIRE | |
|---|--------|
| LIBELLE | TARIFS |
| Personnel municipal ou enseignant | 3,52 € |
| Personnel du Restaurant scolaire | 2,33 € |
| Lommois / Quotient familial | |
| 0 à 280 | 1,54 € |
| 281 à 413 | 1,69 € |
| 414 à 473 | 1,84 € |
| 474 à 703 | 2,01 € |
| 704 à 934 | 2,06 € |
| 935 à 1166 | 2,16 € |
| 1167 et + | 2,32 € |
| Extérieurs | 2,65 € |

ADOPTÉE à l'unanimité

Séance du 9 février 2004

N° 04/100

OBJETCommune Associée de
LOMMEMARCHE DE TRAVAUX - EXTENSION DE
L'ECOLE PAUL BERT

Rapport de Madame le Maire,

Mesdames, Messieurs,

Afin de créer un dortoir, une bibliothèque - centre de documentation et une salle d'arts plastiques au sein de l'école Paul Bert à Lomme, il est nécessaire de réaliser des travaux d'extension du bâtiment.

Le montant global de ces travaux est estimé à 215 000 € TTC, décomposé comme suit :

| | |
|--|--------------|
| - Lot n° 1 : Gros œuvre | 83 000 € TTC |
| - Lot n° 2 : Charpente et couverture | 40 000 € TTC |
| - Lot n° 3 : Menuiserie | 25 000 € TTC |
| - Lot n° 4 : Electricité | 10 000 € TTC |
| - Lot n° 5 : Chauffage et plomberie | 20 000 € TTC |
| - Lot n° 6 : Peinture et revêtements de sols | 37 000 € TTC |

Aussi, il vous est proposé :

- de procéder à la passation d'un marché sur appel d'offres ouvert, pour la réalisation de ces travaux.

- d'autoriser Madame le Maire ou en cas d'empêchement, tout Adjoint au Maire ou Conseiller Municipal délégué, à signer le marché, suite à la décision de la commission d'appel d'offres et conformément au Code des Marchés Publics.

ADOPTÉE à l'unanimité

Séance du 9 février 2004

N° 04/101

OBJETCommune Associée de
LOMMEREQUALIFICATION DE L'AVENUE DE DUNKERQUE -
CONVENTION DE GROUPEMENT DE COMMANDESRapport de Madame le Maire,
Mesdames, Messieurs,

Lille Métropole Communauté Urbaine envisage la 2^{ème} phase des travaux de requalification de l'avenue de Dunkerque (portion comprise entre la rue de la Carnoy et l'avenue de Bretagne) avec la Commune associée de Lomme, la Ville de Lille et la Ville de Lambersart, concernées par cette artère structurante.

Cette requalification prévue pour une durée de 30 mois, touche aussi bien la voirie, les espaces verts, le mobilier urbain, l'éclairage public, que le réseau électrique spécifique aux illuminations festives.

Afin d'obtenir des offres économiquement plus avantageuses et de mutualiser la procédure de passation des marchés, les communes partenaires veulent constituer un groupement de commandes pour les aménagements relevant de leur compétence propre et en confier la coordination à la Ville de Lille.

Aussi, il vous est proposé d'autoriser la signature de cette convention de groupement de commandes.

ADOPTÉE à l'unanimité

Séance du 9 février 2004

N° 04/103

OBJETCommune Associée de
LOMMEMARCHE - EXPLOITATION DE CHAUFFAGERapport de Madame le Maire,
Mesdames, Messieurs,

Le marché d'exploitation de chauffage arrive à son terme en septembre 2004. Il est donc nécessaire de lancer une nouvelle consultation afin d'assurer l'entretien des installations de chauffage lommoises sous la forme d'un marché à bons de commande sur appel d'offres ouvert pour une durée de cinq ans.

Le montant annuel minimum est estimé à 91 250 € TTC, le maximum annuel à 365 000 € TTC.

Le marché sera divisé en deux lots :

- lot n° 1 : Chaufferies des bâtiments communaux
Minimum annuel : 67 500 € TTC Maximum annuel : 270 000 € TTC
- lot n° 2 : Chaufferie et traitement de l'eau de la piscine
Minimum annuel : 23 750 € TTC Maximum annuel : 95 000 € TTC

Aussi, il vous est proposé :

- de procéder à la passation d'un marché sur appel d'offres ouvert, pour la réalisation de ces prestations.

- d'autoriser Madame le Maire ou en cas d'empêchement, tout Adjoint au Maire ou Conseiller Municipal délégué, à signer le marché, suite à la décision de la commission d'appel d'offres et conformément au Code des Marchés Publics.

ADOPTÉE à l'unanimité

Séance du 9 février 2004

N° 04/104

OBJETCommune Associée de
LOMMEMARCHE DE PRESTATIONS INTELLECTUELLES -
MISSIONS DE CONTROLE TECHNIQUERapport de Madame le Maire,
Mesdames, Messieurs,

Il est rappelé au Conseil que les marchés relatifs aux missions de contrôle technique des bâtiments communaux, des manifestations culturelles et des équipements sportifs de Lomme arriveront à échéance en novembre 2004 et mars 2005.

Il est donc nécessaire de relancer une procédure de mise en concurrence sous la forme d'un marché à bons de commande sur appel d'offres ouvert pour une durée de trois ans. Le montant minimum est fixé à 52 000 € TTC, le maximum à 208 000 € TTC.

Il sera divisé en cinq lots :

- lot n° 1 : Contrôle des installations gaz et électricité
Minimum TTC...16 000 € - Maximum TTC...64 000 €
- lot n° 2 : Etudes et diagnostics des bâtiments communaux
Minimum TTC...27 500 € - Maximum TTC...110 000 €
- lot n° 3 : Contrôle des tribunes et podiums
Minimum TTC...3 700 € - Maximum TTC...14 800 €
- lot n° 4 : Contrôle des équipements sportifs
Minimum TTC...2 400 € - Maximum TTC...9 600 €
- lot n° 5 : Contrôle de chapiteaux
Minimum TTC...2 400 € - Maximum TTC...9 600 €

.../...

Aussi, il vous est proposé :

- d'autoriser la passation d'un marché sur appel d'offres ouvert, pour la réalisation de ces prestations.

- d'autoriser Madame le Maire ou en cas d'empêchement, tout Adjoint au Maire ou Conseiller Municipal délégué, à signer le marché, suite à la décision de la commission d'appel d'offres et conformément au Code des Marchés Publics.

ADOPTÉE à l'unanimité

Séance du 9 février 2004

N° 04/105

OBJETCommune Associée de
LOMMESUBVENTIONS POUR RAVALEMENT DE FAÇADESRapport de Madame le Maire,
Mesdames, Messieurs,

Par délibération n° 2003/37 du Conseil Communal de Lomme du 6 mai 2003 et n° 03/326 du Conseil Municipal de Lille du 12 mai 2003, la Ville a décidé d'accorder une subvention pour ravalement de façades.

Les particuliers qui réalisent ces ravalements peuvent recevoir une aide de la Ville d'un montant de 9,15 € par m² de surface traitée limitée à 20 % du montant H.T. des travaux.

Une aide supplémentaire aux ravalements groupés d'au moins deux immeubles contigus et qui appartiennent à des propriétaires différents porte la subvention à 11,43 € par m² de surface traitée limitée à 25 % du montant H.T.

Dans tous les cas, la subvention est plafonnée à 760 € et les pétitionnaires sont exonérés des droits de voirie.

Nous vous demandons de donner un avis favorable au versement de la subvention pour les demandes présentées par :

Monsieur Philippe JOLY
Domicilié : 27, rue de l'Egalité
Pour des travaux : 27, rue de l'Egalité
Montant hors taxe des travaux : 866,61 €
Montant de la subvention 9,15 € x 13,95 m² = 127,64 €

Monsieur & Madame TELLE
Domiciliés : 15, rue Jules Noutour
Pour des travaux : 7/9, Place de la République
Montant hors taxe des travaux : 1 428,20 €
Montant de la subvention 9,15 € x 18,04 m² = 165,07 €

Madame Edwige CARPENTIER
Domiciliée : 46, rue Henri Bailleux
Pour des travaux : 46, rue Henri Bailleux
Montant hors taxe des travaux : 2 210,00 €
Montant de la subvention 9,15 € x 33 m² = 301,95 €

La dépense sera imputée sur l'enveloppe 2050 - article 6572 - fonction 824 « subventions d'équipement aux personnes de droit privé et autres organismes ».

ADOPTÉE à l'unanimité

Séance du 9 février 2004

N°04/106

OBJETCommune Associée de
LOMMEMARCHE DE TRAVAUX - REALISATION
D'UN TERRAIN DE FOOTBALL EN GAZON
SYNTHETIQUE

Rapport de Madame le Maire,

Mesdames, Messieurs,

Afin d'aménager sur le quartier du Marais à Lomme un terrain de football en gazon synthétique, et compte tenu du montant des dépenses estimé à la somme de 950 000 euros TTC, il est nécessaire de recourir à la procédure des marchés publics.

Aussi, il vous est proposé :

- d'autoriser la passation d'un marché sur appel d'offres ouvert, pour la réalisation de ces travaux.

- d'autoriser Madame le Maire ou en cas d'empêchement, tout Adjoint au Maire ou Conseiller Municipal délégué, à signer le marché, suite à la décision de la commission d'appel d'offres et conformément au Code des Marchés Publics.

ADOPTÉE à l'unanimité

Séance du 9 février 2004

N° 04/107

OBJET

Commune Associée de
LOMME

FONDS « AUTONOMIE - INITIATIVE DES JEUNES
DANS LES QUARTIERS

Rapport de Madame le Maire,
Mesdames, Messieurs,

Pour favoriser le développement de l'autonomie et l'initiative des jeunes au sein des quartiers, la Ville de Lomme a mis en place depuis plusieurs années trois mesures : le Comité Local d'Aide aux Projets Autonomes, qui subventionne des départs autonomes, les Ateliers de Proximité ouvrant droit à une bourse loisirs de 76,25 € et les Bourses Bénévolat permettant à des jeunes s'investissant au sein de leur quartier de bénéficier d'une bourse loisirs de 152,45 € ou d'une bourse formation de 228,70 €.

Afin de faciliter la gestion de ces subventions et bourses, qui sont utilisables par les jeunes dans le cadre de l'association de Quartier à laquelle ils adhèrent, un fonds spécifique dénommé « Autonomie - Initiative de jeunes dans les Quartiers », a été créé en 2000.

L'utilisation de ce fonds au cours des années 2000 à 2003 démontre son intérêt et son utilité pour les jeunes bénéficiaires.

Ce fonds fonctionne de la sorte : les subventions et bourses sont versées à l'association de quartier à laquelle adhère chacun des jeunes au regard d'un projet énonçant les noms, prénoms et adresses des jeunes concernés, l'action de référence (CLAP, Chantier ou action de bénévolat), les dates de cette action, le montant de chaque subvention ou bourse et les références de l'association à laquelle ces subventions et bourses doivent être versées.

Les associations de quartier concernées sont :

- Couleurs du Monde
- Marais Création
- Mitterie Culture et Loisirs
- Planète - Jeunes

.../...

Ces associations rendent compte auprès de l'Agence de Développement Social de l'utilisation de chacune des bourses par les jeunes dans les trois mois suivant le versement de la subvention.

Pour l'année 2004, le fonds serait constitué des subventions suivantes :

| | |
|---------------------|--------------------|
| CLAP : | 2 287,00 € |
| Bourses chantier : | 4 575,00 € |
| Bourses Bénévolat : | 3 900,00 € |
| TOTAL : | 10 762,00 € |

Une évaluation de l'utilisation de ce fonds sera effectuée au 31 Décembre 2004, par l'Agence de Développement Social.

Il est proposé au Conseil d'autoriser le Maire à abonder le fonds « autonomie - Initiative des Jeunes dans les Quartiers », des sommes ci-dessus mentionnées dans le cadre de la mise en place du Budget primitif de l'exercice 2004.

ADOPTÉE à l'unanimité

Séance du 9 février 2004

N° 04/108

OBJET

Commune Associée de
LOMME

PARTICIPATION FINANCIERE DE LA COMMUNE
AU COMITE LOCAL D'AIDE AUX PROJETS
AUTONOMES

Rapport de Madame le Maire,

Mesdames, Messieurs,

La Commune mène chaque année une action en partenariat avec le Conseil Général du Nord, dénommée « Comité Local d'Aide aux Projets Autonomes ».

Cette action vise à favoriser le départ en vacances autonomes de jeunes majeurs dont la situation socio-économique est précaire, sur présentation d'un projet de départ collectif au Comité qui les examine et attribue une subvention au groupe sous la forme de chèque vacances.

Il est proposé au Conseil :

- d'abonder le fonds à hauteur de 2 287,00 € selon la répartition suivante :

- 1 525,00 € sous forme d'aide financière et de mise à disposition de moyens,

- 762,00 € en valorisation du secrétariat et de la gestion administrative du Comité Local d'Aide aux Projets dont est chargée l'Agence de Développement Social.

- d'autoriser le Maire à solliciter auprès du Conseil Général une enveloppe de 1 525,00 €.

ADOPTÉE à l'unanimité

Séance du 9 février 2004

N° 04/109

OBJETCommune Associée de
LOMMEOPERATIONS VILLE-VIE-VACANCES ET LOISIRS
DES JEUNES DANS LE NORD 2004Rapport de Madame le Maire,
Mesdames, Messieurs,

Depuis 11 ans, les Opérations Eté, devenues depuis 1996 Opérations Ville-Vie-Vacances (O.V.V.V.), étendues à toutes les vacances scolaires, et les Loisirs des Jeunes dans le Nord (L.J.N.), sont portées par les associations de quartier et l'association Planète Jeunes.

Par ailleurs, l'ouverture des L.C.P. (Locaux Collectifs de Proximité) de 18 h à 20 h en semaine a permis le développement d'activités en soirée portées par les associations Marais Création, Mitterie Culture Loisirs et Planète Jeunes.

Afin de permettre une meilleure gestion de ces actions qui sont développées en continu tout au long de l'année, nous vous proposons d'attribuer à ces associations une subvention annuelle.

Il est proposé au Conseil d'attribuer les subventions suivantes :

| | |
|----------------------------|-------------|
| Couleurs du Monde : | 2 290,00 € |
| Mitterie Culture Loisirs : | 4 120,00 € |
| Marais-Création : | 4 120,00 € |
| Planète Jeunes : | 4 120,00 € |
| | <hr/> |
| TOTAL : | 14 650,00 € |

Les crédits nécessaires sont inscrits au Budget Primitif de l'exercice 2004.

ADOPTÉE à l'unanimité

Séance du 9 février 2004

N° 04/4

OBJET**Contrat de Ville - Programmation 2004**
Fonds d'Initiatives Habitants / Subventions

Rapport de Madame le Maire,

Mesdames, Messieurs,

Parmi les opérations retenues dans le cadre de la Programmation 2004 du Contrat de Ville figure notamment le Fonds d'Initiatives Habitants, également dénommé Fonds de Participation des Habitants, doté d'une enveloppe budgétaire spécifique d'un montant maximum de 23 000 € par quartier, financé à 70% par l'Etat et la Région et destiné à permettre la mise en oeuvre rapide des initiatives des habitants ou des associations des quartiers prioritaires (Bois Blancs, Faubourg de Béthune, Fives, Lille Sud, Moulins et Wazemmes).

Les objectifs du Fonds sont de :

- Favoriser les prises d'initiatives de groupes d'habitants par une aide financière souple et rapide,
- Promouvoir les capacités individuelles et collectives à s'organiser, monter des projets, argumenter,
- Renforcer les échanges entre associations et habitants,

Afin de permettre la mise en oeuvre rapide des opérations retenues au titre du Fonds d'Initiatives des Habitants, et en accord avec la Commission du Développement Economique, de l'Emploi, de l'Insertion et de la Politique de la Ville réunie le 22 janvier 2004, nous vous demandons de bien vouloir :

- allouer de la manière suivante les subventions de la Ville aux organismes supports d'opérations concernés pour les actions désignées dans le tableau ci-joint,
- imputer la dépense correspondante sur les crédits inscrits au chapitre 65 - article 6574 - fonction 824 - enveloppe 12723 sur la ligne intitulée « Fonds d'Initiatives Habitants - subventions » du budget Communal.

ADOPTÉE à l'unanimité

51
Fonds d'Initiatives Habitants

| intitulé de l'action | maître d'ouvrage | quartier | subvention proposée | Coût de l'action |
|--|--|----------|---------------------|------------------|
| Les arts transportés | Compagnie générale d'imaginaire (G.I.) | Wazemmes | 250,00 € | 750,00 € |
| Edouard au Japon | Ass. de Gestion du Local Associatif (AGLA) | Wazemmes | 750,00 € | 900,00 € |
| Les amis du dimanche | Wellouëj | Wazemmes | 750,00 € | 1 350,00 € |
| Redécouvrir la Toussaint | Paroisse St Pierre - St Paul | Wazemmes | 650,00 € | 1 400,00 € |
| Quand la mémoire parle | Vieillir autrement | Wazemmes | 330,00 € | 1 500,00 € |
| Journée d'échange entre asso. et habitants ... | Jumasso | Wazemmes | 750,00 € | 8 450,00 € |
| Racontez nous vers 20 ans | Club des ambassadeurs | Wazemmes | 750,00 € | 4 330,00 € |

| | |
|------------|-------------|
| 4 230,00 € | 18 680,00 € |
|------------|-------------|

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 9 février 2004

N° 04/5

OBJET**Politique de la Ville - Lien social - Médiation**
Programme Adultes Relais

Rapport de Madame le Maire,

Mesdames, Messieurs,

Le 14 décembre 1999, le Comité interministériel des villes a décidé le lancement à partir de 2000 d'un programme de création sur 3 ans de 10 000 adultes relais.

Les missions confiées à ces adultes relais visaient globalement à améliorer, dans les quartiers relevant de la politique de la ville, les rapports sociaux dans les espaces publics ou entre les habitants et les services publics.

Les employeurs potentiels étaient principalement les associations ayant une activité dans ces quartiers et les équipements de proximité.

Ces structures devaient déposer un projet auprès de l'Etat qui apportait à chaque projet retenu une aide pour 3 ans renouvelable fixée annuellement et par poste de travail à temps plein à 80% du SMIC chargé.

Parce que ce programme « adultes relais » venait renforcer les initiatives déjà prises par la Ville sur son territoire, la Ville de Lille avait sollicité les acteurs locaux pour initier des projets répondant aux besoins repérés.

Pour ce faire, la Ville de Lille a apporté :

- une aide en ingénierie par l'intermédiaire de la Direction de la Politique de la Ville et par l'intermédiaire de l'équipe « Nouveaux Services – Nouveaux Emplois » de la Mission Locale de Lille,
- une aide forfaitaire annuelle par poste selon les objectifs confiés et les cofinancements mobilisés.

L'ensemble de ces aides ont fait l'objet d'une convention d'objectifs et de partenariat entre 2000 et 2002.

Dans ce cadre, ce sont 29 postes d'adultes-relais qui ont été créés dans 16 associations.

En 2003, les conventions signées en 2000 arrivent à échéance et l'Etat étudie les demandes de renouvellement en liaison avec les services de la Ville.

La Ville de Lille souhaite maintenir son soutien aux associations engagées dans ce dispositif et accompagner les associations qui obtiendront le renouvellement des conventions initiales.

Pour ce faire, la Ville apportera :

- une aide en ingénierie par l'intermédiaire de la Direction de la Politique de la Ville et par l'intermédiaire de l'équipe « Nouveaux Services – Nouveaux Emplois » de la Mission Locale de Lille,
- une aide forfaitaire annuelle par poste selon les objectifs confiés et les cofinancements mobilisés.

En conséquence et en accord avec la Commission du Développement Economique, de l'Emploi, de l'Insertion et de la Politique de la Ville réunie le 22 janvier 2004, nous vous demandons de bien vouloir autoriser :

- la poursuite de la mise en œuvre de ce dispositif
- la signature par le Maire ou son représentant d'une convention d'objectifs et de partenariat pour l'ensemble de ces aides,
- l'imputation des sommes correspondantes dans la limite des crédits inscrits au Budget Primitif 2004 à hauteur de 168 457 € sur la ligne « Adultes relais – subventions à divers organismes » (Enveloppe 19680 – Chapitre 65 – Article 6574 – Fonction 824) de nos documents budgétaires.

ADOPTÉE à l'unanimité

| OBJECTIFS | | | |
|--|---|---|---|
| THEMATIQUE LIEN SOCIAL | OBJECTIFS | PORTEURS POTENTIELS | COFINANCEURS POTENTIELS |
| 1 - SANTE | Améliorer la fréquentation des structures de santé | Associations oeuvrant dans le champ de la santé | Conseil Général et Conseil Régional |
| 2 - EMPLOI INSERTION | - Rapprocher les publics notamment les jeunes de la Mission Locale de Lille - Accompagner la mobilisation du public sur l'offre d'insertion, formation et emploi | Mission Locale de Lille | Conseil Général |
| 3 - ECOLE FAMILLE | Renforcer les liens entre l'école et les familles | Fédération de parents d'élèves Associations Club de prévention | F.A.S. |
| 4 - SPORT | - Accompagner les familles dans une démarche d'adhésion aux clubs - Accompagner les clubs dans leur démarche d'insertion en direction des habitants du quartier, le lien avec les institutions et le réseau associatif du quartier | Clubs sportifs | |
| 5 - LIEN AVEC LES ADMINISTRATIONS | Faciliter la démarche administrative | Centres sociaux | Les administrations EDF/GDF, CAF, la poste.... |
| 6 - INFORMATIONS AUX HABITANTS | Améliorer l'information des habitants sur la vie du quartier : - fêtes - manifestations - initiatives associatives | Centres sociaux | Donneurs d'ordres |
| 7 - PRISE DE RESPONSABILITE ASSOCIATIVE PAR DES FEMMES | Développer les initiatives sociales portées par des femmes favorisant l'échange et le partage des compétences ainsi que l'égalité des chances | Associations | |
| 8 - ENVIRONNEMENT / CITOYENNETE | Promouvoir les actions menées en faveur de l'éducation à l'environnement et au comportement citoyen auprès des familles | Associations | Conseil Général, Conseil Régional |
| 9 - DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET COMMERCIAL | Informier et promouvoir les opérations menées dans le cadre du développement et de la revitalisation commerciale. Susciter la mobilisation des habitants sur ce sujet | Associations oeuvrant pour le développement économique et la revitalisation commerciale | Conseil Général, Conseil Régional, clubs d'entreprise |
| 10 - PARTICIPER AUX DISPOSITIFS DE MEDIATION MIS EN ŒUVRE DANS LE CADRE DU CONTRAT LOCAL DE SECURITE | Prévenir et aider à la résolution des petits conflits de la vie quotidienne par la médiation et le dialogue | Associations partenaires du CLS | |
| 11 - URBANISME / CADRE DE VIE | Informier les habitants sur le déroulement des chantiers | Fédération Lilloise des Régies Techniques de Proximité (F.L.R.T.P.) | |

Séance du 9 février 2004

N° 04/6

OBJET

**Politique de la Ville - Programmation du
contrat de Ville 2004 - Première répartition**

Rapport de Madame le Maire,

Mesdames, Messieurs,

Initiée en 1982 dans le cadre d'une prise de conscience d'un mal-être persistant, dans certains quartiers des villes françaises, dû au cadre de vie, aux conditions de logements, à la situation sociale fortement marquée par un chômage de masse, la Politique de la Ville n'a cessé d'évoluer au fil de l'amélioration de la connaissance de ces territoires et des textes législatifs qui la régissent.

Elle s'est appuyée sur des outils comme le Développement Social des Quartiers (DSQ), le Développement Social Urbain (DSU), puis le Contrat de Ville, les Zones Franches Urbaines, Zone de Renydamisation Urbaine (ZRU), Zone Urbaine Sensible (ZUS), et les Grands Projets de Ville (GPV) qui déterminaient des périmètres d'intervention sur des thématiques diverses.

Dès 1997, le gouvernement, conscient des limites d'une démarche transversale qui visait essentiellement l'accompagnement social des populations en place, avait souhaité redonner une nouvelle ambition à la Politique de la Ville en se fixant pour objectif de favoriser l'émergence de véritables projets locaux de développement à l'échelle des communes comprenant à la fois des interventions sur l'urbain et le social. Pour cela, étaient créés les Contrats de Ville en agglomération et les Grands Projets de Ville (GPV) dotés de moyens exceptionnels pour la période 2000-2006.

La loi du 1^{er} août 2003 relative à la rénovation urbaine fixe désormais de nouvelles règles, qui restent à préciser par les décrets d'application à venir.

Outre la création de 41 ZFU supplémentaires et de la procédure de faillite civile, elle prévoit la mise en œuvre d'un programme national de rénovation urbaine qui devrait permettre le réaménagement des espaces publics, des voiries, des équipements publics et la construction d'un habitat de qualité et la réhabilitation de logements.

En matière de développement social, elle insiste sur la « réduction des inégalités dans les ZUS par l'élaboration et la mise en œuvre de programme d'actions et par voie de décisions concertées ou de conventions ».

Elle ouvre une nouvelle période de contractualisation allant de 2004 à 2008.

La poursuite des GPV est opérée par des projets de renouvellement urbain dans le cadre du périmètre des ZUS. A ce titre, la Ville de Lille, avec les 4 autres villes engagées dans la convention relative au GPV métropolitain, a constitué un dossier de candidature ambitieux, reflétant son souhait de compléter la stratégie forte en matière d'aménagement du territoire, initiée dans le cadre des GPV, par une politique de l'habitat et du logement cohérente. Ce dossier est en cours d'instruction par les services de l'Etat et l'Agence Nationale de Renouvellement Urbain (ANRU).

Par ailleurs, les crédits relatifs au contrat de Ville restent inscrits à la loi de finances pour 2004, bien que la baisse enregistrée en 2003 soit confirmée en 2004.

C'est dans ce contexte incertain que la Ville de Lille, forte d'une volonté de maintenir ses efforts en faveur de l'accompagnement social des populations résidant dans ces quartiers en étroite liaison avec les projets liés aux démolitions-reconstructions et les opérations d'aménagement, a élaboré sa programmation 2004 du Contrat de Ville.

La Ville de Lille s'emploie à mettre en œuvre et financer des actions qui répondent aux besoins constatés dans le champ des thématiques prioritaires comme :

1. Culture
2. Le Développement Economique, l'Emploi, la Formation, l'Insertion
3. L'Education, Actions en faveur de la Petite Enfance et des jeunes, Sports
4. Gestion Urbaine de Proximité - Habitat - Cadre de vie - -
5. Services de proximité au public, Equipements de proximité, Action sociale, Intégration, Participation des habitants.
6. Santé Publique.

La programmation 2004 du Contrat de Ville résulte des travaux des Commissions de quartier qui ont proposé des projets d'actions entrant dans ces champs d'intervention.

Chaque Conseil de Quartier a ensuite été saisi, pour avis, des propositions faites.

Les Services thématiques de la Ville ont été associés à l'instruction des dossiers émanant de ces lieux de concertation afin d'émettre un avis sur l'opportunité des actions envisagées et leur cohérence par rapport à la Politique Municipale menée dans chaque domaine d'intervention.

Enfin, les élus thématiques ont participé à la validation de la programmation et ont été sollicités pour apporter un soutien financier à ces actions. A cet égard, il faut souligner qu'un certain nombre d'actions présentées au titre du contrat de Ville pour 2004 feront l'objet d'un financement complet dans le cadre des crédits de droit commun. Ces actions ne figurent pas dans le tableau annexé à la présente délibération, bien qu'ayant été initiées dans ce cadre.

En conséquence, pour achever cette programmation née de la concertation dans les quartiers et les différentes délégations et services de la Ville, et en accord avec la Commission du Développement Economique, de l'Emploi, de l'Insertion et de la Politique de la Ville réunie le 22 janvier 2004, nous vous demandons de bien vouloir :

- Adopter le programme d'actions élaboré au titre du Contrat de Ville pour l'année 2004.
 - Allouer à chaque association ou structure Maître d'ouvrage support de l'action concernée la subvention correspondant à la participation de la Ville conformément à la répartition figurant dans les tableaux joints en annexe.
 - Autoriser le Maire ou à défaut son représentant à signer toute convention et avenant élaborés dans le cadre des dispositions légales en vigueur.
- A ce titre, les conventions et avenants concernant le versement des subventions aux associations suivantes seront présentées ultérieurement par les services pilotes dans une délibération prise par ailleurs : ADEM N (Association pour le Développement de l'Emploi par les Métiers Nouveaux), Association de Gestion de l'Espace Santé du faubourg de Béthune, Association Jeunesse Sportive Lille Wazemmes, Association Sportive du Faubourg de Béthune, Atouts Sens, ATTACAFA - scène Universelle Nomade, Avenir Enfance, CAL PACT, CALL 911 Records, Centre social Lazare Garreau, Centre Social Marcel Bertrand, Centre Social Mosaïque, Association Itinéraires, Eolie Songe

(compagnie), Fédération nord du Secours Populaire Français, Filofil, Fondation de l'Armée du Salut, Football Club de Lille Sud, Francas de Lille, Francas du Nord, Grandir ensemble avec le Centre Social Lazare Garreau, Interproximité, La CLE (Lille – association Compter-Lire-Ecrire, Le Grand Bleu, Les Spectacles Sans Gravité l'Aéronef, Lille Métropole Habitat, Lille Sud Insertion, Lille université Club (LUC), Maison de Quartier Théâtre Massenet, Maison de Quartier de Wazemmes, Maison de Quartier des Bois Blancs – CS rosette de Mey, Papsoun Wazz, Projet, Réussir-Mission Locale de Lille, Rock'in Fâches, SAFFIA (Solidarité aux femmes d'ici et d'Ailleurs, Union Commerciale de Lille Sud.

- Solliciter le concours financier de l'Etat, de la Région, ou de tout autre partenaire susceptible d'apporter son soutien dans le cadre du Contrat de Ville.
- Imputer la dépense correspondante à la participation de la Ville sur la ligne intitulée « Politique de la Ville – Subventions à divers organismes – chapitre 65 – article 6574 – fonction 824.

ADOPTÉE à la majorité

58

| | Télematique | Quartier | Intitulé | Maître d'ouvrage | Descriptif de l'action | Bilan 2003 | Coût de l'opération | | Sollicitation Ville (C.V.) 2004 | | Proposition Ville (C.V.) 2004 | | dont Patrimoine de la Ville 2004 | | dont financement thématique 2004 | | unités/hip | Sollicitation Etat / Région (C.V.) 2004 | | Proposition Etat / Région (C.V.) 2004 | |
|------------|-------------|---------------------|--|--|---|---|---------------------|-----------|---------------------------------|----------|-------------------------------|----------|----------------------------------|-------|----------------------------------|-------|------------|---|----------|---------------------------------------|--|
| | | | | | | | Euros | Euros | Euros | Euros | Euros | Euros | Euros | Euros | Euros | Euros | | | | | |
| NOUVELLE | A. Culture | Bois Blancs | L'île au phare siffleur | A Chahuter - Ass. ERG | Il s'agit en conférence des actions artistiques développées à l'occasion de Lille 2004. Le phare siffleur développe une histoire à laquelle chaque association et artistes se rattachent pour développer des expositions diverses, contes et curiosités des contes, modernes sur la gare d'eau, réalisation d'un CD à partir des témoignages d'habitants, parades avec le géant Bacchamoule et d'autres créatures | action nouvelle | 79 337,00 | 9 750,00 | 5 000,00 | 5 000,00 | | | | | | | | 9 750,00 | 5 000,00 | | |
| RECONDUITE | A. Culture | Bois Blancs | Développement des pratiques culturelles | Le Grand Bleu | Développement de la pratique du Hip-hop chez 15 garçons et filles du quartier des Bois Blancs grâce à leur participation active à un atelier hebdomadaire de danse hip hop ainsi qu'à des spectacles à la fois en tant qu'acteurs et spectateurs | 25 jeunes de 7 à 20 ans. Le groupe s'est étoffé de 15 à 25 jeunes âgés de 7 à 20 ans grâce à l'arrivée de filles. La pratique du Hip Hop leur fait découvrir leurs possibilités créatives et leur donne rigueur et discipline individuelle et collective | | 7 023,54 | 2 286,74 | 1 144,00 | 1 444,00 | | | | | | | 2 286,74 | 1 144,00 | | |
| RECONDUITE | A. Culture | Bois Blancs | A chacun son livre (Bibliothèque) | Ville de Lille | L'objectif est de rapprocher les différentes populations et structures du quartier autour du livre et de la lecture. Expositions, contes et ateliers d'écriture adaptés aux différents publics (adolescents en particulier) rencontrés avec les auteurs à caractère intergénérationnel et interculturel | Environ 4000 personnes ont bénéficié des actions animations lecture. Actions conçues en concertation avec les partenaires du Contrat Ville. Expositions avec choix de livres pour les enfants. La terre est ma couleur de Fatima aux Bois Blancs Culture et Histoire d'Algérie | | 6 726,00 | | 3 363,00 | 3 363,00 | | | | | | | 3 363,00 | 3 363,00 | | |
| RECONDUITE | A. Culture | Bois Blancs | Journées du patrimoine 2003 aux Bois Blancs | Ville de Lille | Le temps forts des journées du Patrimoine aux Bois Blancs sera le rassemblement de bateaux anciens et l'organisation d'un village Hollandais avec accueil des visiteurs par les habitants | En 2003, 500 personnes ont parcouru le circuit de découverte nocturne du quartier de Cantelieu. Organisé notamment dans le cadre de réunions du Contrat Ville, l'action a connu un grand succès grâce à l'implication de chacun : associations, habitants, personnel municipal | | 30 488,00 | 15 245,00 | 7 622,00 | 3 622,00 | 4 000,00 | | | | | | 15 245,00 | 7 622,00 | | |
| NOUVELLE | A. Culture | Faubourg de Béthune | Aux Portes du hip hop | Expression Culture de rue | Organisation de cours de danse hip hop les lundi, mardi, mercredi, jeudi et vendredi de 18h à 20h et favoriser la participation des jeunes détenteurs et danseurs du quartier à des événements liés à la Culture Hip hop | action nouvelle | 6 750,00 | 2 000,00 | 2 000,00 | 2 000,00 | | | | | | | | 2 000,00 | 2 000,00 | | |
| RECONDUITE | A. Culture | Faubourg de Béthune | Ateliers de loisirs, d'arts plastiques et appliqués : curiosité culturelle et lien social | LEDA (Libre Expression Des Arts) | Organisation d'animation et d'ateliers culturels tout au long de l'année sur le quartier du Faubourg de Béthune | Organisation d'ateliers hebdomadaires patchwork musicale ainsi que des visites de musée (Magritte à Paris, Musée au Cantelieu, Piscine à Roubaix) pour environ 30 personnes | | 7 600,00 | 2 876,00 | 2 286,00 | 2 286,00 | | | | | | | 2 876,00 | 2 286,00 | | |
| RECONDUITE | A. Culture | Faubourg de Béthune | A chacun son livre, inscrite la médiathèque dans un réseau de partenariat actif (Bibliothèque) | Ville de Lille | Organisation d'un cycle de 4 soirées conte à destination des familles, atelier "histoires de rues", formation des structures petite enfance au "raconte tapis", découverte de la chaîne du livre, participation aux temps forts culturels du quartier dans un cadre très partenarial | Un important travail sur le partenariat a été effectué au cours du 1er semestre de fonctionnement de la Bibliothèque. Des stages pour les professionnels de la petite enfance, des ateliers d'illustration ont été organisés. Le deuxième semestre de fonctionnement a été consacré tout d'abord à l'ouverture de la bibliothèque espouvantés de lecture, lire en fête... | | 12 234,78 | 6 117,39 | 6 117,39 | 6 117,39 | | | | | | | 6 117,39 | 6 117,39 | | |
| RECONDUITE | A. Culture | Très | Comédie Musicale "ALI BABA" (réalisation d'un CD de travail) | ADESC (Ass. D'Expression Scénique Condorcet) | cette action vise à permettre à des jeunes adultes d'écrire une comédie musicale à partir d'un thème choisi de la mettre en œuvre en imaginant les décors, les costumes et la mise en scène | 70 personnes ont participé à la création de la Comédie musicale ainsi qu'à l'enregistrement d'un CD qui constitue un outil de préparation en vue de la représentation qui se déroulera en juin 2004 | | 18 050,00 | 3 000,00 | 1 906,00 | 1 906,00 | | | | | | | 3 000,00 | 1 906,00 | | |

Contrat de Ville - Programmation 2004

| Thématique | Quartier | Intitulé | Maître d'ouvrage | Descriptif de l'action | Bilan 2003 | Coût de l'opération | | Sollicitation Ville (C.V.) 2004 | | Proposition Ville (C.V.) 2004 | | Sollicitation Etat / Région (C.V.) 2004 | | Proposition Etat / Région (C.V.) 2004 | |
|------------|-----------|---|--|--|--|---------------------|-----------|---------------------------------|-----------|-------------------------------|----------|---|-----------|---------------------------------------|--|
| | | | | | | Euros | Euros | Euros | Euros | Euros | Euros | Euros | Euros | | |
| A. Culture | Fives | Programmation du théâtre Massenet + Festives | Maison de quartier / Théâtre Massenet de Lille Fives | Permettre aux loisirs (jeunes et adultes), ainsi qu'à un public illégitime de participer à des ateliers culturels et des représentations théâtrales, musicales | Près de 3000 personnes ont pu accéder aux activités culturelles proposées par le théâtre Massenet | 70 978,00 | 19 818,00 | 17 000,00 | 17 000,00 | | | 19 818,00 | 17 000,00 | | |
| | Fives | Programmation jeune public, public familial sur créneaux spécifiques les mercredis et dimanches après midi (Quintefeuille / P'tits dimanches) | Maison de quartier / Théâtre Massenet de Lille Fives | Développement d'un programmation spécifiquement destinée aux jeunes publics (pendant et hors temps scolaires) et à leurs familles | 228 personnes ont pu avoir accès aux activités artistiques et représentations | 21 342,00 | 8 385,00 | 6 500,00 | 6 500,00 | | | 8 385,00 | 6 500,00 | | |
| | Fives | A chacun son livre (Bibliothèque) | Ville de Lille | les activités pratiques et ludiques proposées par la bibliothèque de quartier de Fives (livres en jeu, sciences en jeu) visent à sensibiliser les enfants du quartier à utiliser les ressources documentaires de la bibliothèque | 3 animations ont eu lieu * livres en jeu avec l'association Ch'n Ludo * sciences en jeu avec l'association Sciences Animées * ont en jeu "à la manière de Picasso" en partenariat avec l'association Froidt, le Centre Social Mosaque, la Maison de quartier, Lys Animation et Nord Promotion Loisirs | | 8 662,00 | 4 331,00 | 4 331,00 | 4 331,00 | | | 4 331,00 | 4 331,00 | |
| | marais | La louche d'or 4 - festival international de la soupe | ATTACAF - scène universelle nomade | Dans le cadre de l'organisation du Festival de la Soupe mettre en place des micro-bénévoles pour sensibiliser et faire participer les mairies à cet événement | 25 000 personnes, 150 soupes, 600 artistes et 100 acteurs associatifs ont été réunis à l'occasion du Festival de la Soupe dans un cadre d'échanges culturels et interculturels | 187 490,00 | 20 000,00 | 15 244,00 | 15 244,00 | | | 20 000,00 | 15 244,00 | | |
| | Lille Sud | Promotion et Emergence Musicale des Jeunes Artistes (PEMJA) Carrefour des Arts et de la Musique Africaine (CAMAF) | AIE (Ass Interculturelle et d'Entraide) de Lille | Mettre à disposition des jeunes artistes du quartier une structure de création musicale et de réception de maquettes. 2004 permettra aussi de mettre en valeur les artistes africains, quel que soit leur talent et notamment les femmes | 17 jeunes hommes (18 à 30 ans) soit 3 groupes musicaux ont pu bénéficier du soutien de l'AIE, via la mise à disposition de matériel de création musicale | 11 300,00 | 3 549,00 | 3 049,00 | 3 049,00 | | | 3 549,00 | 3 049,00 | | |
| | Lille Sud | Lille Sud - entre passé et avenir | Vieillesse autrement | Organisation d'un travail sur la mémoire liée au quartier en devenant en favorisant la rencontre entre les générations et les cultures du quartier, qui donnera lieu à une exposition | action nouvelle | 8 380,00 | 4 190,00 | 4 190,00 | 4 190,00 | | | 4 190,00 | 4 190,00 | | |
| | Lille Sud | Quartier Livre (Bibliothèque) | Ville de Lille | Organisation d'animation autour d'activités liées à la lecture avec les enfants des écoles et collèges du quartier, les habitants | Près de 2000 personnes de tous âges ont pu participer aux activités de sensibilisation, de mobilisation et de formation proposées par la bibliothèque de Lille sud ("un train pour chez nous", "Au fil des contes", "lire en fête - les livres de votre vie") | 24 958,00 | 12 479,00 | 12 479,00 | 4 857,00 | 7 622,00 | Quartier | 12 479,00 | 12 479,00 | | |
| | Moulins | La Filature s'expose en 2004 (Atelier de pratiques artistiques) | Atelier de la Filature | Organisation d'un atelier dans plastiques à destination des enfants de 6 à 14 ans du secteur Fontenoy Filature et implication des enfants par ce biais dans ce projet Fontenoy Filature 2004 | En 2003, l'atelier a fonctionné tous les mercredis après-midi et pendant les heures de vacances scolaires. Il a son parti renouvelé son public par des contacts avec l'école Duruy. Les enfants ont participé à divers projets, notamment pour le carnaval du quartier | | 13 720,00 | 6 860,00 | 6 860,00 | 6 860,00 | | | 6 860,00 | 6 860,00 | |

60

| Thématique | Quartier | Intitulé | Maître d'ouvrage | Descriptif de l'action | Bilan 2003 | Coût de l'opération | | Sollicitation Ville (C.V.) 2004 | | Proposition Ville (C.V.) 2004 | | Sollicitation Etat / Région (C.V.) 2004 | | Proposition Etat / Région (C.V.) 2004 | |
|------------|----------------|--|-------------------------|---|---|---------------------|-----------|---------------------------------|-----------|-------------------------------|---------|---|-----------|---------------------------------------|--|
| | | | | | | Euros | Euros | Euros | Euros | Euros | Euros | Euros | Euros | | |
| A. Culture | Moulins | Atelier de réalisation d'une revue animée | Cetofan | Réalisation de 5 revues animées avec des habitants du quartier sur le thème de "Lille 2004 à Moulins". Les revues seront projetées dans différents lieux socio-culturels du quartier (Maison de quartier, Centre social, Café le débour.) | action nouvelle | 10 944,00 | 3 750,00 | 3 750,00 | 3 750,00 | | | 3 750,00 | 3 750,00 | | |
| A. Culture | Moulins | La Falla | Vieillesse autrement | Organisation d'une démarche inter-générationnelle autour de la construction des Fallas dans le cadre de Lille 2004 | action nouvelle | 2 010,00 | 755,00 | 1 510,00 | 1 510,00 | | | 755,00 | 0,00 | | |
| A. Culture | Moulins | A chacun son livre (Bibliothèque) | Ville de Lille | Organisation de séances d'éveil musical pour les 0-3 ans, atelier d'illustration de livres d'enfants et exposition de Bruno Manin, atelier d'illustration de BD et exposition de mangas, exposition Jimi Hendrix | Des ateliers ont été organisés autour de l'année de l'argente avec les 7-13 ans, mais également des ateliers d'éveil musical, des expositions et animations autour de Line en été. Toutes ces actions ont permis de développer la fréquentation familiale de la médiathèque | 8 488,00 | 4 244,00 | 4 244,00 | 4 244,00 | | | 4 244,00 | 4 244,00 | | |
| A. Culture | Moulins | Mémoire du quartier de Moulins (Bibliothèque) | Ville de Lille | Mise en valeur de la Filature par des recherches historiques du groupe mémoire et des écrits et photos d'habitants en vue d'une exposition pour les journées du patrimoine | Le groupe mémoire de Moulins a réalisé une exposition sur l'explosion des 18 ponts et s'est impliquée dans le projet Falla | 8 120,00 | 1 550,00 | 1 550,00 | | 1 550,00 | Culture | 1 550,00 | 1 550,00 | | |
| A. Culture | Tous Quartiers | Interventions artistiques dans les quartiers de Lille | ARTCOMICIEL | Création de 20 toiles avec des habitants et des collègues issus de 5 quartiers d'origine | action nouvelle | 67 000,00 | 7 750,00 | 7 750,00 | 7 750,00 | | | 7 750,00 | 7 750,00 | | |
| A. Culture | Tous Quartiers | Ouverture à la ville par la culture des enfants | AVENIR Enfance | Sensibiliser les enfants à la culture par le biais d'ateliers d'expression créative, donner lieu à des expositions, de stages artistiques, de sorties culturelles familiales en visant à favoriser les échanges parent/enfant | 254 personnes touchées : 160 enfants de 4 ans à 14 ans et à peu près 30 parents. A Lille-Sud c'est le site André Gide Valées qui a été valorisé (partenariat Trinitaires, Régie et UMR) avec la mise en place d'une action "Offre culturelle" inspirée du label art aim de sensibiliser enfants et parents à leur environnement et de faire découvrir le quartier sous un autre angle | 21 851,00 | 8 000,00 | 8 000,00 | 8 000,00 | | | 8 000,00 | 8 000,00 | | |
| A. Culture | Tous Quartiers | Festival Magic Boulevard #2. Concert Hip Hop International #2 | CALL 911 Records | Organisation d'un événement lié à la culture Hip Hop le Magic Boulevard | Organisation du Festival Hip Hop Dayz 3 du 8 au 11 Décembre 2003 avec un travail de préparation mis en œuvre grâce aux rencontres Hip Hop qui réunissent des jeunes artistes amateurs autour d'ateliers de travail | 95 458,00 | 20 000,00 | 10 000,00 | 10 000,00 | | | 20 000,00 | 10 000,00 | | |
| A. Culture | Tous Quartiers | Médiation culturelle et création d'un spectacle autour de Lille 2004 - Capitale Européenne de la Culture | Compagnie du Tire Laine | Organisation d'actions de médiation culturelle en vue de faire participer les habitants au Festival du Tire Laine qui se déroulera en juillet 2004 dans le cadre de Lille 2004 | Nouvelle action | 65 000,00 | 15 000,00 | 7 500,00 | 7 500,00 | | | 15 000,00 | 7 500,00 | | |

Contrat de Ville - Programmation 2004

| Thématique | Quartier | Intitulé | Maître d'ouvrage | Description de l'action | Bilan 2003 | Coût de l'opération | | Sollicitation Ville (C.V.) 2004 | | Proposition Ville (C.V.) 2004 | | dont financement thématique 2004 | | Sollicitation Etat / Région (C.V.) 2004 | Proposition Etat / Région (C.V.) 2004 |
|------------|----------------|---|---|--|---|---------------------|-----------|---------------------------------|-----------|-------------------------------|--------------------|----------------------------------|-----------|---|---------------------------------------|
| | | | | | | Euros | Euros | Euros | Euros | Euros | Euros | Euros | Euros | Euros | |
| A. Culture | Tous Quartiers | Action culturelle | EOLIE SONGE (compagnie) | Construction du géant de Lille Sud et préparation d'un chantier légal pour accompagner le Géant en 2004 en partenariat avec les structures et les habitants du quartier. Participation à la dynamique culturelle du quartier grâce à des actions liées au théâtre contemporain, notamment | 12 structures du quartier de Lille Sud sont mobilisées autour de la construction du Géant dans le cadre d'ateliers d'écritures. Des représentations théâtrales ont eu lieu dans les cafés du quartier ainsi que dans les collèges. La structure s'est fortement impliquée dans la mobilisation et la vie du quartier. | 266 488,00 | 33 667,00 | 33 667,00 | 18 423,00 | 15 244,00 | Culture | 33 667,00 | 33 667,00 | | |
| | Tous Quartiers | Le Marathon des Anxieux | Le Grand Bleu | Organisation d'ateliers et de stages de répétition à destination de 15 jeunes hip-hoppeurs pour constituer une chorégraphie et exécuter la diffusion du spectacle en vision | Des stages de formation Hip Hop ont été organisés pour 12 jeunes de 13 à 20 ans de niveau confirmé. Cela a donné lieu à un spectacle. 4 représentations publiques ont été organisées pour 1150 personnes environ. | 25 640,00 | 10 290,00 | 9 150,00 | 9 150,00 | 0,00 | | 10 290,00 | 9 150,00 | | |
| | Tous Quartiers | AERONEF "hors les murs" 2004 | les spectacles sans gravité - l'AERONEF | Construction du festival "Toys au soir" avec les associations et habitants du quartier de Lille Sud afin de choisir la programmation à l'organisation de l'événement en lui-même | Plus de 2 000 personnes touchées par l'opération et une trentaine investies dans la préparation. Mise en avant des pratiques culturelles du quartier avec le théâtre jeunes et le village associatif. | 54 500,00 | 23 250,00 | 23 250,00 | 23 250,00 | 0,00 | | 23 250,00 | 23 250,00 | | |
| | Tous Quartiers | Les soirées Respect 8 / 9 / 10 | Papsoon Wazz | Organisation de 3 concerts Hip Hop et d'ateliers de DJing | Des stages de djing ont été organisés à la Maison de quartier de Moulins, Wazemmes, à raison de 20 heures pendant une semaine pour 50 jeunes | 45 350,00 | 13 000,00 | 13 000,00 | 0,00 | 13 000,00 | Jeunesse, Cultures | 13 000,00 | 13 000,00 | | |
| | Tous Quartiers | Crédit Loisirs | REUSSIR - Mission Locale de Lille | Le dispositif Crédits loisirs permet de faciliter l'accès des personnes défavorisées aux pratiques et activités culturelles à la fois grâce à la mise en oeuvre de tarifs réduits (sur les chèques crédits loisirs) et à une démarche de travail concertée avec les structures culturelles | 2527 chèques crédits loisirs ont été diffusés durant le premier semestre 2003 via le réseau des partenaires (salles, centres sociaux, lycées d'insertion, centres de formation et d'insertion, associations de quartier) et par la Mission Locale à destination d'un public défavorisé qui a ainsi pu se rendre au théâtre, à des concerts, spectacles de marionnettes, au cinéma, à des spectacles de danse, musées, stages divers | 172 471,00 | 10 671,00 | 10 671,00 | 10 671,00 | 0,00 | | 22 867,00 | 22 867,00 | | |
| | Tous Quartiers | La Noche 2004 (+2 Bass en 2003) | Rock'in Fâches (RIF) | Mise en place d'une démarche de participation des habitants dans le cadre de l'organisation de la Noche 2004 | L'action + 2 bass en 2003 a donné lieu à l'organisation des Hip Hop dayz, la Noche 2003. Différents ateliers de pratiques artistiques ont également été organisés | 386 300,00 | 17 000,00 | 12 500,00 | 12 500,00 | | | 35 000,00 | 12 500,00 | | |
| | Wazemmes | Atelier de réalisation de films d'animation | Celloblan | Organisation d'ateliers permanents liés à la réalisation de films d'animation les mercredi et samedi pour les 6/12 ans | 40 enfants mobilisés dans le cadre d'un partenariat actif sur le quartier, intitulé Educatif - mobilisation des enfants sur un projet à long terme | 52 060,00 | 7 500,00 | 6 097,00 | 6 097,00 | | | 7 500,00 | 6 097,00 | | |
| | Wazemmes | Wazemmemment vôtre | Club des ambassadeurs | Mise en place d'un travail de coordination et de médiation culturelle autour du thème de la Mémoire | Diverses animations (conférences sur les biographies de monde, soirées dans la région, recueil de témoignages, académie de dentelles) ont eu lieu | 33 750,00 | 7 000,00 | 3 000,00 | 3 000,00 | | | 7 000,00 | 3 000,00 | | |

61

62

| Trimestre | Quartier | Intitulé | Maître d'ouvrage | Descriptif de l'action | Bilan 2003 | Coût de l'opération | | Solicitation Ville (C.V.) 2004 | | Proposition Ville (C.V.) 2004 | | Solicitation Etat / Région (C.V.) 2004 | Proposition Etat / Région (C.V.) 2004 |
|------------|---|---------------------|---|--|--|---|------------|--------------------------------|-----------|-------------------------------|-----------|--|---------------------------------------|
| | | | | | | Euros | Euros | Euros | Euros | Euros | Euros | | |
| RECONDUITE | A. Culture | Wazemmes | Les voisins du ZEM s'investissent | Les nuits de Wazemmes | Mise en œuvre d'un atelier de médiation culturelle permettant aux habitants de Wazemmes de se rencontrer autour de la réalisation de l'action "Zem invite ses voisins" qui permet de sensibiliser les habitants du quartier à participer à la vie de la structure Zem et d'actions relais proposant une approche ludique et originale du théâtre. | L'action Zem invite ses voisins a mobilisé 325 personnes grâce à un travail de rue. 8 projets portés par des habitants autour du théâtre sont actuellement suivis par le médiateur culturel. | 13 094,00 | 2 897,00 | 2 897,00 | 2 897,00 | | 2 897,00 | 2 897,00 |
| RECONDUITE | A. Culture | wazemmes | A chacun son livre (Bibliothèque) | Ville de Lille | Mise en place d'action d'animation autour de l'année de la Chine (exposition, atelier cartographie, rencontre débats), autour de la réalisation d'une BD. | Plus de 2700 personnes, majoritairement de moins de 13 ans, ont pu assister à diverses expositions organisées tout au long de l'année (contes algériens, une cuisine arabe comme le monde, 40 ans de BD algérienne) et à des spectacles (Al génie et Noéme la Curieuse. | 6 465,37 | 3 232,69 | 3 232,68 | 3 232,68 | | 3 232,68 | 3 232,68 |
| RECONDUITE | B. Développement économique, emploi, formation, insertion | Faubourg de Béthune | Au plaisir de lire - APLI | F.C.P. Prévention Culture Formation Secteur Atelier de Marquette | revaloriser 70 personnes (jeunes ou adultes) en situation d'illettrisme ou primo arrivants en leur proposant des parcours vers des dispositifs de formation (maîtrise des savoirs de base, Français Langue étrangère, alphabétisation) | 97 personnes accueillies dont 42 femmes dans le cadre d'ateliers d'alphabétisation, remises à niveau, apprentissage lecture et écriture. | 55 718,81 | 3 811,00 | 3 811,00 | 3 811,00 | | 3 811,00 | 3 811,00 |
| RECONDUITE | B. Développement économique, emploi, formation, insertion | Faubourg de Béthune | Maison de l'Emploi et de la Formation | REUSSIR - Mission Locale de Lille | la Maison de l'Emploi et de la Formation est une plate forme de services (Mission Locale, Atelier de préformation, service Droit des Jeunes) destinée à accueillir les demandeurs d'emplois jeunes et adultes du quartier. Ces derniers peuvent bénéficier d'un suivi personnalisé et d'un traitement individualisé dans la recherche d'emploi, ou de solutions d'insertion professionnelle. | Au 30 Septembre 2003, 433 jeunes ont été accueillis, dont 67 pour la première fois. Ces personnes ont pu bénéficier d'un accueil individualisé ou collectif dans le cadre de leur orientation. 216 d'entre eux ont bénéficié de programmes d'accompagnement renforcé TRACE / PLIE / PAP PARE. | 91 777,00 | 16 420,00 | 16 420,00 | 0,00 | 16 420,00 | | 0,00 |
| RECONDUITE | B. Développement économique, emploi, formation, insertion | Fives | réseau illois pour l'insertion et l'emploi | APII (Ass. Pour l'insertion par l'informatique) | Animation d'un "cyber espace de proximité" (banc d'accès à internet, recherche d'emploi par internet, création de sites personnels et collectifs) pour familiariser les habitants du quartier de Fives à la gestion électronique des informations dans une démarche de développement culturel et d'insertion sociale et / ou professionnelle. | Au 1er Septembre 2003, 720 personnes âgées de 6 à 50 ans ont bénéficié du cyber espace de proximité. | 55 500,00 | 6 100,00 | 6 100,00 | 6 100,00 | | 6 100,00 | 6 100,00 |
| RECONDUITE | B. Développement économique, emploi, formation, insertion | Fives | Cyber Centre Emploi (Fives, initiatives projets multimédias) | ID Formation | Mettre à disposition des structures locales une infrastructure équipée de ressources multimédias et de ressources humaines adhoc, afin de permettre au public en difficulté d'accéder à l'outil informatique. | 97 enfants ont pu participer aux ateliers informatiques mis en place par ID Formation. | 7 622,00 | 3 811,00 | 3 811,00 | 3 811,00 | | 3 811,00 | 3 811,00 |
| RECONDUITE | B. Développement économique, emploi, formation, insertion | infraco | Développement et essaimage des Points Services aux Particuliers | P.S.P. Lille Métropole | Mise en place de permanences d'accueil, et de séances d'information collective en fonction des demandes des usagers et organisation de forums (bout Entreprises/habitants dans le PSP de Faubourg de Béthune, Lille sud et Moulins. | Outre les personnes accueillies individuellement en fonction de leurs demandes et des problèmes rencontrés, des séances d'informations collectives ont été organisées sur les économies d'énergie. | 315 771,00 | 10 671,00 | 7 114,00 | 7 114,00 | 0,00 | 0,00 | |
| RECONDUITE | B. Développement économique, emploi, formation, insertion | Lille Sud | Matériel Pédagogique | Lille Sud Insertion | Favoriser l'apprentissage des gestes techniques en réalisant des travaux d'utilité collective dans le domaine du bâtiment pour des personnes en CES. | 16 hommes de plus de 26 ans ont été intégrés dans des parcours d'insertion en 2003 sur les activités bâtiment. | 131 170,00 | 2 287,00 | 2 287,00 | 2 287,00 | | 2 287,00 | 2 287,00 |

Contrat de Ville - Programmation 2004

| | Thématique | Quartier | Intitulé | Maire d'ouvrage | Descriptif de l'action | Bilan 2003 | Coût de l'opération | | Solicitation Ville (C.V.) 2004 | | Proposition Ville (C.V.) 2004 | | dont Politique de la Ville 2004 | | dont financement thématique 2004 | | détail | | Solicitation Etat / Région (C.V.) 2004 | | Proposition Etat / Région (C.V.) 2004 | |
|------------|---|----------------|---|---|---|--|---------------------|-----------|--------------------------------|-----------|-------------------------------|-----------|---------------------------------|-------|----------------------------------|--------|-----------|-----------|--|-------|---------------------------------------|-------|
| | | | | | | | Euros | Euros | Euros | Euros | Euros | Euros | Euros | Euros | Euros | Euros | Euros | Euros | Euros | Euros | Euros | Euros |
| RECONDUITE | B. Développement économique, emploi, formation, insertion | Lille Sud | Tremplin - un accompagnement aux projets | Lille Sud Insertion - Service Sud Insertion | Mise à disposition pour un public Rmiste et Demandeurs d'emplois de longue durée d'un lieu ressources offrant des prestations : accueil, information, orientation, dans le cadre d'un accompagnement individualisé | 270 personnes ont bénéficié d'un suivi social et professionnel (DEL et Rmistes) en 2003 | 112 050,00 | 16 312,00 | 16 312,00 | | | | 16 312,00 | | | | emploi | 16 312,00 | 16 312,00 | | | |
| RECONDUITE | B. Développement économique, emploi, formation, insertion | Lille Sud | Maison de l'Insertion et de l'Emploi | REUSSIR - Mission Locale de Lille | La Maison de l'Emploi et de la Formation est une plate forme de services (Mission Locale, Lille Sud Insertion) destinée à accueillir les demandeurs d'emplois jeunes et adultes du quartier. Ces derniers peuvent bénéficier d'un suivi personnalisé et d'un traitement individualisé dans la recherche d'emploi, ou de solutions d'insertion professionnelles. | | 127 430,00 | 17 397,00 | 17 397,00 | 0,00 | | 17 397,00 | | | | emploi | 43 444,00 | 3 670,00 | | | | |
| RECONDUITE | B. Développement économique, emploi, formation, insertion | Lille Sud | Changer l'image du quartier | Union Commerciale de Lille Sud | Façon commerciale de Lille Sud développe des animations de proximité : Braderie du 1er mai - Fête des mères dans les boutiques du quartier, atelier Patrimoine 2004, mise en décoration et animation de rue pour les fêtes de fin d'année | La braderie du 1er mai a connu le succès escompté avec les 300 exposants, de même que l'opération "Fête des mères" visant à toucher la clientèle du quartier et limitrophe. Venez Mère le Nord au Sud remplaçant les autres actions était une nouveauté cette année avec un véritable lien avec le Faubourg des modes. 13 producteurs régionaux sont venus étudier la braderie des commerçants. Un show room avec 7 jeunes créateurs mettaient du lien entre la rue commerçante et le futur Faubourg des modes. Des animations de rue ont permis | | 37 052,00 | 14 020,00 | 20 070,00 | 14 020,00 | | 6 050,00 | | | | commerce | 14 020,00 | 5 914,00 | | | |
| RECONDUITE | B. Développement économique, emploi, formation, insertion | Moullins | Régie Technique de Proximité | Moullins Avance | Mise en place de parcours sociaux couplant une activité d'insertion sociale dans le bâtiment et un accompagnement social individualisé pour des personnes en difficulté d'insertion professionnelle | En 2003, 16 habitants du quartier ont été accueillis à Moullins Avance et ont travaillé à la réhabilitation de logements, sur convention avec L'ile Métropole Habitat | 142 104,00 | 9 554,00 | 9 554,00 | 4 790,00 | | 4 764,00 | | | | emploi | 9 554,00 | 9 554,00 | | | | |
| NOUVELLE | B. Développement économique, emploi, formation, insertion | Moullins | Mission Locale de Lille Antenne de Moullins | REUSSIR - Mission Locale de Lille | L'antenne de la Mission Locale à Moullins accueille 800 jeunes de 16 à 25 ans, dont 250 nouvellement accueillis, et leur propose un accueil individualisé permettant de travailler avec eux sur leur orientation professionnelle et sur la définition de parcours d'insertion | action nouvelle | 66 383,00 | 21 085,00 | 21 085,00 | 0,00 | | 21 085,00 | | | | emploi | 25 581,00 | 25 581,00 | | | | |
| NOUVELLE | B. Développement économique, emploi, formation, insertion | Tous Quartiers | Service Manutention | Centre d'Insertion des Bois Blancs (C.I.B.B.) | Mise en place d'un service de manutention pour assurer la logistique des manifestations qui se déroulent dans les quartiers à l'initiative des associations | action nouvelle | 175 359,00 | 3 078,00 | 3 078,00 | 3 078,00 | | | | | | | | 3 078,00 | 3 078,00 | | | |
| RECONDUITE | B. Développement économique, emploi, formation, insertion | Tous Quartiers | Mise en place de parcours sociaux à partir d'activités du BTP et de la mécanique automobile | ITINERAIRES | Mise en place de parcours d'insertion pour 30 jeunes (soit 15 parcours sociaux) à partir d'une mobilisation sur les opérations de développement social et en particulier sur des chantiers d'insertion liés au bâtiment et à la mécanique automobile | 21 personnes (majoritairement - de 26 ans) ont été impliquées sur 3 actions collectives qui ont servi de support à la mise en place de parcours sociaux : un chantier école sur les remparts de la Porte de Gand, la réhabilitation de fresques pour la station de métro de Wazemmes, la réalisation de fresques pour des entrées d'immeubles HLM à Lille Sud | 374 120,00 | 9 480,00 | 9 480,00 | | | 9 480,00 | | | | emploi | 9 480,00 | 9 480,00 | | | | |
| RECONDUITE | B. Développement économique, emploi, formation, insertion | Tous Quartiers | Sensibilisation aux métiers porteurs | ITINERAIRES | Réalisation d'interventions dans les établissements scolaires et organisation de forums métiers (collège Verlaque, Jean Macé, Mme de Staël, Camus, Matisse) pour sensibiliser des jeunes de 3ème (CECIPA et 3ème d'insertion) aux métiers porteurs (métiers manuels notamment) | 120 collégiens ont été sensibilisés aux métiers porteurs lors de réunions d'informations sur l'apprentissage et 50 collégiens ont été accueillis en stages ou accompagnés pour la recherche de contrats d'apprentissage | 46 430,00 | 18 400,00 | 18 400,00 | | | 18 400,00 | | | | emploi | 18 400,00 | 0,00 | | | | |

63

64

| Thématique | Quartier | Intitulé | Maitre d'ouvrage | Description de l'action | Bilan 2003 | | Coût de l'opération | Solicitation Ville (C.V.) 2004 | Proposition Ville (C.V.) 2004 | dont Politique de la Ville 2004 | dont financement thématique 2004 | dont 2004/05 | Solicitation Etat / Région (C.V.) 2004 | Proposition Etat / Région (C.V.) 2004 |
|---|---------------------|---|--|--|---|------------|---------------------|--------------------------------|-------------------------------|---------------------------------|----------------------------------|--------------|--|---------------------------------------|
| | | | | | Euros | Euros | | | | | | | | |
| B Développement économique emploi formation insertion | Tous Quartiers | Passerelles Ecoles Entreprises | FACE Lille Métropole | Création d'une mini entreprise et découverte active du monde de l'entreprise dans les collèges lillois (collège Camus, Jean Macé, Saint Evulphe) | La mise en place d'un mini entreprise au collège Albert Camus dans la classe de SEGPA a permis de rendre plus attractive cette classe, pourtant ordinairement mal considérée par les jeunes. Par ailleurs, l'action de découverte active de l'entreprise s'est tenue au collège Saint Evulphe | 55 000,00 | 10 000,00 | 6 174,00 | | | | | 10 000,00 | 0,00 |
| | Tous Quartiers | Ateliers d'orientation | REUSSIR - Mission Locale de Lille | Mise en place d'ateliers collectifs d'orientation animés par des professionnels en direction de jeunes afin de développer les premières bases de l'orientation en insistant sur la diversification des choix (par la découverte du monde de l'entreprise et des secteurs nouveaux en terme d'emplois), de faciliter la poursuite de parcours, de se préparer à des recrutements sur des emplois repris | 25 ateliers de démarrage de parcours visant à développer les premières bases de l'orientation et à sensibiliser le public à des filières porteuses d'emplois et à développer des positionnements visant à préparer des publics à entrer sur des opérations d'emploi. Formation d'insertion ou de recrutement collectif ont bénéficié 141 jeunes | 43 608,00 | 21 804,00 | 21 804,00 | 0,00 | 21 804,00 | | | 21 804,00 | 0,00 |
| | Tous Quartiers | Comité Local pour le Logement Autonome des Jeunes (CLLAJ) | REUSSIR - Mission Locale de Lille | Le CLLAJ est un outil partenarial au service des jeunes lillois en difficulté de logement proposant une chaîne de services allant de l'information jusqu'à l'accompagnement et l'accès au logement | 119 jeunes de tous les quartiers lillois ont été accueillis soit individuellement soit collectivement. 38 d'entre eux ont pu bénéficier d'un hébergement d'urgence, 22 ont été orientés sur un logement intermédiaire (loyers de jeunes travailleurs, Résidence Noire Chez nous, ORG), 63 ont pu accéder à un logement autonome | 92 653,00 | 25 732,00 | 25 732,00 | 25 732,00 | | | | 25 732,00 | 25 732,00 |
| B Développement économique emploi formation insertion | Kazarmes | Formation de base, lire, écrire, compter, parler français | LA CLE (Lille Association Compter Lire Ecrire) | Mise en place d'un accompagnement individuel d'enfants et d'adolescents primo arrivants pour l'apprentissage du français et d'adultes pour l'apprentissage des savoirs de base | 37 jeunes primo arrivants et 38 adultes ont pu bénéficier d'un accompagnement individualisé soit en Français Langue étrangère, soit dans le cadre de l'apprentissage des savoirs de base après que leur niveau initial ait été évalué | 135 188,00 | 12 800,00 | 12 800,00 | 12 800,00 | | | | 12 800,00 | 12 800,00 |
| | Faubourg de Béthune | Aide aux voyages pour les élèves à faibles ressources | Foyer Socio Educatif (FSE) du collège Albert CAMUS | Organisation de voyages de classe et de sorties éducatives pour les élèves du collège A. Camus | | 10 200,00 | 3 600,00 | 3 600,00 | 3 600,00 | | | | 3 600,00 | 3 600,00 |
| C Education | Faubourg de Béthune | Le savoir, moi aussi j'y ai droit | PERSPECTIVES | Mise en place d'actions d'accompagnement scolaire (6ème à la terminale) et d'animations socio éducatives et culturelles pour les jeunes du quartier du faubourg de Béthune | 100 jeunes âgés de 9 à 18 ans ont bénéficié de l'action d'accompagnement scolaire face aux devoirs notamment, ainsi que du site multimédia situé dans les locaux de l'association | 159 850,00 | 7 625,00 | 7 625,00 | 7 625,00 | | | | 7 625,00 | 7 625,00 |
| | Fais | Engager les parents dans des pratiques éducatives | FILOFIL | Favoriser chez l'enfant des habitudes précoces de lecture en impliquant les parents dans des animations autour du livre | 600 enfants ont bénéficié des actions proposées par Filofil et les parents ont participé de manière significative aux animations | 21 038,00 | 10 519,00 | 10 519,00 | 10 519,00 | | | | 10 519,00 | 10 519,00 |
| C Education | interco | Agents de médiation Correspondants Réseau Educatif | ADEMN (Ass pour le Développement de l'Emploi par les Métiers Nouveaux) | Développement du dispositif Correspondants Réseau Educatif sur 4 collèges lillois en lien avec Transpôle et les enseignants, en vue de mettre en place des actions liées à la Citoyenneté et permettant de constater le changement de comportements des collégiens dans l'école et les transports publics | Le dispositif en 2003 a concerné 3 collèges lillois situés en REP (Mme de Staël, LP Ferrer, Louise Michel), soit 1300 élèves. Il a permis à la fois de travailler sur la prévention des risques et l'autonomie des jeunes dans leurs déplacements, l'accompagnement des publics en voie de décrochage par médiation, tout en développant des projets phères dans les établissements liés au respect de l'environnement, la citoyenneté, la solidarité | 967 390,00 | 40 000,00 | 40 000,00 | | 40 000,00 | | | 0,00 | 0,00 |

Contrat de Ville - Programmation 2004

| Titularité | Quartier | Intitulé | Maître d'ouvrage | Descriptif de l'action | Bilan 2003 | Coût de l'opération | | Solicitation Ville (C.V.) 2004 | | Proposition Ville (C.V.) 2004 | | dont Politique de la Ville 2004 | | dont financement thématique 2004 | | Solicitation Etat / Région (C.V.) 2004 | | Proposition Etat / Région (C.V.) 2004 | |
|------------|---------------|-----------|--|---|---|---|------------|--------------------------------|-----------|-------------------------------|-------|---------------------------------|-------|----------------------------------|-----------|--|--|---------------------------------------|--|
| | | | | | | Euros | Euros | Euros | Euros | Euros | Euros | Euros | Euros | Euros | Euros | | | | |
| RECONDUITE | C - Education | Miroco | ACTE (Action Citoyenneté Etudiante) | AFEV (ass. de la Fondation Etudiante pour la Ville) | Cette action mobilise 300 étudiants de la métropole dans des actions de solidarité au travers notamment de l'accompagnement scolaire | En 2003, 235 étudiants ont été mobilisés (142 à Lille) en grande majorité sur le champ de l'accompagnement scolaire. 2 heures par semaine pour 122 enfants et jeunes scolarisés en primaire et collège | 148 409,00 | 9 861,00 | 9 861,00 | 9 861,00 | | | | | 0,00 | 0,00 | | | |
| RECONDUITE | C - Education | Lille Sud | Relais parents écoles | Lille Sud Insertion Service Sud Insertion | Renforcer les liens entre l'école et les parents les plus en difficulté grâce à la mise en place d'ateliers d'échanges entre parents, enseignants, intervenants scolaires et bénévoles, assorti d'un accompagnement spécifique individualisé | 15 mamans, bénéficiaires du RMI, ayant des enfants scolarisés de la maternelle à la Terminale, ont participé aux actions menées par le relais parents écoles sur des thèmes liés à la santé, la citoyenneté, l'école. Ces actions sont perçues de retours des liens entre l'école et les parents, en vue à terme de restaurer le rôle parental et prévenir l'échec scolaire | 13 722,00 | 1 526,00 | 3 435,00 | 3 435,00 | | | | | 0,00 | 3 435,00 | | | |
| RECONDUITE | C - Education | Lille Sud | Les rencontres de Verlaine | collège Verlaine, payable Agent comptable du lycée G Berger | Mise en place d'animations autour du livre dans les écoles du REP par le biais de préparations autour d'ateliers artistiques et de sorties culturelles. Ouverture des écoles sur le quartier au travers de la production des œuvres des élèves (expositions, représentations...) | 35 classes allant de la maternelle au collège (soit 700 enfants) ont participé aux ateliers artistiques et sorties culturelles en 2003, dont les productions ont été exposées dans le quartier | 19 950,00 | 7 715,00 | 7 715,00 | 7 715,00 | | | | | 7 715,00 | 7 715,00 | | | |
| RECONDUITE | C - Education | Lille Sud | Le plein de couleurs | agent comptable du collège Louise Michel | Mise en avant des compétences personnelles et artistiques des élèves afin de favoriser la réussite scolaire : visites culturelles donnant lieu à des ateliers créatifs (histoire) et exposition en mairie centrale en fin d'année scolaire | 37 classes (enfants de 3 à 16 ans) ont été mobilisées en 2003 sur des ateliers d'activités culturelles ainsi qu'autour de sorties culturelles grâce à un partenariat fort entre les écoles et l'Espac'Compass, le Musée des Beaux Arts, le Musée d'Arts Modernes et la direction du Patrimoine de la Ville | 5 000,00 | 2 000,00 | 1 525,00 | 1 525,00 | | | | | 2 000,00 | 1 525,00 | | | |
| RECONDUITE | C - Education | Lille Sud | Evenl Culturel | agent comptable du collège Louise Michel | Mise en place d'actions visant la promotion de la lecture et de l'échange autour d'actions culturelles, de pratiques littéraires et d'éducation à l'image ayant pour objet la réussite scolaire | 50 classes concernées (enfants de 3 à 16 ans) ont participé au relayé lecture (enfants, lecteurs et conteurs) et au salon du livre. Les parents ont également pu participer aux ateliers de lecture enfants - Parents | 17 500,00 | 6 000,00 | 5 335,00 | 5 335,00 | | | | | 6 000,00 | 5 335,00 | | | |
| RECONDUITE | C - Education | Moulins | Accompagnement scolaire, lutte contre l'illettrisme | APSCD (Association Pour le Soutien Scolaire) | Organisation de séances d'accompagnement scolaire en direction de 700 jeunes allant de la classe de CE 1 à la Terminale | En 2003, 138 jeunes, dont 53 % de collégiens et 36 % de lycéens, ont été accueillis à l'occasion des séances d'accompagnement scolaire | 179 119,00 | 12 196,00 | 12 196,00 | 12 196,00 | | | | | 12 196,00 | 12 196,00 | | | |
| NOUVELLE | C - Education | Moulins | Accompagnement scolaire / Parentalité | Croix Rouge Française | Mise en place d'un accueil d'enfants les lundi, mardi et jeudi après la classe et le mercredi toute la journée pour des activités d'accompagnement scolaire dans le secteur Clémenceau à Moulins - Beffort | Action nouvelle | 31 861,00 | 3 392,00 | 3 392,00 | 3 392,00 | | | | | 3 392,00 | 3 392,00 | | | |
| RECONDUITE | C - Education | Moulins | Le Lille Université Club partenaire du groupe scolaire Kergomard / Triniery Launay pour l'utilisation du sport comme moyen de développement social | Lille Université Club (LUC) | Le LUC, avec le concours des enseignants et du service des sports de la Ville de Lille, anime deux heures d'activités sportives pour chaque classe de la première année de maternelle à la dernière année du primaire du groupe scolaire Kergomard. L'autre en vue de modifier le rapport des enfants et de leurs parents à l'école | 100 enfants du groupe scolaire ont pratiqué diverses activités sportives (jeux de ballons, jeux gymniques, jeux de raquette, basket ball, jeux d'opposition...) tout au long de l'année scolaire 2002-2003. Ces activités se sont menées en lien avec le projet pédagogique de l'établissement | 21 000,00 | 7 500,00 | 6 500,00 | 6 500,00 | | | | | 7 500,00 | 6 500,00 | | | |

65

Contrat de Ville - Programmation 2004

| | Thématique | | Intitulé | Maître d'ouvrage | Descriptif de l'action | Bilan 2003 | Coût de l'opération | | Sollicitation Ville (C.V.) 2004 | | Proposition Ville (C.V.) 2004 | | dont Politique de la Ville 2004 | | dont financement thématique 2004 | | Sollicitation Etat / Région (C.V.) 2004 | | Proposition Etat / Région (C.V.) 2004 | |
|------------|-------------------|---------------------|---|---|---|--|---------------------|-----------|---------------------------------|-----------|-------------------------------|-------|---------------------------------|-------|----------------------------------|-----------|---|-------|---------------------------------------|--|
| | D. Jeunesse | Quartier | | | | | Euros | Euros | Euros | Euros | Euros | Euros | Euros | Euros | Euros | Euros | Euros | Euros | Euros | |
| RECONDUITE | D. Jeunesse | Fives | Séjours et découvertes | Francas de Lille | Organisation de séjours, autour de thème variés (voile en Haute Savoie, environnement) pour 56 enfants âgés de 4 à 15 ans) en vue de leur apprendre à vivre en collectivité, respecter les règles de vie implicites et explicites, ouvrir à l'Autre | 54 enfants ont participé à un séjour à dominante ski en Haute Savoie, un camping d'une semaine à dominante voile, un séjour découverte environnement dans les Flandres. | 23 606,52 | 7 000,00 | 4 955,00 | 4 955,00 | | | | | 7 000,00 | 4 955,00 | | | | |
| RECONDUITE | D. Jeunesse | Fives | Atelier d'écriture Rap, chorégraphie Hip Hop et ouverture du studio d'enregistrement aux groupes de l'agglomération lilloise. | Maison de quartier / Théâtre Massenet de Lille Fives | Favoriser l'expression des jeunes et l'émergence des cultures Hip Hop et Rap au travers d'ateliers de pratiques artistiques et créatives. | 480 personnes ont participé aux formations musicales issues des ateliers mis en place | 14 024,00 | 3 506,00 | 3 506,00 | 3 506,00 | | | | | 3 506,00 | 3 506,00 | | | | |
| RECONDUITE | D. Jeunesse | Fives | Coordination d'un programme d'échanges de jeunes volontaires | Service Civil International (SCI) | Mise en place et promotion d'une action éducative globale visant l'expérience du volontariat et l'apprentissage de la citoyenneté, la solidarité, la mobilité, l'inscription dans l'Europe, l'autonomie, la vie de groupe) à travers des échanges de jeunes des quartiers avec d'autres jeunes européens, et leur inscription individuelle sur des activités internationales spécifiques. | 250 jeunes dont 93 français de la Métropole ont participé à la préparation et l'organisation de chantiers d'échanges internationaux | 94 268,00 | 3 050,00 | 2 000,00 | 2 000,00 | | | | | 3 050,00 | 2 000,00 | | | | |
| RECONDUITE | D. Jeunesse | interco | La folie des fêtes des réalisations audiovisuelles et multimédias de jeunes acteurs de la métropole lilloise. | MONTEVIDEO | Mise en place d'une démarche visant à associer des jeunes de la Métropole lilloise à la réalisation de supports vidéos et multimédias sur le thème des fêtes de quartier et des pratiques culturelles en lien avec les structures culturelles de la Métropole | 59 jeunes âgés de 10 à 21 ans, répartis en groupe de 4 à 7 jeunes, ont été initiés à la vidéo et ont réalisés un film de 6 à 8 minutes sur un événement ayant eu lieu dans les quartiers (fête de quartier, atelier culturel...) | 84 658,00 | 10 000,00 | 10 000,00 | 10 000,00 | | | | | 10 000,00 | 10 000,00 | | | | |
| NOUVELLE | E. Petite enfance | Faubourg de Béthune | Centre de la petite Enfance Atelier Psychomotricité | PROJET | Organisation de séances de psychomotricité pour les enfants inscrits dans les différentes structures faisant parties du Centre de la Petite Enfance (halte garderie, PMI, Crèche...) | action nouvelle | 11 000,00 | 5 500,00 | 5 500,00 | 5 500,00 | | | | | 5 500,00 | 5 500,00 | | | | |
| NOUVELLE | E. Petite enfance | Faubourg de Béthune | Centre de la Petite Enfance ludothèque | PROJET | Renouvellement du parc de jeux de la ludothèque | action nouvelle | 6 000,00 | 3 000,00 | 3 000,00 | 3 000,00 | | | | | 3 000,00 | 3 000,00 | | | | |
| RECONDUITE | E. Petite enfance | Fives | Eveil musical du tout petit | COLLINE - ACEPP Nord Pas de Calais | Mise en place de séances bi-mensuelles d'éveil musical en direction d'une quinzaine d'enfants et leurs parents fréquentant la PMI et le Home des Mères afin de développer les compétences sensorielles motrices des enfants et sensibiliser les parents à la nécessité de communiquer avec leur enfant | une quarantaine de parents et d'enfants de 0 à 3 ans ont pu participer aux ateliers d'éveil musical lors des consultations de PMI sur une durée de 6 mois | 9 300,00 | 3 507,00 | 3 507,00 | 3 507,00 | | | | | 3 507,00 | 3 507,00 | | | | |
| RECONDUITE | F. Sports | Bois Blancs | Sport loisirs | Maison de Quartier des Bois Blancs - C.S Rosette de Mey | Mise en place d'un planning d'activités sportives (Roller, judo, sports collectifs, gymnastique, marche...) en direction d'un public de tous les âges | 193 personnes de 4 à 60 ans ont pu bénéficier d'un planning d'activités sportives à l'année (judo - roller - marche - natation) | 21 346,75 | 5 336,00 | 5 336,00 | 5 336,00 | | | | | 5 336,00 | 5 336,00 | | | | |

67

Contrat de Ville - Programmation 2004

| Thématique | Quartier | Intitulé | Maître d'ouvrage | Descriptif de l'action | Bilan 2003 | Coût de l'opération | | Solicitation Ville (C.V.) 2004 | | Proposition Ville (C.V.) 2004 | | dont Politique de la Ville 2004 | | dont financement thématique 2004 | | dotation | | Solicitation Etat / Région (C.V.) 2004 | | Proposition Etat / Région (C.V.) 2004 | |
|------------|---------------------|---|--|--|--|---------------------|-----------|--------------------------------|----------|-------------------------------|-------|---------------------------------|-------|----------------------------------|-------|----------|-------|--|-----------|---------------------------------------|--|
| | | | | | | Euros | Euros | Euros | Euros | Euros | Euros | Euros | Euros | Euros | Euros | Euros | Euros | Euros | Euros | | |
| F. Sports | Faubourg de Béthune | Vacances sportives au Faubourg de Béthune | Ass. Sportive du Faubourg de Béthune (ASFB) | Favoriser la pratique sportive et développer des actions sur le quartier (stages, entraînements, tournois, formation des éducateurs...) | 155 adhérents de 6 à 36 ans bénéficient de toutes les activités proposées par le club de football | 30 319,33 | 4 573,47 | 4 573,00 | 2 673,00 | 1 900,00 | | | | | | | | | 4 573,47 | 4 573,00 | |
| F. Sports | Faubourg de Béthune | Une nouvelle dynamique sportive au service du quartier | Lille Université Club (LUC) - Section Rugby | Organisation d'activités en faveur des filles et des garçons du quartier du Faubourg de Béthune autour de la pratique du rugby | 320 jeunes filles et garçons de 7 à 15 ans bénéficient d'une prise en charge par les deux employés jeunes du LUC rugby hors temps scolaire et pendant les vacances scolaires | 34 200,00 | 2 423,00 | 2 423,00 | | 2 423,00 | | | | | | | | 2 423,00 | 2 423,00 | | |
| F. Sports | Lille Sud | Initiation à la boxe anglaise et à la pratique du foot en salle | ASCCL (association sportive et culturelle de Croissette) | Améliorer les rapports entre individus et le respect des règles par la pratique de la boxe éducative et du foot en salle pour les jeunes du quartier (pour les 12/25 ans) | 57 jeunes hommes de 16 à 30 ans ont participé régulièrement aux activités foot en salle et boxe | 11 063,75 | 2 286,74 | 2 286,00 | 2 286,00 | | | | | | | | | 2 286,00 | 2 286,00 | | |
| F. Sports | Lille Sud | Site internet et S A S d'accueil | Football Club de Lille Sud | Mettre en place une permanence d'accueil quotidienne pour les parents des enfants fréquentant le club de football afin de développer leur implication dans la vie du club, ainsi que les mercredis soirées, samedi et soirées de semaine pour les jeunes avec accès au site informatique | action nouvelle | 26 973,00 | 9 000,00 | 5 000,00 | 5 000,00 | | | | | | | | | 9 000,00 | 5 000,00 | | |
| F. Sports | Lille Sud | Activité Aquagym | GRANDIR ensemble avec le Centre Social LAZARE GARREAU | Mise en place d'une activité aquagym visant à favoriser le sport fémininement pour les femmes souhaitant pour des raisons diverses pratiquer le sport entre femmes (complexes, obésité...) | 52 femmes entre 18 et 70 ans ont profité de l'activité aquagym en 2003, une partie d'entre elles s'est inscrite à d'autres activités sportives | 6 723,00 | 1 908,00 | 1 908,00 | 1 908,00 | | | | | | | | | 1 908,00 | 1 908,00 | | |
| F. Sports | Lille Sud | Club omnisport | Olympique Lille Sud (OLS) | Développement d'une activité omnisport sur le quartier (sauf foot et boxe) en lien avec les demandes des habitants avec la sous-croissance un maximum de jeunes filles. Mise en place d'exhibitions et de temps forts avec les adhérents | 306 personnes ont pratiqué une activité sportive pour l'année 2003 (150 hommes et 156 femmes) pour les 314 de Lille Sud | 48 942,86 | 10 671,43 | 10 671,43 | 9 146,00 | 1 525,00 | | | | | | | | 10 671,43 | 10 671,43 | | |
| F. Sports | Moulins | Les jardins publics sportifs | Lille Université Club (LUC) | Mise en place d'activités sportives (Gym, athlétisme) en direction de 30 à 70 jeunes âgés de 8 à 16 ans lors des samedis et dimanche après midi ainsi que pendant les vacances scolaires | 30 à 70 jeunes accueillis les week ends, 20 à 50 les jours mi-vidé de juillet et août | 59 000,00 | 12 000,00 | 8 000,00 | 8 000,00 | | | | | | | | | 12 000,00 | 8 000,00 | | |
| F. Sports | Wazemmes | Développement du sport | AJS Wazemmes | Développer l'activité du Club de football du quartier par l'implication des habitants dans ses activités et dans la vie du quartier | | 59 085,00 | 7 622,00 | 6 000,00 | 6 000,00 | | | | | | | | | 7 622,00 | 6 000,00 | | |

68

NOUVELLE RECONDUITE RECONDUITE RECONDUITE RECONDUITE RECONDUITE RECONDUITE RECONDUITE RECONDUITE

Contrat de Ville - Programmation 2004

| | Titulaire | Quartier | Intitulé | Maître d'ouvrage | Descriptif de l'action | Bilan 2003 | Coût de l'opération | | Solicitation Ville (C.V.) 2004 | | Proposition Ville (C.V.) 2004 | | dont financement thématique 2004 | | Solicitation Etat / Région (C.V.) 2004 | | Proposition Etat / Région (C.V.) 2004 | |
|------------|--|----------------|--|--|--|--|---------------------|------------|--------------------------------|------------|-------------------------------|-------|----------------------------------|------------|--|-------|---------------------------------------|--|
| | | | | | | | Euros | Euros | Euros | Euros | Euros | Euros | Euros | Euros | Euros | Euros | | |
| NOUVELLE | G. Canton Urbaine de Proximité Habitat Reconstruction Urbaine Cadre de vie | Bos Blancs | Aménagement des espaces extérieurs rue Henri Regnaud Lille | CAL PACT | Mise en place d'une démarche d'accompagnement des locataires de la résidence Henri Regnaud dans le quartier des Bos Blancs afin d'améliorer l'appropriation des espaces privatifs de la résidence | action nouvelle | 16 533,00 | 2 500,00 | 2 500,00 | 2 500,00 | | | | | 0,00 | 0,00 | | |
| RECONDUITE | G. Canton Urbaine de Proximité Habitat Reconstruction Urbaine Cadre de vie | Fives | Lutte contre l'insalubrité et les marchands de sommeil | CAL PACT | Mise en place d'un dispositif de lutte contre les marchands de sommeil et l'insalubrité dans un cadre partenarial pour répondre aux difficultés rencontrées par les ménages vulnérables et victimes de ces pratiques | 112 situations accompagnées en 2003. L'évaluation se concrétise au sein même du Comité de Pilotage instance d'échange de coopération, de concertation et d'autocritique avec réajustement régulier. Cette évaluation dynamique s'opère sur la base d'outils opérationnels. * la fiche de situation permettant de suivre l'évolution des situations * la mise en image de certaines situations Suivi régulier opéré lors des rencontres avec les différents partenaires sur la base du tableau de bordage et de la connaissance des situations obtenue par les uns et les autres | 37 200,00 | 6 100,00 | 6 100,00 | 6 100,00 | | | 6 100,00 | 6 100,00 | | | | |
| RECONDUITE | G. Canton Urbaine de Proximité Habitat Reconstruction Urbaine Cadre de vie | Fives | Action de développement habitat cadre de vie | CAL PACT | Mise en place d'une démarche d'animation et de coopération transversal sur les questions de l'habitat et du logement associant les habitants et les acteurs locaux pour contribuer à la mise en œuvre d'un développement harmonieux incluant les populations les plus en difficultés | Organisation de groupes de travail relatifs aux questions de logement et de l'habitat sur Fives et accompagnement des acteurs de terrain en vue de mettre en cohérence les interventions liées à l'habitat | 37 500,00 | 12 000,00 | 12 000,00 | 12 000,00 | | | 12 000,00 | 12 000,00 | | | | |
| RECONDUITE | G. Canton Urbaine de Proximité Habitat Reconstruction Urbaine Cadre de vie | Fives | Eco/citoyen en herbe | Centre Social Mosaïque | Ce projet consiste en la mise en place de plusieurs actions liées à l'environnement et à la citoyenneté (ateliers jardinage, ateliers nature, visites de fermes biologiques) à destination des jeunes du quartier et de leurs parents | 250 enfants et 21 parents ont participé à la réalisation d'un projet environnemental avec la ferme Marcel Etbaux d'un atelier jardinage (associant parents et enfants dans l'entretien, aménagement du terrain, apprentissage au technique du jardinage, connaissance des sprints, plantation et récoltes d'un potager), à l'action "Naturalistes" à des sorties à Lenderziele, Dunquerque (rénovation d'astrucches), à Bèrk... à un mini-camps au Val d'Aulne | 14 773,00 | 3 812,00 | 3 812,00 | 3 812,00 | | | 3 812,00 | 3 812,00 | | | | |
| RECONDUITE | G. Canton Urbaine de Proximité Habitat Reconstruction Urbaine Cadre de vie | Moulins | Information, conseil, soutien sur les difficultés liées à l'habitat | APU (Atelier Populaire d'Urbanisme) de Lille Moulins | Mise en place d'un accueil et d'un accompagnement individuel de personnes en difficulté par rapport à leur logement sur le quartier de Moulins | En 2003, près de 200 situations ont été prises en charge. Ont été traités des nouvelles demandes d'accompagnement | 76 044,00 | 10 672,00 | 10 672,00 | 10 672,00 | | | 10 672,00 | 10 672,00 | | | | |
| RECONDUITE | G. Canton Urbaine de Proximité Habitat Reconstruction Urbaine Cadre de vie | Tous Quartiers | Aide au relogement des locataires des bâtiments voués à la démolition - Marcel Bertrand, Asie Pacifique, Rue de Carnes | Lille Métropole Habitat (LMH) OPAC de Lille | Dans le cadre des opérations de démolitions, reconstruction de logements sociaux, mise en place d'une démarche d'accompagnement des familles dans le relogement | En 2003, l'opération de relogement des locataires de la zone Marcel Bertrand, est achevée en Juin 2003 et la mission d'accompagnement des locataires s'est poursuivie dans le cadre de l'opération de démolitions des Barres Asie Pacifique à Lille Sud | 44 000,00 | 11 000,00 | 11 000,00 | 11 000,00 | | | 11 000,00 | 11 000,00 | | | | |
| RECONDUITE | G. Canton Urbaine de Proximité Habitat Reconstruction Urbaine Cadre de vie | Tous Quartiers | Agents d'ambiance | Lille Métropole Habitat (LMH) OPAC de Lille | Mise en place d'un dispositif de sécurisation des résidences LMH par la présence de 17 agents d'ambiance visant à garantir la tranquillité des locataires | En 2003, les agents d'ambiance ont effectué des interventions multiples (prises de contacts avec les locataires, interventions sur site suite à l'appel des locataires...) | 775 609,00 | 228 674,00 | 228 674,00 | 228 674,00 | | | 152 433,00 | 100 000,00 | | | | |
| RECONDUITE | G. Canton Urbaine de Proximité Habitat Reconstruction Urbaine Cadre de vie | Tous Quartiers | Parcours résidentiel des habitants - sur et vous peuplement | Lille Métropole Habitat (LMH) OPAC de Lille | Mise en œuvre d'une mission transversale et d'un suivi individuel des locataires du Patrimoine de Lille Métropole Habitat afin de résoudre les situations de sur-peuplement et de sous-peuplement en vue d'optimiser l'occupation des logements | En 2003, 50 ménages de la résidence Destroussaux (située dans le quartier du Centre) ont été recensés, car cités comme étant en sous-occupation dans leur logement, afin de leur proposer des logements adaptés à la taille du foyer et en vue de libérer ces logements pour des familles actuellement en sur-peuplement dans d'autres quartiers de la Ville | 32 000,00 | 8 000,00 | 8 000,00 | 8 000,00 | | | 8 000,00 | 8 000,00 | | | | |

| Thématique | Quartier | Intitulé | Maître d'ouvrage | Descriptif de l'action | Bilan 2003 | Coût de l'opération | Sollicitation Ville (C.V.) 2004 | Proposition Ville (C.V.) 2004 | dont Politique de la Ville 2004 | dont financement thématique 2004 | unitaire | Sollicitation Etat / Région (C.V.) 2004 | Proposition Etat / Région (C.V.) 2004 |
|------------|---|---------------------|--|--|---|--|---------------------------------|-------------------------------|---------------------------------|----------------------------------|----------|---|---------------------------------------|
| | | | | | | Euros | Euros | Euros | Euros | Euros | | Euros | Euros |
| RECONQUÊTE | G. Gestion Urbaine de Proximité, Mission de Restructuration Urbaine, Cadre de vie | Tous Quartiers | mise en place de la démarche de Gestion Urbaine de proximité | Ville de Lille | Poursuite de la mission liée à la mise en œuvre de la démarche de Gestion Urbaine de Proximité sur le secteur Aras - Europe à Lille Sud ainsi qu'à sa mobilisation sur d'autres secteurs d'habitat social de la Ville | En 2003, la mission Gestion Urbaine de Proximité a permis d'assurer le suivi de l'étude en cours sur le secteur Aras - Europe à Lille sud et elle a également consisté à sensibiliser les acteurs institutionnels et les habitants à la mise en œuvre de cette démarche innovante | 38 000,00 | 19 000,00 | 19 000,00 | | 480 | 14 250,00 | 14 250,00 |
| | G. Gestion Urbaine de Proximité, Mission de Restructuration Urbaine, Cadre de vie | Wazemmes | Brico'ZEM | AIBH (Ass. Initiation Bricolage Habitat) | Mise en place d'ateliers de techniques de bricolage en faveur des habitants de Wazemmes en vue de leur permettre d'améliorer leur cadre de vie dans leur logement | 37 personnes ont participé à des ateliers Electricité, plomberie, mosaïque, cartilage, outillage de bois et 15 personnes ont été accueillies, conseillées ou orientées au regard des difficultés liées au logement | 52 105,00 | 9 909,00 | 9 909,00 | 9 909,00 | | 9 909,00 | 9 909,00 |
| | G. Gestion Urbaine de Proximité, Mission de Restructuration Urbaine, Cadre de vie | Wazemmes | Ateliers techniques de proximité (Auto Réhabilitation 2004) | APU (Atelier Populaire d'Urbanisme) de Wazemmes | Mise en place de permanences d'accueil des locataires en difficulté, de démarches à domicile en vue de réaliser un diagnostic des travaux à effectuer, d'une cartographie de pré-diagnostic pour permettre aux habitants de contribuer à la réhabilitation de leur logement, de diverses formations des locataires (chauffage, gestion de feu) | 62 familles ont pu bénéficier des différents services proposés par l'APU Wazemmes | 78 900,00 | 3 925,00 | 3 800,00 | 3 800,00 | | 3 925,00 | 3 800,00 |
| RECONQUÊTE | H. Santé | Bos Blancs | Prévention santé | Centre de soins Eugène SMET | Renforcer le travail en réseau entre les professionnels et la population pour améliorer la prise en charge des personnes fragiles du secteur des Bos Blancs grâce à la mobilisation de bénévoles | 510 personnes ont été suivies de façon très personnalisée. Des conférences ont été réalisées sur des thèmes prioritaires comme le cancer | 11 503,00 | 4 573,00 | 4 573,00 | 4 573,00 | | 4 573,00 | 4 573,00 |
| | H. Santé | Faubourg de Béthune | Un espace santé de proximité pour le bien être des habitants du Faubourg de Béthune | Ass. de gestion de l'ESPACE Santé du Faubourg de Béthune | Mise en place de différentes actions, liées à la prise en compte de problématiques liées à la santé et à l'amélioration de l'état de santé de la population du Faubourg de Béthune dans le cadre d'une démarche de santé communautaire | Les actions mises en œuvre par l'Espace Santé en 2003 ont permis de sensibiliser les habitants du Faubourg de Béthune à l'hygiène alimentaire, la lutte contre la pédiculose grâce à des séances d'information et d'animation, pédagogiques au sein des différentes structures présentes sur le quartier, des séances d'initiation aux premiers secours ont également été organisées | 107 377,00 | 19 250,00 | 19 250,00 | 19 250,00 | | 0,00 | 0,00 |
| | H. Santé | Fives | Agrir ensemble et retrouver une bonne santé pour sortir de l'exclusion | Centre Social Mosaïque | Le projet consiste en la mise en place de actions santé bien être en lien avec les établissements scolaires du quartier autour du lien parents enfants en vue de dépasser les difficultés de développement des enfants, de la sensibilisation à l'hygiène alimentaire, d'un travail mené avec les enfants pour leur apprendre à résister à certaines influences, d'un accueil collectif ou individuel d'adultes | 153 personnes ont été touchées par les actions santé Bien être, les ateliers parents enfants ont été organisés de manière hebdomadaire, 20 séances de psychomotricité ont bénéficié aux enfants du quartier | 42 877,25 | 9 146,00 | 9 146,00 | 4 573,00 | 4 573,00 | Santé | 9 146,00 |
| NOUVELLE | H. Santé | Moulins | Prévention des conduites à risque par l'expression théâtrale à destination des jeunes de 12 à 25 ans | PUZZLE (Ass. Régionale d'Art Thérapie N/PaC) | Mise en place de séances d'atelier théâtre le mercredi après midi pour des jeunes de 12 à 15 ans rencontrant des difficultés psychosociales, orientés notamment par les médiateurs scolaires des collèges et les services sociaux | action nouvelle | 6 914,00 | 3 427,00 | 3 427,00 | 3 427,00 | | 3 427,00 | 3 427,00 |
| | H. Santé | Moulins | Les mamans boivent, les enfants trinquent | Vivres sans alcool | Mise en place d'un suivi individuel et collectif de jeunes femmes alcooliques orientées par la maternité ou la PMI afin de les accompagner vers l'abstinence | action nouvelle | 1 650,00 | 0,00 | 1 500,00 | 1 500,00 | | 0,00 | 0,00 |

Contrat de Ville - Programmation 2004

| Thématique | Quartier | Intitulé | Maître d'ouvrage | Descriptif de l'action | Bilan 2003 | Coût de l'opération | | Solicitation Ville (C.V.) 2004 | | Proposition Ville (C.V.) 2004 | | dont financement thématique 2004 | | Solicitation Etat / Région (C.V.) 2004 | | Proposition Etat / Région (C.V.) 2004 | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
|------------|-------------|------------------------------|---|--|--|---------------------|----------------|--|--|---|-------------|--|--------------|--|--|---------------------------------------|--|---|--|--|---------------------|--------------------------|-----------|--|--|-----------|---|---------------------------------|---|--|-----------|--------------------|----------|---|--|-----------|---|----------|---|---|-----------|----------|----------|----------|--|--|----------|----------|--|--|
| | | | | | | Euros | Euros | Euros | Euros | Euros | Euros | Euros | Euros | Euros | Euros | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| RECONDUITE | Bois Blancs | Identité et multiculturalité | Comité d'animation des Bois Blancs (CABB) | Mise en place de 3 actions complémentaires pour lutter contre le racisme et s'ouvrir à d'autres cultures : - pièce de théâtre "Le monde merveilleux et un peu risqué de Jean Jacques" - Approche artistique de la Chine en lien avec Lille 2004 et l'Année de la Chine - l'axe comprend la culture polonaise qui imprègne le vécu des habitants du Nord Pas de Calais | En 2003, l'action menée par le Comité d'Animation s'est inscrite dans l'année de l'Algérie. 1200 personnes de tous âges ont pu participer aux différentes actions : pièce de théâtre "Les Oranges" d'Abiz CHOUANI suivie d'un débat, exposition d'un calligraphe Hamid ELKHALIL qui a encadré par la suite 4 ateliers de calligraphie avec les habitants du quartier dont les travaux ont été exposés lors de la Bradene du quartier en mai. | 5 300,00 | 2 500,00 | 1 830,00 | 1 830,00 | | | 2 500,00 | 1 830,00 | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| | | | | | | Bois Blancs | Espace famille | Maison de Quartier des Bois Blancs - C.S. Rosette de Mey | Ouverture quotidienne d'un local animé par une animatrice référente. Les activités proposées sont un support pour soutenir les parents dans leurs relations à l'enfant et aux jeunes. Un atelier intitulé "Se dire pour Comprendre" a lieu une fois par mois avec le Centre Médico Psychologique | Action de proximité qui se déroule dans un local situé dans la Résidence H.M des Aviateurs. Touché des familles très modestes qui trouvent à un lieu où leur sont proposées plusieurs activités : atelier cuisine, culture, organisation de vacances familiales, atelier brico déco, groupe d'expression avec une infirmière du Centre médico psychologique | 39 806,27 | 6 097,00 | 6 097,00 | 6 097,00 | | | 4 597,00 | 6 097,00 | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| | | | | | | | | | | | Bois Blancs | Euracité appropriation des TIC par les habitants et les associations | Maison X2000 | Organisation d'ateliers informatiques dans le site de l'école Desbordes Valmore pendant et hors temps scolaire tous les samedis de 16h30 à 20h et mise en place d'une coordination avec les structures municipales et les associations pour une action cohérente d'appropriation des TIC par les habitants dans le cadre du projet euracitologie | La mise en place des ateliers informatiques à l'école Desbordes Valmore dans le cadre de l'installation d'un cybercentre a démarré en Septembre 2003 dans le cadre de l'opération Euracité qui concerne le quartier des Bois Blancs mais aussi la Ville de Lomme. 100 personnes ont pu participer à ces ateliers | 31 050,00 | 15 475,00 | 7 733,00 | 7 733,00 | | | 15 475,00 | 7 732,00 | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| | | | | | | | | | | | | | | | | Faubourg de Béthune | Les saisons en fête sur le Faubourg de Béthune | Comité d'animation du Faubourg de Béthune | Animation du quartier sur des temps forts et lutte contre l'isolement des personnes âgées. Carnaval, Bradene, 14 juillet, Batailles de 68, Saint Nicolas, Noël, dansants, repas de fin d'année | Programme d'animations réalisé sur toute l'année ayant touché près de 5000 habitants de tous âges et milieux | 31 500,00 | 11 500,00 | 11 500,00 | 11 500,00 | | | 11 500,00 | 11 500,00 | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | Faubourg de Béthune | Citoyenneté et Médiation | EQUILIBRE | Organisation de manifestations festives et d'actions liées au Habitat en direction des jeunes et leur famille sur le quartier du Faubourg de Béthune afin de promouvoir le Citoyenneté, lutter contre l'isolement, favoriser l'interculturalité et la prise d'initiatives développer la dynamique partenariale | Mise en place d'ateliers théâtre de scènes familiales de 10es de quartier (Ménages...) en partenariat avec acteurs du quartier autour d'animations largement fréquentées par les habitants | 26 000,00 | 5 500,00 | 5 500,00 | 5 500,00 | | | 5 500,00 | 5 500,00 | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | Fives | Bien vivre, Bien se connaître, Bien s'entendre au petit Maroc | Ass. d'animation du Petit Maroc | Favoriser les échanges intergénérationnels et mise en place d'animations et d'actions d'accompagnement de habitants du secteur du Petit Maroc à Fives | 500 personnes ont pu participer aux animations mises en place par l'association du Petit Maroc dans le cadre de soirées à thème (Afrique, Brésil, Maghreb), d'une action de soutien scolaire, de vacances familiales | 30 000,00 | 4 800,00 | 4 800,00 | 4 800,00 | | | 4 800,00 | 4 800,00 | | | | | | | | | | | | |
| | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | Fives | L'œil dans la cité | CAL PACT | Cette action vise à associer des habitants du quartier de leur cadre de vie sous forme d'ateliers vidéos et multimédias | 24 habitants des cités Lys et Saint Maurice, Jardin de Fives ont participé aux divers ateliers vidéos, multimédias, arts Plastiques et ont ainsi pu contribuer à la mise en valeur des initiatives d'habitants ayant lieu sur le quartier de Fives | 15 240,00 | 7 620,00 | 7 620,00 | 7 620,00 | | | 7 620,00 | 7 620,00 | | | | | | | |
| | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | Fives | Valorisation des compétences des jeunes de la cité Saint Maurice Construction d'un projet vidéo | CAL PACT | Mise en place d'une dynamique de mobilisation des jeunes de la Cité Saint Maurice à Fives à travers la réalisation de projets destinés à mettre en valeur leurs compétences : atelier vidéo, participation à des actions de propreté de la Cité, élagage des arbres, participation à des manifestations organisées dans le quartier | 30 jeunes âgés de 12 à 16 ans se sont mobilisés dans le cadre de l'organisation de manifestations festives telles que le Carnaval, les Fêtes Dimanches, ils ont également participé à des ateliers vidéos et photos ainsi qu'à des actions de remise en état d'une cage d'escalier jusqu' alors non respectée par certains jeunes | 22 610,00 | 6 950,00 | 6 950,00 | 6 950,00 | | | 6 950,00 | 6 950,00 | | |

77

Contrat de Ville - Programmation 2004

| Titre | Qualité | Intitulé | Maître d'ouvrage | Descriptif de l'action | Bilan 2003 | Coût de l'opération | | Solicitation Ville (C.V.) 2004 | | Proposition Ville (C.V.) 2004 | | dont Politique de la Ville 2004 | | dont financement thématique 2004 | | Solicitation Etat / Région (C.V.) 2004 | | Proposition Etat / Région (C.V.) 2004 | |
|------------|---|----------|--|--|--|--|-----------|--------------------------------|-----------|-------------------------------|----------|---------------------------------|-------|----------------------------------|----------|--|----------|---------------------------------------|--|
| | | | | | | Euros | Euros | Euros | Euros | Euros | Euros | Euros | Euros | Euros | Euros | | | | |
| RECONQUÊTE | Services au Public, équipement de proximité, action sociale, intégration, participation des habitants | Fives | Ateliers de pratiques culturelles et artistiques | Centre Social Mosaïque | Le Centre Social organisera lors de son inauguration un Forum ouvert avec son public (12-25 ans) intégrant les jeunes ne bénéficiant pas de structures de proximité. | action nouvelle | 15 720,96 | 3 500,00 | 1 500,00 | 1 500,00 | | | | | 3 500,00 | 1 500,00 | | | |
| | | | De l'insertion à l'autonomie | Centre Social Mosaïque | Mise en place d'ateliers d'alphabétisation et d'insertion à vocation sociale et culturelle (épicerie, bois, couture...) pour les habitants de Fives. | 512 personnes ont été concernées par les ateliers à vocation sociale et culturelle, ainsi que par l'atelier d'alphabétisation mis en place. Hqs vacances scolaires soit 34 semaines de séances de 1h à 3h. Ils ont également participé à 3 temps forts : la foire artisanale de printemps, la participation au Forum de l'insertion du Conseil Général, l'action "Un été en rythme". | | 45 199,86 | 6 300,00 | 6 098,00 | 6 098,00 | | | | | 6 300,00 | 6 098,00 | | |
| | | | Vacances Familiales | Centre Social Mosaïque | organisation de 3 séjours pour 60 personnes (soit une douzaine de familles) avec un travail de préparation important permettant aux familles de s'impliquer dans un projet et de faire ainsi émerger des besoins d'insertion sociale et professionnelle. | 2 séjours ont été organisés pour 48 personnes et leur ont permis de mesurer la nécessité de travailler dans un projet au cours d'un long travail de préparation sociale et professionnelle. | | 23 060,51 | 3 810,00 | 3 810,00 | 3 810,00 | | | | | 3 810,00 | 3 810,00 | | |
| | | | Dispositif d'alphabétisation et de français langue étrangère | Culture et Liberté | Favoriser l'intégration dans la société française de personnes issues de l'immigration par le biais de l'apprentissage des savoirs de base (français et calcul) et de la citoyenneté active. | 79 femmes et 92 hommes bilingues ont participé à diverses séances de formation linguistique (alphabétisation et Français Langue Étrangère). | | 37 200,00 | 8 400,00 | 8 400,00 | 8 400,00 | | | | | 8 400,00 | 8 400,00 | | |
| | | | Espace Multi-Solidarité | Fédération Nord du Secours Populaire Français | Mise en place de permanences quotidiennes liées à l'aide d'urgence, à la diffusion d'informations relatives à l'insertion sociale et professionnelle (avec le concours des services sociaux, du PLE, de la Mission Locale, de l'ANPE...) à destination de personnes en grandes difficultés dans divers lieux situés à Fives. | Au 31 septembre 2003, 937 personnes ont bénéficié des aides d'urgence. Des ateliers d'insertion et activités à caractère festif ou culturel ont été organisés. | | 273 000,00 | 7 625,00 | 4 125,00 | 4 125,00 | | | | | 7 625,00 | 4 125,00 | | |
| | | | Libre service de la solidarité | Fédération Nord du Secours Populaire Français | Mise en place et développement d'un libre service à raison de 10 livres services par an permettant à des familles de disposer d'une aide alimentaire. | 11 livres services ont été organisés en 2003 pour 2000 à 2500 personnes par mois. | | 275 350,00 | 7 625,00 | 7 625,00 | 2 625,00 | 5 000,00 | | | | 7 625,00 | 7 625,00 | | |
| | | | Sensibilisation précoce et extension des pratiques musicales | Maison de quartier / Théâtre Massenet de Lille Fives | Développement de la pratique musicale par des actions de sensibilisation précoce (jeu-musical, séances de guitares, percussion, claviers et musique assistée par ordinateur) se déroulant en ateliers tous les mercredi et samedi. | 200 personnes ont pu participer aux divers ateliers mis en place. | | 19 818,00 | 9 909,00 | 7 000,00 | 7 000,00 | | | | | 9 909,00 | 7 000,00 | | |
| | | | Amélioration du service au public / informatisation des services | Maison de quartier / Théâtre Massenet de Lille Fives | Mise en réseau de l'ensemble du personnel afin de faciliter l'échange de données et d'informations à l'intérieur et pour améliorer la communication à destination du public. | La modernisation en cours du système informatique et la mise en œuvre de la comptabilité analytique ont permis d'améliorer le service rendu par la Maison de quartier en direction de ses 1400 usagers. | | 40 542,00 | 14 257,00 | 7 128,00 | 7 128,00 | | | | | 14 257,00 | 7 128,00 | | |

72

Contrat de Ville - Programmation 2004

| Thématique | Quartier | Intitulé | Maître d'ouvrage | Descriptif de l'action | Bilan 2003 | Coût de l'opération | | Solicitation Ville (C.V.) 2004 | | Proposition Ville (C.V.) 2004 | | dont Politique de la Ville 2004 | | dont financement thématique 2004 | | Solicitation Etat / Région (C.V.) 2004 | | Proposition Etat / Région (C.V.) 2004 | | |
|------------|----------|----------|------------------|------------------------|------------|---------------------|-------|--------------------------------|-------|-------------------------------|-------|---------------------------------|-------|----------------------------------|-------|--|--|---------------------------------------|--|--|
| | | | | | | Euros | Euros | Euros | Euros | Euros | Euros | Euros | Euros | Euros | Euros | | | | | |
| 73 | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |

Contrat de Ville - Programmation 2004

| Thématique | Quartier | Intitulé | Maître d'ouvrage | Descriptif de l'action | Bilan 2003 | Coût de l'opération | | Proposition Ville (C.V.) 2004 | | dont Politique de la Ville 2004 | | dont financement thématique 2004 | | Solicitation Etat / Région (C.V.) 2004 | | Proposition Etat / Région (C.V.) 2004 | |
|---|------------|----------------|--|--|--|---|-----------|-------------------------------|-----------|---------------------------------|-----------|----------------------------------|-----------|--|-----------|---------------------------------------|--|
| | | | | | | Euros | Euros | Euros | Euros | Euros | Euros | Euros | Euros | Euros | Euros | | |
| 1. Services au Public, Equipement de proximité, action sociale, promotion, action sociale, intégration, participation des habitants | NOUVELLE | Lille Sud | Lille Sud ramène sa fresque | La Recré des Grands | Création d'une fresque par les habitants du quartier au sein des écoles, des associations et lors de temps forts permettant, dans le cadre d'événement majeur Lille 2004, d'être réelles symboliquement Lille Sud au Centre Ville lors d'un temps fort permettant une valorisation du travail sur la chaussée en fin d'année | action nouvelle | 33 900,00 | 11 450,00 | 11 450,00 | 11 450,00 | | | 11 450,00 | 11 450,00 | | | |
| | RECONDUITE | Lille Sud | Roles et paroles Atelier d'expression théâtrale | Lille Sud Insertion-Service Sud Insertion | Issue du relais parent-école, cette action permet à 20 personnes immigrées dans un parcours d'insertion sociale et professionnelle de se valoriser par l'outil théâtre avec cette année la volonté d'élargir le travail mené au chant à la danse, le mime, la photo avec des intervenants et d'intégrer 15 personnes envoyées par des référents sociaux pour réaliser un spectacle | 12 adultes et 3 enfants ont préparé le spectacle "Moi, Thatcha" et 19 femmes, 3 hommes et 3 enfants âgés de 5 à 27 ans à l'écriture, la mise en scène et le spectacle ont été réalisés par les habitants avec l'aide des professionnels. 3 représentations ont eu lieu à Lille Sud, au Zénith théâtre, à l'ouest lors du forum de l'insertion | | 32 326,00 | 10 826,00 | 10 826,00 | 10 826,00 | | | 10 826,00 | 10 826,00 | | |
| | NOUVELLE | Lille Sud | Violences à l'encontre des jeunes filles et des femmes, parler, prévenir et agir | Planning Familial | Mise en place d'animations au Collège Louise Michel, ainsi que dans d'autres associations présentes sur le secteur afin d'amener les jeunes filles à prendre conscience et exprimer les violences dont elles sont victimes et travailler avec les garçons pour mener une réflexion sur le sujet | action nouvelle | 5 559,90 | 2 229,45 | 2 229,45 | 2 229,45 | | | 2 229,45 | 2 229,45 | | | |
| | RECONDUITE | Lille Sud | Espace de rencontre et d'échange culturelle (EREC) et Journée Culturelle de la Femme (JCF) | Solidarité des Femmes Africaines du Nord (S.F.A.N.) | Mise en place d'ateliers de soins capillaires et d'échanges culturels le mercredi et le samedi autour du Centre d'activités dans les écoles du quartier et mise en œuvre d'action dans le cadre de la journée de la femme | Une quarantaine de personnes touchées pour les soins capillaires. Bonne participation à la journée de la femme | | 9 200,00 | 3 000,00 | 2 500,00 | 2 500,00 | | | 3 000,00 | 2 500,00 | | |
| | NOUVELLE | Moulins | Des filigranes pour des filiales | Fil à Fil | Organisation, au restaurant d'insertion "la gerle de Moulins", de 10 ateliers d'ateliers du quartier, de 8 soirées thématiques et de 3 goûters pour développer l'animation à l'ontenoy Nature | action nouvelle | 2 000,00 | 1 000,00 | 2 000,00 | 2 000,00 | | | 1 000,00 | 0,00 | | | |
| | NOUVELLE | Moulins | Sport pour tous | Fondation de l'Armée du Salut | Mises en œuvre d'activités sportives pour des jeunes adultes sans emploi de 18 à 25 ans le mercredi, en salle ou en extérieur, visant à restaurer confiance et estime de soi | action nouvelle | 21 297,00 | 5 324,50 | 5 324,50 | 5 324,50 | | | 5 324,50 | 5 324,50 | | | |
| | RECONDUITE | Moulins | Permanence d'accueil et d'accompagnement social, juridique | SAFFIA (Solidarité aux Femmes et Familles d'Ici et d'Ailleurs) | Organisation de permanences juridiques et d'accompagnement social et public essentiellement féminin et d'origine étrangère ou issue de l'immigration afin d'apporter une meilleure connaissance des mécanismes de fonctionnement de la société d'accueil et de faciliter leur intégration sociale et professionnelle | 1120 personnes ont été accueillies dans le cadre des permanences qui se tiennent au LCR rue E. HERRIOT ou au Centre Social Marcel Bertrand chaque mardi et jeudi toute la journée pour résoudre des problèmes d'accès au droit (nationalité, carte de séjour, permis, ou d'accès au soins ou au logement | | 38 430,33 | 9 147,00 | 9 147,00 | 9 147,00 | | | 9 147,00 | 9 147,00 | | |
| | RECONDUITE | Tous Quartiers | Aide administrative mise en place de relais - accès à la citoyenneté | ARELI | Garantir l'accès aux droits communs pour l'ensemble des résidents de 2 foyers de Fives et Moulins par l'organisation de permanences d'accueil relatives à l'accès aux droits et d'actions collectives avec les résidents | Dans l'ensemble, l'action concerne les résidents des 2 foyers de manière homogène, quelle que soit leur origine. Les permanences d'accueil individuel et les réunions collectives ont permis de toucher 387 résidents du foyer de Fives et 57 de Moulins | | 52 268,00 | 5 183,00 | 5 183,00 | 5 183,00 | | | 5 183,00 | 5 183,00 | | |

74

Contrat de Ville - Programmation 2004

75

| Thématique | Quartier | Intitulé | Maître d'ouvrage | Descriptif de l'action | Bilan 2003 | Coût de l'opération | | Proposition Ville (C.V.) 2004 | | dont Politique de la Ville 2004 | | dont financement thématique 2004 | | Sollicitation Etat / Région (C.V.) 2004 | | Proposition Etat / Région (C.V.) 2004 | |
|--|----------------|---|--|---|---|---------------------|---------------------|-------------------------------|---------------------|---------------------------------|-------|----------------------------------|---------------------|---|-----------|---------------------------------------|--|
| | | | | | | Euros | Euros | Euros | Euros | Euros | Euros | Euros | Euros | Euros | Euros | | |
| 1. Services au Public, Equipement de proximité, action sociale, promotion, insertion, intégration, participation des habitants | Tous Quartiers | Sports et citoyenneté | INTERPROXIMITE | Organisation d'épreuves civiques, autour d'actions sportives et culturelles, en partenariat avec les institutions présentes sur ces secteurs, à destination de jeunes non inscrits dans les structures classiques | 400 personnes ont participé à 6 épreuves civiques organisées sur les différents quartiers permettant de restaurer le dialogue entre jeunes et institutions | 93 790,00 | 10 000,00 | 6 860,00 | 6 860,00 | | | | | 7 000,00 | 6 860,00 | | |
| | Tous Quartiers | 4ème forum de la démocratie | INTERPROXIMITE | Organisation du forum de la Démocratie | 2200 personnes ont participé au 4ème forum de la démocratie | 107 318,00 | 12 000,00 | 1 524,00 | 1 524,00 | | | | | 8 000,00 | 1 524,00 | | |
| | Tous Quartiers | Fonds d'Initiatives Habitants (FIH) | Ville de Lille | Le fonds d'initiative des habitants est un dispositif qui permet la mise en œuvre des initiatives portées par les habitants et les associations des quartiers afin de faciliter le développement de micro-projets | Le FIH a permis de financer des initiatives variées dans les quartiers qui contribuent à créer, restaurer et entretenir le lien social tout en encourageant les initiatives habitants, animations, fêtes de quartiers, repas, sorties | 138 000,00 | 41 400,00 | 41 400,00 | 41 400,00 | | | | | 96 600,00 | 96 600,00 | | |
| | Wazemmes | Rallye associatif | AIBH (Ass. Initiation Bricolage Habitat) | L'Organisation du Rallye des associations à Wazemmes a pour but de rapprocher les habitants et structures associatives en leur permettant de faire connaître les activités proposées | Le rallye des associations s'est déroulé le 23 Mai 2003 et le 4 Octobre. Il a permis de réunir une vingtaine d'associations qui ont exposé le contenu de leurs activités pour 400 habitants | 8 287,00 | 4 000,00 | 4 000,00 | 4 000,00 | | | | | 4 000,00 | 4 000,00 | | |
| | Wazemmes | Mise à disposition du site informatique et internet de CREATI Lille | CREATI | Mise en place d'un atelier de découverte de l'outil informatique et multimédia à raison de 3 séances de 2 heures par semaine durant 40 semaines | Nouvelle action | 9 800,00 | 4 900,00 | 4 900,00 | 4 900,00 | | | | | 4 900,00 | 4 900,00 | | |
| | Wazemmes | Consommier citoyen | Maison de Quartier de Wazemmes | Ateliers de sensibilisation au mieux être par l'alimentation animés par une Conseillère en Economie Sociale et Familiale, et des intervenants extérieurs | Nouvelle action | 13 100,00 | 2 300,00 | 2 300,00 | 2 300,00 | | | | | 2 300,00 | 2 300,00 | | |
| 1. Services au Public, Equipement de proximité, action sociale, promotion, insertion, intégration, participation des habitants | Wazemmes | En direct de Wazemmes | MONTEVIDEO | Réalisation de films sur les événements du quartier avec et pour les habitants | 60 personnes se sont impliqués dans la réalisation de films tournés pendant les événements festifs qui émaillent la vie du quartier | 46 450,00 | 11 500,00 | 11 500,00 | 11 500,00 | | | | | 11 500,00 | 11 500,00 | | |
| TOTAL | | | | | | 9 523 083,85 | 1 456 822,41 | 1 340 372,45 | 1 086 949,02 | 247 549,00 | | | 1 404 922,63 | 1 098 423,45 | | | |

Contrat de Ville - Programmation 2004

| | Thématique | Quartier | Intitulé | Maître d'ouvrage | Descriptif de l'action | Bilan 2003 | Coût de l'opération | Sollicitation Ville (C.V.) 2004 | Proposition Ville (C.V.) 2004 | dont Politique de la Ville 2004 | dont financement thématique 2004 | délégation | Sollicitation Etat / Région (C.V.) 2004 | Proposition Etat / Région (C.V.) 2004 |
|------------|---------------|----------------|---|------------------|--|------------|---------------------|---------------------------------|-------------------------------|---------------------------------|----------------------------------|---------------------|---|---------------------------------------|
| | | | | | | | Euros | Euros | Euros | Euros | Euros | Euros | Euros | Euros |
| NOUVELLE | K. Ingénierie | Tous Quartiers | Mission d'ingénierie et de gestion de projets | Ville de Lille | Il s'agit du financement d'une mission d'ingénierie en vue de l'analyse des besoins et l'urgence des projets, du soutien aux acteurs et de l'évaluation menée dans le cadre de la mise en œuvre du Contrat de Ville et des objectifs du DOCUP objectif 2 | | 67 000,00 | 16 750,00 | 16 750,00 | 0,00 | 16 750,00 | RESSOURCES HUMAINES | 16 750,00 * | 16 750,00 * |
| | | | | | | | | | | | | | | |
| | | | | | | | | | | | | | | |
| NOUVELLE | K. Ingénierie | Tous Quartiers | Assistance technique à la gestion des crédits FSE | Ville de Lille | Il s'agit du financement de l'équipe en charge de l'assistance technique aux structures bénéficiaires du Fonds Social Européen, notamment dans le cadre de l'objectif 2 | | 48 000,00 | 12 000,00 | 12 000,00 | 0,00 | 12 000,00 | RESSOURCES HUMAINES | 12 000,00 * | 12 000,00 * |
| | | | | | | | | | | | | | | |
| RECONDUITE | K. Ingénierie | Tous Quartiers | Equipe M O U S | Ville de Lille | Il s'agit du financement de l'équipe de Maître d'Œuvre Urbaine et Sociale chargée de mettre en œuvre la Politique de la Ville dans les 6 quartiers concernés (Boulingrins - Faubourg de Béthune - Fives - Lille-Sud - Moulins - Wazemmes) | | 285 563,50 | 285 563,50 | 285 563,50 | 0,00 | 285 563,50 | RESSOURCES HUMAINES | 285 563,50 | 285 563,50 |
| | | | | | | | | | | | | | | |

* valorisation d'une partie du financement sollicité dans le cadre du dossier intitulé "Equipe de MOUS" afin de mobiliser les crédits européens en 2004.

76

Séance du 9 février 2004

N° 04/116

OBJET

Observatoire International
de la Démocratie Participative (O.I.D.P.)
Déplacement à PORTO ALEGRE
Représentation de la Ville de Lille

Rapport de Madame le Maire,
Mesdames, Messieurs

La Ville de Lille a organisé les 3èmes Rencontres Internationales sur la Démocratie Participative les 7, 8 et 9 novembre 2003.

A l'occasion d'une réunion internationale sur le budget participatif qui se déroule à PORTO ALEGRE (BRESIL) du 26 au 28 janvier 2004, le secrétariat de l'O.I.D.P. organise le 28 janvier 2004 une rencontre - bilan de la conférence de Lille.

La Ville de Lille se doit d'y participer, et pour ce faire délègue un fonctionnaire cadre A.

En accord avec votre Commission de la Démocratie Participative et de la Citoyenneté réunie le 27 janvier 2004, nous vous demandons de bien vouloir autoriser la prise en charge par la Ville de Lille de l'intégralité des frais de déplacement et de séjour.
Les frais de déplacement s'élèvent à 1273.98 euros. Les dépenses d'hébergement, de repas et autres frais annexes seront remboursés sur justificatifs.

La dépense sera imputée sur la ligne budgétaire :
Chapitre 11 - article 6256 - fonction 020 - enveloppe 18451

ADOPTÉE à l'unanimité

Séance du 9 février 2004

N° 04/7

OBJETRelèvement des droits de voirie
« terrasses » pour l'année 2004

Rapport de Madame le Maire

Mesdames, Messieurs,

Pour l'année 2004 nous vous proposons de réactualiser les droits de voirie « terrasses » sur la base d'une augmentation correspondant à l'augmentation du coût de la vie soit 2 %. Une étude approfondie sera menée en 2004 pour harmoniser nos tarifs avec ceux des grandes villes de France, afin d'être opérationnel au 1^{er} janvier 2005.

Le tableau récapitulatif des taxations qui seront appliquées à compter du 1^{er} janvier 2004 est joint en annexe.

Les différents intitulés d'emprise seront arrondis au mètre carré supérieur.

A cet effet, nous demandons à la Commission du Développement Economique, de l'Emploi, de l'Insertion et de la Politique de la Ville de bien vouloir accepter cette proposition, qui constitue la limite dans laquelle seront fixés par arrêté municipal les droits de voirie « terrasses » 2004.

En accord avec la Commission de Développement Economique, de l'emploi, de l'Insertion et de la Politique de la Ville, réunie le 22 janvier 2004, nous vous demandons de bien vouloir accepter cette proposition de grille tarifaire qui constitue la limite dans laquelle seront fixés par arrêté municipal les droits de voirie « terrasses » 2004.

ADOPTÉE à l'unanimité

VILLE DE LILLE
DIRECTION GENERALE
POLE QUALITE ET DEVELOPPEMENT DE LA VILLE

**CONTRÔLE DE
VOIRIE
TARIF DE VOIRIE - TERRASSES**

TARIFS 2004

Direction de la Gestion de l'Espace Public et du Cadre de Vie
Service Gestion de l'Espace Public

Les tarifs sont en Euros/m² sur l'année

| | Zone 1 | Zone 2 | Zone 3 | Zone 4 |
|----------------------------------|--------|--------|--------|--------|
| Terrasse couverte | 132.60 | | | |
| Terrasse - 6m² | 35.70 | 26.52 | 17.34 | 8.16 |
| Terrasse + 6m² | 75.48 | 62.22 | 48.96 | 35.70 |

| | | | | |
|------------------------------|---------------------|----|----------------|--------|
| EXTENSION DE TERRASSE | les jours de marché | JR | M ² | 0,32 € |
|------------------------------|---------------------|----|----------------|--------|

| | | |
|--|----|---------|
| DOSSIER DE REGULARISATION POUR ABSENCE D'AUTORISATION PREALABLE | UN | 62.81 € |
| MINIMUM DE FACTURATION | | 10 € |

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 9 février 2004

N° 04/8

OBJETRelèvement des droits de voirie
« travaux » pour l'année 2004

Rapport de Madame le Maire

Mesdames, Messieurs,

Pour l'année 2004 nous vous proposons de réactualiser les droits de voirie « travaux » sur la base d'une augmentation correspondant à l'augmentation du coût de la vie soit 2 %. Une étude approfondie sera menée en 2004 pour harmoniser nos tarifs avec ceux des grandes villes de France, afin d'être opérationnel au 1^{er} janvier 2005.

Le tableau récapitulatif des taxations qui seront appliquées à compter du 1^{er} janvier 2004 est joint en annexe.

Les différents intitulés d'emprise seront arrondis au mètre carré supérieur.

A cet effet, nous demandons à la Commission du Développement Economique, de l'Emploi, de l'Insertion et de la Politique de la Ville de bien vouloir accepter cette proposition, qui constitue la limite dans laquelle seront fixés par arrêté municipal les droits de voirie « travaux » 2004.

En accord avec la Commission de Développement Economique, de l'emploi, de l'Insertion et de la Politique de la Ville, réunie le 22 janvier 2004, nous vous demandons de bien vouloir accepter cette proposition de grille tarifaire qui constitue la limite dans laquelle seront fixés par arrêté municipal les droits de voirie « travaux » 2004.

ADOPTÉE à l'unanimité

VILLE DE LILLE
DIRECTION GENERALE
POLE QUALITE ET DEVELOPPEMENT DE LA VILLE

**CONTRÔLE DE
VOIRIE
TARIF DE VOIRIE - TRAVAUX -**

TARIFS 2004

Direction Gestion de l'Espace Public et du Cadre de Vie
Service Gestion de l'Espace Public

TARIF DE VOIRIE – TRAVAUX

| INTITULE | | Période de taxation | UN | ZONE A | ZONE B |
|--|---|---------------------|----------------|---------|---------|
| BARAQUE DE CHANTIER BENNE AMOVIBLE CAMION-ATELIER CAMION REMORQUE CAMION-NACELE NACELE CISEAUX NACELE ELEVATRICE CAMIONETTE DE DEMENAGEMENT COMPRESSEUR MONTE-MEUBLES OU MATERIAUX GROUPE ELECTROGENE | Longueur inférieure à 4 m Capacité inférieure à 6 m ³ Tonnage inférieur à 5 tonnes | JR | UN | 9.92 € | 5.40 € |
| BARAQUE DE CHANTIER BENNE AMOVIBLE CAMION-ATELIER CAMION REMORQUE CAMION-NACELE CAMION ASPIRATEUR VIDANGEUR CONTAINER DE DEMENAGEMENT CONTAINER TRAVAUX CAMION DE DEMENAGEMENTS AVEC MONTE-MEUBLE CAMION DE LIVRAISON TOUPIE A BETON – GRUE MOBILE CAMION BENNE BASE VIE DE CHANTIER | Longueur supérieure à 4 m Capacité supérieure à 6m ³ Tonnage supérieur à 5 tonnes | JR | UN | 17.95 € | 10.80 € |
| DÉPÔT SUR LA VOIE PUBLIQUE | | JR | M ² | 0.71 € | 0.37€ |
| ÉCHAFAUDAGE FIXE ECHAFAUDAGE ROULANT ECHAFAUDAGE VOLANT PLATE FORME ELEVATRICE SAPINE TOUR TRAVAUX SUR CORDES | au-delà d'une année, coefficient multiplicateur égal à l'année en cours | JR | M ² | 0.29 € | 0.17 € |
| EMPRISE AU SOL – DIVERS | | JR | M ² | 0,29 € | 0,17 € |
| CLÔTURE SURFACE DÉVELOPPÉE + EMPRISE AU SOL | au-delà d'une année, coefficient multiplicateur égal à l'année en cours | JR | M ² | 0.28 € | 0.17 € |
| CLÔTURE DE CHANTIER AVEC MOTIF EN TROMPE L'ŒIL ET INSTALLATION DE PANNEAUX PUBLICITAIRES UNIQUEMENT PROJET, AUTORISÉ ET VALIDE PAR LE MAIRE DE LILLE | | JR | M ² | | 0.89 € |
| DOSSIER DE REGULARISATION POUR ABSENCE D'AUTORISATION PREALABLE | | | UN | | 62.81 € |
| MINIMUM DE FACTURATION | | | | | 10 € |

Séance du 9 février 2004

N° 04/9

OBJET**Acomptes sur subventions destinées
aux associations à caractère social
dans le cadre de la Campagne
Pauvreté-Précarité 2004**

Rapport de Madame le Maire,

Mesdames, Messieurs,

La Ville de Lille souhaite, comme chaque année, apporter son soutien aux associations caritatives qui offrent aux plus démunis un abri, un repas, un accueil ou des soins médicaux dans le cadre de la Campagne Pauvreté-Précarité

Cette aide financière ne peut cependant être versée dans sa globalité qu'après examen par les services des documents fournis par les associations.

Aussi, afin de ne pas pénaliser les partenaires associatifs qui oeuvrent dès maintenant sur le terrain et doivent procéder à de lourdes avances de trésorerie, nous vous demandons, en accord avec votre Commission de la Solidarité et du Projet Educatif, réunie le 28 Janvier 2004, de bien vouloir autoriser Madame le Maire, ou en cas d'empêchement, Madame la Conseillère Municipale déléguée à l'Insertion- Lutte contre les Exclusions, à signer les conventions d'objectifs avec les associations ainsi que le versement d'un acompte sur la participation financière de la Ville de Lille, au titre de l'exercice 2004, acompte dont le montant représente 20% de la subvention octroyée en 2003 et qui sera réparti de la manière suivante :

**Sur le chapitre 65-Article 6574-Fonction 524-Enveloppe 13646-
Campagne Pauvreté-Précarité**

- ACCUEIL ET REINSERTION SOCIALE 4 878,40 €

Cette association réalise l'accueil, l'hébergement, l'éducation, la réinsertion sociale et professionnelle, l'accueil d'urgence des femmes seules avec ou sans enfants et couples en difficultés, l'accompagnement et le maintien dans le logement des personnes en difficultés sociales.

- A.B.E.J. 9 451,80 €

- Hébergement d'urgence 4 573,40 €
- Accueil de jour 4 878,40 €

Cette association propose un accueil, le soin, l'hébergement et le relogement de personnes sans domicile. Pour ce faire, l' A.B.E.J. a mis en place un accueil de jour, un dispositif d'hébergement d'urgence et propose régulièrement à ses usagers des outils pour promouvoir l'accès au culturel, aux loisirs, et à vie quotidienne.

- ARMEE DU SALUT****13 720,40 €**

Cette association réalise l'accueil, l'hébergement et l'insertion du public homme sans domicile.
Accueil d'urgence, orientation et point d'accueil-repas au 50, rue de Valenciennes, hébergement d'urgence, accueil d'urgence et d'orientation au Pavillon Baes.
- CAPHARNAUM****2 439,20 €**

Cette association réalise l'accueil d'urgence, l'hébergement et l'accompagnement social d'un public adulte mixte ainsi que l'accueil à l'année en urgence et sur des séjours plus longs de personnes sans domicile (public mixte à partir de 18 ans sans limite d'âge)
- CROIX ROUGE FRANCAISE****1 829,40 €**

Cette association intervient en matière de prévention et d'apaisement des souffrances humaines. par l'aide alimentaire et le pôle d'accueil d'urgence
- SECOURS CATHOLIQUE****1 829,40 €**

Cette association apporte des aides aux familles en difficulté : bons d'achat, règlement de factures, secours financiers, conseils et aides aux démarches et suivi.
- RESTAURANTS DU CŒUR****2 429,39 €**

Cette association propose une assistance bénévole aux personnes démunies notamment par la distribution de repas par le biais de lieux de distribution dans les dix quartiers lillois, le wagon du cœur et le resto bus.
- COORDINATION MOBILE D'ACCUEIL
ET D'ORIENTATION****1 829,40 €**

La C.M.A O. est un collectif d'associations qui vise à assurer une meilleure cohérence des réponses à l'urgence sur la Communauté Urbaine de Lille par la gestion du 115 (S.A.M.U. social)..
- ENTRAIDE EGLISE REFORMEE****305,00 €**

Cette association est au contact, à l'écoute et au service des personnes, des familles et des groupes sociologiques qui manifestent le besoin d'une solidarité concrète et efficace dans toutes les questions existentielles et institutionnelles en servant un petit déjeuner gratuit à destination de toute personne démunie deux fois par semaine dans la salle de la Solidarité rue du Marché.

- SECOURS POPULAIRE FRANCAIS 1 200,00 €

Cette association se propose dans l'esprit de la déclaration universelle des droits de l'homme de soutenir les personnes et leur famille victimes de l'arbitraire, de l'injustice sociale, des calamités naturelles, de la misère, de la faim, du sous-développement et des conflits armés. Elle réalise l'accueil, l'écoute, l'orientation, l'aide alimentaire et financière de toute personne lilloise en grande précarité.. Elle démocratise la culture en facilitant l'accès, la pratique et en développant les initiatives culturelles dans de nouveaux lieux.

- FAMILLE ACCUEIL REINSERTION ECOUTE 4 421,00 €

- Hébergement d'urgence 2 134,20 €
- Accueil de jour 2 286,80 €

Cette association proposer aux personnes en difficultés des dispositifs coordonnés et complémentaires de l'urgence à l'insertion en réalisant un accueil de jour, et un accompagnement social , un hébergement d'urgence et une mise à l'abri qui aboutit à une contractualisation vers une recherche de solution adaptée.

- A.T.D. QUART MONDE 762,25 €

Cette association vise la détection et la lutte contre l'exclusion sociale et culturelle, la représentation des exclus et la défense de leurs droits, la promotion et l'intégration dans la société en réalisant des actions de promotion familiale, sociale et culturelle, l'organisation d'universités populaires et de formation à une nouvelle citoyenneté

- S.O.S. VOYAGEURS 1 219,60 €

Cette association a pour objet l'aide à toute personne quelle qu'elle soit qui se trouve en difficulté en gare de LILLE-FLANDRE en réalisant des aides alimentaires, à l'hébergement, pour le transport S.N.C.F., et pour le transport dans la métropole(bus, métro).

- BANQUE ALIMENTAIRE DU NORD 2 267,14 €

Cette association a pour objet la lutte contre la faim en organisant la collecte et la redistribution gratuite de denrées alimentaires aux plus démunis, via le réseau associatif.

- PETITS FRERES DES PAUVRES 914,80 €

Cette association a pour objet l'organisation d'actions auprès de personnes âgées de plus de 50 ans en situation de précarité, isolées, démunies, en voie de sortie d'une certaine marginalisation en réalisant l'accueil de son public spécifique à la recherche d'une réponse individuelle appropriée.

- | | |
|--|-------------------|
| - MAGDALA | 1 210,00 € |
| Cette association a pour objet l'organisation et le développement des activités sociales, culturelles, spirituelles avec et pour des personnes démunies. Elle pratique également l'accueil et l'hébergement des personnes sans domicile fixe. | |
| - SAINT VINCENT DE PAUL | 1 600,00 € |
| Cette association a pour but de réaliser ou de soutenir toutes les initiatives en faveur de l'aide et de l'action sociale, de la fraternité, de la prévoyance, de la protection, de la santé, de l'assistance matérielle et morale et toutes œuvres de bienfaisance. Elle assure l'accompagnement des familles par des bénévoles. | |
| - ENTRAIDE WAZEMMES | 305,00 € |
| Cette association a pour objet l'aide aux personnes sans domicile fixe ou défavorisées par l'organisation de soupes populaires et de goûters, par la réalisation de démarches administratives en vue de leur réinsertion et de la remise en citoyenneté de ces personnes. | |
| - SOLIDARITE FIVES- LILLE | 121,88 € |
| Cette association a pour objet d'entreprendre toute action à but culturel, social ou caritatif et notamment auprès des enfants, des familles, des personnes âgées et d'une manière générale, de toute personne dans le besoin en organisant un dispositif d'aide alimentaire auprès des personnes en difficulté, essentiellement du quartier de Fives de la fin du mois de septembre à la fin du mois de juin. | |

| | |
|--------------|--------------------|
| TOTAL | 52 734,06 € |
|--------------|--------------------|

Sur le chapitre 65-Article 6574-Fonction 523 Enveloppe 9224-Hébergement hivernal d'urgence

| | |
|---|--------------------|
| - ARMEE DU SALUT – Hébergement d'urgence pavillon BAES | 16 464,60 € |
|---|--------------------|

ADOPTÉE à l'unanimité

Séance du 9 février 2004

N° 04/10

OBJETMission d'Assistance Technique au Centre Social Lazare-Garreau – Attribution d'une Subvention à la Fédération des Centres Sociaux et Socioculturels du NordRapport de Madame le Maire,
Mesdames, Messieurs,

Actuellement le Centre Social Lazare-Garreau se trouve dans une situation difficile alors que la Direction de cet équipement est vacante et qu'il lui faut élaborer les divers dossiers de demande de financement pour 2004 et négocier la reconduction de son agrément centre social.

La Ville de Lille, le Département du Nord et la Caisse d'Allocations Familiales ont convenu de la nécessité de lui apporter une assistante technique sous la forme d'un chargé de mission mis à disposition par la Fédération des Centres sociaux et socioculturels du Nord pour une durée de six mois.

Cette assistance porte sur les quatre points suivants :

- constitution de la commission paritaire et réalisation des entretiens en vue de la classification du personnel ;
- établissement du bilan d'activités 2003 et, au besoin, régularisation des financements acquis mais non sollicités ou susceptibles d'être obtenus au vu dudit bilan pour 2003 ;
- élaboration des dossiers de demande de financement pour 2004,
- préparation du recrutement du directeur (définition du profil de poste, diffusion de l'offre, pré-instruction des candidatures...).

Le chargé de mission recruté par la Fédération des Centres sociaux et socioculturels du Nord pour une période de 6 mois, est mis à la disposition du Centre social Lazare-Garreau et placé sous le pilotage d'un comité ad hoc constitué des représentants de la Ville de Lille, du département du Nord, de la Caisse d'Allocations Familiales de Lille, de la Fédération des Centres sociaux et socioculturels du Nord et du Centre social Lazare-Garreau.

Le coût de cette mission a été évalué à 33 000 €. Dans le cadre du partenariat institué par la convention cadre du 15 janvier 2003 cette mission est financée à parité par la Ville de Lille, le Département du Nord et la Caisse d'Allocations Familiales de Lille, soit 11 000 € chacun.

En conséquence, en accord avec la Commission Développement Economique, Emploi, Insertion et Politique de la Ville réunie le 22 janvier 2004, nous vous demandons donc d'autoriser le versement à la Fédération des Centres Sociaux et socioculturels du Nord de la part de la Ville, soit 11 000 €.

La dépense sera imputée sur les crédits inscrits au Budget Primitif 2004 intitulé « Animation – Subventions aux Equipements de Proximité – Maisons de Quartier », Chapitre 65, Article 6574, Fonction 422, Enveloppe 13 638.

ADOPTÉE à l'unanimité

Séance du 9 février 2004

N° 04/11

OBJET

**Protocole d'accord
Transactionnel fixant l'indemnité
compensatrice à la société
« Les Compagnons du Bois »**

**Rapport de Madame le Maire
Mesdames, Messieurs**

Par délibération N° 03/131 approuvée par le Conseil Municipal réuni le 24 Mars 2003, il a été décidé l'arrêt du chantier d'extension du Centre Social Maison de Quartier de Wazemmes. Les entreprises adjudicataires des marchés de travaux afférents ont été avisés de cette décision et disposaient d'un délai réglementaire de 45 jours pour présenter leur demande écrite d'indemnisation.

Seule la Société SARL « Les Compagnons du Bois » a formalisé une demande d'indemnité compensatrice dans les délais prescrits. Les discussions ont alors été engagées pour déterminer le montant visant à réparer le préjudice subi par cette entreprise du fait de cette résiliation unilatérale.

L'accord obtenu fixe cette indemnité à 22.000 Euros net pour solde de tout compte, et fait l'objet du Protocole d'accord transactionnel à signer par les deux parties.

En accord avec la Commission du Développement Economique, de l'Emploi, de l'Insertion et de la Politique de la Ville du 22 Janvier 2004, nous vous demandons de bien vouloir :

- approuver le Protocole d'accord à conclure,
- autoriser Madame le Maire à signer le Protocole d'accord,
- imputer la dépense correspondante sur les crédits ouverts au Budget Primitif 2004 inscrits au Chapitre 23 Article 2313 Fonction 422 Enveloppe 13560.

ADOPTÉE à l'unanimité

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 9 février 2004

N° 04/12

OBJETProjets Associatifs
Subventions aux AssociationsRapport de Madame le Maire,
Mesdames, Messieurs,

L'aide financière de la Ville a été sollicitée par plusieurs associations nouvellement créées. Dans le cadre de la Délégation « Aide aux Projets Associatifs » en accord avec la Commission de la Démocratie Participative et de la Citoyenneté réunie le 27 janvier 2004, nous vous proposons de participer à la mise en œuvre de ces projets associatifs sous la forme d'une aide au démarrage et d'autoriser le versement des subventions ci-dessous détaillées :

| <u>Associations, Activités Générales et Nature du Projet</u> | Budget Prévisionnel | Subvention proposée Délégation Projets Associatifs |
|---|---------------------|--|
| <p>ASSOCIATION FIL A FIL « FILONS A LA FILATURE ». 63, rue de Fontenoy, 59000 Lille Déclaration en Préfecture le 4 juin 2003</p> <p>➤ Objet : Valorisation de l'îlot Trévisse - Fontenoy le champ et le territoire d'action de l'association ne sont limités que par le souci de proximité, de rencontre et de dialogue ; l'association travaillera sur les notions de vivre ensemble, de convivialité, de lien social, d'accompagnement, de citoyenneté, de service et de solidarité, avec une ouverture plus spécifique sur l'enfance dans un premier lieu ; elle tendra à promouvoir la mixité socioculturelle et les passerelles entre les générations. L'association a effectué de nombreuses animations depuis sa création, elle siège au F.I.H. et au Comité d'animation de la Filature</p> <p>➤ Aide au démarrage : Prise en charge des frais de démarrage de l'association.. l'association a en projet pour 2004 la création de spectacles avec les habitants du secteur filature</p> | 83 900 € | 750 € |

| <u>Associations, Activités Générales et Nature du Projet</u> | Budget Prévisionnel | Subvention proposée Délégation Projets Associatifs |
|---|---------------------|--|
| <p>AFRICAN'ARTZ 1-21, place du Gard, 59000 Lille Déclaration en Préfecture: 22 septembre 2003</p> <ul style="list-style-type: none"> • Objet créer un support logistique d'échanges entre les artistes, les acteurs, les clients, les experts et professionnels de la culture ➤ Aide au démarrage : ➤ Prise en charge des frais de démarrage de l'association dont l'activité se concentrera autour de 3 axes : les expositions d'artistes, la lecture publique et les jeux de société africains traditionnels . ➤ l'association intervient également dans les établissements scolaires en transformant le jeu de l'awalé en outil pédagogique. Elle proposera également des interventions sur l'altérité et la culture dans les instituts de formation. | 73 000 € | 750 € |
| <p>PHOTO CLUB DE LILLE 8, rue Saint-Jacques, 59000 Lille. Déclaration en Préfecture: 5 décembre 2002</p> <p>Objet :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ échange de connaissances et de savoir-faire autour des techniques et l'art photographique ; ➤ organisation d'événements (rencontres, sorties, reportages, concours, travaux de laboratoire) liés à la pratique photographique ; ➤ mise à disposition de moyens (bibliothèque, laboratoire, studio) permettant cet échange et cette pratique ; diffusion et mise en valeur des travaux et des œuvres réalisés par les membres ; ➤ promotion de l'existence et des activités de l'association par tous ces moyens ; promotion de l'art et de la pratique photographique en général ➤ Aide au démarrage Prise en charge des frais de démarrage de l'association (53 membres inscrits / 30 membres présents à chaque séance hebdomadaire) | 3 750 € | 700 € |

En ce qui concerne l'association FIL A FIL, le Conseil de Quartier de Moulins réuni le 26 janvier 2004 a émis un avis favorable sur la subvention proposée.

Les dépenses correspondantes seront imputées sur les crédits inscrits sur la ligne intitulée « Subvention Soutien à la Vie Associative » chapitre 65 article 6574 fonction 422 enveloppe 711 du Budget Communal de 2004.

ADOPTÉE à l'unanimité

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 9 février 2004

N° 04/13

OBJETExercice 2004.Transferts de crédits.Rapport de Madame le Maire,
Mesdames, Messieurs,

En raison de la diversité de leur nature et de leur caractère prévisionnel, les dépenses des sections d'investissement et de fonctionnement de nos documents budgétaires ne peuvent, lors de leur élaboration, faire l'objet d'une répartition précise dans le cadre de la nomenclature du plan comptable.

En vue de permettre l'imputation de ces opérations selon leur destination, il est nécessaire de procéder, en cours d'année, à certains transferts ou ventilations des crédits mis à la disposition des services gestionnaires.

En accord avec votre Commission des Finances, du Personnel et des Affaires Générales, réunie le 29 janvier 2004, nous vous demandons de bien vouloir ratifier les propositions soumises en vue d'assurer le règlement de dépenses de travaux ou fournitures relatives à l'aménagement de divers équipements ou au fonctionnement des services communaux.

ADOPTÉE à l'unanimité

VILLE DE LILLE

EXERCICE 2004

DM1

VIREMENTS DE CREDITS

ETAT DES DECISIONS MODIFICATIVES
VILLE DE LILLE

EXERCICE 2004

| EMETTEUR | | | | BENEFICIAIRE | | | MONTANT | |
|------------|-------|-------|---|--------------|------|-------|---|-----------|
| IMPUTATION | | | LIBELLE | IMPUTATION | | | | LIBELLE |
| CHAP | ART | FONCT | | CHAP | ART | FONCT | | |
| 011 | 6233 | 322 | FOIRES ET EXPOSITIONS | 67 | 6745 | 33 | SUBVENTIONS AUX PERSONNES DE DROIT PRIVE | 6 100,00 |
| 011 | 62878 | 824 | REMBOURSEMENT DE FRAIS A D'AUTRES ORGANISMES | 65 | 6574 | 824 | SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT AUX ASSOCIATIONS ET AUTRES ORGANISMES DROIT PRIVE | 15 000,00 |
| 65 | 6574 | 30 | SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT AUX ASSOCIATIONS ET AUTRES ORGANISMES DROIT PRIVE | 67 | 6745 | 30 | SUBVENTIONS AUX PERSONNES DE DROIT PRIVE | 44 265,00 |
| 65 | 6574 | 311 | SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT AUX ASSOCIATIONS ET AUTRES ORGANISMES DROIT PRIVE | 67 | 6745 | 30 | SUBVENTIONS AUX PERSONNES DE DROIT PRIVE | 45 735,00 |
| 65 | 6574 | 313 | SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT AUX ASSOCIATIONS ET AUTRES ORGANISMES DROIT PRIVE | 011 | 6132 | 313 | LOCATIONS IMMOBILIERES | 50 232,00 |
| 65 | 6574 | 313 | SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT AUX ASSOCIATIONS ET AUTRES ORGANISMES DROIT PRIVE | 011 | 614 | 313 | CHARGES LOCATIVES ET DE COPROPRIETE | 3 000,00 |
| 65 | 6574 | 422 | SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT AUX ASSOCIATIONS ET AUTRES ORGANISMES DROIT PRIVE | 67 | 6745 | 30 | SUBVENTIONS AUX PERSONNES DE DROIT PRIVE | 32 000,00 |
| 65 | 6574 | 524 | SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT AUX ASSOCIATIONS ET AUTRES ORGANISMES DROIT PRIVE | 67 | 6745 | 30 | SUBVENTIONS AUX PERSONNES DE DROIT PRIVE | 15 000,00 |
| 65 | 6574 | 824 | SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT AUX ASSOCIATIONS ET AUTRES ORGANISMES DROIT PRIVE | 011 | 6065 | 321 | LIVRES DISQUES CASSETTES (BIBLIOTHEQUE & MEDIATHEQUE) | 26 145,07 |

94

ETAT DES DECISIONS MODIFICATIVES
VILLE DE LILLE

EXERCICE 2004

| EMETTEUR | | | | BENEFICIAIRE | | | MONTANT | |
|------------|------|-------|---|--------------|------|-------|---|-----------|
| IMPUTATION | | | LIBELLE | IMPUTATION | | | | LIBELLE |
| CHAP | ART | FONCT | | CHAP | ART | FONCT | | |
| 65 | 6574 | 824 | SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT AUX ASSOCIATIONS ET AUTRES ORGANISMES DROIT PRIVE | 65 | 6574 | 90 | SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT AUX ASSOCIATIONS ET AUTRES ORGANISMES DROIT PRIVE | 36 403,00 |
| 67 | 6748 | 422 | AUTRES SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES | 65 | 6574 | 422 | SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT AUX ASSOCIATIONS ET AUTRES ORGANISMES DROIT PRIVE | 8 000,00 |

95

**ETAT DES DECISIONS MODIFICATIVES
VILLE DE LILLE**

EXERCICE 2004

| EMETTEUR | | | | BENEFICIAIRE | | | MONTANT | |
|------------|-------|-------|---|--------------|-----|-------|---|--------|
| IMPUTATION | | | LIBELLE | IMPUTATION | | | | |
| CHAP | ART | FONCT | | CHAP | ART | FONCT | | |
| 70 | 70631 | 411 | REDEVANCES ET DROITS DES SERVICES A CARACTERE SPORTIF | 75 | 757 | 411 | REDEVANCES VERSEES PAR LES FERMIERS ET CONCESSIONNAIRES | 880,00 |

96 . . .

ETAT DES DECISIONS MODIFICATIVES
VILLE DE LILLE

EXERCICE 2004

| EMETTEUR | | | BENEFICIAIRE | | | MONTANT | | |
|------------|------|-------|--|------|------|---------|--|------------|
| IMPUTATION | | | IMPUTATION | | | | | |
| CHAP | ART | FONCT | LIBELLE | CHAP | ART | | FONCT | LIBELLE |
| 21 | 2183 | 212 | AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES MATERIEL DE BUREAU ET INFORMATIQUE | 23 | 2313 | 020 | IMMOBILISATIONS EN COURS CONSTRUCTION | 7 011,66 |
| 21 | 2188 | 020 | AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES AUTRES | 23 | 2315 | 251 | IMMOBILISATIONS EN COURS INSTALLATIONS MATERIEL ET OUTILLAGE TECHNIQUE | 7 500,00 |
| 23 | 2313 | 020 | IMMOBILISATIONS EN COURS CONSTRUCTION | 21 | 2188 | 020 | AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES AUTRES | 18 000,00 |
| 23 | 2313 | 020 | IMMOBILISATIONS EN COURS CONSTRUCTION | 21 | 2128 | 414 | AUTRES AGENCEMENTS ET AMENAGEMENTS | 48 395,00 |
| 23 | 2316 | 322 | IMMOBILISATIONS EN COURS RESTAURATION DES COLLECTIONS ET OEUVRES D'ART | 21 | 2161 | 322 | OEUVRES ET OBJETS D'ART | 3 775,00 |
| 23 | 238 | 33 | AVANCES ET ACOMPTE VERSES SUR COMMANDES D'IMMOBILISATIONS CORPORELLES | 21 | 2188 | 33 | AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES AUTRES | 274 837,00 |

97

EXERCICE 2004 - ETAT DES DECISIONS MODIFICATIVES - DM1.

RECAPITULATIF

| Chapitre | Désignation | Montant |
|----------------------------------|---|-------------|
| <u>Section de Fonctionnement</u> | | |
| <u>Dépenses</u> | | |
| 011 | Charges à caractère général | 58 277,07 |
| 65 | Autres charges de gestion courante | -193 377,07 |
| 67 | Charges exceptionnelles | 135 100,00 |
| <u>Recettes</u> | | |
| 70 | Produits des services du domaine et ventes diverses | -880,00 |
| 75 | Autres produits de gestion courante | 880,00 |
| <u>Section d'Investissement</u> | | |
| <u>Dépenses</u> | | |
| 21 | Immobilisations corporelles | 330 495,34 |
| 23 | Immobilisations en cours | -330 495,34 |

5

COMMUNE ASSOCIEE DE LOMME

EXERCICE 2004

ETAT DES DECISIONS MODIFICATIVES - DM1

**ETAT DES DECISIONS MODIFICATIVES
COMMUNE ASSOCIEE DE LOMME**

EXERCICE 2004

| EMETTEUR | | | | BENEFICIAIRE | | | MONTANT | |
|------------|-----|-------|--|--------------|-------|-------|---|----------|
| IMPUTATION | | | LIBELLE | IMPUTATION | | | | LIBELLE |
| CHAP | ART | FONCT | | CHAP | ART | FONCT | | |
| 011 | 611 | 020 | CONTRATS DE PRESTATIONS DE SERVICES AVEC DES ENTREPRISES | 65 | 6554 | 90 | CONTINGENTS ET PARTICIPATIONS OBLIGATOIRES CONTRIBUT ORGANIS REGROUPEMENT | 5 700,00 |
| 022 | 022 | 01 | DEPENSES IMPREVUES | 011 | 60623 | 021 | ALIMENTATION | 300,00 |
| 022 | 022 | 01 | DEPENSES IMPREVUES | 011 | 6228 | 021 | DIVERS | 1 000,00 |

100

EXERCICE 2004 - ETAT DES DECISIONS MODIFICATIVES - DM1

RECAPITULATIF

| Chapitre | Désignation | Montant |
|----------------------------------|--|-----------|
| <u>Section de Fonctionnement</u> | | |
| <u>Dépenses</u> | | |
| 011 | Charges à caractère général | -4 400,00 |
| 022 | Dépenses imprévues (section de fonctionnement) | -1 300,00 |
| 65 | Autres charges de gestion courante | 5 700,00 |

101

Séance du 9 février 2004

N° 04/14

OBJET

Exercice 2004.
Programmes d'équipement
de la section d'Investissement.
Autorisations de programme
Décision Modificative N° 1

Rapport de Madame le Maire,
Mesdames, Messieurs,

Par délibération n° 03/1155 du 15 décembre 2003, le Conseil Municipal a adopté l'ensemble des autorisations de programme (AP) et l'échéancier des crédits de paiement (CP) des projets communaux à caractère pluriannuel à compter de l'exercice 2004.

Les opérations comptables de fin d'exercice 2003 sont en phase d'achèvement. Des crédits de paiement en investissement seront reportés ou réinscrits ultérieurement. Or, l'utilisation à compter de l'exercice 2004 d'un nouveau logiciel de gestion des AP/CP nous contraint pour cette année à réinscrire en autorisations de programme nouvelles 2004 le montant des AP disponibles au 31 décembre 2003, que vous aviez autorisées lors de conseils municipaux antérieurs. Afin d'éviter de pénaliser les entreprises en permettant la continuité des paiements, il vous est proposé d'ajuster dès à présent ces autorisations de programme en les augmentant du montant des autorisations de programme antérieures disponibles en fin d'exercice 2003. Ces ajustements sont repris dans l'état ci-joint.

Nous vous proposons, en accord avec votre Commission des Finances, du Personnel et des Affaires Générales, réunie le 29 janvier 2004, d'autoriser ces ajustements.

ADOPTÉE à l'unanimité

REAJUSTEMENT DES A.P EN RECETTES

| N° d'opération | Libellé | A.P. | Réajustement | A.P. TOTALES |
|----------------|---|--------------|--------------|---------------|
| | | B.P. 2004 | A.P. en DM1 | |
| CAERONEF | AERONEF. TRAVAUX D'AMENAGEMENT | 348 000,00 | 20 655,00 | 368 655,00 |
| CLCRDP | CENTRE REGIONAL DE DOCUMENTATION PEDAGOGIQUE Travaux et acquisition | 1 760 000,00 | 375 000,00 | 2 135 000,00 |
| CMFMOULI | MAISON FOLIE BRASSERIE LES TROIS MOULINS | 877 000,00 | 495 460,00 | 1 372 460,00 |
| CMFWAZEM | MAISON FOLIE DE WAZEMMES. USINE LECLERCQ | 1 039 000,00 | 2 440 713,00 | 3 479 713,00 |
| MQCSFIVE | CENTRE SOCIAL DE FIVES | 133 000,00 | 805 772,00 | 938 772,00 |
| PAMHCOMT | HOSPICE COMTESSE | 353 000,00 | 1 686 000,00 | 2 039 000,00 |
| PECCURIE | RENOVATION CRECHE MARIE CURIE (anc. CROISETTE) | 462 000,00 | 298 000,00 | 760 000,00 |
| PESEBAST | ILOT ST SEBASTIEN. CREATION DE 20 PLACES | | 189 670,00 | 189 670,00 |
| PESTMAUR | QUARTIER ST MAURICE. CREATION 25 PLACES | | 21 000,00 | 21 000,00 |
| SPOPEE | SALLE SPORTS FRANCOIS COPPEE. Construction | 297 000,00 | 524 980,00 | 821 980,00 |
| SPOLYSMP | SALLE POLYVALENTE ST MAURICE. Aménagement | 59 000,00 | 114 337,00 | 173 337,00 |
| SPPBOUIN | POLE SPORTIF J. BOUIN. Extension | 1 372 000,00 | 152 449,00 | 1 524 449,00 |
| | | 6 700 000,00 | 7 124 036,00 | 13 824 036,00 |

REAJUSTEMENT DES A.P. EN DEPENSES

| N° d'opération | Libellé | A.P. B.P. 2004 | Réajustement A.P. en DM1 | A.P. TOTALES |
|----------------|---|-------------------|-----------------------------|---------------|
| CAERONEF | AERONEF. TRAVAUX D'AMENAGEMENT | 313 000,00 | 437 043,00 | 750 043,00 |
| CBACLIM | BEAUX ARTS CLIMATISATION | | 529 828,00 | 529 828,00 |
| CLCRDP | CENTRE REGIONAL DE DOCUMENTATION PEDAGOGIQUE Travaux et acquisition | 2 641 000,00 | 503 626,00 | 3 144 626,00 |
| CLESJ | ECOLE SUPERIEURE DE JOURNALISME. Rénovation | 992 000,00 | 45 000,00 | 1 037 000,00 |
| CMFMOULI | MAISON FOLIE BRASSERIE LES TROIS MOULINS | 530 000,00 | 431 930,00 | 961 930,00 |
| CMFWAZEM | MAISON FOLIE DE WAZEMMES. USINE LECLERCQ | 2 356 000,00 | 2 454 749,00 | 4 810 749,00 |
| COHALWAZ | HALLES DE WAZEMMES. Restructuration | 1 472 000,00 | 581 593,00 | 2 053 593,00 |
| CPRATO | THEATRE LE PRATO. TRAVAUX | 1 742 000,00 | 100 173,00 | 1 842 173,00 |
| ECOTURGO | ECOLE TURGOT. RENOVATION | 1 735 000,00 | 50 000,00 | 1 785 000,00 |
| ELEBLAN | SITE LEBLAN LAFONT. Restructuration | 500 000,00 | 208 572,00 | 708 572,00 |
| EPLUMIER | ECLAIRAGE PUBLIC PLAN LUMIERE | 1 799 000,00 | 252 251,00 | 2 051 251,00 |
| EVCITADE | AMENAGEMENT PARC CITADELLE | 392 000,00 | 107 378,00 | 499 378,00 |
| EVFOCH | SQUARES FOCH ET DUTHILLEUL. Travaux | 320 000,00 | 24 572,00 | 344 572,00 |
| EVFOLIES | FOLIES VEGETALES ACCOMPAGNEMENT EN ESPACES VERTS | 100 000,00 | 41 384,00 | 141 384,00 |
| EVLEBAS | AMENAGEMENT BD J. B. LEBAS | 1 880 000,00 | 3 273,00 | 1 883 273,00 |
| EVREMPAR | AMENAGEMENT PROMENADE DES REMPARTS | 579 000,00 | 9 542,00 | 588 542,00 |
| EVSERRE | JARDIN DES PLANTES SERRE EQUATORIALE. Travaux | 200 000,00 | 60 932,00 | 260 932,00 |
| GTBURBAN | AMENAGEMENT PAR LE SERVICE URBANISME | 152 000,00 | 75 234,00 | 227 234,00 |
| LOMME | LOMME - Divers équipements | 7 912 714,00 | 3 948 144,00 | 11 860 858,00 |
| MQCSCENT | CENTRE SOCIAL DU CENTRE ST SAUVEUR | 1 025 000,00 | 476 548,00 | 1 501 548,00 |
| MQCSFIVE | CENTRE SOCIAL DE FIVES | 1 145 000,00 | 499 593,00 | 1 644 593,00 |
| MQSTMAUR | MAISON DE QUARTIER DE ST MAURICE | 1 200 000,00 | 485 874,00 | 1 685 874,00 |
| PAMHCOMT | HOSPICE COMTESSE | 1 558 000,00 | 2 101 521,00 | 3 659 521,00 |
| PAMHMMAD | EGLISE STE MARIE MADELEINE | 551 000,00 | 1 139 032,00 | 1 690 032,00 |
| PAMHSTMA | EGLISE ST MAURICE | 1 211 000,00 | 94 061,00 | 1 305 061,00 |
| PECCURIE | RENOVATION CRECHE MARIE CURIE (anc. CROISETTE) | 520 000,00 | 566 675,00 | 1 086 675,00 |
| PECPEBB | CPE MAISON QUARTIER BOIS BLANCS.CREATION | 406 000,00 | 361 730,00 | 767 730,00 |
| PECPEVAU | CENTRE PETITE ENFANCE VAUBAN. CREATION | 980 000,00 | 20 000,00 | 1 000 000,00 |
| PESEBAST | ILOT ST SEBASTIEN CREATION DE 20 PLACES | 74 000,00 | 350 094,00 | 424 094,00 |
| PESTMAUR | QUARTIER ST MAURICE CREATION 25 PLACES | 740 000,00 | 42 000,00 | 782 000,00 |
| RSJBART | RESTAURANT JEAN BART | 190 000,00 | 422 802,00 | 612 802,00 |
| SPCBOUIN | CLUB HOUSE JEAN BOUIN. EXTENSION | 61 000,00 | 204 330,00 | 265 330,00 |
| SPCOPEE | SALLE SPORTS FRANCOIS COPPEE.Construction | 1 578 000,00 | 1 017 614,00 | 2 595 614,00 |
| SPNOUVSP | PARC DES NOUVEAUX SPORTS. CONSTRUCTIONS | 4 050 000,00 | 479 132,00 | 4 529 132,00 |
| SPPBOUIN | POLE SPORTIF J. BOUIN. Extension | 226 000,00 | 640 193,00 | 866 193,00 |
| | | 41 130 714,00 | 18 766 423,00 | 59 897 137,00 |

Séance du 9 février 2004

N° 04/15

OBJET

Association Syndrome Williams
et Beuren Régions Nord
Organisation du 2^{ème} congrès
national ASWB à Lille les 21 et 22 mai 2004.
Subvention exceptionnelle

Rapport de Madame le Maire,
Mesdames, Messieurs,

L'Association Syndrome Williams et Beuren Régions Nord, dont le siège est à la maison des associations à Grande-Synthe, a pour objet de sensibiliser les familles, les communautés médicales, scientifiques, éducatives et sociales aux spécificités du Syndrome de Williams, d'encourager un dépistage plus précoce, le développement de méthodes adaptées d'éducation, d'intégration, d'insertion sociale et de formation professionnelle et de mettre en place des outils nécessaires à la réalisation de cet objet.

Le Syndrome de Williams et Beuren est une maladie avec une anomalie de chromosome 7, des retards psychomoteurs plus ou moins importants et des problèmes cardiaques.

L'association des régions Nord a été sollicitée pour l'organisation du 2ème congrès national de l'Association des Parents d'enfants atteints du syndrome de Williams et Beuren, - ASWB - car c'est dans notre région que le nombre d'enfants détectés atteints de cette maladie sont les plus nombreux car le dépistage y est aussi plus efficace.

Ce congrès se tiendra à la Faculté de Médecine de Lille les 21 et 22 mai 2004. La Fédération belge s'associera à cette manifestation qui devrait accueillir 300 à 400 participants, dont une centaine d'enfants handicapés, qu'il faudra encadrer.

Les organisateurs sollicitent une subvention exceptionnelle à titre de participation financière de la Ville aux frais d'organisation de ce congrès.

En accord avec votre Commission des Finances, du Personnel et des Affaires Générales, réunie le 29 janvier 2004, nous vous proposons de décider l'attribution, à cette occasion, d'une subvention exceptionnelle de 2.000 €.

La dépense correspondante sera prélevée sur les crédits inscrits au chapitre 67 - article 6745 - fonction 025 du Budget Primitif 2004.

ADOPTÉE à l'unanimité

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 9 février 2004

N° 04/16

OBJETCrédits décentralisés - aides financières
en faveur d'actions dans les quartiers.Rapport à Madame le Maire
Mesdames, Messieurs

Les Conseils de Quartier disposent de crédits leur permettant de favoriser la vie associative de leur quartier.

Les Conseils de Quartier de Moulins, Lille Sud et Vauban Esquermes se sont réunis récemment. Les actions présentées dont vous trouverez un récapitulatif ci-joint ont fait l'objet de débats en Conseils de Quartier qui ont donné un avis favorable à ces subventions.

En accord avec la Commission des Finances, du Personnel, et des Affaires Générales, qui s'est réunie le 29 janvier 2004, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir autoriser :

- l'adoption de ces dépenses
- l'imputation des dépenses correspondantes sur les crédits inscrits au chapitre 65, article 6574 de nos documents budgétaires

ADOPTÉE à l'unanimité

AIDES FINANCIERES

| QUARTIER | OBJET | COÛT TOTAL DU PROJET | BENEFICIAIRE | MONTANT | IMPUTATION |
|-----------|--|----------------------------|---|---------------------|---|
| MOULINS | <p><u>« Un réveillon plein d'émotions »</u></p> <p>Soirée culturelle le 27 décembre 2003 autour d'un repas, agrémentée par des groupes musicaux d'origines et d'horizons différents. Clôture de la soirée par un bal.</p> | 6101,25 ^E | ASS BOUGE TA GENERATION 79 rue de Fontenoy 59000 LILLE | 762,25 ^E | Chap 65, art 6574, fonce 40, Envel 8522 |
| | <p><u>Projet Carnaval de Moulins 2004</u></p> <p>Sur le thème « Lille capitale européenne et multiculturelle, défilé carnavalesque le 27 mars dans le quartier de Moulins</p> | 7786 ^E | ASS CARNAVAL DE MOULINS ECOLE LES MOULINS 66 rue de la Plaine 59000 LILLE | 762 ^E | Chap 65, art 6574, fonce 422, Envel 4357 |
| LILLE-SUD | <p><u>Le printemps de Filbertville</u></p> <p>Du vendredi 26 mars au samedi 3 avril 2004, organisation chaque jour de diverses animations telles que soirée jazz, journée conférence, printemps des enfants, journée marionnettes, repas dansant, dans différents sites du quartier.</p> | 7300 ^E | ASSOCIATION FILBERTVILLE 118 rue Lesage SENAULT 59000 LILLE | 2000 ^E | Chap 65, art 6574, fonce 025, envel 4364 |
| | <p><u>Fonctionnement et activités de l'année 2004</u></p> <p>Rencontres et activités pour les élèves du collège Louise Michel en dehors de l'établissement : danse, aide aux devoirs , expression, sorties, relais tolérance, fête du jeu...</p> | 2400 ^E | ASSOCIATION PALME 115 rue de l'Arbrisseau 59000 LILLE | 600 ^E | Chap 65, art 6574, fonce 255, envel 9536 |

| QUARTIER | OBJET | COÛT TOTAL DU PROJET | BENEFICIAIRE | MONTANT | IMPUTATION |
|----------|--|----------------------------|--|---------------------|--|
| VAUBAN | <u>Carnaval 2004 (3 avril 2004)</u> Réalisation de déguisements et maquillage | 212,50 ^E | APEL Ecole Maternelle Sainte Philomène Rue Panckoucke 59000 LILLE | 212,50 ^E | Chap 65, art 6574, fonc 422, env 1414 |
| | <u>Carnaval 2004 (3 avril 2004)</u> Réalisation de déguisements et maquillage | 445 ^E | Ass. Ecole Saint-Pierre, Saint-Nicolas (Maternelle St-Pierre) 195 rue des Stations 59000 LILLE | 445 ^E | Chap 65, art 6574, fonc 422, env 1414 |
| | <u>Carnaval 2004 (3 avril 2004)</u> Réalisation de déguisements et maquillage | 630 ^E | Ass. Ecole Saint-Pierre, Saint-Nicolas (Primaire St-Pierre) 195 rue des Stations 59000 LILLE | 630 ^E | Chap 65, art 6574, fonc 422, env 1414 |
| | <u>Carnaval 2004 (3 avril 2004)</u> Prise en charge de l'organisation festive du carnaval (groupes musicaux, confettis, lâcher de ballons...) | 2500 ^E | Comité d'Animation Vauban-Esquermes 34/32 rue Ch. de Muysaert 59000 LILLE | 2500 ^E | Chap 65, art 6574, fonc 422, env 1414 |
| | <u>Aide au démarrage de l'association</u> Acquisition de fournitures pour permettre à cette nouvelle association de mener des campagnes d'information sur ses activités | 762,25 ^E | Comité d'Animation Vauban - Esquermes 34/32 rue Ch. de Muysaert 59000 LILLE | 762,25 ^E | Chap 65, art 6574, fonc 422, envel 1414 |

Séance du 9 février 2004

N° 04/17

OBJET

Crédits décentralisés – Fonds d'Initiatives Habitants
En faveur d'actions dans les quartiersRapport de Madame le Maire
Mesdames, Messieurs

Les Conseils de Quartier disposent de crédits leur permettant de favoriser la mise en œuvre rapide des initiatives des habitants ou des associations des quartiers, au titre du Fonds Initiatives Habitants.

Les Conseils de Quartier de Saint-Maurice – Pellevoisin et de Vauban - Esquermes se sont réunis récemment. Les actions présentées dont vous trouverez un récapitulatif ci-joint ont fait l'objet de débats en Conseils de Quartier.

Les objectifs de ces fonds sont de :

- Favoriser la prise d'initiatives de groupes d'habitants pour une aide financière simple et rapide
- Promouvoir les capacités individuelles et collectives à s'organiser et à monter des projets
- Renforcer les échanges entre les associations et les habitants.

Après avis du Comité FIH des quartiers et information des Conseils de Quartiers de Vauban-Esquermes et de Saint-Maurice Pellevoisin, vous trouverez le récapitulatif joint en annexe.

En application de la loi n° 2000 - 321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations et du décret n° 2001-495 du 6 juin 2001 pris pour l'application de l'article 10 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 et relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques, des conventions ont été conclues entre la Ville de Lille et les associations subventionnées à plus de 23 000.00 euros.

La Maison de Quartier de Vauban - Esquermes fera donc l'objet d'un avenant à ladite convention.

Chaque projet de subvention fait l'objet d'une fiche technique de renseignements. En accord avec la Commission des Finances du Personnel et des Affaires Générales, qui s'est réunie le 29 janvier 2004, il est demandé au Conseil Municipal :

- d'émettre un avis favorable sur le versement de ces subventions
- d'autoriser l'imputation des dépenses correspondantes sur les crédits inscrits au chapitre 67, article 6748, fonction 422 de nos documents budgétaires.

ADOPTÉE à l'unanimité

FONDS D'INITIATIVES HABITANTS

| QUARTIER | PROJET | COÛT TOTAL DU PROJET | MAITRE D'OUVRAGE | MONTANT | IMPUTATION |
|---------------------|--|---|---|------------------|---|
| VAUBAN ESQUERMES | <u>Festival de café théâtre</u> Deuxième édition du festival de café théâtre, en avril 2004, dans différents cafés-restaurants du quartier. L'événement est inscrit dans le programme Lille 2004. Subvention sollicitée pour la communication de l'événement | 7030 ^E | DROLE D'EXPRESSO 17, rue Delphin Petit Appt 303 59 000 Lille | 762 ^E | Chap 67, art 6748, fonc 422, envel 18227 |
| | <u>Festival de café théâtre</u> Deuxième édition du festival de café théâtre, en avril 2004, dans différents cafés-restaurants du quartier. L'événement est inscrit dans le programme Lille 2004. Subvention sollicitée pour l'organisation de l'événement | 7030 ^E | DROLE D'EXPRESSO 17, rue Delphin Petit Appt 303 59 000 Lille | 762 ^E | Chap 67, art 6748, fonc 422, envel 18227 |
| | <u>Lille 2004 à Vauban-Esquermes</u> Coordination et animation de la réalisation des projets Lille 2004 sur Vauban-Esquermes (FALLA notamment), suivi des événements (vidéos et photos), organisation d'expositions | 1600 ^E | ASSOCIATION VAUBAN 2004 128 boulevard Vauban 59 000 Lille | 752 ^E | Chap 67, art 6748, fonc 422, envel 18227 |
| | <u>AïD + Noël + anniversaire de la Déclaration des Droits de l'Homme</u> Organisation d'une soirée le 10 décembre 2003 célébrant à la fois la fin du Ramadan, Noël et l'anniversaire de la Déclaration des droits de l'Homme. Ouverture de la soirée par deux soupes concoctées par les habitants (Chorba et Harira), suivi d'un tour d'horizon musical | 750 ^E (pour l'animation musicale) | COMITE D'ANIMATION VAUBAN-ESQUERMES 34/32 rue Charles de Muysaert 59 000 Lille | 750 ^E | Chap 67, art 6748, fonc 422, envel 18227 |

1
1
0

| QUARTIER | PROJET | COÛT TOTAL DU PROJET | MAITRE D'OUVRAGE | MONTANT | IMPUTATION |
|----------------------------------|---|---|--|------------------|--|
| VAUBAN ESQUERMES (SUITE) | <u>Aïd + Noël + anniversaire de la Déclaration des Droits de l'Homme</u> Organisation d'une soirée le 10 décembre 2003 célébrant à la fois la fin du Ramadan, Noël et l'anniversaire de la Déclaration des droits de l'Homme. Ouverture de la soirée par deux soupes concoctées par les habitants (Chorba et Harira) suivi d'un tour d'horizon musical | 762 ^E (pour le repas) | MAISON DE QUARTIER VAUBAN -ESQUERMES 77 rue Roland 59 000 Lille | 762 ^E | Chap 67, art 6748, fonc 422, envel 18227 |
| | <u>Atelier d'écriture autobiographique</u> Production de récits de vie par des bénéficiaires du RMI pour leur redonner confiance | 3206 ^E | STARTER 82,rue Saint-Gabriel 59 000 Lille | 760 ^E | Chap 67, art 6748, fonc 422, envel 18229 |
| SAINT- MAURICE PELLEVOISIN | <u>Exposition de photos et de textes</u> Présentation d'une opération de rénovation urbaine du 10 novembre au 6 décembre 2003. | 675 ^E | EQUIPES SAINT- VINCENT 12, avenue Duray 59 000 Lille | 450 ^E | Chap 67, art 6748, fonc 422, envel 18229 |

→
→
→

Séance du 9 février 2004

N° 04/18

OBJET**MARCHE N° 021153 – FOURNITURE D'UN
SERVICE DE TELEPHONIE PUBLIQUE
ET PRESTATIONS ASSOCIEES – LOT N°4
AVENANT N°1****Rapport de Madame le Maire
Mesdames, Messieurs**

La société SFR a été désignée jusqu'au 31 décembre 2005, comme titulaire du marché 021153 relatif à la fourniture de service de téléphonie et de liaisons permanentes de télécom – lot n°4 – Téléphonie mobile.

Cette société nous a informés que, dans le cadre d'opérations de restructuration internes au groupe CEGETEL, au terme d'un projet de fusion absorption, Cegetel Groupe absorbera sa filiale SFR et prendra à cette occasion la dénomination sociale « Société Française du Radiotéléphone » (« SFR »).

Il convient donc de transférer, pour le lot qui lui revient (lot n°4), le marché 021153 de la société SFR (RCS Nanterre 343960720) à la société SFR (RCS Paris 403106537).

Il faut noter que ce changement de titulaire n'entraînera aucune modification dans l'exécution du marché, que ce soit notamment, sur les prix, la durée ou la nature des prestations.

Nous vous demandons, en accord avec la Commission des Finances, du Personnel et des Affaires Générales réunie le 29 janvier 2004, de bien vouloir autoriser Madame le Maire ou en cas d'empêchement l'Adjointe déléguée aux Achats et Marchés publics, à signer l'avenant n°1 au marché 21153 - lot n°4 , précisant ces nouvelles dispositions.

ADOPTÉE à l'unanimité

Séance du 9 février 2004

N° 04/19

OBJET**Emplois-Jeunes - Transfert de conventions -
Liste des Associations bénéficiaires**

Rapport de Madame Le Maire,

Mesdames, Messieurs

Par la délibération N° 03/298 du 24 mars 2003, le Conseil Municipal a décidé d'autoriser le transfert de conventions emplois jeunes portées par la Ville de Lille vers les associations lilloises.

Ces dernières pourront donc bénéficier de Conventions pluriannuelles dégressives d'une durée de trois ans (aide financière de 10 000 € la première année, 8 000 € la seconde et 5 000 € la troisième, soit 23 000 € par poste) à l'issue de l'aide initiale de l'Etat dès lors qu'elles développent des activités d'utilité sociale et qu'elles sont en capacité d'affronter la dégressivité de l'aide de l'Etat.

La Ville souhaite continuer d'accompagner les associations lilloises dans le développement de leurs activités, en utilisant cette disposition, dès lors qu'elles s'inscrivent dans les axes prioritaires fixés sur la pérennisation des services offerts aux lillois :

- les services participants au Projet Educatif Global (Sports. Animation, l'Education, Espaces Publics Numériques)
- l'action sociale et le logement
- l'insertion, l'emploi et l'économie solidaire
- la culture

Nous vous proposons, en accord avec la Commission des Finances, du Personnel et des Affaires Générales réunie le 29 janvier 2004, de faire bénéficier de ce dispositif l'association lilloise suivante :

- Farid'O

ADOPTÉE à l'unanimité

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 9 février 2004

N° 04/20

OBJET**Comités des Œuvres Sociales - Convention**

Rapport de Madame Le Maire,

Mesdames, Messieurs

Par délibération du 25 mars 2002, rendue exécutoire le 3 avril 2002, le Conseil Municipal a autorisé la signature d'une convention entre la Ville et le Comité d'œuvres sociales, afin de permettre à celui-ci la mise en œuvre d'une politique d'action sociale pour les personnels municipaux. Pour mémoire, cette convention prévoit les moyens, techniques, humains et financiers mis à disposition de l'association, les modalités de contrôle des actions entreprises et de versement des concours financiers de la Ville.

Considérant qu'il convient d'assurer au Comité d'œuvres sociales un mode de fonctionnement lui permettant d'agir efficacement tout au long de l'année, il vous est proposé de modifier un article de la convention initiale sur deux points :

- l'un ayant pour objet d'accélérer le versement des fractions de subventions
- le second modifiant les modalités de calcul de ladite subvention, notamment le taux de concours applicable, afin que le niveau de subvention permette au Comité d'œuvres sociales d'assurer la continuité des prestations sociales en vigueur, telles que menées par celui-ci avant l'intervention de la convention avec la Ville.

A cet égard, le Comité d'œuvres Sociale percevra, au titre de l'année 2004, en application de ce mode de calcul, une subvention estimée à 658 000 euros et prévue au Budget 2004 (enveloppe 50, chapitre 65, fonction 020, nature 6574).

En accord avec la Commission des Finances, du Personnel et des Affaires Générales réunie le 29 janvier 2004, il vous est demandé d'autoriser :

- la passation d'un avenant N°1 modifiant la convention en vigueur
- Madame le Maire à le signer.

ADOPTÉE à l'unanimité

Séance du 9 février 2004

N° 04/21

OBJET**Diverses associations sportives-
Subventions de pratique de Haut-Niveau
Première répartition - Anné sportive 2003-2004****Rapport de Madame le Maire,
Mesdames, Messieurs,**

Le Conseil Municipal a émis la volonté de promouvoir son image de marque au travers d'une politique d'accompagnement du sport lillois de niveau national et international.

Cette aide s'adresse aux associations sportives travaillant sur le long terme et participant au dynamisme et au rayonnement de la Ville de Lille.

Les critères de subventions font référence à la liste officielle établie annuellement par le Ministère Jeunesse et Sports en matière de pratique de Haut Niveau.

Dans le cadre de sa politique sportive de Haut Niveau, la Ville de Lille a décidé l'attribution, au titre de l'année 2003 - 2004 d'une avance sur subventions aux clubs ci-dessous :

| | |
|---|-----------------|
| - Lille Métropole Hockey Club | 22 867,35 euros |
| - A.S.P.T.T Lille Métropole | 22 867,35 euros |
| - Tennis Club Lillois Lille Métropole Haut-Niveau | 22 867,35 euros |
| - Lille Université Club | 7 622,45 euros |

Nous vous demandons de bien vouloir adopter les propositions ci-dessus et décider l'imputation de la dépense correspondante sur le crédit inscrit au chapitre 65, article 6574, fonction 415, enveloppe 13711.

Par ailleurs, au titre de la programmation du Contrat de Ville 2004, plusieurs associations sportives se verront attribuer des aides financières. Le service Politique de la Ville présentera, a cet effet, un projet de délibération qui passera à la Commission compétente et sera soumis au vote du Conseil Municipal, il s'agira de :

• du Lille Université Club

1 - Descriptif de l'action et objectifs :

Organisation d'activités en faveur des filles et des garçons du quartier du Faubourg de Béthune autour de la pratique du rugby.

- Coût prévisionnel de l'action : 34 200,00 euros
- Montant de la subvention : 2 433,00 euros.

2 - Descriptif de l'action et objectifs :

Accueil d'enfants de 8 à 16 ans les samedis et dimanches après-midi ainsi que pendant les vacances scolaires autour d'activités sportives.

- Coût prévisionnel de l'action : 59 000,00 euros
- Montant de la subvention : 8 000,00 euros.

3 - Descriptif de l'action et des objectifs.

Le L.U.C avec le concours des enseignants et du service des Sports de la Ville de Lille anime deux heures d'activités sportives pour chaque classe de la première année de maternelle à la dernière année de primaire en vue de modifier le rapport des enfants et de leurs parents à l'école.

- Coût prévisionnel de l'action : 21 000,00 euros
- Montant de la subvention : 6 500,00 euros.

• de l'Association Sportive du Faubourg de Béthune.

- Descriptif de l'action et des objectifs : favoriser la pratique sportive et développer des actions sur le quartier autour du football (stages, entraînements, tournois, formation des éducateurs).

- Coût prévisionnel de l'action : 30 319,33 euros
- Montant de la subvention : 4 573,00 euros.

• de la Jeunesse Sportive Lille Wazemmes.

- Descriptif de l'action et des objectifs : développer l'activité du club de football du quartier par l'implication des habitants dans ses activités et dans la vie du quartier.

- Coût prévisionnel de l'action : 59 085,00 euros
- Montant de la subvention : 6 000,00 euros.

• Football Club Lille-Sud.

- Descriptif de l'action et des objectifs : offrir une permanence d'accueil tous les jours pour les parents ainsi que les mercredis journées, samedis et soirées de semaine pour les jeunes avec accès au site informatique.

- Coût prévisionnel de l'action : 26 973,00 euros
- Montant de la subvention : 5 000,00 euros.

Ces dépenses seront imputées sur les crédits inscrit au chapitre 65 - article 6574 - fonction 824 - enveloppe 13881.

C'est pourquoi, il vous est demandé de bien vouloir, en accord avec la commission du Sport, de la Jeunesse et du Tourisme du 22 janvier 2004, autoriser Madame le Maire ou, en cas d'empêchement, Madame l'Adjointe Déléguée aux Sports, à signer les conventions et avenants avec les clubs sportifs pour lesquels le montant annuel des subventions allouées dépasse la somme de 23 000,00 euros conformément à la législation en vigueur.

A cet effet, il convient d'indiquer que le montant des subventions repris dans les avenants ci-joints fait état de la subvention d'organisation de 2 300,00 euros allouée au Tennis Club Lillois Lille Métropole Haut-Niveau.

ADOPTÉE à l'unanimité

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 9 février 2004

N° 04/22

OBJETDiverses associations sportives-
Annulation de subventions**Rapport de Madame le Maire,**
Mesdames, Messieurs,

Par délibération n° 03/557 du 30 juin 2003, vous avez accordé une subvention de 5 100,00 euros à l'Association pour la Promotion des Evénements Sportifs Lillois pour son aide et son soutien à la réception de l'équipe de Hand-Ball féminine de Tizi-Ouzou (Algérie).

Or, cette manifestation a été annulée et la subvention n'a pas été versée.

Par ailleurs, par délibération n° 03/1034 du 15 décembre 2003, vous avez accordé une première avance sur subvention de fonctionnement de 2041,46 euros à l'Association "Union Sportive des Antillais" pour entre autres, l'aide à l'engagement de sept équipes en championnat. Il s'avère, qu'à ce jour une seule équipe a été inscrite. La subvention n'a donc pas été versée.

En conséquence, nous vous demandons de bien vouloir, en accord avec la commission du Sport, de la Jeunesse et du Tourisme du 22 janvier 2004, annuler l'octroi des subventions à l'Association pour la Promotion des Evénements Sportifs Lillois et à l'Union Sportive des Antillais figurant dans les délibérations n°03/557 du 30 juin 2003 et 03/1034 du 15 décembre 2003.

ADOPTÉE à l'unanimité

Séance du 9 février 2004

N° 04/23

OBJET**Diverses associations sportives-
Attribution de subventions exceptionnelles
d'organisation**Rapport de Madame le Maire,
Mesdames, Messieurs,

L'aide financière de la Ville de Lille a été sollicitée sous forme de subventions par diverses associations sportives lilloises à l'occasion de manifestations.

En accord avec la Commission Ad Hoc de l'Office Municipal des Sports, et en accord avec la commission du Sport, de la Jeunesse et du Tourisme du 22 janvier 2004, nous vous demandons d'accorder les subventions ci-dessous qui seront prélevées sur le crédit ouvert au chapitre 67 article 6745 - fonction 415 -enveloppe 22099.

Lille Boxing Club des Flandres.

Le 13 décembre 2003, le Lille Boxing Club des Flandres a organisé les 16^{ème} de Finales des Championnats de France de boxe anglaise au Complexe Sportif Youri Gagarine situé dans le quartier des Bois-Blancs.

Cette manifestation a remporté un vif succès auprès de la population lilloise

C'est pourquoi nous vous demandons de bien vouloir accorder une subvention de 1 100,00 euros.

(Coût de la manifestation : 4 360,00 euros).

Tennis Club Lillois Lille Métropole Haut Niveau.

Du 2 décembre 2003 au 11 janvier 2004, se sont déroulés, sur les installations tennistiques Marcel Bertrand, dans le quartier du Faubourg de Béthune :

- le 4^{ème} grand prix des jeunes (quatre étoiles) qui a rassemblé les meilleures joueuses et les meilleurs joueurs de Tennis de la Métropole (de 7 à 17 ans)

ainsi que

- le Nike Tour Junior, réservé aux catégories de 12 ans et 14 ans filles et garçons qui a, cette année encore, permis à toute une génération de joueurs et joueuses lillois de se rencontrer.

Compte tenu de l'impact de ces compétitions auprès des jeunes athlètes lillois, qui contribuent à valoriser l'image sportive de la Ville, nous vous demandons de bien vouloir attribuer une subvention globale de 2 300,00 euros.

(Coût estimatif des manifestations : 5 400,00 euros).

ADOPTÉE à l'unanimité

Séance du 9 février 2004

N° 04/24

OBJET

Exploitation d'appareils de distribution automatique de boissons dans divers équipements sportifs
Désignation de la société bénéficiaire d'un avenant à la convention d'occupation du domaine public

Rapport de Madame le Maire,
Mesdames, Messieurs,

Par délibération n° 02/750 du 7 octobre 2002, vous avez autorisé la signature de la convention d'occupation du domaine public avec la S.A Prim Fresh - Groupe D.D.A pour l'exploitation d'appareils de distribution automatique de denrées et de boissons implantés dans les trois piscines lilloises.

Puis, par délibération n° 03/40 du 3 février 2003, vous avez accepté la signature d'un avenant pour l'installation, au Palais des Sports Saint-Sauveur, de deux distributeurs automatiques.

Suite à la demande de nombreux usagers lillois, il vous est proposé l'installation de distributeurs automatiques supplémentaires dans les sites sportifs ci-dessous :

- Halle Jean Bouin - Boulevard d'Alsace :
Un distributeur de boissons chaudes au gobelet,
Un distributeur de boissons fraîches en boîte.
- Complexe Sportif Youri Gagarine - Rue des Bois-Blancs :
Un distributeur de boissons chaudes au gobelet,
Un distributeur de boissons fraîches en boîte.
- Crypte Saint-Pierre - Saint-Paul - Place de la Nouvelle Aventure :
Un distributeur de boissons chaudes au gobelet,
Un distributeur de boissons fraîches en boîte.
- Centre Nautique - 38, Avenue Marx Dormoy :
Un distributeur de boissons chaudes au gobelet,
Un distributeur de boissons fraîches en boîte.
- Complexe Auguste Defaucompret - 4, Rue Parmentier :
Un distributeur de boissons chaudes au gobelet,
Un distributeur mixte de boissons fraîches en boîte et de confiseries.

Il convient de rappeler que l'exploitant s'engage à verser à la Ville une redevance de 38% sur l'ensemble du chiffre d'affaire généré par les emplacements mis à sa disposition.

En conséquence, nous vous demandons de bien vouloir, en accord avec la commission du Sport, de la Jeunesse et du Tourisme réunie le 22 janvier 2004, autoriser Madame le Maire ou, en cas d'empêchement, Madame l'Adjointe Déléguée aux Sports, à signer le deuxième avenant à la convention du 7 octobre 2002.

ADOPTÉE à l'unanimité

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 9 février 2004

N° 04/25

OBJET**Complexe Sportif Raymond Kopa dans le quartier de
Lille-Sud
Aménagement de terrains synthétiques et d'ouvrages
annexes - Appel d'offres****Rapport de Madame le Maire,
Mesdames, Messieurs,**

Le Complexe Sportif Raymond Kopa, composé d'une salle de sports de type C, d'un club house, d'un terrain de football à 11 et d'un terrain de football à 7, tous deux engazonnés, est utilisé de manière intensive par les scolaires (primaires et secondaires) et les associations sportives du quartier.

Pour enrayer le taux d'usure des terrains, vous avez décidé, par délibération n° 03/562 du 30 juin 2003, de les rénover en y installant un revêtement synthétique sablé basique, une main courante et de l'éclairage pour un coût estimé à 762 245,00 euros T.T.C.

Or, suite à une consultation des associations sportives futures utilisatrices de ces terrains, il semble indispensable d'envisager le choix d'un revêtement synthétique de technologie plus avancée qui permettra une meilleure pratique en terme de qualité et de confort, à l'identique de ceux réalisés dans les quartiers de Fives en 2001 et des Bois Blancs en 2003.

Par ailleurs, il convient de rappeler que le Collège Verlaine est susceptible d'obtenir prochainement de l'Education Nationale le label "Pôle d'Excellence à vocation sportive". A ce titre, les équipements se devront d'être de qualité pour la pratique de l'éducation physique et sportive et les compétitions U.N.S.S.

Le coût estimatif total de l'opération s'élève donc maintenant à 880 000,00 euros T.T.C soit 735 785,95 euros H.T.

Enfin, il convient de rappeler que pour ce projet, deux demandes de financement ont été déposées auprès :

- du Conseil Général compte tenu de l'utilisation des équipements par le collège Verlaine (228 673,00 euros),
- de l'Etat dans le cadre du Grand Projet de Ville - FEDER (231 765,00 euros)

C'est pourquoi, nous vous demandons, de bien vouloir, en accord avec le Conseil de Quartier de Lille Sud réuni le 27 janvier 2004 et la Commission du Sport, de la Jeunesse et du Tourisme réunie le 22 janvier 2004 :

- annuler la délibération n° 03/562 du 30 juin 2003,
- approuver la modification de ce programme d'investissement,
- décider la prise en charge, par la Ville de Lille, du coût Hors Taxe de l'opération à hauteur de 37,42%,
- autoriser Madame Le Maire à admettre en recettes les subventions permettant de couvrir le solde de l'opération,
- décider qu'en cas d'obtention partielle des subventions ou participations, la Ville prendra en charge le montant non couvert,
- autoriser Madame Le Maire ou, en cas d'empêchement, Madame l'Adjointe Déléguée aux Marchés à lancer la procédure d'appel d'offres, marchés à passer, suite à la décision de la commission d'appel d'offres,
- autoriser à procéder à la réaffectation des subventions sur le projet,
- imputer la dépense correspondante à ce marché à la section investissement intitulée "Kopa - Terrain synthétique" - chapitre 23 - nature 2312 - fonction 412 - enveloppe 23506.

ADOPTÉE à l'unanimité

Séance du 9 février 2004

N° 04/26

OBJET

Projets Lille 2004 à Lille-Sud
Aménagement du Parc des Nouveaux Sports et du Site
des Barnums
Avenant N° 5 à la convention de mandat avec SORELI

Rapport de Madame le Maire,
Mesdames, Messieurs,

Par délibération du Conseil Municipal du 14 décembre 2001, la Ville de Lille a confié à SORELI un mandat pour la réalisation des équipements d'infrastructures et de superstructures destinés à accueillir à Moulins et à Lille-Sud (Secteur Porte des Postes) la programmation de Lille 2004, Capitale Européenne de la Culture.

Le Mandat modifié par 4 avenants approuvés par des délibérations respectivement en date du 28 juin 2002, du 11 février 2003, du 30 juin 2003 et du 29 septembre 2003 porte sur :

- l'aménagement d'un Site des Barnums Boulevard de Strasbourg à Moulins,
- l'aménagement d'un Parc des Nouveaux Sports Rue de Marquillies à Lille-Sud,
- la construction d'une Halle dédiée aux sports de glisse localisée dans le Parc des Nouveaux Sports.

A ce jour, il convient de prendre en compte la réalisation d'aménagement d'un logement de concierge et l'extension du Club House prévus pour la Halle de Glisse dans le cadre d'une tranche conditionnelle ainsi que les travaux complémentaires qui en découlent dont le coût global est estimé à 152 000,00 € H.T.

L'objet de l'avenant n° 5 à la convention de mandat entre la Ville de Lille et SORELI est de prendre en compte les conséquences financières de l'affermissement de la tranche conditionnelle et des travaux complémentaires induits.

Nous vous demandons de bien vouloir, en accord avec la commission du Sport, de la Jeunesse et du Tourisme réunie le 22 janvier 2004 :

- approuver l'avenant n° 5 à la convention de mandat entre la Ville et SORELI,
- imputer les dépenses correspondantes sur les crédits inscrits au chapitre 23, article 2313, fonction 411, enveloppe 21759 intitulée "Halle de Sports de Glisse - Construction".

ADOPTÉE à l'unanimité

Séance du 9 février 2004

N° 04/28

OBJET**Complexe Sportif Marx Dormoy**
Travaux de Mise en sécurité
Appel d'Offres**Rapport de Madame le Maire,**
Mesdames, Messieurs,

Le Complexe Marx Dormoy, ouvert en 1972, nécessite d'importants travaux de mise en conformité.

Dans un premier temps, et suite à un appel d'offres, la Société NORELEC a été chargée de la réfection de l'alimentation électrique haute et basse tension.

Puis, un diagnostic portant sur la solidité des ouvrages et la sécurité contre les risques d'incendie a été confié au Bureau de Contrôle SOCOTEC.

Il convient désormais de poursuivre le programme engagé en portant nos efforts sur la mise en sécurité dans le cadre d'une première tranche de travaux :

- du Centre Nautique par la suppression des ateliers, la réalisation d'un couloir avec désenfumage, l'ajout d'un réseau d'incendie armé (ria) au fond des garages, la pose de ventouses sur les portes des vestiaires, la création d'une cloison dans les vestiaires, l'isolation du moteur de désenfumage et la suppression des cloisons bois du salon d'honneur,
- du bassin de plongée par la création d'une issue de secours, le désenfumage de la salle, l'isolation des réserves,
- des vestiaires de la piscine par l'isolation des dégagements des douches, l'installation des écrans de cantonnement, l'isolation des vestiaires individuels et collectifs, l'installation d'une détection incendie, l'élargissement du passage vers le hall, la pose d'extracteurs pour le désenfumage des locaux.

Le montant de ces travaux est estimé à 337 000€.

Afin d'en permettre la réalisation, le lancement d'un nouvel appel d'offres s'impose. Celui-ci sera fonction du programme arrêté et validé conjointement entre la Ville de Lille et les Services de la Commission Départementale Incendie et Sécurité.

Par ailleurs, des démarches vont être engagées auprès de Lille Métropole Communauté Urbaine en vue de solliciter une contribution financière à la rénovation globale et à la mise à niveau de cette piscine au titre des dispositions reprises à la délibération "cadre - débat d'orientation - équipements et réseaux d'équipements sportifs" adoptée par le conseil de communauté du 3 octobre 2003.

C'est pourquoi, nous vous demandons de bien vouloir, en accord avec la commission du Sport, de la Jeunesse et du Tourisme du 22 janvier 2004 :

- accepter le principe de la réalisation des travaux,
- autoriser à solliciter de Lille Métropole Communauté Urbaine une contribution financière globale à la rénovation et à la mise à niveau de cet établissement
- autoriser la passation de marchés nécessaires par voie d'appel d'offres et autoriser Madame le Maire ou, en cas d'empêchement, Madame l'Adjointe Déléguée aux Marchés, à signer suite à la décision de la Commission d'Appels d'Offres les dits marchés,
- imputer les dépenses correspondantes sur les crédits ouverts au budget 2004 « Piscine Marx Dormoy – Travaux de modernisation – Grosses réparations et sécurité » - Chapitre 23 – article 2313 – fonction 413 – enveloppe 1386.

ADOPTÉE à l'unanimité

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 9 février 2004

N° 04/29

OBJETSquare des Mères
Demande de subvention
dans le cadre du G.P.V.

Rapport à Madame le Maire

Mesdames, Messieurs

Lors du Conseil Municipal du 29 septembre 2003, vous avez décidé le principe de requalification du Square des Mères à LILLE-FIVES.

En effet, suite à la réhabilitation de la salle des fêtes et, dans le cadre de la future implantation du Centre Social Mosaïque en 2004, ce square va être repensé pour en faire un véritable square de qualité. La mission de maîtrise d'œuvre sera confiée à un concepteur extérieur qui accompagnera dès sa nomination, la concertation menée par la Ville avec le quartier et les habitants pour finaliser le projet de rénovation de ce square.

Pour mémoire, le coût d'objectif de cet aménagement est estimé à 637 248 euros T.T.C., la mission de maîtrise d'œuvre correspondante s'élevant à 76 000 euros T.T.C.

Comme cette opération a été identifiée au titre de la Politique de la Ville, une demande de subvention pourrait être sollicitée selon le plan de financement ci-après :

| PLAN de FINANCEMENT | | | |
|---------------------|----------------------|-----------------------|----------------------|
| <u>Dépenses</u> | | <u>Recettes</u> | |
| Coût d'objectif | 532 816 euros H.T. | Part Ville de Lille | 159 845 euros H.T. |
| | | Etat (subvention | 372 971 euros H.T. |
| T.V.A. | 104 432 euros | T.V.A. Ville de Lille | 104 432 euros |
| soit, | 637 248 euros T.T.C. | Soit, | 637 248 euros T.T.C. |

En conséquence, en accord avec la Commission de l'Environnement, de la Qualité de Vie et du Développement Durable, réunie le 26 janvier 2004, nous vous demandons de bien vouloir admettre, en recette, la participation subventionnée et autoriser son réemploi sur la ligne budgétaire à créer au Budget.

ADOPTÉE à l'unanimité

Séance du 9 février 2004

N° 04/30

OBJET**Association ARMATEUR**
Subventions pour 2004

Rapport de Madame le Maire

Mesdames, Messieurs

La ville de LILLE a été sollicitée par l'Association ARTMATEUR, en vue d'obtenir une subvention destinée à réaliser un projet intitulé "Des Jardins Révélés" inscrite dans le cadre de la manifestation nationale du Ministère de la Culture "Rendez-vous au jardin", qui permet au public de découvrir des jardins privés habituellement inaccessibles.

Une trentaine de propriétaires du Vieux Lille et du Centre ont accepté de dévoiler leurs jardins à des photographes. D'autres espaces seront également découverts tels que par exemple, la Réserve Naturelle du Vieux Lille, terrain appartenant à la ville ou la Ferme Pédagogique.

Concrètement, les photographies seront exposées en ville sur les murs qui ferment ces mêmes jardins à la manière d'affiches publicitaires sauvages, directement collées sur la brique. Chaque installation photographique sera différente puisque l'affiche est toujours adaptée aux dimensions de son support. L'objectif de cette démarche sera de susciter un nouveau regard dans l'oeil du passant, de verdier les murs de la ville et d'aérer les quartiers par la vision de ses jardins souvent inconnus. Ce sera une incitation à la promenade urbaine.

Le budget prévisionnel de ce projet, pour 2004, s'élève à un montant total de 66 024 € qui devrait être soutenu financièrement comme suit :

| | |
|--|----------|
| - Ville de Lille - Environnement/Espaces Verts/Aménagement des Temps | 10 000 € |
| - Ville de Lille - Culture | 3 000 € |
| - Mairie de Quartier Centre (dans le cadre du F.I.H.) | 762 € |
| - Mairie de Quartier Vieux Lille (dans le cadre du F.I.H.) | 762 € |
| - Conseil Régional | 5000 € |
| - Conseil Général | 5000 € |
| - DRAC | 7000 € |
| - CUDL | 14 000 € |
| - Jeunesse et Sports | 2 500 € |
| - Mécénat | 8 000 € |
| - CGRI | 8 000 € |

En conséquence, en accord avec la Commission de l'Environnement, de la Qualité de Vie et du Développement Durable, réunie le 26 janvier 2004, nous vous demandons de bien vouloir accepter le versement de subventions à l'Association ARMATEUR, soit 10 000 € pour la délégation Environnement - Espaces Verts - Aménagement des Temps et 3 000 € pour la délégation Culture. Ces deux subventions seront destinées à soutenir cette association dans la réalisation de son projet intitulé "Des Jardins Révélés".

- Les dépenses, en résultant, seront imputées sur les lignes budgétaires intitulées Enveloppe 19912 - Animation des espaces verts, subventions à diverses associations et Enveloppe 843 subventions aux activités culturelles.

ADOPTÉE à l'unanimité

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 9 février 2004

N° 04/31

OBJET**Aménagement de l'espace central
du Boulevard Jean-Baptiste Lebas
en parc paysager marché négocié
de maîtrise d'oeuvre**

Rapport de Madame le Maire

Mesdames, Messieurs

L'aménagement d'un parc urbain sur le site du Boulevard Jean Baptiste Lebas est un projet majeur pour la ville.

Par délibération n°02/770 du 7 octobre 2002, le Conseil Municipal a désigné l'équipe de concepteur West 8 Urban de Rotterdam comme maître d'oeuvre du projet, associée au Cabinet Lalou Lebec.

Le coût d'objectif de l'opération était estimé à 1 646 000 € H.T. et le montant des honoraires pour l'ensemble des missions APS, APD et DCE s'élève à 113 622,60 € T.T.C.

Compte tenu de la complexité des travaux, notamment ceux liés à l'étude et à la conception de la grille et du mobilier urbain, nous souhaiterions confier une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage :

- Contrôle de visa des études d'exécution (VISA)
- Direction de l'exécution des marchés travaux (DET)
- Assistance à la collectivité pour la réception des travaux et durant la période de garantie de parfait achèvement (AOR)

La Ville souhaite donc confier cette mission au Cabinet Lalou Lebec dans le cadre d'un marché négocié - Article 35 III 4 du Code des Marchés Publics, marché qui ne peut être confié qu'à un prestataire déterminé pour des raisons techniques, artistiques ou tenant à la protection de droits d'exclusivité. Dans le cas présent, il s'agit de raisons artistiques pour la propriété intellectuelle de la conception de la clôture et du mobilier dessiné spécifiquement pour le parc.

Le Cabinet Lalou Lebec a défini le coût des prestations de cette mission en référence au coût réel des travaux, résultat de l'appel d'offres, soit 1 204 865,79 € H.T., ce qui conduit à un forfait de rémunération d'un montant de 61 668,65 € H.T. et 73 755,70 € T.T.C. Ce marché a été approuvé en commission d'appel d'offres le 14 janvier 2004.

En conséquence, en accord avec la Commission de l'Environnement, de la Qualité de Vie et du Développement Durable, réunie le 26 janvier 2004, nous vous demandons de bien vouloir Madame le Maire ou Madame l'Adjointe Déléguée aux marchés publics à procéder :

- A l'établissement d'un marché de maîtrise d'œuvre pour un montant de 73 755,70 € T.T.C.
- A l'imputation des dépenses correspondantes sur la ligne budgétaire suivante : chapitre 23, article 2312, fonction 823, enveloppe 19900 - Aménagement du Parc Jean Lebas.
- A signer les pièces relatives à ce marché

ADOPTÉE à l'unanimité

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 9 février 2004

N° 04/32

OBJET**Réalisation d'études de projets
urbains et paysagers
Appel d'offres****Rapport de Madame le Maire
Mesdames, Messieurs**

Le Schéma de Développement des Espaces Verts, voté par le Conseil Municipal en 2002 a acté la nécessité de créer de nouveaux jardins et de requalifier l'existant .

Aussi, afin de réaliser les études et d'établir les projets d'aménagements, la ville de Lille souhaite faire appel à des concepteurs et confier des missions de maîtrise d'œuvre pour les opérations suivantes programmées pour 2004 et 2005, avec, pour mémoire, leur coût estimatif d'opération :

- En rénovation, il s'agit des jardins de la Résidence Epi de Soil à Lille Sud (60 000 € TTC), du square Lardemer à Fives (200 000 € TTC), du square Ghesquières à Wazemmes (260 000 € TTC), du Pourtour de la Treille au Vieux Lille (70 000 € TTC), du jardin de la Porte de Gand au Vieux Lille sur la promenade des Remparts (100 000 € TTC).
- Pour la création de nouveaux jardins, il s'agit du jardin Bailleul Van Dyck à Wazemmes (250 000 € TTC), du jardin rue Philippe de Comines, à Moulins (335 000 € TTC).

Pour l'ensemble des missions envisagées, le montant global de la maîtrise d'oeuvre est estimé à 145 000 € H.T.

En conséquence, en accord avec la Commission de l'Environnement, de la Qualité de Vie et du Développement Durable, réunie le 26 janvier 2004, nous vous demandons de bien vouloir :

- Accepter le lancement des consultations pour le choix des maîtres d'œuvre, selon la procédure du jury de concours, en considérant 7 lots correspondant aux 7 jardins.

Les dépenses correspondantes seront imputables sur le crédit inscrit au Chapitre 20 Article 2031 fonction 823 enveloppe 19899 du budget.

ADOPTÉE à l'unanimité

Séance du 9 février 2004

N° 04/33

OBJETRavalement de Façades
SubventionsRapport de Madame le Maire
Mesdames, Messieurs,

Les arrêtés n°s 30.983 du 17 juin 1988, 5105 du 7 février 1990, 13.680 du 19 juillet 1991, 25.056 du 9 juillet 1993, 31.152 du 11 août 1994, 10.974 du 17 octobre 1997 et 17.068 du 17 mai 1999, 1227 du 28 mars 2002, 1228 du 28 mars 2002, 1229 du 28 mars 2002, 1230 du 28 mars 2002, pris en application de la délibération n°88/103 du 11 mars 1988, ont prescrit des secteurs de ravalement obligatoire des façades d'immeubles.

Les particuliers qui réalisent ces ravalements peuvent recevoir une aide de la Ville, que la délibération n°01/427 du 9 juillet 2001 a récemment augmentée : la subvention aux ravalements est passée à 9,15 € / m² de surface traitée limitée à 20 % du montant H.T des travaux, et une aide supplémentaire est dorénavant accordée aux ravalements groupés d'au moins deux immeubles contigus et qui appartiennent à des propriétaires différents, portant ainsi l'aide à 11,43 € / m² surface traitée, limitée à 25 % du montant H.T. des travaux. Dans tous les cas, ceux-ci sont exonérés des droits de voirie.

En accord avec votre Commission de l'Urbanisme, de l'Aménagement et du Domaine Public qui s'est réunie le 23 janvier 2004, nous vous demandons de donner un avis favorable aux demandes présentées par :

| | | |
|---|---------------------------------------|---------|
| Messieurs TERNISIEN-FLAHAUX | 42, place Alexandre Dumas | |
| | 42, place Alexandre Dumas 59800 LILLE | |
| Montant hors taxe des travaux | | 9 618 € |
| Montant de la subvention 9,15 €/m ² | | 1 133 € |
| Monsieur GRAVE | 2 et 2 bis rue d'Arcole | |
| | 9, rue du Moulin 62500 TILQUES | |
| Montant hors taxe des travaux | | 1 060 € |
| Montant de la subvention 20 % | | 212 € |
| Monsieur DEMAY | 13, rue d'Artois | |
| | 13, rue d'Artois 59000 LILLE | |
| Montant hors taxe des travaux | | 8 298 € |
| Montant de la subvention 11,43 €/m ² | | 629 € |
| Monsieur JONGLEZ | 15, rue d'Artois | |
| | 15, rue d'Artois 59000 LILLE | |
| Montant hors taxe des travaux | | 8 128 € |
| Montant de la subvention 11,43 €/m ² | | 629 € |

| | | |
|---|-------------------------------|-----------|
| Ste de St Vincent de Paul 13, rue Mimerel 59100 ROUBAIX | 81, rue Barthélémy Delespaul | |
| Montant hors taxe des travaux | | 5 946 € |
| Montant de la subvention 9,15 €/m ² | | 732 € |
| Monsieur DILWORTH 21, rue des Bouchers 59800 LILLE | 21, rue des Bouchers | |
| Montant hors taxe des travaux | | 9 282 € |
| Montant de la subvention 9,15 €/m ² | | 659 € |
| Monsieur BREHON 1, rue Condorcet 59000 LILLE | 1, rue Condorcet | |
| Montant hors taxe des travaux | | 2 751 € |
| Montant de la subvention 11,43 €/m ² | | 560 € |
| Monsieur DELAUTRE 10, rue Flamen 59000 LILLE | 10, rue Flamen | |
| Montant hors taxe des travaux | | 5 794 € |
| Montant de la subvention 9,15 €/m ² | | 466 € |
| Monsieur ADAMCZYK 95-97, rue Guillaume Werniers 59000 LILLE | 95-97, rue Guillaume Werniers | |
| Montant hors taxe des travaux | | 5 188 € |
| Montant de la subvention 9,15 €/m ² | | 741 € |
| CABINET RAIMONT 320, rue Nationale 59800 LILLE | 37-41, rue d'Isly | |
| Montant hors taxe des travaux | | 12 816 € |
| Montant de la subvention 20 % | | 2 563 € |
| FRANCE 3 36, bd de la Liberté 59024 LILLE CEDEX | 36, bd de la Liberté | |
| Montant hors taxe des travaux | | 316 316 € |
| Montant de la subvention 9,15 €/m ² | | 14 713 € |
| Monsieur MOQUAY 130, rue de Paris 59000 LILLE | 130, rue de Paris | |
| Montant hors taxe des travaux | | 11 778 € |
| Montant de la subvention 9,15 €/m ² | | 952 € |
| Monsieur CONTINI 1, place du Prieure 59800 LILLE | 1, place du Prieure | |
| Montant hors taxe des travaux | | 9 768 € |
| Montant de la subvention 11,43 €/m ² | | 1 320 € |

| | | |
|--|-----------------------|---------|
| Monsieur FERHATI 48, rue du Carillon 59650 VILLENEUVE D'ASCQ | 28, rue Rabelais | |
| Montant hors taxe des travaux | | 2 621 € |
| Montant de la subvention 9,15 €/m ² | | 503 € |
| Madame SCRIVE 470, rue Albert Bailly 59700 MARCQ EN BAROEUL | 10-12, place Rihour | |
| Montant hors taxe des travaux | | 7 211 € |
| Montant de la subvention 9,15 €/m ² | | 366 € |
| Monsieur BRAS 34, rue Saint Gabriel 59800 LILLE | 34, rue Saint Gabriel | |
| Montant hors taxe des travaux | | 6 817 € |
| Montant de la subvention 9,15 €/m ² | | 480 € |
| Monsieur DELOBELLE 95, rue des Stations 59000 LILLE | 95, rue des Stations | |
| Montant hors taxe des travaux | | 9 274 € |
| Montant de la subvention 9,15 €/m ² | | 1 715 € |
| Monsieur GUISET 72, rue de Turenne 59000 LILLE | 72, rue de Turenne | |
| Montant hors taxe des travaux | | 4 301 € |
| Montant de la subvention 9,15 €/m ² | | 769 € |
| Monsieur BROION 48, rue d'Antin 59000 LILLE | 48, rue d'Antin | |
| Montant hors taxe des travaux | | 5 037 € |
| Montant de la subvention 9,15 €/m ² | | 641 € |
| SCI MOULIN 130, rue Roger Salengro 62410 HULLUCH | 82-84, rue de Douai | |
| Montant hors taxe des travaux | | 5 491 € |
| Montant de la subvention 9,15 €/m ² | | 988 € |
| Madame MERCE 9, rue du Nord 59000 LILLE | 5-9, rue du Nord | |
| Montant hors taxe des travaux | | 6 192 € |
| Montant de la subvention 20 % | | 1 238 € |

| | | |
|---|--|-------------|
| SARL GAPI | 195 à 223, rue Paris - 50-70, av Kennedy et 8-24, rue A. Desrousseaux | |
| 289, rue Solférino 59000 LILLE | | |
| Montant hors taxe des travaux | | 506 752 € |
| Montant de la subvention le plafonnement | | 30 489,80 € |
| | | |
| Monsieur WOEHREL | 68, rue Racine | |
| 68, rue Racine 59000 LILLE | | |
| Montant hors taxe des travaux | | 2 818 € |
| Montant de la subvention 9,15€/m ² | | 224 € |
| | | |
| PONS ET CIE | 179, Bd de la Liberté | |
| 50, rue du Molinel 59000 LILLE | | |
| Montant hors taxe des travaux | | 212 193 € |
| Montant de la subvention le plafonnement | | 30 489,80 € |

La dépense sera imputée sur l'enveloppe 13.668 - chapitre 65 article 65 - 72 «subventions d'équipement aux personnes de droit privé et autres organismes» Fonction 824 «aménagement du tissu urbain» Sur les crédits inscrits au budget primitif 2004.

ADOPTÉE à l'unanimité

Séance du 9 février 2004

N° 04/34

OBJET

Convention d'application particulière
site de Lille /gare d'eau – entre
Voies navigables de France,
la ville de Lille et la commune associée de Lomme
et la délégation interministérielle à la ville
pour la requalification de la "gare d'eau"
dans les quartiers des Bois Blancs et du Marais

Rapport de Madame le Maire,

Mesdames, Messieurs,

Par la convention cadre en date du 29 mai 2001, voies navigables de France et la direction interministérielle à la ville sont convenus de mener une action spécifique permettant l'inscription de programme de valorisation des voies navigables gérées par VNF, dans les dispositifs locaux de la politique de la ville. Cette convention cadre signée entre VNF et la DIV au niveau national prévoit d'intervenir sur 10 sites.

La "gare d'eau" des Bois Blancs et du Marais de Lomme a été retenue pour les qualités paysagères de son site et pour l'enjeu majeur qu'il représente dans le projet de renouvellement urbain des "Rives de la Haute Deule" et "Euratechnologie".

Afin de concrétiser les objectifs de la convention cadre sus nommée, une convention d'application particulière - site de Lille Bois Blancs/gare d'eau - a été rédigée qui fixe le contenu de l'étude que VNF, la ville de Lille et la commune associée de Lomme et la DIV ont convenu de réaliser en vue d'examiner et de proposer différents scénarii d'aménagement pour la gare d'eau.

L'étude a pour objectifs de définir les actions à mener pour embellir ce site, en développer et diversifier les usages et les fonctions (résidentielle, économique, associative sportive, touristique ...), renforcer l'attractivité du lieu, à l'échelle des quartiers et à l'échelle de la métropole.

Elle se déroulera en 4 phases :

- Diagnostic sur le fonctionnement actuel du site (notamment les bateaux logements)
- Recherche des usages et fonctions potentiels du site
- Propositions de scénarios d'aménagements (schéma- programme- outils réglementaires)
- Programme détaillé d'une première phase opérationnelle

La maîtrise d'ouvrage de l'étude de requalification de la gare d'eau sera assurée par VNF avec la participation de la ville de Lille, la commune associée de Lomme et la direction interministérielle à la ville.

Le montant de l'étude est évalué à 30.500 € TTC. Chaque cofinancier assurera le cofinancement de l'étude à hauteur de 7.625 € TTC. Le montant cumulé pour Lille et la commune de Lomme est donc de 15.250 €. Ces sommes seront versées à VNF après communication par celle-ci du rapport définitif validé par les deux villes et suivant les conditions indiquées dans la convention.

En accord avec votre Commission de l'Urbanisme, de l'Aménagement et du Domaine Public qui s'est réunie le 23 janvier 2004, nous vous demandons :

- D'approuver la convention entre les villes de Lille et de Lomme et Voies Navigables de France,
- D'autoriser Madame le Maire ou à défaut, l'Adjoint délégué à l'Urbanisme, à signer celle-ci,
- D'imputer la dépense correspondante sur l'enveloppe n° 1521 – code fonction 824 – chapitre 20 – article 2031.

ADOPTÉE à l'unanimité

Séance du 9 février 2004

N° 04/35

OBJET

ZAC du Centre International d'Affaires
des Gares : Réaménagement
de la Place des Buisseries. Approbation
de la convention entre la Ville de Lille
et la SAEM Euralille concernant la
participation financière de la Ville de Lille

Rapport de Madame le Maire

Mesdames, Messieurs,

Aux termes d'un traité du 24 octobre 1990, complété par l'avenant n° 1 du 11 mars 1991 et l'avenant n° 3 du 9 juillet 1991, la Communauté Urbaine de Lille a concédé à la SAEM Euralille, en application des articles R 321.1 et suivants du Code de l'Urbanisme, la réalisation de l'aménagement de la ZAC du Centre International d'Affaires de Gares (CIAG), sur le territoire des communes de Lille et de La Madeleine.

Dans le cadre de ses missions d'aménageur, conformément à l'article 2 dudit traité, la société est chargée de réaliser notamment les équipements d'infrastructures, de voiries et d'assainissement situés à l'intérieur de la zone.

La Ville de Lille dans sa délibération du 15 octobre 1990 a décidé de participer au financement du réaménagement de la Place des Buisseries pour les travaux relevant de sa compétence à cette date : l'éclairage et le mobilier urbain.

Suite à la restructuration financière de la ZAC en 1998, le parti d'aménagement de la Place des Buisseries a été redéfini en 1999 : il s'inscrit dans une démarche volontaire d'ouverture de l'espace, avec la création d'une esplanade de 6 000 m² en résine incrustée de gravillons bleus et granités. Le parvis de la gare, où la voie taxi a été relocalisée, a été traité en dallage. Un mobilier nouveau, des arbres et des mâts d'éclairage de grande hauteur donnent son caractère au projet. Enfin, un auvent pour l'attente des bus, d'une longueur de 54 m renforce la liaison entre le centre commercial et le parvis de la gare. Ces travaux ont été réalisés dans le cadre de marchés publics.

Le coût total de cet aménagement s'élève à 2 643 000 euros H.T. La part correspondante aux compétences de la Ville de Lille (éclairage, mobilier urbain, espace vert) s'élève à 380 000 euros H.T (454 480 euros TTC).

En accord avec votre Commission de l'Urbanisme, de l'Aménagement et du Domaine Public qui s'est réunie le 23 janvier 2004, nous vous demandons :

- 1) de décider de participer à l'aménagement de la place des Buisses à hauteur de 380 000 euros HT (454 480 euros TTC) payable sur deux annuités en 2005 et 2006,
- 2) d'approuver la convention entre la Ville de Lille et la SEM Euralille et d'autoriser Madame le Maire ou à défaut, l'Adjoint délégué à l'Urbanisme, à signer celle-ci,
- 3) d'imputer la dépense sur les crédits spécifiques prévus à cet effet au budget communal.

ADOPTÉE à l'unanimité

Séance du 9 février 2004

N° 04/36

OBJET

**Plan local d'urbanisme
Inscription d'un emplacement réservé
d'infrastructure entre les rues
du Faubourg de Roubaix et Eugène Jacquet**

**Rapport de Madame le Maire
Mesdames, Messieurs,**

La réalisation d'une opération de deux immeubles à usage résidentiel avec un ou des commerces en rez-de-chaussée est envisagée sur le site de l'ancienne station service situé en limite de la ZAC EURALILLE (îlot Saint-Maurice), rue du Faubourg de Roubaix.

Le terrain est voisin des bâtiments de la ZAC de gabarit relativement élevé, et de rangs de maisons de ville traditionnelles. L'opération projetée doit permettre d'assurer la transition entre ces différentes échelles.

La parcelle jouxte au sud un jardin privé qui fait suite à des opérations de logements collectifs neufs et se situe à l'arrivée d'une voirie de desserte.

Les deux ensembles à construire seront soumis aux règles du PLU. Ils reprendront les principes d'implantation et de silhouette urbaine initiés par le plan-masse de l'îlot Saint-Maurice situé dans la ZAC EURALILLE, à savoir : une organisation des constructions de part et d'autre d'une rue.

Outre la possibilité de réaliser des constructions dont les volumétries seront cohérentes avec leur environnement, l'objectif est de créer une rue de desserte publique qui reliera la rue Eugène Jacquet à la rue du Faubourg de Roubaix, et qui permettra de préserver la forme d'îlot, en « lanières » qui prédomine dans ce secteur et de respecter la trame viaire ancienne existante. Pour ce faire, il est nécessaire d'inscrire ce projet de voirie de desserte en emplacement réservé d'infrastructure au bénéfice de la Communauté Urbaine dans le cadre des voies nouvelles à inscrire dans le PLU.

En accord avec votre Commission de l'Urbanisme, de l'Aménagement et du Domaine Public qui s'est réunie le 23 janvier 2004, nous vous proposons donc d'approuver l'inscription de cet emplacement réservé d'infrastructure au Plan Local d'Urbanisme.

ADOPTÉE à l'unanimité

Séance du 9 février 2004

N° 04/37

OBJET

Immeuble situé à Hellemmes 29, rue Jules Ferry.

Rapport de Madame le Maire,

Portage foncier communautaire.

Convention de mise à disposition et de rachat.

Mesdames, Messieurs,

La Société des Transports Hellemmois est installée en zone d'habitat dense 29-31, rue Jules Ferry à Hellemmes. Ce bien est repris au cadastre en section 298 AL sous le n° 11 pour 1435 m². Le trafic des poids lourds cause depuis longtemps des nuisances sonores dans le quartier, et entraîne des risques pour la sécurité des riverains.

La Société ne pouvant plus poursuivre son développement in situ, la Commune d'Hellemmes qui a inscrit la délocalisation de cette entreprise dans ses priorités de restructuration urbaine, a demandé que Lille Métropole Communauté Urbaine se porte acquéreur de cette propriété située à proximité de la friche Fives Cail Babcock et comprise dans le périmètre Grand Projet de Ville, d'autant que ce site présente outre un intérêt pour un équipement public, de nombreuses perspectives pour un futur projet socio-culturel ou d'animation.

Un accord est intervenu pour l'acquisition de ce bien, libre de toute occupation, moyennant un prix global de 481 800 euros, conforme à une estimation des Services Fiscaux. Il est prévu de laisser à l'usage de la maison d'habitation voisine le jardin arrière et une partie du jardin latéral.

Pour permettre à la Ville de finaliser son projet, la gestion intermédiaire du bien sera assurée par la Ville. Lille Métropole Communauté Urbaine assurant un portage foncier d'une durée de trois ans.

A l'issue de ce portage foncier, la Ville se portera acquéreur du bien.

En accord avec le Conseil Communal de la Commune Associée d'Hellemmes qui s'est réuni le 31 janvier 2002 et la Commission de l'Urbanisme, de l'Aménagement et du Domaine Public, nous vous demandons :

- 1) de décider d'accepter la gestion intermédiaire du bien susmentionné pendant trois ans,
- 2) de décider l'acquisition de ce bien auprès de Lille Métropole Communauté Urbaine au prix de 481 800 euros, majoré des frais d'acquisition et de portage,
- 3) de nous autoriser à comparaître aux actes à intervenir : en cas d'absence ou d'empêchement, la présente délégation sera assurée par Monsieur l'Adjoint délégué à l'Urbanisme et à l'Action Foncière.
- 4) de décider la dépense d'environ 520 000 euros qui sera imputée au chapitre 21 article 21318 de nos documents budgétaires.

ADOPTÉE à l'unanimité

Séance du 9 février 2004

N° 04/38

OBJETImmeuble sis à Lille 105 rue du Faubourg de Roubaix.
Achat par la Ville à Lille Métropole Communauté
Urbaine après exercice du droit de préemption.

Rapport de Madame le Maire,

Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre du projet de restructuration urbaine et de l'aménagement de l'entrée de la rue du Faubourg de Roubaix, la Ville a demandé à Lille Métropole Communauté Urbaine de préempter l'immeuble sis à Lille, 105, rue du Faubourg de Roubaix, cadastré section AK n° 112 pour une superficie de 57 m² et mis en vente au prix de 109 750 Euros.

Conformément aux dispositions de la circulaire communautaire du 9 octobre 1998 relative aux préemptions au profit des communes, il convient, dès à présent, de décider le rachat ultérieur du bien en cause et le versement d'un acompte de 25 % du prix d'acquisition, soit la somme de 27 435,50 Euros.

En accord avec votre Commission de l'Urbanisme, de l'Aménagement et du Domaine Public qui s'est réunie le 23 janvier 2004 et le Conseil de Quartier de Saint Maurice-Pellevoisin, nous vous demandons de bien vouloir :

- 1) autoriser la demande de préemption de l'immeuble 105, rue du Faubourg de Roubaix à Lille, au prix de 109 750 Euros, qui sera exercée par Lille Métropole Communauté Urbaine au profit de la Ville,
- 2) décider le versement de l'acompte de 25 % du prix d'achat soit la somme de 27 437,50 Euros,
- 3) décider le rachat à l'Etablissement public communautaire de l'immeuble sus-désigné à son prix de revient dès que celui-ci en sera devenu propriétaire,
- 4) décider le versement du solde du prix lors de la rétrocession au profit de la Ville,
- 5) décider que la Ville assumera les charges et responsabilités du propriétaire ainsi que la gestion du bien en cause en lieu et place de Lille Métropole Communauté Urbaine dès l'entrée en jouissance par celle-ci,
- 6) autoriser Madame le Maire à signer la convention de rachat et de gestion et à comparaître à l'acte à intervenir ; en cas d'absence ou d'empêchement, la présente délégation sera assurée par Monsieur l'Adjoint délégué à l'Urbanisme et à l'Action Foncière,
- 7) décider la dépense et son imputation au chapitre 21 article 21318 de nos documents budgétaires ouvert sous l'intitulé « Constructions – Autres bâtiments publics ».

ADOPTÉE à l'unanimité

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 9 février 2004

N° 04/118

OBJET

Terrains sis à Hellemmes rues Chanzy et Roger Salengro.

Rapport de Madame le Maire,

Vente par la Ville de Lille au Conseil Général du Nord.

Mesdames, Messieurs,

Afin d'accueillir le foyer d'accueil des mères célibataires actuellement installé 21, rue Delemazure, le Conseil Général du Nord a demandé à acquérir des biens appartenant à la Ville de Lille situés à Hellemmes rues Chanzy et Roger Salengro.

Ces biens sont repris au cadastre en section 298 AN sous les numéros 247 et 689 pour des surfaces respectives de 57 et 112 m².

Cette vente peut se conclure pour un prix de 12 880 Euros conforme à l'évaluation domaniale.

En accord avec la Commune associée d'Hellemmes en date du 7 mai 2003, nous vous demandons :

- 1) de décider la vente au profit du Conseil Général du Nord des biens situés rues Chanzy et Roger Salengro au prix de 12 880 Euros,
- 2) de nous autoriser à comparaître à l'acte à intervenir, en cas d'absence ou d'empêchement, la présente délégation sera assurée par Monsieur l'Adjoint délégué à l'Urbanisme et à l'Action Foncière,
- 3) de décider le recouvrement du prix et son imputation au chapitre 77 article 775 de nos documents budgétaires ouvert sous l'intitulé « Produits des cessions d'immobilisation ».

ADOPTÉE à l'unanimité

Séance du 9 février 2004

N° 04/39

OBJET

Lancement d'une mission d'assistance
à maîtrise d'ouvrage « plan d'actions habitat »
- Délibération modificative

Rapport de Madame le Maire

Mesdames, Messieurs,

Par délibération n°03 / 1043 du 15 décembre 2003, la Ville de Lille a décidé le lancement d'une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage « plan d'actions habitat » en adoptant le principe d'un coût d'objectif prévisionnel s'élevant, pour la Ville, à 35.000 euros TTC.

Cette mission devait permettre à la Ville de Lille ainsi qu'aux communes associées d'Hellemmes et Lomme, dans le contexte de prise de compétence habitat et de lancement d'un programme local de l'habitat par Lille Métropole Communauté Urbaine, de disposer de toute la connaissance indispensable de la situation de l'habitat sur son territoire, et d'identifier les principaux enjeux ainsi que les priorités qui sont les siennes afin d'être en capacité d'interpeller le plus légitimement Lille Métropole Communauté Urbaine de même que ses autres partenaires et, plus largement, de participer le plus directement possible à la construction de la politique de l'habitat sur son territoire.

Elle devait consister en une assistance auprès de la Ville dans :

- la production de son diagnostic habitat, en particulier : synthèse des études et démarches existantes, sélection des variables et informations à analyser, sélection et audition d'acteurs référents en matière d'habitat, élaboration de tableaux de bord, analyse générale du fonctionnement du marché de l'habitat ainsi qu'à la mise en évidence des principaux enjeux et des priorités,
- l'élaboration de son plan d'actions habitat, en particulier : propositions d'axes et d'objectifs politiques priorisés en matière d'habitat, déclinaison de ces axes en plan d'actions chiffré et phasé, négociations avec les principaux partenaires (LMCU, Région, Etat, ANAH, bailleurs sociaux)

Après avoir interrogé plusieurs bureaux d'études, il s'avère qu'une telle mission présente en réalité un coût compris entre 65.000 et 70.000 euros TTC, sachant qu'elle est éligible à une subvention de 50% de la part de l'Etat. Ainsi, malgré l'augmentation du coût prévisionnel de

la mission, la part restant à la charge de la Ville de Lille reste fixée à 35.000 euros TTC maximum.

Il est donc proposé de modifier la délibération n°03 / 1043 du 15 décembre 2003 afin d'intégrer l'augmentation du coût prévisionnel de la mission ainsi que la subvention de l'Etat.

En accord avec la commission Urbanisme Habitat réunie le 23 janvier 2004, nous vous demandons de bien vouloir :

- Adopter le principe de la modification de la délibération n° 03/1043 du 15 décembre 2003, selon laquelle le coût d'objectif prévisionnel de la mission est fixé à un montant maximal de 70.000 euros TTC, sachant que les principes d'orientation et d'exécution de la mission demeurent inchangés ;
- Autoriser Madame le Maire, ou en cas d'empêchement, Madame l'Adjointe au Maire déléguée aux achats et marchés publics à procéder à une consultation de marché passé selon la procédure adaptée conformément à l'article 28 du nouveau Code des Marchés Publics permettant de retenir un Cabinet d'étude ;
- Imputer la dépense sur la ligne budgétaire « études habitat » : chapitre 011, article 617, fonction 824, enveloppe 22363 ;
- Autoriser Madame le Maire ou en cas d'empêchement, Madame l'Adjointe au Maire déléguée aux achats et marchés publics à solliciter toute subvention auprès des partenaires concernés ainsi qu'à signer tous documents et conventions y afférent ;
- Décider la prise en charge par la Ville de Lille du solde de l'opération ;
- Autoriser l'encaissement des subventions obtenues et prévoir l'inscription sur l'enveloppe « études habitat » : chapitre 74, article 718, fonction 824, enveloppe 22366.

ADOPTÉE à l'unanimité

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 9 février 2004

N° 04/40

OBJET**Agenda 21 - Participation aux Trophées de l'environnement - Admission en recette** — **Rapport de Madame le Maire****Mesdames, Messieurs**

Le 12 décembre 2003, la Ville de Lille a participé aux Trophées de l'Environnement, organisés dans le cadre de la manifestation "Cité Environnement".

L'objectif de ces trophées était de récompenser des initiatives exemplaires en matière d'éducation à l'environnement et d'aider des projets de qualité à se développer, en leur apportant une aide technique et financière. Il s'agissait également de mobiliser les administrations, les Elus, les acteurs économiques, les médias... au profit d'initiatives s'inscrivant dans le champ du développement durable.

Dans ce cadre, la Ville de Lille a présenté le travail mené depuis octobre 2002 sur le thème des achats durables, qui a permis de :

- = former les principaux acheteurs municipaux à la prise en compte de l'environnement dans leur acte d'achat
- = accompagner la collectivité dans la recherche de produits de substitution ayant un impact moindre sur l'environnement, dans des tests et dans la rédaction des cahiers des charges pour les achats suivants : papier, peinture, encre d'imprimerie, bois, produits d'entretien et éclairage public
- = établir un mode opératoire, généralisable à d'autres produits, à transmettre à chaque acheteur municipal

C'est ainsi que le jury a souhaité décerner un prix à la Ville de Lille pour sa démarche d'achats en faveur du Développement Durable en apportant un soutien financier de 1500 euros pour la mise en œuvre de ce projet innovant.

En accord avec votre Commission Environnement, Qualité de Vie et Développement Durable, réunie le 26 janvier 2003, nous vous demandons de bien vouloir admettre en recette le soutien financier apporté et d'approuver son réemploi sur la ligne budgétaire "Agenda 21 - frais d'études - prestations intellectuelles" enveloppe 15603, chapitre 011, article 617, fonction 823

ADOPTÉE à l'unanimité

Séance du 9 février 2004

N° 04/41

OBJET

Agenda 21 - Convention entre la Ville de Lille et les communes associées d'Hellemmes et Lomme et l'Association ELISE (Entreprise Locale d'Insertion au Service de l'Environnement) portant sur la collecte des consommables bureautiques sur l'ensemble des sites municipaux des trois collectivités

Rapport de Madame le Maire

Mesdames, Messieurs

L'Agenda 21 Lillois, signé en juin 2000, vise à développer des pratiques plus respectueuses de l'environnement, notamment en matière de récupération et de valorisation des déchets.

Engagées dans une démarche de développement durable, les Villes de Lille Hellemmes et Lomme ont la volonté de montrer l'exemple au sein de leurs bâtiments municipaux et de collecter et valoriser leurs déchets.

Depuis juin 2001, l'Association Handiterre collectait et valorisait les déchets bureautiques de l'Hôtel de ville de Lille, des 10 mairies de quartier et de la Ville de Lomme. En 2002, une extension de la collecte aux écoles primaires lilloises était mise en œuvre.

A ce jour, suite à l'arrêt de l'activité de l'Association Handiterre prestataire de la collecte des consommables bureautiques, les deux collectivités se retrouvent sans collecteur.

Rejointe par la Ville d'Hellemmes, elles ont alors souhaité confier cette prestation de collecte à l'association ELISE, déjà prestataire dans la collecte du papier et désireuse de diversifier ses prestations dans la valorisation des déchets et notamment dans le domaine des consommables bureautiques.

Une convention annuelle décrit les relations entre la Ville de Lille et les communes associées d'Hellemmes et Lomme et ELISE. D'une durée de 1 an renouvelable par tacite reconduction des 2 parties dans la limite de 3 ans, cette convention détaille les modalités suivantes :

- ⇒ l'Association ELISE met à disposition des 3 collectivités des bacs de collecte et se charge de la collecte et de la valorisation des déchets bureautiques pour l'ensemble des structures municipales des trois villes, le coût de cette prestation est nul pour les 3 municipalités
- ⇒ la Ville de Lille et les communes associées d'Hellemmes et Lomme se chargent de la sensibilisation de l'ensemble de leurs agents municipaux

Ce projet, qui s'intègre dans une démarche de développement durable, a un triple impact :

- = environnemental : les déchets bureautiques représentent un danger pour l'environnement
- = social : création d'emploi et réinsertion de personnes en difficulté (chômeurs de longue durée, handicapés...)
- = économique : coût de mise en décharge évité.

En accord avec votre Commission Environnement, Qualité de Vie et Développement Durable, réunie le 26 janvier 2003, nous vous demandons de bien vouloir :

- annuler la précédente convention
- statuer sur cette proposition et ratifier la convention à intervenir entre la Ville de Lille et les communes associées d'Hellemmes et Lomme et l'Association ELISE
- autoriser Madame l'Adjointe au Maire déléguée à la Qualité de Vie et au Développement Durable, à signer ladite convention.

ADOPTÉE à l'unanimité

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 9 février 2004

N° 04/42

OBJETCharte Antennes-relais de téléphonie mobile
Comité de précaution des Antennes-relais

Rapport de Madame le Maire

Mesdames, Messieurs,

Le développement spectaculaire de la téléphonie mobile de ces dernières années a vu la multiplication des implantations d'antennes relais nécessaires à cette technologie.

Ce déploiement important d'infrastructures, surtout dans le paysage Urbain, a suscité au sein de la population des interrogations ou des inquiétudes relatives à la santé et la qualité de la vie.

Bien que l'hypothèse d'un risque sanitaire pour les populations vivants à proximité des stations de base ne soit pas retenue à ce jour par la Direction Générale de la Santé, cela n'exonère pas les pouvoirs publics de leur mission de régulateur entre l'intérêt général et ceux des particuliers, notamment en exerçant leur rôle de médiation entre les opérateurs de téléphonie mobile et les habitants sensibilisés par ce sujet.

Suite aux recommandations énoncées dans le rapport 52 du 07 novembre 2002 de l'office parlementaire des choix scientifiques et technologiques, ainsi que ceux de l'agence Française de Sécurité Sanitaire Environnementale du 16 avril 2003, il vous est soumis le projet de charte ci-jointe et la mise en place du comité de précaution des antennes relais.

Cette instance, comprenant Elus Municipaux, représentants des opérateurs, membres d'associations intéressés et de l'Agence Nationale des Fréquences Radio Electrique (ANFR), privilégiera la concertation et l'information.

C'est pourquoi, en accord avec la commission de l'environnement de la qualité de vie et du développement durable, nous vous demandons de bien vouloir autoriser la signature, par Madame le Maire ou en cas d'empêchement l'Adjointe déléguée à la Qualité de Vie et au Développement Durable, de la présente charte, et d'approuver la création du comité de précaution des antennes relais.

ADOPTÉE à l'unanimité

Séance du 9 février 2004

N° 04/43

OBJETDroits de l'Homme
Subvention de la Ville à une associationRapport de Madame le Maire,
Mesdames, Messieurs,

L'association Ligue des Droits de l'Homme (L.D.H.) Région Nord Pas de Calais dont le siège social est situé à la M.N.E. 23, rue Gosselet à Lille, développe une action continue dans le domaine des Droits de l'Homme.

Elle a organisé à Lille à la MNE le 13 décembre 2003 différentes manifestations dans le cadre d'une journée internationale des Droits de l'Homme :

- un débat sur le thème « Palestine aujourd'hui » ;
- un concours de poésie sur le thème « Vivre ensemble » ;
- une table ronde sur la Lutte contre les Discriminations en présence de responsables nationaux et régionaux de la LDH, mais aussi de responsables syndicaux ;
- un buffet et une soirée musicale.

Ces opérations contribuent fortement à l'attachement des Lillois aux valeurs fondamentales des Droits de l'Homme en créant des espaces de dialogue et d'expression des jeunes.

Le dossier nous étant parvenu tardivement, il est proposé, en accord avec la Commission de l'Environnement réunie le 26 janvier 2004, de bien vouloir allouer à l'association Ligue des Droits de l'Homme (LDH) Région Nord Pas de Calais, structure maître d'ouvrage de l'action concernée la subvention de 3 000 € correspondant à la participation de la Ville pour un montant global de 21 100 €.

La dépense correspondante sera imputée sur les crédits inscrits sur la ligne intitulée « Subventions Droits de l'Homme - Relations Interculturelles - Intégration » chapitre 65, article 6574, fonction 524, enveloppe 6568 du Budget Communal de 2004.

ADOPTÉE à l'unanimité

Séance du 9 février 2004

N° 04/44

OBJET

**Agenda 21 - Adhésion de la Ville de Lille à
l'Association Amorce**

Rapport de Madame le Maire

Mesdames, Messieurs

Amorce est une association selon la Loi de 1901. Elle regroupe 213 collectivités et 101 professionnels.

Elle possède plusieurs domaines d'activité :

- = les réseaux de chaleur
- = la gestion des déchets
- = la gestion de l'énergie par les collectivités (production, distribution, consommation, conséquences des choix d'urbanisme et de transport)

Cette association a pour objectif de favoriser l'échange d'expériences entre professionnels sur les problèmes techniques, économiques, juridiques ou fiscaux.

Son rôle est aussi d'élaborer et de présenter des propositions à l'Etat et aux diverses autorités et partenaires, afin d'améliorer les conditions réglementaires et économiques de la gestion de l'énergie par les collectivités locales et de promouvoir les réseaux de chaleur.

Quels que soient le mode de gestion et le procédé utilisés, un contact permanent entre les collectivités responsables permet à chacune d'améliorer la qualité de son propre équipement. Une action concertée de l'ensemble des collectivités permettra ainsi de mieux défendre ces solutions au niveau national et européen.

Suite à la signature de son Agenda 21 Lillois le 30 juin 2000 et à la mise en œuvre au sein des services techniques d'une cellule "énergie", la Ville de Lille souhaite adhérer à l'Association Amorce.

Cette adhésion permettrait de valoriser la démarche lilloise dans le domaine des énergies et de disposer :

- = d'informations rapides et utiles (lettre mensuelle, journées d'études, notes de synthèses, formations) et des réponses personnelles à nos questions
- = de participer à des propositions et des démarches collectives sur le thème de l'énergie

Le coût annuel de l'adhésion est de 3 400 € TTC.

En accord avec votre Commission Environnement, Qualité de Vie et Développement Durable, réunie le 26 janvier 2004, nous vous demandons de bien vouloir :

- = accepter cette adhésion
- = désigner le Conseiller Municipal délégué aux Economies d'Energie, pour représenter la collectivité au sein des diverses instances de l'association et de l'autoriser à signer les différents actes nécessaires à cette adhésion.

La somme correspondante sera prélevée sur le crédit inscrit au budget 2004 "Adhésion au réseau amorcé" enveloppe 22334, article 6281, chapitre 011, fonction 833

ADOPTÉE à l'unanimité

Séance du 9 février 2004

N° 04/45

OBJETConvention
Avenir EnfanceRapport de Madame le Maire
Mesdames, Messieurs

L'association AVENIR ENFANCE a pour objet de : Organiser et réaliser des animations associant le lien parents-enfants, réaliser des projets de formation et de qualification des animateurs de restauration scolaire, développer des ateliers éducatifs, culturels, sportifs et de loisirs, mener des actions tendant à réduire la violence à l'école.

La loi N°2000-231 du 12 avril 2000 et le décret N° 2001-495 du 6 juin 2001 relatifs aux relations entre les collectivités locales et les associations imposent un conventionnement au delà du seuil de 23 000 euros de subvention.

Dans le cadre des programmations, du Contrat de Ville, du Contrat Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance, l'association Avenir Enfance entre dans le cadre de la loi précitée.

Pour chacun de ces contrats, des délibérations ont fixé l'adoption et les moyens de financements des actions proposées par l'association Avenir Enfance, il convient donc de valider la convention jointe en annexe entre l'association et la ville de Lille.

Il est proposé de prendre en accord avec la Commission de la Solidarité et du Projet Educatif du 28 janvier 2004, les dispositions suivantes :

- Adopter la convention entre la Ville de Lille et l'association AVENIR Enfance.
- Autoriser Madame le Maire à signer la convention avec l'association AVENIR ENFANCE ou, en cas d'absence ou d'empêchement, l'adjoint délégué à la Solidarité et au Projet Educatif.

ADOPTÉE à l'unanimité

Séance du 9 février 2004

N° 04/46

OBJETRapport de Madame le Maire,
Mesdames, Messieurs,

Subvention 2004 destinée
A un organisme à caractère Social – Santé
«Un espace de santé de proximité pour
le bien-être des habitants du Faubourg de Béthune ».

L'aide financière de la Ville a été sollicitée en 2004, sous forme de subvention par une association: l'Espace Santé du Fbg de Béthune.

Cette subvention lui sera attribuée en fonction d'un projet spécifique identifié au sein de cette association et contractualisé avec la Ville par une convention. Cette subvention sera versée par le service Politique de la Ville à hauteur de 19 250 euros et fera l'objet d'une autre délibération présentée par ce service.

En application de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations et du décret n° 2001-495 du 6 juin 2001 pris pour l'application de l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 et relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques, il est désormais fait obligation à la Ville de Lille de conclure une convention avec les associations auxquelles elle attribue, tous crédits confondus, une ou plusieurs subventions d'un montant total supérieur à 23 000 €. C'est donc en application et en conformité de ces dispositions qu'est conclue la présente convention.

En accord avec la Commission de la Solidarité et du Projet Educatif, réunie le 28 janvier 2004, il est demandé aux membres de la Commission de bien vouloir émettre un avis favorable sur la convention présentée par le Service Pilote « Solidarité – Santé », reprenant le versement d'une subvention d'un montant de 19 250 € par le service Politique de la Ville et d'autoriser Madame le Maire ou le Conseiller Municipal délégué à la santé à signer la convention.

Cette subvention d'un montant de 19 250 € inscrite au budget communal de la Ville de Lille sera imputée sur le chapitre 65, article 6574, fonction 824, enveloppe 13 881 sur la ligne intitulée : «Politique de la Ville – Subvention à divers organismes ».

ADOPTÉE à l'unanimité

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 9 février 2004

N° 04/47

OBJET

Primes municipales dans le cadre
des O.P.A.H. Moulins, Wazemmes,
Lille Sud, Fives et courées
en complément des aides de l'A.N.A.H.

Rapport de Madame le Maire,

Mesdames, Messieurs,

Par délibérations N° 95/177 et 98/594 des 10 Avril 1995 et 28 Septembre 1998,
le Conseil Municipal a décidé:

- de mettre en œuvre une opération programmée d'amélioration de l'habitat pour
l'ensemble des courées lilloises

- de définir comme suit la participation financière de la Ville au niveau des
opérations programmées de l'habitat en ce qui concerne les courées et le quartier de
Fives:

O.P.A.H.-courées : 10 % du montant des travaux T.T.C. limités à
10.671,43 €, soit 1.067,14 €

O.P.A.H.-Fives : 20 % du montant des travaux T.T.C. limités à 3.048,98 €
concernant l'assainissement, la couverture et l'électricité ou 10% du montant des
travaux T.T.C. limités à 6.097,96 € concernant les mises aux normes minimales
d'habitabilité soit 609,80 €

Dans ces conditions, nous vous proposons, en accord avec votre Commission
de la Solidarité et du Projet Educatif réunie le 28 Janvier 2004, d'autoriser le versement
des primes en donnant un avis favorable aux demandes présentées par :

-O.P.A.H. COUREES :

Monsieur DUFORET Jean-Marc
25, Cité Casseville- rue des Montagnards
Objet des travaux : branchement d'eau
Montant T.T.C. des travaux retenus :
Montant de la prime (10 %) :

363,90 €
36,39 €

Madame DEHECO Danièle
7/8, Cité Dupont-94, rue Turgot
Objet des travaux : menuiseries
Montant T.T.C. des travaux retenus :
Montant de la prime (10 %) :

6.481,40 €
648,14 €

- O.P.A.H. FIVES :

Madame REVAUX Martine

16, rue Malsence

Objet des travaux : menuiserie

Montant T.T.C. des travaux retenus : **6.250,40 €**

Montant de la prime (10 %) : **625,04 €**

Prime plafonnée à : **609,80 €**

Monsieur et Madame CABY Michel

134, rue de Lannoy

Objet des travaux : menuiserie, plomberie, sanitaire, gros œuvre, plâtrerie, peinture

Montant T.T.C. des travaux retenus : **15.031,28 €**

Montant de la prime (10 %) : **1.503,13 €**

Prime plafonnée à : **609,80 €**

La dépense sera imputée au chapitre 67- article 6713- fonction 72-enveloppe 9225 du budget prévisionnel 2004 .

Le crédit disponible après financement sera de 2.770,87 €

ADOPTÉE à l'unanimité

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPALSéance du 9 février 2004
N° 04/48
OBJETAcomptes sur subventions 2004 destinées
aux associations à caractère social
Action Sociale-LogementRapport de Madame le Maire,
Mesdames, Messieurs,

La Ville de Lille souhaite, comme chaque année, apporter son soutien aux associations qui oeuvrent en matière d'accès et de maintien dans le logement.

Cette aide financière ne peut cependant être versée dans sa globalité qu'après examen par les services des documents fournis par les associations.

Aussi, afin de ne pas pénaliser les partenaires associatifs qui oeuvrent dès maintenant sur le terrain et doivent procéder à de lourdes avances de trésorerie, nous vous demandons, en accord avec votre Commission de la Solidarité et du Projet Educatif, réunie le 28 Janvier 2004, de bien vouloir autoriser Madame le Maire, ou en cas d'empêchement, Madame la Conseillère Municipale déléguée à l'Action sociale liée au Logement, à signer les conventions d'objectifs avec les associations ainsi que le versement d'un acompte sur la participation financière de la Ville de Lille, au titre de l'exercice 2004, acompte dont le montant représente 20% de la subvention octroyée en 2003 et qui sera réparti de la manière suivante:

Sur le chapitre 65 – Article 6574 – Fonction 523 – Enveloppe 18168-Actions d'aide à l'accès au logement

| | |
|---|-------------|
| - Groupe de Recherche pour l'Aide et l'Accès au Logement | 1 219,60 € |
| -Organisme Social de Logement(dispositifs Service d'Accueil et de Réintégration par le Logement, Maitrise d'Oeuvre Urbaine et Sociale, Réaliser le Logement Social) | 6 121,40 € |
| - Humanisme et Habitat | 1 472,00 € |
| - CAL-PACT | 20 000,00 € |

TOTAL 28 813,00 €

Sur le chapitre 65 – Article 6574 – Fonction 523 – Enveloppe 18169-Actions d'aide au maintien dans le logement.

| | |
|---|-------------|
| - Atelier Populaire d'Urbanisme Wazemmes | 304,90 € |
| - Atelier Populaire d'Urbanisme Vieux Lille | 914,69 € |
| - D.A.L.(Nord- Pas de Calais) | 548,82 € |
| - Organisme Social de Logement(dispositif Ecole du Locataire, Subvention de Fonctionnement, Lutte contre l'insalubrité) | 11 509,90 € |
| - CAL-PACT | 17 500,00 € |

TOTAL 30 778,31 €

Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés

Séance du 9 février 2004

N° 04/49

OBJET

Missions de coordination en matière de sécurité
Et de protection de la santé
Lancement d'un appel d'offres

Rapport de Madame le Maire

Mesdames, Messieurs

La loi N° 93-1418 du 31 décembre 1993 et ses décrets et arrêtés d'application modifient les dispositions du code du travail applicables aux opérations de bâtiment et de génie civil en vue d'assurer la sécurité et de protéger la santé des travailleurs et portent transposition de la directive du Conseil des communautés européennes N° 92-57 en date du 24 juin 1992.

Dans le cadre des opérations de bâtiment, afin d'assurer la sécurité et de protéger la santé de toutes les personnes qui interviennent sur un chantier, le maître d'ouvrage, le maître d'œuvre et le coordonnateur mentionnés à l'article L.235-4 du code du travail doivent, tant au cours de la phase de conception, d'étude et d'élaboration du projet, que pendant la réalisation de l'ouvrage, mettre en œuvre les principes généraux de prévention précisés au chapitre II de l'article L. 230-2 du code du travail.

Ces principes sont pris en compte notamment lors des choix architecturaux et techniques ainsi que dans l'organisation des opérations de chantier, en vue de permettre la planification de l'exécution des différents travaux qui se déroulent simultanément ou successivement, de prévoir la durée de ces phases et de faciliter les interventions ultérieures sur l'ouvrage.

La ville de Lille souhaite, pour les chantiers de bâtiment où sont appelés à intervenir plusieurs travailleurs indépendants ou entreprises, confier les prestations précitées à un coordonnateur dûment agréé, aux fins de prévenir les risques résultant de leurs interventions simultanées ou successives et prévoir, lorsqu'elle s'impose, l'utilisation des moyens communs tels que les infrastructures, les moyens logistiques et les protections collectives.

Ce coordonnateur sera chargé de l'élaboration d'un plan général de prévention, sur la base de l'analyse de risque et devra mettre en œuvre tous les moyens nécessaires afin d'effectuer sa mission en conformité avec les textes réglementaires.

Dans ce contexte, la Ville de Lille souhaite disposer d'un marché permettant la réalisation de ces prestations tant en phase de conception que de réalisation des projets urbains.

Pour ce faire, un appel d'offres doit être lancé. Le marché portera sur une durée effective de trois ans.

Conformément aux dispositions de l'article 71, alinéa 3 du Code des Marchés Publics, en raison du fait que les missions de coordination en matière de sécurité et de protection de la santé peuvent se dérouler en même temps sur des chantiers différents, le marché sera passé avec deux titulaires. Le marché sera donc composé de deux lots portant sur des prestations identiques.

Les bons de commande seront attribués par un comité de pilotage financier, qui décidera mensuellement, en fonction du montant des missions attribuées, des commandes susceptibles d'être adressées à l'une ou l'autre des deux entreprises, le mois suivant, afin de respecter l'équilibre financier dû aux deux titulaires.

Le montant annuel minimum de chaque lot est estimé à 20.000 €, le montant annuel maximum de chaque lot est estimé à 80.000 €.

En accord avec votre commission des finances, du personnel et des affaires générales réunie le 29 janvier 2004, nous vous demandons de bien vouloir :

- Nous autoriser à lancer un appel d'offres visant à disposer d'un marché de trois ans pour la réalisation des missions de coordination de sécurité et de protection de la santé ;
- Autoriser Madame le Maire ou Madame l'Adjointe déléguée aux Achats et Marchés Publics à signer les différents documents à intervenir conformément à l'avis de la Commission d'Appel d'Offres ;
- Imputer les dépenses en résultant sur la ligne budgétaire afférente à l'opération à réaliser.

ADOPTÉE à l'unanimité

Séance du 9 février 2004

N° 04/50

OBJET

Missions de contrôle technique des bâtiments

Rapport de Madame le Maire

Lancement d'un appel d'offres

Mesdames, Messieurs

La loi N° 78-12 du 4 janvier 1978 relative à la responsabilité et à l'assurance dans le domaine de la construction institue un contrôle technique de la construction afin d'améliorer la qualité des constructions et de prévenir les sinistres. Le décret N° 99-443 du 28 mai 1999 fixe les dispositions applicables aux marchés publics de contrôle technique.

Le contrôleur technique a pour missions de contribuer à la prévention des différents aléas techniques susceptibles d'être rencontrés dans la réalisation des ouvrages.

Le contrôleur technique intervient tant en phase de conception d'ouvrage que lors de sa réalisation. Sa mission essentielle est le contrôle de la solidité de l'ouvrage et de la sécurité des personnes.

L'activité de contrôleur technique, prévue à l'article L. 111-25 du code de la construction et de l'habitation, est incompatible avec l'exercice de toute activité de conception, d'exécution ou d'expertise d'un ouvrage. L'agrément des contrôleurs techniques est fixé par décret en Conseil d'Etat.

Afin d'assister la ville de Lille, en sa qualité de maître d'ouvrage, dans le domaine du contrôle technique des bâtiments, un marché de prestations portant sur les missions suivantes doit être lancé :

- Mission relative à la solidité des ouvrages et éléments d'équipements dissociables et indissociables
- Mission relative à la sécurité des personnes
- Mission relative à la solidité des ouvrages existants
- Mission relative à l'accessibilité des personnes à mobilité réduite
- Mission relative à l'isolation thermique et aux économies d'énergie

Ce marché portera sur une durée effective de 3 ans.

Ce marché sera exploité à la fois par les services de la Direction de la Maîtrise d'ouvrage des Projets Urbains et par les services de la Direction de la Maintenance des Equipements.

Conformément aux dispositions de l'article 71 du Code des Marchés Publics, en raison du fait que les missions de contrôle technique peuvent intervenir en même temps sur des chantiers différents, le marché sera passé avec deux titulaires. Le marché sera donc composé de deux lots portant sur des prestations identiques.

Les bons de commande seront attribués par un comité de pilotage financier, qui décidera mensuellement, en fonction du montant des missions attribuées, des commandes susceptibles d'être adressées à l'une ou l'autre des deux entreprises, le mois suivant, afin de respecter l'équilibre financier dû aux deux titulaires.

Le montant annuel minimum de chaque lot est estimé à 100.000 €, le montant annuel maximum de chaque lot est estimé à 400.000 €.

En accord avec votre commission des finances, du personnel et des affaires générales réunie le 29 janvier 2004, nous vous demandons de bien vouloir :

- nous autoriser à lancer un appel d'offres visant à disposer d'un marché de trois ans pour les prestations relatives aux missions de contrôle technique des bâtiments ;
- autoriser Madame le Maire ou Madame l'Adjointe déléguée aux Achats et Marchés Publics à signer les différents documents à intervenir conformément à l'avis de la Commission d'appel d'offres ;
- imputer les dépenses en résultant sur la ligne budgétaire afférente à l'opération à réaliser.

ADOPTÉE à l'unanimité

Séance du 9 février 2004

N° 04/51

OBJET

**Maintenance des ascenseurs, monte-charge et rideaux
de scène des bâtiments communaux**
Lancement d'un appel d'offres

Rapport de Madame le Maire

Mesdames, Messieurs

Par délibération N° 00/1108 du 18 décembre 2000, un appel d'offres a été lancé pour la maintenance des ascenseurs, monte-charge et rideaux de scène des bâtiments communaux de la collectivité.

Ce marché, notifié le 14 novembre 2001 sous le N° 10773, pour une durée de trois ans, arrivera à échéance le 14 novembre 2004.

En accord avec votre Commission des Finances, du Personnel et des Affaires Générales réunie le 29 JAN. 2004 nous vous demandons de bien vouloir :

- nous autoriser à lancer un appel d'offres visant à disposer d'un marché de trois ans pour la maintenance des ascenseurs, monte-charge et rideaux de scène des bâtiments communaux
- autoriser Madame le Maire ou Madame l'Adjointe déléguée aux Achats et Marchés Publics à signer les différents documents à intervenir ;
- imputer les dépenses en résultant sur l'enveloppe N° 12251 pour la Ville de Lille, sur l'enveloppe N° 19910 pour la commune associée d'Hellemmes et sur l'enveloppe N° 1942 pour la commune associée de Lomme. Ces dépenses sont estimées à 100.000 € H.T. par an.

ADOPTÉE à l'unanimité

Séance du 9 février 2004
N° 04/52
OBJET

Réfection de l'alimentation haute et basse tension
du complexe sportif Marx Dormoy – Avenant n°1 :
-- changement de raison sociale.

Rapport de Madame le Maire
Mesdames, Messieurs

Par délibération n° 02/749 du 7 octobre 2002, un appel d'offres a été lancé pour la réfection de l'alimentation haute et basse tension du complexe sportif Marx Dormoy.

Ce marché notifié le 5 décembre 2003 sous le n° 30830 a été attribué à la Société NORELEC INDUSTRIE.

Par courrier du 19 décembre 2003, cette Société informait la Ville de Lille que depuis le 1^{er} septembre 2003, elle avait changé de dénomination, qui est à présent : NORELEC INFRA 93, rue des Déportés BP 41 62301 Lens

dont le siège social est :

NORELEC INFRA ZI de la Pilaterie 10, rue du Centre BP 112
59443 Wasquehal CEDEX

En accord avec votre Commission des Finances, du Personnel et des Affaires Générales qui s'est réunie le 9 JAN. 2004, nous vous demandons de bien vouloir :

- prendre en compte le changement de raison sociale de cette société par la passation d'un avenant au marché initial,
- autoriser Madame le Maire à signer les différents documents à intervenir, ou, en cas d'empêchement, l'Adjointe déléguée aux Achats et Marchés Publics.

ADOPTÉE à l'unanimité

Séance du 9 février 2004

N° 04/53

OBJETVérification périodique des installations
Electriques et de gaz dans les bâtiments communaux

Rapport de Madame le Maire

Mesdames, Messieurs

Lancement d'un appel d'offres

Par délibération N° 00/982 du 9 octobre 2000, un appel d'offres a été lancé pour le contrôle et la vérification périodique des installations de gaz et d'électricité dans les bâtiments communaux. Ce marché porte le N° 10703 et a été notifié le 17 octobre 2001. Il est arrivé à expiration le 31 décembre 2003.

Ces missions de vérification fixées par les articles R 235-3-5 du Code du Travail relatif aux installations électriques et R 123-1 à 55 du Code de la Construction et de l'Habitation relatif à la protection contre les risques d'incendie et de paniques dans les établissements recevant du public, ainsi que par les décrets N° 62-608 du 23 mai 1962 fixant les règles techniques de sécurité applicables aux installations de gaz combustible et N° 88-1056 du 14 novembre 1988 relatif à la protection des travailleurs dans les établissements qui mettent en œuvre les courants électriques, doivent être réalisées de façon périodique.

Afin de poursuivre le contrôle périodique des installations de gaz et d'électricité dans les bâtiments communaux, un appel d'offres ouvert doit être lancé.

Ce nouveau marché à bons de commande portera une durée effective de 3 ans. Le montant du marché est estimé comme suit :

| Lot | Libellé | Montant minimum annuel | Montant maximum annuel |
|-----|---|------------------------|------------------------|
| 1 | Vérification des installations dans les bâtiments communaux gérés par le secteur technique OUEST | 10.000 | 40.000 |
| 2 | Vérification des installations dans les bâtiments communaux gérés par le secteur technique SUD | 10.000 | 40.000 |
| 3 | Vérification des installations dans les bâtiments communaux gérés par le secteur technique EST | 15.000 | 60.000 |
| 4 | Vérification des installations des bâtiments centralisés gérés par la Gestion Technique des Bâtiments | 13.000 | 52.000 |
| 5 | Vérification des installations des bâtiments de la commune associée d'Hellemmes | 3.000 | 12.000 |

En accord avec votre commission des finances, du personnel et des affaires générales réunie le 29 janvier 2004, nous vous demandons de bien vouloir :

- nous autoriser à lancer un appel d'offres visant à disposer d'un marché de trois ans pour les prestations relatives aux missions de vérification des installations de gaz et d'électricité dans les bâtiments communaux ;
- autoriser Madame le Maire ou Madame l'Adjointe déléguée aux Achats et Marchés Publics à signer les différents documents à intervenir conformément à l'avis de la commission d'appel d'offres ;
- imputer les dépenses en résultant sur l'enveloppe N° 12251 pour les bâtiments centralisés de la Ville de Lille, sur l'enveloppe N° 1921 pour les bâtiments scolaires de la commune associée d'Hellemmes, sur l'enveloppe N° 1910 pour les bâtiments communaux de la commune associée d'Hellemmes et sur les enveloppes des quartiers réparties par type de bâtiment.

ADOPTÉE à l'unanimité

Séance du 9 février 2004

N° 04/54

OBJET

Prestations de maintenance et de vérification des installations et équipements de protection contre l'incendie dans les bâtiments communaux de la ville de Lille et de la commune associée d'Hellemmes

Rapport de Madame le Maire

Mesdames, Messieurs

Lancement d'un appel d'offres

Par délibération N° 00/981 du 9 octobre 2000, un appel d'offres a été lancé pour la vérification périodique des alarmes incendie dans les bâtiments communaux. Ce marché a été notifié le 4 octobre 2001 et est arrivé à expiration le 31 décembre 2003.

La nouvelle réglementation pour la mise en sécurité des bâtiments et établissements recevant du public nous impose d'effectuer la vérification périodique des alarmes incendie. Afin de poursuivre le contrôle périodique et la maintenance de ces installations, un appel d'offres ouvert doit être lancé.

Ce nouveau marché à bons de commande portera une durée effective de 3 ans. Le montant du marché est estimé comme suit :

| Lot | Libellé | Montant minimum annuel | Montant maximum annuel |
|-----|---|------------------------|------------------------|
| 1 | Vérification des installations dans les bâtiments communaux gérés par le secteur technique OUEST | 10.000 | 40.000 |
| 2 | Vérification des installations dans les bâtiments communaux gérés par le secteur technique SUD | 10.000 | 40.000 |
| 3 | Vérification des installations dans les bâtiments communaux gérés par le secteur technique EST | 10.000 | 40.000 |
| 4 | Vérification des installations des bâtiments centralisés gérés par la Gestion Technique des Bâtiments | 15.000 | 60.000 |
| 5 | Vérification des installations des bâtiments de la commune associée d'Hellemmes | 10.000 | 40.000 |

En accord avec votre commission des finances, du personnel et des affaires générales réunie le 29 janvier 2004, nous vous demandons de bien vouloir :

- nous autoriser à lancer un appel d'offres ouvert visant à disposer d'un marché de trois ans pour les prestations relatives à la maintenance et à la vérification des installations et équipements contre l'incendie dans les bâtiments communaux de la ville de la Lille et de la commune associée d'Hellemmes ;
- autoriser Madame le Maire ou Madame l'Adjointe déléguée aux Achats et Marchés Publics à signer les différents documents à intervenir conformément à l'avis de la commission d'appel d'offres ;
- imputer les dépenses en résultant sur l'enveloppe N° 330 pour les bâtiments centralisés de la Ville de Lille, sur l'enveloppe N° 1921 pour les bâtiments scolaires de la commune associée d'Hellemmes, sur l'enveloppe N° 1910 pour les bâtiments communaux de la commune associée d'Hellemmes et sur les enveloppes des quartiers réparties par type de bâtiment.

ADOPTÉE à l'unanimité

Séance du 9 février 2004

N° 04/55

OBJETSubventions aux associations
Culturelles dans le cadre de Lille 2004

Rapport de Madame le Maire

Mesdames, Messieurs

Dans le tableau ci-joint, sont reprises différentes associations ayant présenté une demande de subvention à la Ville de Lille.

Ces subventions leur seront attribuées pour la réalisation de projet culturel dans le cadre de Lille 2004, choisi par les associations et en accord avec la Ville.

Les dépenses correspondantes seront imputées au chapitre 65 – article 6574 - enveloppe budgétaire 22 262- fonction 30.

| | |
|------------------------------------|----------|
| Association de l'Impasse Vilain | 5 000 € |
| Welloeuj | 5 000 € |
| Compagnie Parle à un Ange | 1 000 € |
| Filafil | 4 600 € |
| Acousmatica | 4 000 € |
| Comité d'animation du Vieux-Lille | 10 000 € |
| Parcs et Jardins | 2 000 € |
| Union commerciale du Centre | 2 500 € |
| Toudis Simons | 2 575 € |
| Globe Art | 11 000 € |
| Via Cartolina | 1 200 € |
| Comité d'Animation des Bois Blancs | 9 200 € |
| Guéria | 15 000 € |

| | |
|-----------------------|---------|
| Compagnie Quenesson | 7 000 € |
| Hors-Cadre | 6 000 € |
| Confrérie Barberousse | 8 000 € |
| Carnaval de Moulins | 4 000 € |

C'est pourquoi, en accord avec la commission culture, réunie le 19 janvier 2004, nous vous demandons de bien vouloir autoriser l'adjointe Déléguée à la Culture, à signer ces documents et autoriser le versement de ces subventions.

ADOPTÉE à l'unanimité

Séance du 9 février 2004

N° 04/56

OBJET**Associations soutenues
dans le cadre de la délégation
de la Politique de la Ville****Rapport de Madame le Maire
Mesdames, Messieurs,**

La Délégation de la Politique de la Ville apporte chaque année un soutien financier à un certain nombre d'associations qui mènent des actions culturelles dans les différents quartiers de la ville en direction ou en collaboration avec les habitants.

Pour certaines associations, dont le montant global de subvention municipale dépasse le seuil de 23 000€, et qui ont déjà signé une convention annuelle ou pluriannuelle avec la Ville, il convient de rédiger des avenants.

La présentation détaillée des projets pour lesquels une subvention est sollicitée fait l'objet d'une délibération particulière par la délégation à la Politique de la Ville.

Nous vous demandons, en accord avec la Commission de la Culture réunie le 19 janvier 2004, de bien vouloir autoriser Madame le Maire ou son représentant, l'Adjointe au Maire déléguée à la Culture, à accepter le versement d'une subvention par la Délégation de la Culture à l'association Eolie Songe, et à signer les conventions et avenants aux conventions signés entre la Ville de Lille et les associations suivantes :

- Théâtre le Grand Bleu :

36 avenue Marx Dormoy - Lille

Subvention accordée par la Politique de la Ville : 1 444€

pour le projet de développement des pratiques culturelles

Subvention accordée par la Politique de la Ville : 9 150€

pour le projet du Marathon des anneaux

- Les Spectacles sans gravité - l'Aéronef :

Avenue Willy Brandt, 168 centre Commercial - Lille

Subvention accordée par la Politique de la Ville : 23 250€

pour leur action Hors les Murs 2004

- Attacafa :

24, rue de la Barre - Lille

Subvention accordée par la Politique de la Ville : 15 244 €

pour La louche d'or 4 - Festival international de la soupe

Subvention accordée par la Politique de la Ville : 1 500 €

pour le travail avec les habitants de Lille-Sud

- Eolie Songe :
11/2, allée des Jardins - Lille

L'association Eolie Songe réalise son action culturelle autour de la construction d'un géant de Lille-Sud, la préparation d'un chantier festif en partenariat avec les structures et les habitants du quartier, ainsi que la participation à la dynamique culturelle du quartier grâce à des actions liées au théâtre contemporain notamment.

Cette action est financée à hauteur de 33 667 €, dont :

- 18 423 € par la Délégation Politique de la Ville
- 15 244 € par la Délégation Culture.

La subvention de 15 244 € attribuée par la Délégation Culture sera imputée sur les crédits inscrits au BP 2004, au chapitre 65, article 6574, fonction 30.

ADOPTÉE à l'unanimité

Séance du 9 février 2004

N° 04/57

OBJETSubvention au GAEL
pour la réalisation d'une
fresque au Plaza,
rue Nationale.Rapport de Madame le Maire
Mesdames, Messieurs

Le GAEL, Groupement des Acteurs Economiques de Lille centre, domicilié 90 rue du Molinel, 59000 LILLE, contribue à la notoriété et à la valorisation de l'image du centre ville, à sa promotion et à son animation autour de l'activité commerciale et favorise toute action permettant la dynamisation du commerce et du centre ville.

C'est dans ce cadre que le GAEL a mis en place un projet d'aménagement des "dents creuses" - espaces urbains inactifs - en donnant à des artistes plasticiens contemporains la responsabilité de rendre les rues plus agréables en s'emparant des vitrines inutilisées.

Le GAEL a ainsi confié à l'artiste Sofi ARTO la réalisation d'une fresque de 80m² de longueur portant sur la thématique des femmes, en peinture acrylique sur bois, à installer sur la façade du Plaza de la rue Nationale.

Cette fresque occupera l'espace de la fin de l'année 2003 jusque en avril 2004.

L'œuvre d'art réalisée sur des panneaux amovibles pourra ensuite être réutilisable sur d'autres sites et espaces urbains inactifs.

La Ville de Lille a souhaité soutenir ce projet d'embellissement de qualité de la façade du Plaza.

Le coût total de l'opération est estimé à 29 238.71€ TTC.

Les participations financières se répartissent comme suit :

| | |
|------------------------------------|--------|
| GAEL | 5000€ |
| Sponsor plaza | 5 000€ |
| Chambre de Commerce et d'Industrie | 5000€ |
| Ville de Lille – Action économique | 8 000€ |
| Ville de Lille - Culture | 5 000€ |

En accord avec la Commission de la Culture réunie le 19 janvier 2004, nous vous demandons d'accepter le versement d'une subvention de 5000 Euros, à l'intention du GAEL.

La subvention sera imputée sur les crédits inscrits au BP 2004, au chapitre 65 article 6574, fonction 30.

La subvention sera versée sur le compte de l'association à la Banque Populaire du Nord

N° de compte : 00647581905

N° de banque : 13507

N° de guichet : 00100

Clef rib : 17.

ADOPTÉE à l'unanimité

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 9 février 2004

N° 04/59

OBJET

Exposition
Gaza Méditerranéenne :
Catalogue.

Rapport de Madame le Maire
Mesdames. Messieurs

Dans le cadre de l'exposition Gaza Méditerranéenne qui s'est déroulée du 7 février au 26 mars 2003 dans la salle des Malades de l'Hospice Comtesse, la Ville de Lille a mis en vente le catalogue de l'exposition, réalisé par la maison d'éditions Errance.

Afin de clore la vente de cet ouvrage, nous vous précisons que seuls 49 catalogues ont été remis par la maison d'édition, en raison d'une rupture de stock :

- 24 catalogues ont été vendus au prix public de 24.39Euros
- 25 catalogues invendus ont été retournés à la maison d'édition.

Comme le précise la délibération 03/64 du 3 février 2003, et en accord avec la Commission de la Culture réunie le 19 janvier 2004, nous vous demandons la réinscription d'une somme de 585.36€ au chapitre 011 article 6288 fonction 312 enveloppe 12603.

ADOPTÉE à l'unanimité

Séance du 9 février 2004

N° 04/60

OBJET

Exposition temporaire
"On a Choisi RUBENS"
6 mars 2004 – 7 mai 2004 –
Tarifification et
Vente du Catalogue.

Rapport de Madame le Maire
Mesdame, Messieurs,

Dans le cadre de la programmation LILLE 2004, Capitale Européenne de la Culture, la Ville de Lille et l'association Lille Horizon 2004, ont convenu de co-produire l'exposition "On a chois RUBENS" qui se déroulera au Palais Rameau du 6 mars au 7 mai 2004. Cette exposition regroupera les œuvres de 28 artistes de notre région, réparties en 12 espaces qui déclineront chacun un aspect de la personnalité de Pierre Paulus RUBENS, en parallèle de l'exposition RUBENS qui se déroulera au Musée des Beaux-Arts à la même période.

Le prix d'entrée est fixé à 2 Euros. La gratuité sera attribuée aux visiteurs détenteurs des Pass 2004, ainsi qu'aux scolaires.
Un certain nombre de gratuités sera accordé également aux mécènes qui apportent un soutien en financement ou en service à l'exposition.

Pour cette occasion, un catalogue de l'exposition d'une centaine de pages sera édité à 2000 exemplaires. Il proposera la présentation de chacun des 12 espaces et des reproductions des œuvres présentées dans l'exposition. Le prix de vente au public est fixé à 10 Euros.

500 exemplaires du catalogues
seront destinés aux besoins des artistes et des mécènes.

En accord avec la Commission de la Culture réunie le 19 janvier 2004, nous vous demandons donc de bien vouloir :

- approuver ces dispositions
- admettre en recettes le produits de ces ventes
- accepter que la somme correspondante aux recettes obtenues par la Ville pour la vente du catalogue et du guide d'exposition soit inscrite dès l'encaissement de la recette au chapitre 011 art 6288 fonction 312 enveloppe 12603.

Nous vous demandons également

- d'accepter la recherche de sponsors privés sur cette exposition
- à autoriser Madame le Maire à signer les conventions correspondantes
- à admettre en recettes les sommes obtenues
- à accepter que les sommes correspondantes soient inscrites dès l'encaissement de la recette au même chapitre 011 art 6288 fonction 312 enveloppe 12603.

ADOPTÉE à l'unanimité

Séance du 9 février 2004

N° 04/61

OBJET

Projets Cultures Urbaines
Subventions de la Ville à diverses associations :
Seconde édition : Opération « DIX VAGUES à Lille-
 Hellemmes-Lomme 2004 »

Rapport de Madame le Maire,
 Mesdames, Messieurs,

2003 a inauguré l'évolution d'une nouvelle formule des Fêtes de Lille qui a pris pour nom : "DIX VAGUES à Lille-Hellemmes-Lomme".

Cette opération a rencontré un beau succès :

- 50 000 personnes ont participé à cette première édition ;
- 135 associations locales ont pris part à ces manifestations.

La seconde édition des DIX VAGUES 2004 offrira donc une nouvelle promenade culturelle à travers les dix quartiers de Lille et les deux communes associées d'Hellemmes et Lomme. Chaque habitant pourra ainsi tracer son itinéraire personnel pour organiser un voyage sonore, littéraire, visuel, dansant ... à sa guise et selon ses goûts.

Le calendrier des manifestations par quartier est le suivant :

- **Première vague avec le quartier du Sud**
 ouvrira les festivités sur les nouveaux espaces extérieurs de la Halle de Glisse ;
- **deuxième vague sur le quartier de Wazemmes**
 avec Festival de WAZEMMES L'ACCORDEON à la Place Casquette mais aussi au Barnum de la Porte des Postes du 20 au 30 mai. La Waz'pétanque Cup ouvrira les portes de ce Festival dédié aux grands artistes et aux nombreux amateurs du piano à bretelles le 20 mai pour les refermer autour de bals musettes le week-end du 29 et 30 mai ;
- **troisième vague sur le quartier des Bois-Blancs**
 prendra le relais au cours d'une création de spectacle de rue "LE SOUS-MARIN" les 4-5 juin dans le cadre d'une "Heure de l'Eau Bleue-Lille 2004" ;
- **quatrième vague du Quartier de Moulins**
 pour la cinquième édition d'une grande NOCHE 2004 au Jardin des Plantes les 11-12-13 juin autour des rythmes actuels afro-latino ;
- **cinquième vague sur le quartier de Vauban**
 le week-end d'après, les 19-20 juin pour un VOYAGE A VAUBAN autour des Arts de la Rue mis en scène dans le beau cadre du jardin Vauban

- **sixième vague avec le quartier du Vieux-Lille**
les amateurs de musique de chambre se rendront le week-end des 26-27 juin à l'ouverture du Festival d'Eté de Musique de Chambre « LES CLES DE SOLEIL » ;
- **septième vague avec le quartier de Saint-Maurice**
le week-end des 4 et 5 juillet des "CONCERTS & PROMENADES" autour d'ensembles de chœurs et chorales et de petites formations en duo et trio de musique classique ;
- **huitième vague avec le quartier du Faubourg de Béthune**
prendra pied les 10 et 11 juillet autour d'une scène "HIP-HOP : LES VOIX DU NORD" ;
- **neuvième vague avec le quartier de Fives**
une thématique des "NOMS DE FIVES" le week-end des 17 et 18 juillet pour un salon du livre d'expression populaire et un buffet-spectacle des Cultures du Monde dans la toute nouvelle salle des Fêtes du quartier ;
- **dixième vague sur le quartier du Centre**
point d'arrivée encore en cours de définition soit pour une thématique "CINEMA" ou "BRESILIENNE" le week-end des 23 et 24 juillet.
- **vague ELECTRO**
En co-production avec LILLE 2004 au Barnum de la Porte des Postes, du 23 au 27 juin qui accueillera les nombreux amateurs de la culture électro chaque jour de cette semaine de 18 heures à 24 heures.

Ce premier volet d'actions des Dix Vagues sera complété lors d'une prochaine délibération.

Nous vous demandons en accord avec la Commission de la Culture réunie le 19 janvier 2004 de bien vouloir :

- allouer aux associations suivantes la subvention correspondant à la participation de la Ville conformément à la répartition figurant sur le tableau récapitulatif joint en annexe ;
- autoriser le Maire ou, en cas d'empêchement, l'Adjointe à la Culture, à signer la convention d'attribution de subvention à chacune des associations dont le montant s'élève à plus de 23 000 € et les avenants n°s 1 pour les associations R.I.F. et PAPSOON WAZ portant sur un engagement financier de la délégation à la Politique de la Ville, conformément à la législation en vigueur.

| Associations, Activités Générales et Nature du Projet | Budget Prévisionnel | Subvention Accordée Délégation Cultures Urbaines |
|--|---------------------|--|
| <u>Association AVENTURE ACCORDEON</u> | | |
| 98, rue du Marché 59000 Lille | | |
| > Vague à Wazemmes : FESTIVAL WAZEMMES L'ACCORDEON L'association "Aventure Accordéon" est structure support et organisatrice du Festival "Wazemmes l'Accordéon" qui aura lieu du 20 au 30 mai 2004 sur les sites du Barnum de la Porte des Postes, à la Place Casquette, rues, plein-air et bars du quartier de Wazemmes et dans le Vieux-Lille. | 374 000 € | 75 000 € |

| Associations, Activités Générales et Nature du Projet | Budget Prévisionnel | Subvention Accordée Délégation Cultures Urbaines |
|--|---------------------|--|
| <u>Association MUSIQUES DE TRAVERSES</u> | | |
| 111, rue Turgot 59000 Lille | | |
| <p>➤ Vague à Fives : Festival DES RIVES, DES CONTINENTS L'association "Musiques de Traverses" est structure support et organisatrice du Festival "Des Rives, des Continents" qui aura lieu notamment sur Fives le week-end du 17 et 18 juillet 2004 avec comme artistes invités : les désorientales et Lili Boniche. Pour mémoire, la vague à Bois-Blancs est organisée dans le cadre de "l'Heure de l'Eau Bleue" avec Lille 2004 les 4 et 5 juin prochain autour du spectacle "L'île au phare-siffleur".</p> | 77 700 € | 40 000 € |
| <u>Association ROCK IN FACHES (R.I.F.)</u> | | |
| 29 C 2, rue Eugène Jacquet 59000 Lille | | |
| <p>➤ Vague à Moulins : NOCHE 2004 au Jardin des Plantes L'association "R.I.F." est structure organisatrice de la NOCHE qui aura lieu les 11-12-13 juin prochain au Jardin des Plantes.</p> | 386 300 € | 32 000 € |
| <u>Association CLEF DE SOLEIL</u> | | |
| 7, rue du 11 novembre 59113 Seclin | | |
| <p>➤ Vague au Vieux-Lille et à Saint Maurice-Pellevoisin : L'association Clef de Soleil est structure organisatrice du festival de musique de chambre et Patrimoine "CLEF DE SOLEIL". Dans le cadre du Festival d'Été des Dix Vagues, l'association participera à l'organisation de deux événements : <u>Pour le Vieux-Lille</u> : programmation et organisation du Festival "Clef de soleil - Musique et Patrimoine" 9 concerts du 26 juin au 26 août <u>Pour St-Maurice</u> : Co-organisation en lien avec le service de la Culture de la Vague à Saint-Maurice avec 2 concerts d'ouverture et de clôture les 4 et 5 juillet et 10 formations en duo ou trio pour les concerts-promenades:.</p> | 53 000 € | 32 000 € |
| <u>Association PAPSOON WAZZ</u> | | |
| 17 bis, rue des Sarrazins 59000 Lille | | |
| <p>➤ Vague au Faubourg-de-Béthune: Festival d'Été Hip-Hop L'association PAPSOON WAZZ est chargée dans la programmation des Dix Vagues et de son volet Hip-Hop qui aura lieu les 10 et 11 juillet sur le terrain Barbuse.</p> | 51 852 € | 40 000 € |

Les dépenses correspondantes seront imputées au budget communal de 2004 sur le crédit inscrit au chapitre 67, article 6745, fonction 30.

ADOPTÉE à l'unanimité

Séance du 9 février 2004

N° 04/62

OBJET

**Palais des Beaux-Arts – Exposition « Rubens » -
Convention de partenariat entre la Ville de Lille
et Radio Classique.**

Rapport de Madame le Maire

Mesdames, Messieurs

L'exposition « Rubens » se déroulera au Palais des Beaux-Arts de Lille du 6 mars au 14 juin 2004.

Radio Classique propose de mettre en place un partenariat avec le Palais des Beaux-Arts en vue d'amplifier la communication autour de la programmation musicale du musée par le biais d'un média très largement diffusé et d'encourager des échanges de public entre les auditeurs de Radio Classique et les visiteurs du Palais des Beaux-Arts.

Radio Classique s'engage à réaliser une interview du commissaire général de l'exposition, diffuser une chronique ainsi que trois émissions spéciales, faire la couverture de ses programmes du mois d'avril 2004 sur Rubens, annoncer les concerts du musée pour le premier semestre 2004 et offrir au Palais des Beaux-Arts une campagne de promotion de 10 messages de 30 secondes.

Le Palais des Beaux-Arts s'engage à mentionner le partenariat avec Radio Classique sur tout support de communication en lien avec la programmation musicale et mettre à disposition du public du musée les bulletins-programmes de Radio Classique, diffuser les marque-pages de Radio Classique à l'entrée de l'auditorium du musée.

La convention jointe détermine les modalités d'application de ce partenariat, elle n'entraînera aucune dépense pour le Palais des Beaux-Arts.

En accord avec la Commission Culture réunie le 19 janvier 2004, nous vous demandons de bien vouloir autoriser, Madame le Maire ou Madame l'Adjointe déléguée à la Culture, à signer cette convention.

ADOPTÉE à l'unanimité

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 9 février 2004

N° 04/63

OBJET

**Palais des Beaux-Arts – Exposition « Rubens » -
Subvention pour l'organisation d'un colloque
par le Centre de Recherches en Histoire de l'Art
pour l'Europe du Nord – ARTES Université de
Lille III.**

Rapport de Madame le Maire

Mesdames, Messieurs

Dans le cadre de l'exposition « Rubens », qui se déroulera au Palais des Beaux-Arts de Lille du 6 mars au 14 juin 2004, le Centre de Recherches en Histoire de l'Art pour l'Europe du Nord – ARTES – Université de Lille III organise à l'Université de Lille III et au Palais des Beaux-Arts de Lille un colloque consacré au thème suivant : *Le Rubénisme en Europe aux XVIIe et XVIIIe siècles*.

Son objectif est d'apporter un nouvel éclairage sur la vision de l'œuvre de Rubens par les artistes et les théoriciens, sur la réception de son style ainsi que sur la manière dont son art a infléchi la peinture européenne.

Cette manifestation, prévue les 31 mars et 1^{er} avril 2004 à l'auditorium du palais des Beaux-Arts, complète le programme des manifestations culturelles autour de l'exposition Rubens.

Le Centre de Recherches en Histoire de l'Art pour l'Europe du Nord – ARTES sollicite une subvention à hauteur de 6 100 € pour l'organisation générale de ce colloque, dont le coût total est évalué à 15 550 €.

En accord avec la Commission Culture réunie le 19 janvier 2004, nous vous demandons de bien vouloir autoriser Madame le Maire ou son Adjointe déléguée à la Culture à attribuer cette subvention. La dépense sera imputée sur les crédits inscrits au Chapitre 011, Article 6233, Fonction 322, Enveloppe 21806.

ADOPTÉE à l'unanimité

Séance du 9 février 2004

N° 04/64

OBJET

**Palais des Beaux-Arts – Exposition « Rubens » -
Convention de partenariat entre la Ville de Lille
et la Brasserie « La Choulette ».**

**Rapport de Madame le Maire
Mesdames, Messieurs**

L'exposition « Rubens » se déroulera au Palais des Beaux-Arts de Lille du 6 mars au 14 juin 2004.

La Brasserie « La Choulette » propose de mettre en place un partenariat avec le Palais des Beaux-Arts en vue d'amplifier la communication auprès d'un large public et de créer une animation au sein des cafés et restaurants de la ville.

La Brasserie « La Choulette » s'engage à fabriquer et diffuser 2000 bouteilles de la bière « Rubens 2004 » et en offrir 600 exemplaires au Palais des Beaux-Arts qui seraient servies lors de différentes opérations de presse et de relations publiques.

Le Palais des Beaux-Arts s'engage à mentionner le partenariat avec la Brasserie « La Choulette » dans le dossier presse et à l'associer à différentes opérations de presse et de relations publiques, lui offrir 50 billets catégorie « invitations » et fournir la maquette des étiquettes figurant sur les bouteilles.

La convention jointe détermine les modalités d'application de ce partenariat, elle n'entraînera aucune dépense pour le Palais des Beaux-Arts.

En accord avec la Commission Culture réunie le 19 janvier 2004, nous vous demandons de bien vouloir autoriser, Madame le Maire ou Madame l'Adjointe déléguée à la Culture, à signer cette convention.

ADOPTÉE à l'unanimité

Séance du 9 février 2004

N° 04/65

OBJET

**Palais des Beaux-Arts – Exposition « Rubens » -
Remboursement des frais de déplacement des
journalistes de la presse française et étrangère.**

Rapport de Madame le Maire

Mesdames, Messieurs

Dans le cadre de l'exposition « Rubens » qui se déroulera au Palais des Beaux-Arts du 16 mars au 14 juin 2004, il est nécessaire de prévoir le déplacement de journalistes de la presse française et étrangère, afin de promouvoir l'exposition par des articles dans des grands quotidiens français, anglais et néerlandais.

En accord avec la Commission Culture réunie le 19 janvier 2004, nous vous demandons de bien vouloir autoriser Madame le Maire ou son Adjointe déléguée à la culture à prendre en charge les frais afférents aux déplacements de ces journalistes (transport, repas) pour un montant de 5 000 €

Ces dépenses inscrites au budget 2004 seront à imputer sur les enveloppes :

« voyages et déplacements » - enveloppe 22071 Chapitre 11- Article 625.1- Fonction 322.

« fêtes et cérémonies » enveloppe à créer - Chapitre 11 - - article 623.2 - fonction 322.

ADOPTÉE à l'unanimité

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 9 février 2004

N° 04/66

OBJET

Palais des Beaux-Arts – Convention liant la
Ville de Lille et la Caisse Régionale de
Crédit Agricole Mutuel du Nord

Rapport de Madame le Maire
Mesdames, Messieurs

Dans le cadre de son partenariat avec le Palais des Beaux-Arts de Lille mené depuis plusieurs années, la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel du Nord souhaite apporter son soutien financier sous forme de mécénat direct afin de contribuer à l'amélioration de l'accueil en faveur des groupes.

La Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel du Nord apporte son soutien estimé à 10 000 € en prenant en charge la fabrication d'un mobilier de groupes spécialement conçu pour le Musée (sièges pliants avec rails de rangement). Les dépenses du Palais des Beaux Arts sont évaluées à 517 € (surveillance, fluides et guides), correspondant aux contreparties offertes au mécène : manifestation privée suivie d'une visite des collections.

La convention jointe détermine les modalités d'application de ce partenariat.

En accord avec la Commission de la Culture réunie le 19 janvier 2004, nous vous demandons de bien vouloir autoriser Madame le Maire ou Madame l'Adjointe déléguée à la Culture à signer cette convention.

ADOPTÉE à l'unanimité

Séance du 9 février 2004

04/67

Objet
Palais des Beaux-Arts - Collections
permanentes des musées - Conventions entre la
Ville de Lille et l'Office du Tourisme de Lille
relative à la vente des pass Lille 2004 Libre
Accès - Avenant n°1

Rapport de Madame le Maire

Mesdames, Messieurs

Par délibération n° 03/601 du 30 juin 2003, le Conseil Municipal a adopté la convention de partenariat entre la Ville de Lille et l'association Lille Horizon 2004 relative à l'organisation de l'exposition Flower Power. Cette convention prévoyait la vente par le réseau de l'association Lille Horizon 2004, dont fait partie l'Office du Tourisme de Lille, du pass Lille 2004 Libre Accès.

La mise en place de ce pass Lille 2004 Libre Accès a été définie par deux conventions jointes aux délibérations n° 03/833 et 03/834 adoptées lors du Conseil Municipal du 29 septembre 2003. Par ces conventions, l'Office du Tourisme de Lille est en effet autorisé à vendre des billets pour le compte de la Ville de Lille dans le cadre de forfaits rassemblant plusieurs prestations, permettant en particulier au public individuel un accès commun à l'exposition Flower Power et aux collections permanentes du Palais des Beaux-Arts de Lille.

Par la suite, l'association Lille Horizon 2004 coproducteur de l'exposition Flower Power, a décidé d'accorder la gratuité d'accès à tous les porteurs de pass Lille 2004 (y compris donc les porteurs de pass Lille 2004 Libre Accès). Par ailleurs, il est apparu nécessaire d'ajuster la tarification de l'accès aux collections permanentes du Palais des Beaux-Arts en raison du décrochage d'une partie des œuvres habituellement présentées afin d'y organiser l'exposition Rubens et de présenter une partie des collections permanentes dans d'autres lieux (en particulier au musée royal d'Anvers). Pour les professionnels du tourisme, l'accès aux collections permanentes est fixé à 2 euros, du 1^{er} janvier 2004 au 1^{er} septembre 2004.

Il s'avère donc nécessaire de passer un avenant aux conventions initiales afin de modifier en conséquence le tarif appliqué à l'Office du Tourisme de Lille pour les porteurs de pass Lille 2004 Libre Accès.

En accord avec la Commission de la Culture réunie le 19 janvier 2004, nous vous demandons de bien vouloir autoriser Madame le Maire, ou son Adjointe déléguée à la Culture, à signer l'avenant n°1 aux conventions susmentionnées relatives à la vente des pass Lille 2004 Libre Accès

ADOPTÉE à l'unanimité

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 9 février 2004

N° 04/68

OBJET**Palais des Beaux Arts – Adhésion à la Chaîne
du Savoir Plaire****Rapport de Madame le Maire****Mesdames, Messieurs**

Créée en 1987, par le Comité régional de Tourisme du Nord/Pas de Calais, la Chaîne du savoir plaire fédère autour d'une charte de qualité un ensemble de prestataires du tourisme qui valorisent l'image du Nord/Pas de Calais.

Par délibération 03/600 en date du 30 juin 2003 vous avez accepté l'adhésion à cette association, qui permet une insertion dans le guide du savoir plaire 2003 édité à 120 000 exemplaires et diffusé sur l'ensemble des équipements membres de la chaîne (site de loisirs, du patrimoine, hôtels et restaurants) ainsi que dans les Offices du tourisme de la région Nord/Pas de Calais, salons professionnels en France et à l'étranger.

En accord avec la Commission Culture réunie le 19 janvier 2004, nous vous demandons de bien vouloir autoriser l'adhésion du Palais des Beaux Arts et le paiement de la cotisation annuelle d'un montant de 80 € T.T.C. à prélever sur les crédits afférents au budget 2003 article 6281 – enveloppe 18408 chapitre 011 – fonction 322.

ADOPTÉE à l'unanimité

Séance du 9 février 2004

N° 04/69

OBJETMusée d'Histoire Naturelle – Acquisition
d'une collection d'objets d'art amazoniens.
Frais d'étude et complément d'acquisitionRapport de Madame le Maire,
Mesdames, Messieurs

Le Musée d'Histoire Naturelle a, par la délibération n°03/441 du 12 mai 2003, sollicité l'autorisation d'acquérir une collection de 1489 objets ethnographiques amazoniens. Réalisée essentiellement en plumes, cette acquisition d'un montant de 220 000€ est subventionnée à hauteur de 110 000 € par le Fonds Régional d'Acquisition pour les Musées et à hauteur de 5000€ par l'Association des Amis des Musées de Lille.

Deux faits viennent augmenter l'estimation budgétaire de cette opération :

1°- Un travail d'étude de la collection s'élevant à 11 000 € vient s'ajouter au financement prévisionnel. Ces frais sont destinés au Musée de l'Indien de Rio de Janeiro, membre du réseau FUNAI (Fondation Nationale pour la Protection des Indiens) pour un travail qu'il a mené à la demande de l'IBAMA (Ministère de l'Environnement Brésilien), afin d'autoriser la délivrance d'un certificat d'exportation CITES (Certificat International de transport d'espèces protégées).

2°- L'opportunité d'une acquisition complémentaire, et qui viendrait enrichir de façon significative cette importante collection, se présente actuellement. Il s'agit notamment d'objets indiens Zoe (un scarificateur à dents de poisson Xinigu, un bandeau Urubu Kapor, 2 grandes flûtes Urua Xingu, un hamac des indiens Zoe...) et de 50 céramiques indiennes. Le montant de cet achat est de 47 035 €

Ces dépenses, dont la part de la ville de Lille s'élève à 163 035€ sont reprises dans le tableau ci-après, elles seront imputées sur les crédits inscrits au chapitre 21, article 2161 enveloppe 7261 (Acquisition d'objets et d'œuvres d'art).et seront supportées par les dotations des exercices budgétaires 2003 et 2004.

| DEPENSES | | RECETTES | |
|---|------------------|-----------------------------|------------------|
| Acquisition de la collection : 220 000 € | | FRAM : | 110 000 € |
| | | Société des Amis des Musées | 5 000 € |
| | | Ville de Lille | 105 000 € |
| Frais d'étude : 11 000 € | | Ville de Lille | 11 000 € |
| Complément d'acquisition de collection : 47 035 € | | Ville de Lille | 47 035 € |
| TOTAL | 278 035 € | | 278 035 € |
| Participation de la Ville de Lille : 163 035 € | | | |
| Montant des subventions : : 115 000 € | | | |

En accord avec la Commission de la Culture et celle des Finances, du Personnel et des Affaires Générales réunies respectivement les 19 et 29 janvier 2004, nous vous demandons de bien vouloir autoriser ces modifications.

ADOPTÉE à l'unanimité

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 9 février 2004

N° 04/117

OBJET

Victoires de la Musique Classique
Opéra de Lille
Convention Tripartite
Subvention exceptionnelle

Rapport de Madame le Maire,
Mesdames, Messieurs,

Considérant le fait que l'Association « Les Victoires de la Musique », en accord avec les responsables de France 3, a choisi Lille pour organiser le 11 février 2004 la cérémonie des « 11èmes Victoires de la Musique Classique » à l'Auditorium du Nouveau Siècle,

Considérant le fait que cette cérémonie, qui est avant tout un spectacle réunissant de grands artistes, est diffusée en direct à partir de 20 heures 50, sur France 3 et France Inter, ce qui en fait un grand événement médiatique, aux retombées importantes en terme de communication pour la Ville de Lille.

Considérant le fait que l'Association « Les Victoires de la Musique Classique » est soutenue par la Région Nord Pas-de-Calais, et de nombreux partenaires privés,

Attendu que la manifestation prévue au Nouveau Siècle, se prolongera à l'Opéra et réunira les artistes, les professionnels et les invités institutionnels,

La Ville de Lille souhaite, en partenariat avec l'Opéra de Lille, participer à ces rencontres.

A cette fin, il est proposé au Conseil Municipal :

- d'autoriser le Maire à signer une convention tripartite entre la Ville, l'Association « les Victoires de la Musique » et l'Opéra de Lille, ayant pour but de régler les rapports entre ces trois partenaires pour l'organisation de la rencontre à l'Opéra,

- d'autoriser le versement d'une subvention exceptionnelle d'un montant de 32.095 € TTC au profit de l'Opéra de Lille.

La dépense sera imputée sur les crédits inscrits au chapitre 65, article 6574, fonction 30 du Budget Primitif 2004 de la Culture.

ADOPTÉE à l'unanimité

Séance du 9 février 2004
N° 04/70
OBJET

**Attribution de subvention à
l'Association des Amis de
l'Eglise Saint Maurice**

**Rapport de Madame le Maire
Mesdames, Messieurs**

Dans le cadre de « Lille 2004 Capitale Européenne de la Culture », la Ville de Lille et la DRAC ont entrepris des travaux importants de remise en état du Patrimoine Culturel Historique classé.

Un inventaire complet des objets mobiliers des quatre églises visées, églises St Maurice, St Etienne, St André et Ste Catherine, a été entrepris par la Direction du Patrimoine.

Malheureusement, la plupart de ces édifices sont d'accès difficile au public compte tenu du manque de moyens du Diocèse et des Associations attachées aux dites églises. De ce fait, les bâtiments sont trop souvent fermés.

La Ville de Lille, dans le but de faire connaître ce patrimoine historique au plus grand nombre de Lillois ainsi qu'aux touristes étrangers et français de passage dans le cadre de notre année culturelle, souhaite apporter un soutien financier de 20 000 € à l'Association des Amis de l'Eglise Saint Maurice, 17 Parvis St Maurice à Lille, qui a en charge les églises Saint Maurice et Saint Etienne.

Ce soutien permettra l'embauche de personnel compétent et une augmentation certaine de l'amplitude des horaires d'ouverture de deux bâtiments.

En accord avec la Commission de la Culture en date du 19 janvier 2004, nous sollicitons pour Madame le Maire ou son Conseiller Municipal Délégué au Patrimoine, l'autorisation de verser à l'Association la somme de 20 000 € qui sera prélevée, en son temps, sur l'enveloppe 22336, chapitre 67, article 6745, fonction 025.

ADOPTÉE à l'unanimité

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 9 février 2004

N° 04/72

OBJET

Association Filofil
Convention 2004

Rapport de Madame le Maire.

Mesdames, Messieurs

L'association Filofil située 3 rue Cabanis et qui a pour but de promouvoir la lecture chez les enfants au travers de différentes actions, a présenté une demande de subvention dans le Cadre du programme d'actions 2004 de la Politique de la Ville.

Cette demande d'aide financière d'un montant de 10 519€, qui sera soumise à l'approbation du Conseil Municipal lors de la présente séance, a pour objet la mise en place d'un projet intitulé « Engager les parents dans des pratiques éducatives » et cela afin de favoriser chez l'enfant des habitudes précoces en impliquant les parents dans des actions de lecture ainsi que de favoriser la parentalité par des actions de lecture séance. Elle représente 50 % du budget total de l'action.

*la dépense sera imputée chapitre 65 - article 6574 - fonction 824 - enveloppe 13881
« Subventions à divers organismes ».*

En application de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 et du décret n°2001-495 du 6 juin 2001 relatifs aux relations entre les collectivités locales et les associations, il est fait obligation à la Ville de Lille de conclure une convention avec toute association à laquelle elle attribue, tous crédits confondus, une ou plusieurs subventions d'un montant total supérieur à 23 000 €. C'est pourquoi pour permettre le versement de cette subvention, il importe de rédiger une convention.

En accord avec la commission de la solidarité et du projet éducatif, réunie le 28 Janvier 2004, nous vous demandons de bien vouloir autoriser l'Adjointe au Maire, déléguée à la Petite Enfance à signer la convention ci-annexée.

ADOPTÉE à l'unanimité

Séance du 9 février 2004
N° 04/73
OBJET

**Association Halte garderie
du Faubourg de Béthune
Avenant à la Convention 2003**

Rapport de Madame le Maire,
Mesdames, Messieurs

L'association Halte garderie du Faubourg de Béthune, située 6 bis Bd de Metz, qui assure la gestion d'une halte garderie a reçu une subvention dans le Cadre du programme complémentaire 2003 d'actions pour les quartiers de la Politique de la Ville.

Cette subvention d'un montant de 1199,94 euros a été octroyée par délibération lors du Conseil Municipal en date du 15 Décembre 2003, pour la mise en place du projet intitulé « Atelier de parentalité et d'éveil du tout-petit visant à la socialisation, la prévention précoce et l'implication des familles dans la vie de la structure et du quartier ». Ce financement complémentaire va permettre à l'association de maintenir l'intervention extérieure d'une psychomotricienne pendant 6 mois à raison de 2h30 par semaine.

la dépense sera imputée au budget communal de 2003 sur la chapitre 65 - article 6574 - fonction 824 - enveloppe 13881 « Subventions à divers organismes ».

En application de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 et du décret n°2001-495 du 6 juin 2001 relatifs aux relations entre les collectivités locales et les associations, il est fait obligation à la Ville de Lille de conclure une convention avec toute association à laquelle elle attribue, tous crédits confondus, une ou plusieurs subventions d'un montant total supérieur à 23 000 €. C'est pourquoi pour permettre le versement de cette aide financière, il importe donc de l'intégrer par voie d'avenant à la convention.

En accord avec la commission de la solidarité et du projet éducatif, réunie le 28 Janvier 2004, nous vous demandons de bien vouloir autoriser l'Adjointe au Maire, déléguée à la Petite Enfance à signer l'avenant ci-annexé.

ADOPTÉE à l'unanimité

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 9 février 2004

N° 04/74

OBJET

**Indemnité représentative de logement
allouée aux instituteurs exerçant
dans les écoles Publiques.
Taux 2003 – Réactualisation.**

**Rapport de Madame le Maire
Mesdames, Messieurs**

Pour faire suite à la circulaire préfectorale du 2 décembre 2003, il est porté à votre connaissance que la dotation unitaire de l'Etat pour compenser les communes des charges dues au titre des logements des instituteurs a été fixée pour l'année 2003 à 2425 Euros.

Par ailleurs, pour la réactualisation du montant du loyer dû par les enseignants intégrés Professeurs des écoles logés par la commune, nous vous proposons de prendre en référence l'indemnité représentative de logement qui est fixée pour un instituteur marié avec ou sans enfant à charge ou pour un instituteur célibataire, veuf ou divorcé avec enfant à charge et qui correspond au même montant que celui de la dotation unitaire de l'état : 2425 Euros.

En conséquence et en accord avec la commission de la Solidarité et du Projet Educatif réunie le 28 janvier 2004, nous vous demandons de bien vouloir appliquer ces dispositions.

ADOPTÉE à l'unanimité

Séance du 9 février 2004

N° 04/75

OBJET

Désaffectation des locaux de l'école
LITTRE, 12 place de l'Arbonnoise à Lille
et réimplantation rue Fulton- Décision.

Rapport de Mme le Maire
Mesdames, Messieurs

L'école LITTRE, implantée jusque juin 2003, 12 place de l'Arbonnoise à Lille, a emménagé depuis la rentrée scolaire de septembre 2003 et après d'importants travaux de rénovation, dans les locaux de l'ancien collège Madame de STAEL rue Fulton à Lille.

Les locaux de la place de l'Arbonnoise, ainsi libérés d'utilisation scolaire, seront affectés à la création et l'implantation, dans le quartier de Vauban, d'un centre d'accueil pour la petite enfance. Une désaffectation de ceux-ci de leur usage scolaire s'avère donc indispensable.

En application des dispositions de la circulaire interministérielle du 25 août 1995 relative à la désaffectation des biens des écoles élémentaires et maternelles publiques, l'avis du Préfet a été requis, lequel a émis un avis favorable en date du 4 décembre 2003.

En conséquence, en accord avec la Commission de la Solidarité et du Projet Educatif réunie le 28 janvier 2004 nous vous demandons de bien vouloir décider la désaffectation scolaire des locaux de l'ancienne école LITTRE, précédemment installée 12 place de l'Arbonnoise.

ADOPTÉE à l'unanimité

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 9 février 2004

N° 04/76

OBJET**Versement de subventions à l'OCCE du Nord
Avenant à la convention.****Rapport de Madame le Maire
Mesdames, Messieurs**

La Ville de Lille a conclu avec l'association « Office central de coopération à l'Ecole du Nord » (OCCE du Nord) une convention en vertu de la délibération n° 03/1117 du 15 décembre 2003. Cette convention détermine les relations financières entre la Ville de Lille et l'OCCE du Nord.

Les Conseils de Quartier de Vauban-Esquermes et de Moulins se sont prononcés favorablement pour des aides à allouer à des coopératives OCCE, affiliées à l'OCCE du Nord. Ces aides sont détaillées dans le tableau ci-joint.

Il convient d'intégrer ces aides par avenant à la convention existante

Après avis favorable de la Commission de la Solidarité et du Projet Educatif réunie le 28 janvier 2004, il est demandé au Conseil Municipal:

- d'autoriser le versement de la subvention jointe en annexe ,
- d'autoriser l'imputation de la dépense correspondante (4570.86 euros) sur les crédits inscrits au chapitre 65, article 6574, fonction 422
- d'adopter cet avenant
- d'autoriser Madame le Maire ou, en cas d'empêchement, Madame l'Adjointe déléguée aux Ecoles, à signer cet avenant.

ADOPTÉE à l'unanimité

AIDES ATTRIBUEES AU TITRE DES CREDITS DECENTRALISES

| Quartier | Projet | Bénéficiaire | Coût total du projet | Montant alloué | Imputation |
|------------------|--|---|----------------------|----------------|---------------------------------------|
| VAUBAN-ESQUERMES | <u>Projet pédagogique « de la fresque à l'album »</u> Dans le cadre de la liaison « grande section maternelle – CP », le projet se déroulant de novembre 2003 0 mars 2004, intègre les élèves de ces 2 classes. Il comprend deux phases : la réalisation d'une fresque dans la cour et la création d'un album. | OCCE 3178 – Ecole primaire publique Madame de Maintenon | 1751 € | 511 € | Chap 65, art 6574, Fonc 422, env 1414 |
| | <u>Voyage pédagogique à Samara (Somme)</u> Prévu en juin 2004, ce déplacement est destiné aux élèves de CE2, CM1 et CM2. Il sera l'aboutissement du travail mené au cours de l'année sur la préhistoire et l'Antiquité. | OCCE 3178 – Ecole primaire publique Madame de Maintenon | 1090 € | 540 € | Chap 65, art 6574, Fonc 422, env 1414 |
| | <u>Défi Lecture</u> Acquisition de livres et d'albums dans le cadre de jeux interscolaires destinés à amener les enfants à lire un maximum d'ouvrages. L'action est prévue de janvier à juin 2004. | OCCE 2662 – Ecole primaire publique Léon Jouhaux | 500 € | 400 € | Chap 65, art 6574, Fonc 422, env 1414 |
| | <u>Création d'une bibliothèque scolaire</u> Constitution d'un fonds de livres (albums, fictions, documentaires) | OCCE 2662 – Ecole primaire publique Léon Jouhaux | 1400 € | 700 € | Chap 65, art 6574, Fonc 422, env 1414 |
| | <u>Création d'un « ABCdaire »</u> Acquisition d'un appareil phot numérique pour la prise de vues d'éléments composant le quartier, afin d'en constituer un « ABCdaire ». | OCCE 1862 – Ecole maternelle Publique Bichat | 240 € | 190 € | Chap 65, art 6574, Fonc 422, env 1414 |
| | <u>Carnaval 2004</u> Ce défilé se déroule le 3 avril 2004. Aide à la réalisation des déguisements et maquillages. | OCCE 1862 – Ecole maternelle Publique Bichat | 300 € | 300 € | Chap 65, art 6574, Fonc 422, env 1414 |

| | | | | | |
|--|--|---|----------|----------|---------------------------------------|
| VAUBAN- ESQUERMES (suite) | Carnaval 2004 Ce défilé se déroule le 3 avril 2004. Aide à la réalisation des déguisements et maquillages. | OCCE 2039 – Ecole maternelle Publique Chateaubriand | 260 € | 260 € | Chap 65, art 6574, Fonc 422, env 1414 |
| | Carnaval 2004 Ce défilé se déroule le 3 avril 2004. Aide à la réalisation des déguisements et maquillages. | OCCE 1590 – Ecole maternelle publique Léon Jouhaux | 207 € | 207 € | Chap 65, art 6574, Fonc 422, env 1414 |
| | Carnaval 2004 Ce défilé se déroule le 3 avril 2004. Aide à la réalisation des déguisements et maquillages. | OCCE 2662 – Ecole primaire publique Léon Jouhaux | 257.50 € | 257.50 € | Chap 65, art 6574, Fonc 422, env 1414 |
| | Carnaval 2004 Ce défilé se déroule le 3 avril 2004. Aide à la réalisation des déguisements et maquillages. | OCCE 1873 – Ecole primaire publique Litré | 295 € | 295 € | Chap 65, art 6574, Fonc 422, env 1414 |
| | Carnaval 2004 Ce défilé se déroule le 3 avril 2004. Aide à la réalisation des déguisements et maquillages. | OCCE 3178 – Ecole primaire publique Madame de Maintenon | 210 € | 210 € | Chap 65, art 6574, Fonc 422, env 1414 |
| MOULINS | Projet d'intervention pour une sensibilisation au yoga auprès d'une classe de grande section maternelle | OCCE 812 - Ecole maternelle publique Victor Hugo | 800.31 € | 700.36 € | Chap 65, art 6574, Fonc 422, env 4357 |

Séance du 9 février 2004

N° 04/77

OBJET

Classes d'environnement
Passation d'un marché public de services

Rapport de Madame le Maire,
Mesdames, Messieurs, -

L'organisation de classes d'environnement correspond à un service relevant de l'article 30 du code des marchés publics.

Celui-ci soumet les marchés publics concernés à des formalités simplifiées de passation, en raison de leur objet.

Sur la base des dispositions similaires relevant du précédent code des marchés publics, cinq marchés correspondant aux cinq lots suivants ont été conclus pour l'exercice 2003, soit :

- **lot n° 1** : séjours d'une semaine en classe d'environnement en Flandres, dans la région Nord-Pas-de-Calais, avec l'Association Eclaireurs et Eclaireuses de France,

- **lot n° 2** : séjours d'une semaine en classe d'environnement dans la région du Hainaut-Avesnois, avec l'Association Les Francas,

- **lot n° 3** : séjours d'une semaine en classe d'environnement à proximité de la Mer du Nord ou de la Manche, avec l'Association Centre Education Nature du Houtland,

- **lot n° 4** : séjours de deux semaines en classe d'environnement en toutes saisons et de toute nature, au sud de la Loire, avec l'Association ADP 59,

- **lot n° 5** : séjours d'une semaine en classe d'environnement à la montagne (en classes vertes et classes rousses), avec l'Association ADP 59,

La même procédure peut être envisagée pour l'exercice 2004.

En conséquence, en accord avec la commission de la Solidarité et du Projet Educatif réunie le 28 janvier 2004, nous vous demandons de bien vouloir :

- autoriser la conclusion de marchés pour la mise en œuvre des classes d'environnement ci-dessus identifiées, sur la base de l'article 30 du code des marchés publics pour l'exercice 2004, avec la possibilité d'un renouvellement express pour l'exercice 2005 ;

- autoriser Madame le Maire ou l'Adjoint délégué à signer ces marchés ;

- décider l'imputation des sommes sur les crédits correspondants au budget de la Ville (enveloppe 12865 - chapitre 011 - nature 6042 - fonction 255) soit un montant de 262 180 Euros hors taxe.

ADOPTÉE à l'unanimité

Séance du 9 février 2004

N° 04/78

OBJET**Réfection des toitures**
au titre des années 2004/2005/2006
Appels d'offres.**Rapport de Madame le Maire**
Mesdames, Messieurs

Un certain nombre de toitures d'écoles se sont fortement dégradées et doivent donner lieu à réfection partielle ou totale.

Pour ce faire, la Ville de Lille a retenu pour 2004 et les années suivantes, les priorités ci après.

- La toiture du groupe scolaire J.B LEBAS y compris les travaux d'assainissement qui y sont liés, estimée à 592 624,20 Euros TTC dont TVA 97 119,02 Euros et HT 495 505,18 Euros
- La toiture (verrière et préau) de l'école BARA sis à Lille, 3 rue Cabanis estimée à 118 000 Euros TTC dont TVA 19 337,80 Euros et 98 662,20 Euros HT.
- Le préau de l'école LALO, 3 rue des Déportés à Lille estimé à 25 116 Euros TTC dont TVA 4 116 Euros et 21 000 Euros HT.
- Le préau de l'école ANDRE sis à Lille, 42 ter rue Paul Lafargue estimé à 15 000 Euros TTC, dont TVA 2 458,20 Euros et 12 541,80 Euros HT.
- La toiture (faîtières et cheminées) de l'école VIALA VOLTAIRE, 5 rue viala à Lille estimée à 30 000 Euros TTC dont TVA 4 916,39 Euros et 25 083,61 Euros HT.

Aussi, en accord avec la Commission de la Solidarité et du Projet Educatif réunie le 28 Janvier 2004 et après consultation des conseils de quartiers concernés nous vous demandons de bien vouloir:

- d'approuver les opérations programmées au titre des années 2004/2005/2006.
- d'autoriser le lancement des procédures d'appels d'offres adéquates.
- d'autoriser Madame le Maire à signer les marchés à passer suite aux décisions de la commission d'appels d'offres ou en cas d'empêchement Madame l'Adjointe déléguée au service des Achats et Marchés Publics.
- Inscrire au budget de la Ville, les crédits correspondants à ces opérations au chapitre 23. Article 2313. Fonction 212. Enveloppe 19885.

ADOPTÉE à l'unanimité

Séance du 9 février 2004

N° 04/79

OBJET

**Denrées et marchandises nécessaires
au fonctionnement des services de la restauration
scolaire à Lille et Hellemmes
Appel d'offres ouvert - Année 2005**

**Rapport de Madame le Maire
Mesdames, Messieurs,**

La Ville de Lille doit prévoir l'organisation, pour 2005, des marchés pour l'achat des denrées alimentaires nécessaires au fonctionnement des services de la restauration scolaire à Lille et Hellemmes.

La commune associée de LOMME a recours à une société prestataire de service pour une assistance technique.

Ce marché sera organisé dans les mêmes conditions que les années précédentes (séances de contrôle de qualité sur présentations d'échantillons).

Il est expressément stipulé au cahier des charges de l'appel d'offres que toute denrée alimentaire sera exempte d'O.G.M. (organismes génétiquement modifiés) dans le respect des nouvelles réglementations limitant la présence d'OGM non traçable, à 0,9% de la totalité du produit, cette exception devant être signalée sur l'étiquetage.

S'agissant des produits à caractère non alimentaire, la Ville de Lille adhère au label "Ethique de l'Etiquette" s'interdisant l'achat de tout produit ou matériel ayant pu nécessiter le travail d'enfants.

Le montant global annuel du marché est évalué à 2 500 000€.

Nous vous demandons en accord avec la Commission de la Solidarité et du Projet Educatif du 28 Janvier 2004 de bien vouloir :

- autoriser l'organisation de l'appel d'offres et adopter le dossier devant servir de base à la consultation publique ;
- autoriser Madame le Maire à signer les marchés à passer suite aux décisions de la Commission d'Appel d'offres, ou en cas d'empêchement l'Adjointe au Maire déléguée aux Achats et Marchés Publics;
- adhérer aux principes précédemment énoncés.
- Imputer les dépenses suivantes :
 - Chapitre 11 - nature 60623 - fonction 251 - enveloppe 18499, 18507, 18509.
 - Chapitre 11 - nature 60623 - fonction 255 - enveloppe 18503, 18504.
 - Chapitre 11 - nature 60623 - fonction 422 - enveloppe 18500,18510

ADOPTÉE à l'unanimité

Séance du 9 février 2004
N° 04/80
OBJET

Avances sur Subventions consenties aux associations de
jeunesse
Au titre de l'année 2004
Première répartition

Rapport de Madame le Maire,
Mesdames, Messieurs,

Comme chaque année, afin de permettre aux associations gestionnaires d'équipements de jeunes, de faire face aux dépenses de fonctionnement qui leur incombent et d'éviter des difficultés de trésorerie,

Nous vous demandons de bien vouloir vous prononcer sur l'octroi d'une première répartition de subventions, portant la participation de la Ville à 30 % des crédits alloués en 2003, selon la répartition figurant sur le tableau ci-dessous, conformément à la convention provisoire ci-jointe.

Par ailleurs, les comptes financiers de ces associations au titre de l'exercice n'ayant pas encore été établis et le budget prévisionnel de 2004 n'étant pas, pour ce motif, disponible, il convient d'établir une convention à titre transitoire pour permettre la continuité des actions jusqu'à l'adoption de la convention d'objectifs à venir au début de l'année 2004.

En conséquence, en accord avec la Commission du Sport, de la Jeunesse et du Tourisme réunie le 22 Janvier 2004, nous vous demandons de bien vouloir autoriser :

- L'octroi des subventions figurant dans le tableau ci-dessous ;
- La signature par Madame le Maire ou en cas d'empêchement et par délégation, l'Adjoint délégué à la Jeunesse, Animation et à l'Intégration des conventions provisoires ci-jointes.

Les dépenses correspondantes sont à imputer sur les crédits inscrits au Budget Primitif 2004, chapitre 65, article 6574, fonction 422, enveloppe n°10584 intitulée «Projets Jeunesse Equipements de Proximité ».

| Associations | <u>Subventions</u> accordées en 2003 | Avance 2004 proposée, première répartition (30%) |
|---|---|---|
| Club Léo Lagrange Arbrisseau- Wagner 37 rue Richard Wagner 59000 Lille | 23 000 € | 6 860,21 € |
| Tintin et Miloud 90 rue des Meuniers 59000 Lille | 23 000 € | 6 860,21 € |

ADOPTÉE à l'unanimité

Séance du 9 février 2004

N° 04/81

OBJETSubventions à diverses associations de Jeunesse

Rapport de Madame le Maire,
Mesdames, Messieurs,

L'aide financière de la Ville a été sollicitée sous forme de subvention par diverses associations de jeunesse lilloises à l'occasion de manifestations.

Compte tenu de l'impact de ces manifestations auprès de la population lilloise, la Ville de Lille entend apporter son concours à ces initiatives en participant au fonctionnement :

1. Rallye sportif, culturel et ludique organisé le 22 mars 2004 par les étudiants de l'IAE
2. Colloque portant sur la sensibilisation et la formation des citoyens organisé le 14 mai 2004 par l'association Vivre Ensemble.

1 - Association Rallye MCC

104 avenue du Peuple Belge 59000. Lille

Intitulé du Projet « A La recherche de Lille Perdue »

L'association Rallye MCC a été créée en 2000 par les étudiants de la Formation MST de Marketing et Communication de l'IAE.

Le but de l'association est de : créer un événement sportif, culturel et ludique dans la Ville dont la cible sont les étudiants et familles de la Métropole lilloise. En 2003, l'opération intitulée « A la recherche de Lille Perdue » a rassemblé 218 personnes sur la place Rihour.

Pour l'organisation de cette quatrième édition, l'association Rallye MCC sollicite l'aide financière de la Ville

- Budget Total de l'opération..... 8 335 €
 - ⌘ Fonds Propres..... 3 000 €
 - ⌘ Droits de Participations 900 €
 - ⌘ Partenariats (financiers et/ou matériels)
 - ⌘ Ville de Lille..... 1 500 €
 - ⌘ Crédit Mutuel Nord..... 835 €
 - ⌘ Conrad 1 200 €
 - ⌘ Partenaires cadeaux divers 900 €
- Subvention de la Délégation Jeunesse..... 1 500 €

2 - Association Vivre Ensemble

35/3 rue Mermoz 59000. Lille

Intitulé du Projet « Organisation d'un colloque portant sur la sensibilisation et la formation des citoyens »

La jeune génération est prête à s'engager dans une expérience bénévole/volontaire par solidarité (inondations, restos du cœur, 21 avril 2002 etc....) ou comme tremplin pour son avenir professionnel.

- Sensibiliser les habitants des Quartiers sur l'égalité citoyenne comme valeur fondamentale et constitutionnelle de la République
- Promouvoir le volontariat/bénévolat au près des jeunes et proposer des pistes favorisant leur engagement bénévole tel sont les objectifs du colloque organisé en mai 2004 par l'association Vivre ensemble.

Dans le prolongement de ce colloque, sera organisé en mai 2004 une visite de l'Assemblée Nationale et du Parlement Européen à Strasbourg.

- Budget Total de l'opération..... 4 500 €
 - ↳ Fonds Propres 1 000 €
 - ↳ Ville de Lille..... 2 500 €
 - ↳ Lille Métropole Habitat 1 000 €
- Subvention de la Délégation Jeunesse..... 2 500 €

Nous vous demandons de bien vouloir vous prononcer sur l'attribution des subventions explicitées ci dessus.

Les dépenses correspondantes sont à imputer sur les crédits inscrits au Budget Primitif 2004, chapitre 65, article 6574, fonction 422, enveloppe 764 intitulée « Projets à diverses Associations de Jeunesse ».

ADOPTÉE à la majorité

Séance du 9 février 2004

N° 04/82

OBJETRencontres Audiovisuelles 2004
Subvention destinée à l'association Map VidéoRapport de Madame le Maire,
Mesdames, Messieurs,

Pour la quatrième année consécutive, la Ville de Lille soutient l'initiative portée par l'association Map Vidéo qui propose aux publics (grand public, professionnels, scolaire...):

- des diffusions de qualités et qui abordent les compétitions internationales de courts métrages (fiction, animation, expérimental) ;
- des compétitions Internet (net art, vidéo, computer art, computer animation) ;
- des cartes blanches, des programmes scolaires, des événements, un contact avec des professionnels de l'audiovisuel ;
- des ateliers pratiques encadrés par des professionnels de l'audiovisuel.

Le Bilan des Rencontres Audiovisuelles 2003 obtenu :

- ↳ Fréquentation : . 4 600 entrées en salle ;
. 570 entrées en conférence et journées professionnelles ;
. 250 inscrits en ateliers.
- ↳ En Programmation : . 31 programmes ;
. 7 rencontres avec un professionnel ;
. 3 journées spécifiques ;
. 18 ateliers pratiques ;
. 2 expositions (Nuit VisioSonik, Nuit de l'animation au théâtre Sébastopol) ;
. 80 professionnels intervenants ;
. 18 lieux investis par la manifestation ;
. 280 films présentés dont 190 internationaux ;
. 76 films (26 étrangers) retenus en compétition sur 500 reçus.

Progressivement les Rencontres Audiovisuelles montrent une volonté forte, contrairement à la majorité de festivals de développer d'autres activités que la diffusion, et proposent à la Ville 3 axes structurants pour l'année 2004 : VOIR, EN PARLER, FAIRE.

Dans ce cadre, L'association sollicite une subvention de la Ville de Lille pour la réalisation de la quatrième édition des Rencontres Audiovisuelles en 2004 :

- Projections en salle dans différents cinémas de la métropole, en présence de nombreux professionnels :
. l'UGC comme centre du festival pour la programmation grand public ;

- . Le Majestic pour la programmation cinéphile ;
 - . l'Univers pour la programmation expérimentale,
 - . le Nouveau multiplex de Roubaix pour des rediffusions.
- Compétitions internationales Fiction/Animation/Expérimental
 - Thémas : Expositions des cinématographies du JAPON et de l'ex-URSS accompagnées d'événements (village japonais, conférences...)
 - Hommages à de grands noms du cinéma présents (accord de principe à l'heure actuelle : G.Lautner, P.Noiret)
 - Les Ovnis : programmes spéciaux
 - Soirée de clôture et nuit du court métrage
 - Rencontres avec des professionnels du cinéma : des stars aux métiers de l'ombre
 - 15 ateliers pratiques
 - 70 réalisateurs du monde entier en sélection officielle défendent leur film
 - Programme scolaire
 - Journée dédiée aux dispositifs cinéma-audiovisuels de l'Académie

En conséquence, en accord avec la Commission du Sport, de la Jeunesse et du Tourisme réunie le 22 Janvier 2004 et afin de faciliter la réalisation de ces actions, nous vous demandons de bien vouloir autoriser le versement d'une subvention de 16 500 € sur un budget total de 103 325 € à l'association Map Vidéo.

La dépense correspondante est à imputer sur les crédits inscrits au Budget Primitif 2004, intitulé « Cultures Urbaines Jeunesse », chapitre 65, article 6574, Fonction 422, Enveloppe n°16508.

ADOPTÉE à l'unanimité

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 9 février 2004

N° 04/83

OBJET

Club Léo Lagrange Arbrisseau-Wagner
Poste FONJEP

Rapport de Madame le Maire.

Mesdames, Messieurs,

La Ville de Lille assure depuis 1973, par délibérations n°73/4.018 du 7 avril 1973, n°77/4.011 du 11 février 1977 et n°77/2/4.039 du 20 octobre 1977, le financement de postes d'animateurs de Mouvement de la Jeunesse et de l'Education Populaire.

En application de ces décisions, des conventions de financement tripartites ont été signées avec des associations pour chaque poste d'animateur, dont, la Fédération Nationale Léo Lagrange par délibération n°82/515 du 14 mai 1982 et n°94/243 du 16 mai 1994 pour la prise en charge du coût de poste de Directeur du Club Léo Lagrange (Quartier Croisette) dans le cadre du FONJEP.

L'arrêté n°3734 du 3 octobre 2003 a fixé à 38 433,99 € la participation de la Ville au financement de ce poste pour l'année 2003. Cette somme a fait l'objet d'un mandatement.

En conséquence, conformément à la décision prise par le conseil d'administration de l'association Club Léo Lagrange Arbrisseau-Wagner le 3 novembre 2003 de dénoncer d'un commun accord avec la Ville, le contrat de financement du poste d'animateur FONJEP, et en accord avec la Commission du Sport, de la Jeunesse et du Tourisme réunie le 22 Janvier 2004, il vous est demandé :

- D'acter la résiliation, au 9 février 2004 de la convention de financement du 16 mai 1994 conclue entre la Ville, la Fédération Nationale Léo Lagrange et le FONJEP ;
- D'autoriser la signature par Madame le Maire ou, en cas d'empêchement et par délégation, l'Adjoint délégué à la Jeunesse, d'une lettre de dénonciation recommandée avec accusé de réception adressée au FONJEP ;
- D'autoriser Madame le Maire ou, en cas d'empêchement et par délégation, l'Adjoint délégué à la Jeunesse, à négocier avec l'association Club Léo Lagrange Arbrisseau-Wagner, l'établissement d'une nouvelle convention d'objectif et de moyens spécifiques sur la base d'un diagnostic partagé.

ADOPTÉE à l'unanimité

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 9 février 2004

N° 04/84

OBJET

FORUM FRANÇAIS POUR LA SECURITE URBAINE

COTISATION 2004

Rapport de Madame le Maire

Mesdames, Messieurs,

Issu en 1992 du Forum Européen pour la Sécurité Urbaine, le Forum Français réunit plus de cent trente collectivités territoriales.

Représentatif des différentes sensibilités politiques et des diversités urbaines de la France, le Forum Français pour la Sécurité Urbaine se reconnaît dans les principes de la Charte « Démocratie et Sécurité » et, à partir de travaux de recherches, publications et colloques, œuvre pour :

- asseoir des politiques de sécurité sur le triptyque « prévention, répression et solidarité » mis en exergue pour le rapport des maires pour la sécurité de 1982, sous l'égide de Gilbert BONNEMAISON,
- inscrire la politique locale de sécurité dans la politique nationale et européenne,
- renforcer le rôle des collectivités territoriales et des élus locaux dans le partenariat relatif aux politiques de prévention de la délinquance et de la sécurité.

La Ville de Lille adhère au Forum Français pour la Sécurité Urbaine depuis 1995 et verse une cotisation au prorata du nombre de ses habitants.

Pour l'exercice 2004, le montant de la cotisation est de 3 400 euros.

En accord avec votre Commission des Finances, du Personnel et des Affaires Générales, réunie le 29 janvier 2004, nous vous demandons de bien vouloir :

- renouveler l'adhésion de la ville,
- décider le versement de la cotisation 2004 d'un montant de 3 400 euros au Forum Français pour la Sécurité Urbaine.

La dépense correspondante sera imputée sur le crédit inscrit au chapitre 011, article 6281, fonction F1502, enveloppe 2955 du Budget Communal de 2004.

ADOPTÉE à l'unanimité

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 9 février 2004

N° 04/85

OBJET**ASSOCIATION BRICO'ZEM****Subvention de participation au Forum des Jeunes de la Rue****Rapport de Madame le Maire****Mesdames, Messieurs,**

L'Association Initiation Bricolage Habitat (A.I.B.H.) plus connue sous l'appellation BRICO'ZEM, présente sur le quartier de Wazemmes depuis 2000 mais dont l'action intéresse tous les lillois, encadre des jeunes en voie de réinsertion en proposant des services aux particuliers à partir de travaux de bricolage et de petit entretien.

Elle participe également au Forum Citoyen organisé annuellement par la Fédération des Jeunes de la Rue afin de favoriser le dialogue entre les jeunes des quartiers et les pouvoirs publics.

En 2003, ce forum s'est tenu à Aix-en-Provence. Cette année, il devrait se tenir à Lille.

A l'occasion de cette manifestation, les jeunes ont travaillé sur la base de 3 supports principaux : l'image (vidéo, photo), la musique (expression corporelle, musique à texte, chant), les arts graphiques (bande dessinée, écrits artistiques, tags).

Pour leur départ à Aix-en-Provence, dix jeunes lillois ont préparé une fresque en mosaïque dans les locaux de Brico'Zem. Cette fresque sert de support à une démarche citoyenne. D'autres associations sont appelées à la développer et à l'enrichir.

Afin d'aider l'Association BRICO'ZEM dans cette demande et en accord avec votre Commission des Finances, du Personnel et des Affaires Générales, réunie le 29 janvier 2004, nous vous demandons de bien vouloir décider :

- l'attribution d'une subvention de 1 700 Euros à l'Association Initiation Bricolage Habitat dite BRICO'ZEM.

La dépense correspondante sera imputée sur le crédit inscrit au chapitre 65, article 6574, fonction 512, enveloppe 13621 du Budget Communal de 2004.

Cette subvention sera créditée au compte de l'association selon les procédures comptables en vigueur.

Le versement sera effectué au compte n° 00000029678/53, Banque Créatis Lille République

ADOPTÉE à l'unanimité

Séance du 9 février 2004

N° 04/86

OBJET

**ASSOCIATION INTERCOMMUNALE D'AIDE AUX VICTIMES
ET DE MEDIATION DE LILLE
SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT 2004**

**Rapport de Madame le Maire
Mesdames, Messieurs,**

L'Association Intercommunale d'Aide aux Victimes et de Médiation de Lille a pour objet de mettre en œuvre toute forme d'accompagnement des victimes, de faciliter l'accès au droit, d'assister l'enfance martyrisée, d'exercer la médiation pénale, et de réaliser toutes actions de formation ou d'information du public dans les domaines précités.

Les missions assumées s'inscrivent dans le cadre des activités de prévention menées par le Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance, et à ce titre cette association bénéficie d'une aide financière de la Ville, co-fondatrice de cette association.

En accord avec votre Commission des Finances, du Personnel et des Affaires Générales, réunie le 29 janvier 2004, nous vous demandons de bien vouloir décider :

- l'attribution, pour l'année 2004, d'une subvention de fonctionnement de 33 996 Euros à l'Association Intercommunale d'Aide aux Victimes et de Médiation de Lille,
- d'autoriser le Maire, ou en cas d'empêchement l'Adjoint délégué au Contrat Local de Sécurité et au Conseil Communal de Prévention de la Délinquance, à signer la convention nécessaire jointe en annexe ; qui inclut également la participation de la Ville pour l'action inscrite dans le Contrat d'Actions de Prévention intitulée E.V.E. (Espace Violences Ecoute / Femmes Victimes de Violence) à hauteur de 5 247 euros dans le cadre du Contrat d'Actions de Prévention 2004.

La dépense correspondante sera imputée sur le crédit inscrit au chapitre 65, article 6574, fonction 512, enveloppe 13621 du Budget Communal de 2004.

Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés

Séance du 9 février 2004

N° 04/87

OBJET

CONTRAT DE VILLE - XIIème PLAN
PLAN D' ACTIONS DE PREVENTION DE LA DELINQUANCE
ET DE LUTTE CONTRE LA TOXICOMANIE
PROGRAMME 2004 - ADOPTION (1ère répartition)

Rapport de Madame le Maire
Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre des dispositions réglementaires relatives au Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance, et dans la suite des axes de travail définis par l'Etat pour l'élaboration des dispositifs locaux de sécurité, et en articulation avec le Contrat Local de Sécurité dont le Conseil Municipal par délibération n° 98/795 du 14 décembre 1998 a autorisé la signature, la Ville de Lille propose de soutenir les actions de prévention autour des thématiques suivantes :

- la parentalité : renforcer les liens avec les parents dans leur fonction parentale à partir de projets concernant les collégiens et les adolescents ;
- la lutte contre les violences à l'école et autour de l'école : contribuer à la mise en place de l'éducation citoyenne dans les établissements scolaires ; assurer les suivis des jeunes dans et hors de l'école notamment par le renforcement des groupes socio-éducatifs ;
- la prévention des jeunes : accueil des jeunes errants, aide aux jeunes manifestant des signes inquiétants de mal être ; aide aux jeunes primo-arrivants ; sécurité dans les transports en commun, les transports scolaires et sur la route ;
- l'information et la communication sur les conduites addictives ;
- la lutte contre la prostitution ;
- l'aide aux victimes, la médiation et la prévention de la récidive, au soutien des mesures de réparation.

Conçu avec la Ville par les acteurs locaux, l'ensemble des actions soutenues en 2004 s'inscrivent dans le contrat d'actions de prévention de la délinquance et de lutte contre la toxicomanie.

Le programme global d'actions 2004 relatif à la Prévention de la Délinquance, qui constitue un volet particulier du Contrat de Ville, correspond à un engagement financier de la Ville d'un montant total évalué à 415 374,00 euros.

Conformément à la procédure d'instruction fixée par l'Etat et le Conseil Régional, partenaires financiers du Contrat de Ville, les différents projets d'actions à mener sont présentés sous la forme de fiches programmes, et de tableaux récapitulatifs thématiques, arrêtant le coût total des actions et l'engagement financier de la Ville, en vue de la négociation à intervenir destinée à valider ces opérations au titre du Contrat de Ville.

Afin de poursuivre l'action engagée par la Ville de Lille et de permettre la mise en œuvre des opérations retenues, il convient maintenant de prendre les dispositions nécessaires.

En accord avec votre Commission des Finances, du Personnel et des Affaires Générales réunie le 29 janvier 2004, nous vous demandons de bien vouloir :

- adopter la 1^{ère} répartition du Plan d'Actions Lillois de Prévention de la Délinquance et de Lutte contre la Toxicomanie établi pour l'année 2004 au titre du Contrat de Ville, joint en annexe (soit 392 049,00 Euros pour 27 actions aidées),
- allouer à chaque association ou structure maître d'ouvrage support de l'action concernée la subvention correspondant à la participation de la Ville conformément à la répartition figurant sur les tableaux récapitulatifs joints en annexe,
- autoriser le Maire, ou en cas d'empêchement l'Adjoint délégué au Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance, à signer les conventions et avenants nécessaires,
- solliciter le concours financier de l'Etat et des autres partenaires susceptibles d'apporter leur soutien, et nous autoriser à mener les négociations nécessaires à cet effet,
- prévoir l'admission en recettes des subventions escomptées et leur réemploi à la ligne budgétaire concernée.

Afin d'assurer la plus grande lisibilité et de garantir la transparence de l'intervention de la délégation thématique municipale en charge du Contrat Local de Sécurité et du Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance et dans le cadre du dispositif mis en

œuvre en vue de l'élaboration de conventions avec les associations percevant plus de 23 000 euros de la Ville, différents services ont été désignés comme pilotes pour la conclusion des conventions à intervenir avec les associations.

Les participations effectuées au titre du Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance apparaîtront dans les textes de ces mêmes conventions.

La dépense correspondante sera imputée sur les crédits inscrits au chapitre 65, article 6574, fonction 512, enveloppes 1164, 5455 et 13621 du Budget Communal 2003 sur les lignes intitulées : Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance.

Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés

Séance du 9 février 2004

N° 04/88

OBJET

**Requalification de l'avenue de Dunkerque-
2^{ème} phase- Convention de Groupement de
Commande entre la Ville de Lille et ses
partenaires- Signature**

Rapport de Madame le Maire

Mesdames, Messieurs

Lille Métropole Communauté Urbaine envisage la 2^{ème} phase des travaux de requalification de l'avenue de Dunkerque avec la Ville de Lille et sa commune associée de Lomme et la Ville de Lambersart, concernées par cette artère structurante, dans sa portion comprise entre la rue de la Carnoy et l'avenue de Bretagne

Cette requalification prévue pour une durée de 30 mois, touche aussi bien la voirie, les espaces verts, le mobilier urbain, l'éclairage public, que le réseau électrique spécifique aux illuminations festives.

Afin d'obtenir des offres économiquement plus avantageuses et de mutualiser la procédure de passation des marchés, les communes partenaires veulent constituer un Groupement de commande pour les aménagements relevant de leur compétence propre et en confier la coordination à la Ville de Lille.

Les différentes prestations de compétence municipale sont regroupés en 4 lots, pour une estimation pour les 3 communes de 956 000 € TTC, charge à chaque commune d'assurer sa part, au prorata de ses besoins effectifs, soit pour la ville de Lille 107 000 €.

| Intitulés | LOMME | LAMBERSART | LILLE | Total des lots |
|---|-------------------|-------------------|-------------------|-------------------|
| <i>Eclairage Public - illumination</i> Lot n°1 | 252 000,00 | 313 000,00 | 85 000,00 | 650 000,00 |
| <i>Espaces Verts</i> Lot n°2 | 14 000,00 | 14 000,00 | 7 000,00 | 35 000,00 |
| <i>Mobiliers Urbains</i> Lot n°3 | 11 000,00 | 14 000,00 | 15 000,00 | 40 000,00 |
| <i>Réseaux EDF et FT</i> Lot n°4 | 120 000,00 | 111 000,00 | - | 231 000,00 |
| Total | 397 000,00 | 452 000,00 | 107 000,00 | 956 000,00 |

Les crédits correspondants sont inscrits au budget 2004,

Pour le lot n°1 imputation 23 2315 814 ENV. 23456 85 000 €

Pour le lot n°2 imputation 23 2312 823 ENV. 6499 7 000 €

Pour le lot n°3 imputation 23 2315 813 ENV. 20136 15 000 €

En conséquence, en accord avec votre commission de l'Urbanisme, de la Sécurité et du Domaine Public réunie le 23 janvier 2004, nous vous demandons de bien vouloir approuver cette opération et autoriser la signature de la convention de Groupement de Commande afférente, dont copie est jointe en annexe.

ADOPTÉE à l'unanimité

Séance du 9 février 2004

N° 04/89

OBJET

**Plan de développement de l'économie sociale et
Solidaire - Axe 4.1. Améliorer la visibilité de
l'économie solidaire à Lille et développer la
consommation de biens et services solidaires
Avenant à la convention avec Artisans du Monde**

Rapport de Madame le Maire

Mesdames, Messieurs,

Par délibération n° 02/640 du 28 juin 2002, la Ville de Lille a adopté un plan pluriannuel de l'économie sociale et solidaire. Dans le cadre de ce plan, un des axes de développement identifié est d'accroître la demande de biens et services solidaires.

C'est pourquoi, la Ville soutient le projet d'Artisans du Monde qui vise à mener des actions de sensibilisation dans les écoles : « de la maternelle à l'université », autour de "petits-déjeuners-solidaires". La convention prise en application de la délibération n° 02/1178 du 16 décembre 2002, prévoit que soient réalisées 40 interventions. A ce jour, seules 30 ont été réalisées, toutes dans des établissements et classes différentes. En raison du temps demandé pour la prise de contact avec les établissements et la mise en place de ces animations, il est proposé de prolonger la convention de 6 mois et de reporter le paiement du solde de la subvention de 2 333 € prévu en 2003 sur l'exercice 2004 selon les conditions prévues dans l'avenant joint en annexe.

En conséquence et en accord avec la Commission du Développement Economique, de l'Emploi, de l'Insertion et de la Politique de la Ville réunie le 22 janvier 2004, nous vous demandons de bien vouloir :

- autoriser la signature par Madame le Maire de l'avenant à la convention ci-joint avec l'Association Artisans du Monde,
- autoriser le paiement d'une subvention de 2 333 € en 2004 selon les conditions reprises dans l'avenant à la convention,
- imputer la dépense correspondante sur les crédits inscrits sur la ligne intitulée « Economie Solidaire – Subventions à diverses associations » Enveloppe 18456 – Chapitre 65 – Article 6574 – Fonction 90, de nos documents budgétaires.

ADOPTÉE à l'unanimité

Séance du 9 février 2004

N° 04/90

OBJET

**Plan de développement de l'économie sociale et
Solidaire - Axe 1 - Animer et coordonner le réseau
Lillois de l'économie sociale et solidaire -
Subvention à l'APES pour l'animation du Plan
Avenant à la convention avec l'APES**

Rapport de Madame le Maire

Mesdames, Messieurs,

Par délibération n° 02/640 du 28 juin 2002, la Ville de Lille a adopté un plan pluriannuel de développement de l'économie sociale et solidaire. Ce plan de développement s'articule en 10 mesures autour de quatre axes.

Le premier axe a pour objectif d'animer et de coordonner le réseau lillois de l'économie sociale et solidaire.

Pour favoriser la dynamique inter-acteurs, la Ville de Lille a souhaité que ce volet soit porté par les acteurs et a demandé à l'APES (Assemblée Permanente de l'Economie Solidaire) de participer à la mise en œuvre de ce plan de développement (délibération n° 02/830 du 7 octobre 2002).

L'animatrice du plan a été recrutée en janvier 2003. Son plan de travail est défini par le comité de pilotage tous les semestres. Les premiers résultats de l'animation sont les suivants :

- mise en place d'un site internet, www.lealille.org, servant à la fois d'outil de communication externe sur l'économie sociale et solidaire à Lille, mais aussi de lien entre les acteurs,
- organisation d'un événement sur la Grand Place les 25 et 26 octobre 2003,
- réalisation de documents de communication,
- organisation d'une journée métropolitaine de déclinaison du plan régional de développement de l'économie sociale et solidaire,
- accompagnement de projets et d'acteurs.

Une évaluation à mi-parcours du plan de développement est en cours. Elle permettra d'une part de mesurer les premiers résultats du plan, mais aussi d'ajuster sa mise en œuvre, le plan lillois servant de territoire d'expérimentation dans le cadre du Plan Régional de l'Economie Sociale et Solidaire.

Il est donc proposé de modifier la convention avec l'APES pour une durée de 6 mois par l'établissement d'un avenant afin de pouvoir ajuster son contenu en fonction des résultats de l'évaluation.

Le budget prévisionnel dédié à cet objectif dans le plan de développement est de 208 000 €. Pour la seconde année (2004), le budget est de 66 000 €.

Il se répartit comme suit :

| Nature des dépenses | Coût (en euros) |
|---------------------------------|-----------------|
| Salaires + charges | 55 000 |
| Informatique / logistique | 3 500 |
| Frais secrétariat /comptabilité | 3 200 |
| Loyer | 3 000 |
| Frais déplacement /réception | 1 200 |
| Colloques et séminaires | 100 |
| TOTAL | 66 000 |

Pour une durée de 6 mois, le budget est de 33 000 €.

Ce budget sera cofinancé par la Caisse des Dépôts et Consignations à hauteur de 10 000 €, le Conseil régional à hauteur de 10 000 € et la Ville de Lille à hauteur de 13 000 €.

En conséquence et en accord avec la Commission du Développement Economique, de l'Emploi, de l'Insertion et de la Politique de la Ville réunie le 22 janvier 2004, nous vous demandons de bien vouloir :

- autoriser la signature par Madame le Maire ou l'Adjointe au Maire déléguée à l'économie solidaire de l'avenant à la convention ci-joint avec l'APES,
- autoriser la participation financière de la Ville de Lille à l'APES (Assemblée Permanente de l'Economie Solidaire) par le paiement d'une subvention d'un montant de 33 000 €, suivant les conditions prévues dans l'avenant joint en annexe,
- imputer la dépense correspondante sur les crédits inscrits sur la ligne intitulée « Economie Solidaire – Subventions à diverses associations » Enveloppe 18456 – Chapitre 65 – Article 6574 – Fonction 90, de nos documents budgétaires,
- autoriser l'admission en recettes et l'ouverture des crédits d'emploi de la subvention obtenue de la Caisse des Dépôts et Consignations et du Conseil Régional sur la ligne budgétaire susvisée.

ADOPTÉE à l'unanimité

Séance du 9 février 2004

N° 04/91

OBJET**Subvention à l'Association REUSSIR - la Mission
Locale de Lille au titre de l'année 2004 - Convention
annuelle 2004 en référence à la convention d'objectifs
pluriannuelle 2002 - 2004**

Rapport de Madame le Maire

Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre du partenariat entre l'association REUSSIR-la Mission Locale de Lille et la Ville de Lille, une convention d'objectifs pluriannuelle a été établie pour les années 2002 à 2004.

Elle définit les coopérations que les deux parties conviennent d'établir, dans le respect des missions et priorités d'actions que chacun des partenaires a décidé de retenir.

Elle fixe les moyens financiers que la Ville entend consacrer à la mise en œuvre de ce programme, compte tenu des autres participations dont bénéficie l'association.

Elle établit les procédures de suivi et d'évaluation dont les partenaires se dotent pour faciliter la conduite du programme d'actions.

Elle est complétée pour l'année 2004 d'une convention annuelle qui vient préciser les modalités de financement que la Ville entend consacrer à la mise en œuvre de ce programme pour l'année 2004 :

Le montant total de la subvention attribuée par la Ville à la Mission Locale de Lille en 2004 s'élève à 1 244 528,00 € au titre de sa participation aux programmes de la convention pluriannuelle.

Cette somme est imputée sur les crédits « subventions à l'association REUSSIR-la Mission Locale de Lille » Enveloppe 20210 – chapitre 65 – article 6574 – fonction 90.

L'imputation de cette dépense sera abondée par prélèvements ou virements de crédits des montants suivants provenant :

Pour la délégation Emploi Insertion :

La subvention est prélevée sur les crédits « association REUSSIR-la Mission Locale de Lille – enveloppe 20210 – chapitre 65 – article 6574 – fonction 90. Le montant de la subvention s'élève à la somme de 1 036 900 € qui se répartit à hauteur de 619 402,50 € pour le pôle Accueil, 414 760 € pour le pôle Emploi et de 2 737,50 € pour la MIE (Maison de l'Insertion et de l'Emploi).

L'objectif de ces actions est :

- d'assurer l'accueil, l'orientation, l'accès à la formation, à la qualification et l'accompagnement social des jeunes de 16 à 25 ans sur les 10 quartiers Lillois ainsi que sur Hellemmes, via le pôle Accueil,
- de favoriser l'accès à l'emploi, assurer la mobilisation sur les projets européens, assurer l'accompagnement du dispositif Nouveaux Services - Nouveaux Emplois dans les associations Lilloises, via le pôle Emploi,

- de développer des plate-formes partenariales d'accueil et d'accompagnement des demandeurs d'emploi des quartiers et à ce jour particulièrement sur Lille Sud (MIE "Maison de l'Insertion et de l'Emploi").

Pour la délégation Politique de la Ville :

| | |
|---|-------------|
| * <u>MIE</u> (Maison de l'Insertion et de l'Emploi) | 17 397,00 € |
| * <u>MEF</u> (Maison de l'Emploi et de la Formation) | 16 420,00 € |
| * <u>Crédit Loisirs</u> | 10 671,00 € |
| * <u>Dispositif « Ateliers d'Orientation »</u> | 21 804,00 € |
| * <u>Dispositif CLLAJ</u> (Comité Local pour le Logement Autonome des Jeunes) | 25 732,00 € |
| * <u>Mission Locale de Lille/Antenne Moulins</u> | 21 085,00 € |

La subvention est prélevée sur les crédits « subventions à diverses associations » Enveloppe 13881 – article 6574.

| | |
|--|-------------|
| * <u>Dispositif « Adultes relais »</u> | 36 588,00 € |
|--|-------------|

La subvention est prélevée sur les crédits « adultes relais - Subventions à divers organismes » Enveloppe 19680 – article 6574.

Le descriptif des actions subventionnées est :

- * MIE (Maison de l'Insertion et de l'Emploi)

La Maison de l'Insertion et de l'Emploi est une plate-forme de services (Mission Locale, Lille Sud Insertion) destinée à accueillir les demandeurs d'emplois jeunes et adultes du quartier. Ces derniers peuvent bénéficier d'un suivi personnalisé et d'un traitement individualisé dans la recherche d'emploi, ou de solutions d'insertion professionnelles.

- * MEF (Maison de l'Emploi et de la Formation)

La Maison de l'Emploi et de la Formation est une plate-forme de services (Mission Locale, Atelier de préformation, service Droit des Jeunes) destinée à accueillir les demandeurs d'emplois jeunes et adultes du quartier. Ces derniers peuvent bénéficier d'un suivi personnalisé et d'un traitement individualisé dans la recherche d'emploi, ou de solutions d'insertion professionnelles.

- * Crédit Loisirs

Le dispositif Crédit loisirs permet de faciliter l'accès des personnes défavorisées aux pratiques et activités culturelles à la fois grâce à la mise oeuvre de tarifs réduits (via les chèquiers crédits loisirs) et à une démarche de travail concertée avec les structures culturelles.

- * Dispositif « Ateliers d'Orientation »

Mise en place d'ateliers collectifs d'orientation animés par des professionnels en direction de jeunes afin de développer les premières bases de l'orientation en insistant sur la diversification des choix (par la découverte du monde de l'entreprise et des secteurs prometteurs en terme d'emplois), de faciliter la poursuite de parcours, de se préparer à des recrutements sur des emplois repérés.

* Dispositif CLLAJ (Comité Local pour le Logement Autonome des Jeunes)

Le CLLAJ est un outil partenarial au service des jeunes lillois en difficulté de logement proposant une chaîne de services allant de l'information jusqu'à l'accompagnement et l'accès au logement.

* Mission Locale de Lille/Antenne Moulins

L'antenne de la Mission Locale à Moulins accueille 800 jeunes de 16 à 25 ans, dont 250 nouvellement accueillis, et leur propose un accueil individualisé permettant de travailler avec eux sur leur orientation professionnelle et sur la définition de parcours d'insertion.

* Adultes relais

L'objectif est de développer une action de médiation entre les jeunes et leur famille et entre les jeunes et les opérateurs d'insertion via le dispositif Adultes Relais.

Pour la délégation Animation Jeunesse :

* CLAP – Aide aux Projets : la subvention est prélevée sur les crédits « subventions au Comité Lillois d'Aide aux Projets » Enveloppe 709 – Article 6574. Le montant de la subvention s'élève à la somme de 30 490,00 €. Via le dispositif CLAP, l'objectif est d'accompagner la réalisation de projets socio-éducatifs, pour les jeunes de 16 à 25 ans.

* Crédit Loisirs : la subvention est prélevée sur les crédits « subventions Crédit Loisirs » Enveloppe 4327 – Article 6574. Le montant de la subvention s'élève à la somme de 27 441,00 €. L'objectif de ces actions est d'animer le dispositif Crédit Loisirs et les financements liés à l'émission des chèquiers Crédit Loisirs.

En conséquence et en accord avec la Commission du Développement Economique, de l'Emploi, de l'Insertion et de la Politique de la Ville réunie le 22 janvier 2004, il convient d'autoriser :

- la signature par Madame le Maire ou en cas d'empêchement l'Adjoint au Maire délégué à l'emploi de la convention annuelle 2004 en application de la convention d'objectifs pluriannuelle 2002 - 2004 avec l'association REUSSIR-la Mission Locale de Lille (jointe en annexe) ;
- l'attribution d'une subvention globale d'une montant de 1 244 528,00 € attribuée en 2004 par la Ville de Lille à l'association REUSSIR-la Mission Locale de Lille au titre de sa participation aux programmes de la convention pluriannuelle.
- l'imputation de la somme correspondante sur la ligne intitulée « association REUSSIR-la Mission Locale de Lille » – enveloppe 20210 – chapitre 65 – article 6574 – fonction 90.

Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés

Faint, illegible text, likely bleed-through from the reverse side of the page. The text is arranged in several paragraphs, but the characters are too light and blurry to be transcribed accurately.

Impression : Février 2004
Service Reprographie - Ville de Lille
Place Roger Salengro - BP 667 - 59033 Lille cedex
Dépôt légal : 2004
N° ISSN : 1241-6274

THE UNIVERSITY OF CHICAGO
LIBRARY
540 EAST 57TH STREET
CHICAGO, ILL. 60637
TEL: 773-936-3700



Prix : 3,80 Euros

Ville de Lille - Service reprographie